MISE À JOUR DE **NOVEMBRE 2017**

LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

ENSEMBLE *on fait avancer le Québec*

Québec

MISE À JOUR DE **NOVEMBRE 2017**

LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Finances Québec

NOTE
Le masculin générique n'est utilisé que pour alléger le texte.

Le Plan économique du Québec – Mise à jour de novembre 2017

Dépôt légal – 21 novembre 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-551-79889-7 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-79890-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2017

LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC – MISE À JOUR DE NOVEMBRE 2017

Faits saillants

Section A
La situation financière du Québec

Section B
Le Plan économique du Québec :
introduction

- **Section C**
  Le Plan économique du Québec :
  mesures aux particuliers

- **Section D**
  Le Plan économique du Québec :
  mesures de développement économique

Section E
L'économie du Québec :
évolution récente et perspectives pour 2017 et 2018

Section F
Le cadre financier détaillé

Section G
La dette du gouvernement du Québec

FAITS SAILLANTS

Faits saillants **3**

2016-2017 : un excédent constaté de 2,4 milliards de dollars 4

Le maintien de l'équilibre budgétaire 5

Une accélération importante de l'économie du Québec 7

Des investissements additionnels totalisant 11,1 milliards de dollars sur six ans 8

Les investissements publics en immobilisations et la dette 9

FAITS SAILLANTS

La mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec est l'occasion de faire le point sur la situation économique et budgétaire du Québec.

C'est aussi l'occasion pour le gouvernement de rappeler ses orientations budgétaires et économiques, ainsi que de les adapter au contexte actuel.

Plus particulièrement, la mise à jour :

— confirme l'atteinte de l'équilibre budgétaire au 31 mars 2017. Un excédent de 2,4 milliards de dollars est constaté dans les *Comptes publics 2016-2017*, reflétant notamment l'excellente performance de l'économie du Québec;

— présente une bonification du Plan économique du Québec, tandis que le gouvernement :

  — abaisse de nouveau le fardeau fiscal des particuliers, avec la réduction du taux d'imposition de 16 % à 15 % sur les premiers dollars de revenu gagné et l'introduction d'un supplément de 100 $ par enfant par année pour l'achat de fournitures scolaires,

  — investit davantage dans les services publics pour la réussite éducative, la santé, la réduction de la pauvreté et le développement économique des régions,

  — assure un revenu plus élevé à la retraite;

— prévoit la poursuite de la réduction de la dette.

GRAPHIQUE 1

Solde budgétaire[1] de 2012-2013 à 2019-2020
(en millions de dollars)

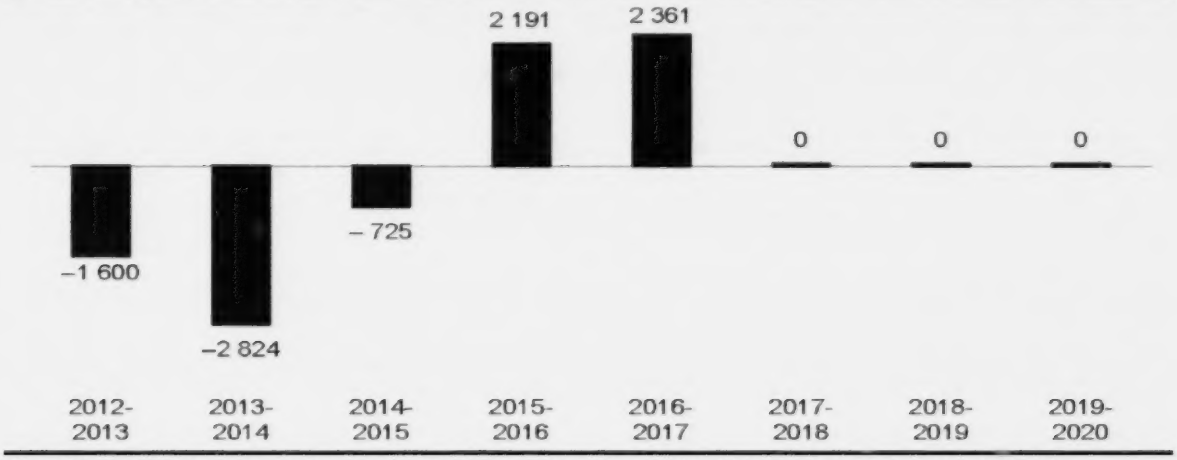

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

2016-2017 : UN EXCÉDENT CONSTATÉ DE 2,4 MILLIARDS DE DOLLARS

Les résultats publiés dans les *Comptes publics 2016-2017* présentent un excédent de 2,4 milliards de dollars. Cet excédent a permis de réduire la dette brute en 2016-2017.

— Cette amélioration est le reflet de l'excellente performance de l'économie du Québec, combinée à une saine gestion des finances publiques.

Les révisions par rapport à mars 2017 s'expliquent par :

— des revenus autonomes supérieurs à ceux attendus en raison notamment de rentrées fiscales plus importantes que prévu en fermeture d'année pour les sociétés et d'une progression plus élevée que prévu de la consommation des ménages;

— des dépenses moins élevées résultant de facteurs ponctuels, par exemple des dépenses réalisées par les organismes et les fonds moins importantes que celles planifiées;

— la non-utilisation de la provision pour éventualités.

TABLEAU 1

Résultats réels 2016-2017 comparés au Plan économique du Québec de mars 2017
(en millions de dollars)

	2016-2017		
	Mars 2017	**Révisions**	**Résultats réels**
Revenus consolidés			
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	77 215	614	77 829
Entreprises du gouvernement	4 753	146	4 899
Transferts fédéraux	20 498	–319	20 179
Total – Revenus consolidés	**102 466**	**441**	**102 907**
Variation en %	***2,3***		***2,8***
Dépenses consolidées			
Dépenses de programmes	–69 752	376	–69 376
Autres dépenses consolidées[1]	–20 635	993	–19 642
Dépenses de missions	**–90 387**	**1 369**	**–89 018**
Variation en %	***4,5***		***2,9***
Service de la dette	–9 687	160	–9 527
Total – Dépenses consolidées	**–100 074**	**1 529**	**–98 545**
Variation en %	***3,7***		***2,1***
Provision pour éventualités	–100	100	—
SURPLUS	**2 292**	**2 070**	**4 362**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–2 042	41	–2 001
SOLDE BUDGÉTAIRE[2]	**250**	**2 111**	**2 361**

(1) Ces résultats incluent les ajustements de consolidation.
(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

LE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

❑ Le cadre financier du gouvernement du Québec

En 2017-2018, les revenus consolidés atteindront 106,5 milliards de dollars, avec une croissance de 3,5 %, tandis que les dépenses consolidées s'établiront à 104,2 milliards de dollars, avec une croissance de 5,7 %, dont 4,6 % pour les dépenses de programmes.

En 2018-2019, la croissance des revenus consolidés s'établira à 2,0 % et celle des dépenses, à 2,9 %.

Par ailleurs, les versements des revenus dédiés au Fonds des générations atteindront 2,5 milliards de dollars en 2017-2018 et 2,7 milliards de dollars en 2018-2019.

Le gouvernement prévoit utiliser une portion de la réserve de stabilisation à hauteur de 250 millions de dollars en 2017-2018 et de 1,4 milliard de dollars en 2018-2019.

L'équilibre budgétaire est maintenu sur l'horizon du cadre financier.

TABLEAU 2

Cadre financier sommaire consolidé – Mise à jour de novembre 2017
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus autonomes	83 677	86 255	89 189
Variation en %	*1,1*	*3,1*	*3,4*
Transferts fédéraux	22 793	22 391	23 220
Variation en %	*13,0*	*–1,8*	*3,7*
Revenus consolidés	**106 470**	**108 646**	**112 409**
Variation en %	***3,5***	***2,0***	***3,5***
Dépenses de missions	–94 662	–97 628	–100 276
Variation en %	*6,3*	*3,1*	*2,7*
Service de la dette	–9 508	–9 613	–9 753
Variation en %	*–0,2*	*1,1*	*1,5*
Dépenses consolidées	**–104 170**	**–107 241**	**–110 029**
Variation en %	***5,7***	***2,9***	***2,6***
Provision pour éventualités	–100	–100	–100
SURPLUS	**2 200**	**1 305**	**2 280**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–2 450	–2 712	–3 031
Utilisation de la réserve de stabilisation	250	1 407	751
SOLDE BUDGÉTAIRE[1]	—	—	—

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

❑ L'évolution des dépenses de programmes

La croissance prévue des dépenses de programmes est de 4,6 % en 2017-2018, de 4,1 % en 2018-2019 et de 3,1 % en 2019-2020.

— La bonne tenue de l'économie et la bonne gestion des finances publiques permettent des investissements additionnels dans les services publics, notamment pour la famille, l'éducation, l'enseignement supérieur, la santé et le soutien à l'économie dans toutes les régions.

De 2015-2016 à 2018-2019, la croissance annuelle des dépenses de programmes s'établira, en moyenne, à 3,1 %.

GRAPHIQUE 2

Croissance des dépenses de programmes – 2013-2014 à 2022-2023
(en pourcentage)

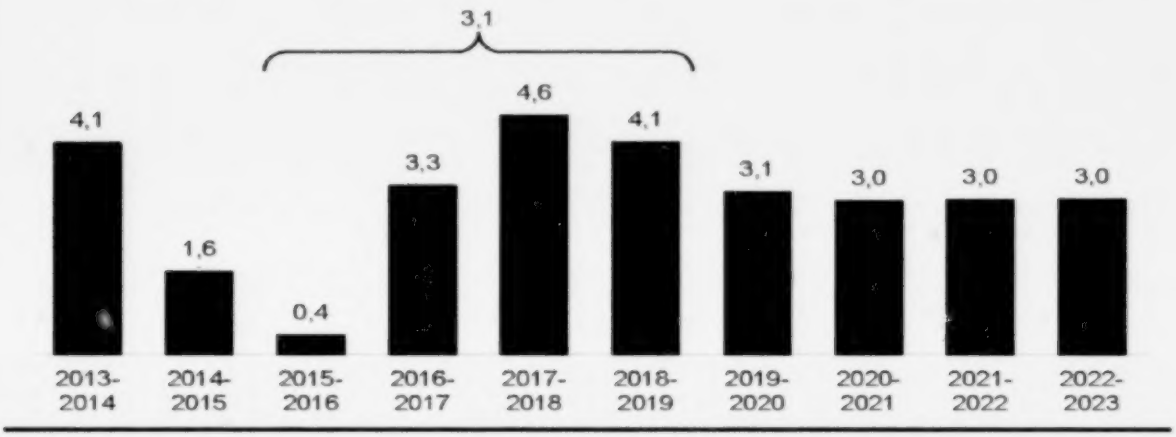

UNE ACCÉLÉRATION IMPORTANTE DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

Au cours des deux dernières années, l'économie du Québec a enregistré une importante accélération. La progression du produit intérieur brut (PIB) réel est passée de 1,0 % en 2015 à 1,4 % en 2016. En 2017, la croissance s'élèvera à 2,6 %, soit une révision à la hausse de 0,9 point de pourcentage par rapport à la prévision de mars 2017.

Cette excellente situation économique s'appuie sur plusieurs éléments, notamment :

— la situation budgétaire favorable du Québec, qui soutient la confiance des consommateurs et des entreprises;

— la croissance soutenue de la consommation des ménages, en raison notamment de la forte création d'emplois. L'accroissement du revenu disponible des ménages, plus rapide qu'au Canada, a été stimulé par la croissance des salaires et les allègements fiscaux;

— le rebond des investissements non résidentiels des entreprises.

Par ailleurs, l'amélioration de la situation économique des principaux partenaires commerciaux du Québec et l'expansion plus généralisée de l'économie mondiale stimulent les exportations.

Les conditions sont ainsi en place pour que l'économie du Québec poursuive sur cette tendance favorable.

— Une croissance du PIB réel de 1,8 % est attendue en 2018, soit une révision à la hausse de 0,2 point de pourcentage par rapport à la prévision de mars 2017.

GRAPHIQUE 3

Croissance économique au Québec
(PIB réel, variation en pourcentage)

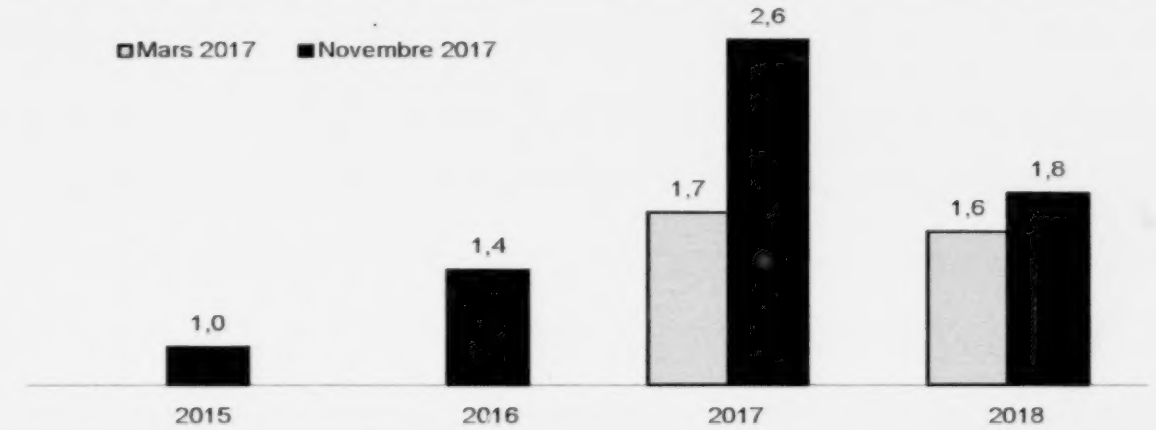

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec. Basé sur les comptes économiques du 8 novembre 2017.

DES INVESTISSEMENTS ADDITIONNELS TOTALISANT 11,1 MILLIARDS DE DOLLARS SUR SIX ANS

L'excellente performance de l'économie et l'amélioration de la situation financière du Québec permettent au gouvernement d'annoncer des investissements additionnels de plus de 1,3 milliard de dollars en 2017-2018. Ces investissements représentent 11,1 milliards de dollars sur six ans. En particulier, les initiatives suivantes sont annoncées :

— une réduction du fardeau fiscal des particuliers qui totalise 6,3 milliards de dollars, qui découle d'une réduction du taux d'imposition de 16 % à 15 % sur les premiers dollars de revenu gagné et de l'introduction d'un supplément de 100 $ par enfant par année pour l'achat de fournitures scolaires;

— des sommes additionnelles totales de 2,6 milliards de dollars pour réduire la pauvreté;

— un montant de 1,1 milliard de dollars pour accroître la réussite éducative et pour investir davantage en santé, soit :

  — 337 millions de dollars en éducation et enfance,

  — 107 millions de dollars en enseignement supérieur,

  — 630 millions de dollars en santé et services sociaux;

— un montant de 667 millions de dollars pour appuyer l'économie des régions;

— un montant de 544 millions de dollars pour assurer aux Québécois un revenu plus élevé à la retraite.

TABLEAU 3

Investissements additionnels de la mise à jour de novembre 2017
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Cumulatif 6 ans[1]
Réduction du fardeau fiscal des particuliers	**1 083**	**1 067**	**1 001**	**6 272**
Réduction de la pauvreté	**41**	**254**	**405**	**2 560**
Investissements pour la réussite éducative et la santé				
– Éducation et enfance	17	60	65	**337**
– Enseignement supérieur	7	20	20	**107**
– Santé et services sociaux	105	105	105	**630**
Sous-total	**129**	**185**	**190**	**1 074**
Appui à l'économie des régions	**86**	**138**	**139**	**667**
Assurer un revenu plus élevé à la retraite	**—**	**13**	**54**	**544**
TOTAL	**1 339**	**1 656**	**1 789**	**11 116**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
(1) Ces investissements additionnels comprennent ceux pour les années 2017-2018 à 2022-2023.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN IMMOBILISATIONS ET LA DETTE

Dans le but de répondre aux besoins importants du Québec en matière d'infrastructures publiques de qualité, le gouvernement maintiendra les investissements publics en immobilisations à des niveaux élevés dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

— À cet égard, le PQI 2018-2028 s'établira à 91,1 milliards de dollars, soit le même niveau que celui du PQI 2017-2027.

— Pour 2017-2018, les investissements prévus en immobilisations s'élèveront à 9,6 milliards de dollars. Ils atteindront 10 milliards de dollars annuellement pour les trois années suivantes.

❑ La réduction de la dette

La réduction du poids de la dette est une priorité. C'est une question d'équité intergénérationnelle. La réduction de la dette passe par l'atteinte, chaque année, de l'équilibre budgétaire et par les versements au Fonds des générations.

Le gouvernement s'est donné des objectifs de réduction de la dette qui ont été inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Pour l'année financière 2025-2026 :

— la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB;

— la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Au 31 mars 2017, le poids de la dette brute s'est établi à 51,9 % du PIB, en diminution pour une deuxième année consécutive. Le poids de la dette représentant les déficits cumulés s'est établi, quant à lui, à 29,9 % du PIB au 31 mars 2017. Il est en diminution depuis 2013-2014.

GRAPHIQUE 4

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

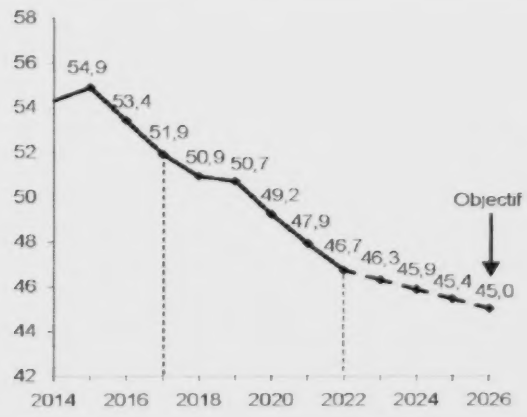

GRAPHIQUE 5

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

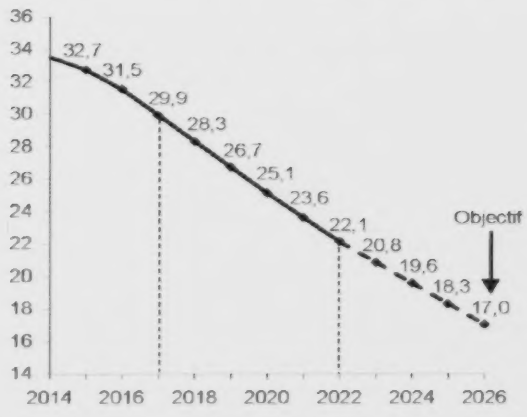

Section A

LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Introduction **A.3**

1. L'évolution récente de la situation économique et budgétaire **A.5**

1.1 L'évolution récente de l'économie du Québec A.7

1.2 L'évolution récente de la situation budgétaire A.11

1.2.1 Des résultats améliorés pour 2016-2017 ..... A.15

1.2.2 Les principales révisions au cadre financier A.20

2. Le Plan économique du Québec **A.23**

2.1 Une réduction du fardeau fiscal de 1 000 $ pour les familles A.26

2.2 Une réduction de la pauvreté A.28

2.3 Des investissements pour la réussite éducative et la santé A.30

2.4 Un appui à l'économie des régions A.38

2.5 Un revenu plus élevé à la retraite A.39

3. Les perspectives budgétaires **A.41**

3.1 Le cadre financier du gouvernement A.41

3.2 L'évolution des revenus A.46

3.3 L'évolution des dépenses A.49

3.4 Les investissements publics en immobilisations A.54

3.5 La réduction de la dette A.58

INTRODUCTION

Dès avril 2014, le gouvernement a mis en place le Plan économique du Québec. Ce plan a permis de rétablir des finances publiques saines, de dégager des excédents budgétaires en 2015-2016 et en 2016-2017 ainsi que de mettre en œuvre des appuis importants pour la relance de l'économie.

— En particulier, l'équilibre budgétaire a été atteint en 2016-2017, soit pour une deuxième année consécutive.

La mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec prévoit le maintien de l'équilibre budgétaire en 2017-2018. De plus, la bonne performance économique du Québec et l'amélioration de la situation financière du Québec permettent de partager les fruits de la croissance et d'annoncer de nouvelles initiatives pour augmenter la qualité de vie des Québécois.

Cette section présente une vue d'ensemble des orientations économiques et budgétaires du Québec[1]. À ce titre, elle comprend :

— l'évolution récente de la situation économique et budgétaire;

  — En 2016-2017, l'excédent budgétaire a atteint 2,4 milliards de dollars.

    — Cette amélioration est notamment le reflet de l'excellente performance de l'économie du Québec, entre autres au chapitre de l'emploi.

  — L'équilibre budgétaire est prévu pour 2017-2018 et les années suivantes.

  — Le financement des services publics est renforcé. La croissance des dépenses de programmes atteindra 4,6 % en 2017-2018.

  — La réduction de la dette se poursuit grâce au maintien des versements au Fonds des générations, qui atteindront 2,5 milliards de dollars en 2017-2018.

[1] Sauf indication contraire, ce document repose sur les données disponibles au 23 octobre 2017. Dans l'ensemble de cette section, les données budgétaires présentées pour 2016-2017 sont les données réelles, reclassées selon la structure budgétaire 2017-2018. Celles présentées pour 2017-2018 et les années suivantes sont des prévisions.

- les nouvelles initiatives du Plan économique du Québec.
  - L'amélioration de la situation financière du Québec et l'utilisation d'une partie des surplus budgétaires réalisés permettent une réduction additionnelle du fardeau fiscal de 1 milliard de dollars dès 2017.
    - Cela porte à près de 2,3 milliards de dollars par année la réduction du fardeau fiscal des particuliers à compter de 2017.
    - Considérant les mesures annoncées, une famille où chaque conjoint a des revenus de 50 000 $ bénéficiera d'une baisse rétroactive de fardeau fiscal de plus de 1 000 $ par année dès 2017.
  - Le Plan économique du Québec prévoit également des investissements additionnels qui atteindront plus de 1 milliard de dollars par année afin de réduire la pauvreté, de bonifier les services publics, notamment en éducation et en santé, et d'appuyer l'économie des régions.

1. L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE

La mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec est l'occasion de faire le point sur la situation économique et budgétaire du Québec.

Les *Comptes publics 2016-2017* confirment que l'équilibre budgétaire est atteint pour une deuxième année consécutive.

L'équilibre budgétaire est également prévu pour l'année en cours et les années suivantes, notamment grâce à la gestion responsable des finances publiques et à l'accélération de la croissance économique.

Les surplus dégagés au cours des deux dernières années ont permis d'investir de manière durable dans les services à la population, par exemple dans la réussite éducative des jeunes et dans l'accès à des services de santé de meilleure qualité. Ces résultats ont également permis de réduire le fardeau fiscal des Québécois et de poursuivre le plan pour réduire la dette.

La mise à jour du Plan économique du Québec est aussi l'occasion pour le gouvernement de rappeler ses orientations budgétaires et économiques ainsi que de les adapter au contexte actuel, notamment avec des initiatives additionnelles au bénéfice de l'ensemble de la population québécoise.

Plus particulièrement, les orientations économiques et budgétaires du gouvernement prévoient :

— le maintien de l'équilibre budgétaire sur l'horizon du cadre financier;

— des sommes additionnelles pour réduire le fardeau fiscal des particuliers, réduire la pauvreté, accroître la réussite éducative, améliorer les services en santé, appuyer l'économie des régions et assurer un revenu plus élevé à la retraite;

— le maintien des investissements publics en immobilisations à des niveaux élevés;

— la poursuite de la réduction de la dette par le versement des revenus dédiés au Fonds des générations.

❑ Les revenus et les dépenses du gouvernement du Québec

En 2017-2018, les revenus consolidés de l'État s'établiront à 106,5 milliards de dollars. Ils permettront de financer à la fois :

— les dépenses de missions, soit les dépenses pour les grands champs d'activité de l'État, qui s'établiront à 94,7 milliards de dollars;

— le service de la dette, qui s'élèvera à 9,5 milliards de dollars;

— une provision pour éventualités de 100 millions de dollars;

— les versements au Fonds des générations, qui atteindront 2,5 milliards de dollars.

GRAPHIQUE A.1

Répartition des revenus et des dépenses consolidés du gouvernement pour 2017-2018
(en milliards de dollars)

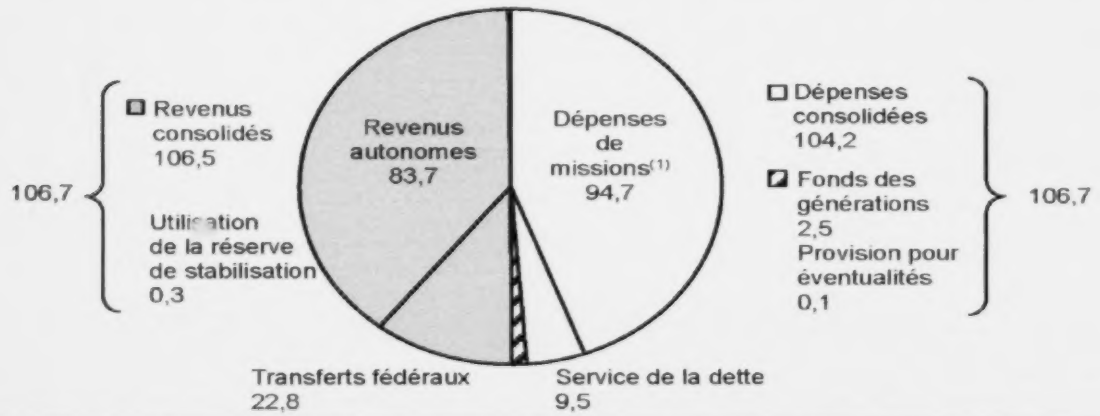

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
(1) Les missions représentent les grands champs d'activité du gouvernement, soit Santé et services sociaux, Éducation et culture, Économie et environnement, Soutien aux personnes et aux familles ainsi que Gouverne et justice.

1.1 L'évolution récente de l'économie du Québec

❑ Une accélération importante de l'économie du Québec

Au cours des deux dernières années, l'économie du Québec a enregistré une importante accélération. La progression du produit intérieur brut (PIB) réel est passée de 1,0 % en 2015 à 1,4 % en 2016. En 2017, la croissance s'élèvera à 2,6 %, soit une révision à la hausse de 0,9 point de pourcentage par rapport à la prévision de mars 2017.

Cette excellente situation économique s'appuie sur plusieurs éléments, notamment :

— la situation budgétaire favorable du Québec, qui soutient la confiance des consommateurs et des entreprises;

— la progression soutenue de la consommation des ménages, en raison notamment de la forte création d'emplois. L'accroissement du revenu disponible des ménages, plus rapide qu'au Canada, a été stimulé par la croissance des salaires et les allègements fiscaux;

— le rebond des investissements non résidentiels des entreprises.

Par ailleurs, l'amélioration de la situation économique des principaux partenaires commerciaux du Québec et l'expansion plus généralisée de l'économie mondiale stimulent les exportations.

Les conditions sont ainsi en place pour que l'économie du Québec poursuive sur cette tendance favorable.

— Une croissance du PIB réel de 1,8 % est attendue en 2018, soit une révision à la hausse de 0,2 point de pourcentage par rapport à la prévision de mars 2017.

TABLEAU A.1

Croissance économique
(PIB réel, variation en pourcentage et révision en point de pourcentage)

	2015	2016	2017	2018
Québec	**1,0**	**1,4**	**2,6**	**1,8**
Révision par rapport à mars 2017			*+0,9*	*+0,2*
Canada	**1,0**	**1,4**	**3,1**	**2,1**
Révision par rapport à mars 2017			*+1,2*	*+0,1*
États-Unis	**2,9**	**1,5**	**2,1**	**2,2**
Révision par rapport à mars 2017			*–0,1*	*–0,1*
Monde	**3,4**	**3,2**	**3,4**	**3,4**
Révision par rapport à mars 2017			*+0,1*	*0,0*

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Markit, Fonds monétaire international, Eurostat et ministère des Finances du Québec. Basé sur les comptes économiques du 8 novembre 2017.

❑ Le marché du travail bénéficie d'une vigueur jamais connue

Le renforcement de l'activité économique observé au Québec se reflète dans l'évolution du marché du travail.

Au cours des dix premiers mois de 2017, comparativement à la même période en 2016, le Québec a enregistré un gain de 90 700 emplois. Le Québec a ainsi créé près du tiers des nouveaux emplois de l'ensemble du Canada au cours de cette période. Des emplois créés au Québec :

— 54 900 ont été des emplois à temps plein;

— 51 300 correspondent à de nouveaux postes dans le secteur privé.

Par ailleurs, le taux de chômage au Québec a diminué significativement au cours des dernières années.

— Il a atteint 7,1 % en 2016, un creux annuel jamais enregistré depuis le début de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, en 1976.

— En juillet 2017, le taux de chômage au Québec est descendu à 5,8 %, un record mensuel historique.

Depuis mai 2014, 201 800 emplois ont été créés au Québec. L'objectif du gouvernement est de créer 250 000 emplois en cinq ans.

GRAPHIQUE A.2

Part de l'emploi total créé au Canada en 2017[1]

(en pourcentage)

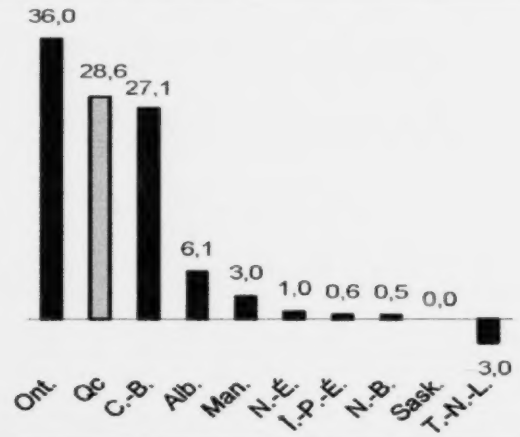

(1) Moyenne des dix premiers mois de 2017, comparativement à la même période en 2016.
Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE A.3

Taux de chômage au Québec

(en pourcentage)

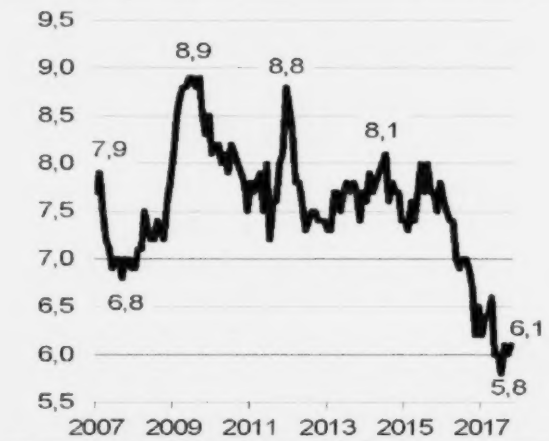

Source : Statistique Canada.

❑ Une amélioration importante du niveau de vie

Le Québec se trouve dans une excellente situation économique :

— la bonne situation des finances publiques a entraîné une hausse importante de la confiance des ménages et des investisseurs;

— la confiance accrue des ménages et des entreprises a encouragé la reprise des investissements et la création d'emplois;

— la création d'emplois a soutenu la hausse des salaires, ce qui a stimulé la consommation;

— la bonne situation économique des principaux partenaires commerciaux du Québec et l'expansion plus généralisée de l'économie mondiale stimulent les exportations québécoises.

Ce contexte favorable se traduira par la poursuite de la croissance économique en 2017 et en 2018. Ainsi, après une hausse de 1,0 % en 2015 et de 1,4 % en 2016, la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec table sur une croissance économique de 2,6 % en 2017 et de 1,8 % en 2018.

— L'année 2018 sera ainsi la neuvième année consécutive de croissance économique depuis la récession de 2009.

— Cette progression de l'activité économique se traduit par l'amélioration du niveau de vie des Québécois. Entre 2007 et 2017, le PIB réel par habitant au Québec (+5,4 %) a augmenté à un rythme comparable à celui des Ontariens (+5,5 %) et de l'ensemble des Canadiens (+5,7 %). Cette évolution se poursuivra en 2018.

GRAPHIQUE A.4

Niveau de vie
(PIB réel par habitant, indice, 2007 = 100)

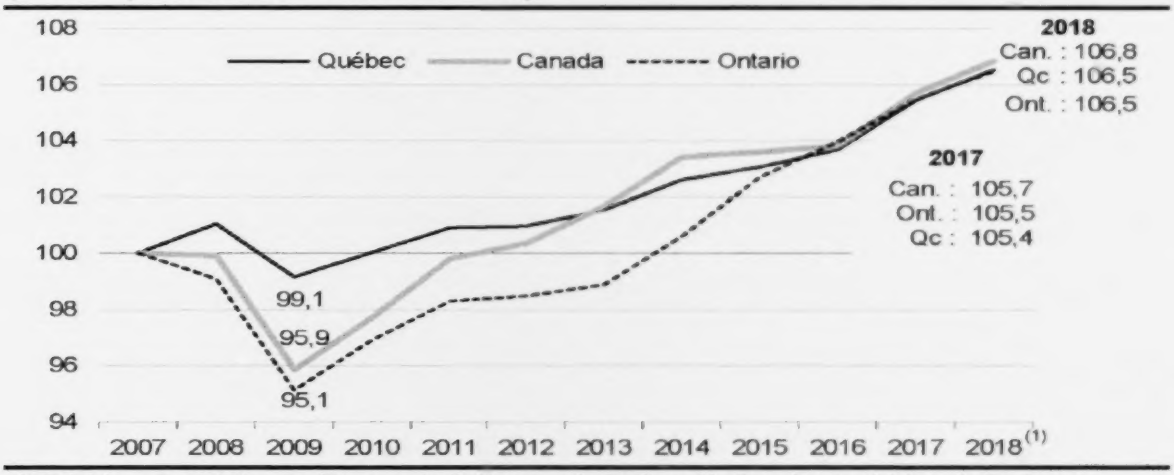

(1) Prévisions du ministère des Finances du Québec pour le Québec et le Canada, et prévisions du Conference Board du Canada pour l'Ontario. Basé sur les comptes économiques du 8 novembre 2017.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Conference Board du Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

❑ Renforcer le suivi du marché résidentiel au Québec

Au Québec, le secteur résidentiel montre une accélération attribuable notamment à la bonne situation économique et à la situation financière favorable des ménages.

Or, il existe un phénomène mondial où des acheteurs étrangers acquièrent des biens immobiliers pour des fins de spéculation. Certaines juridictions ont même légiféré afin de limiter cette spéculation[2].

— Ce contexte amène le gouvernement du Québec à porter une attention particulière à la situation du marché immobilier au Québec.

Ainsi, le gouvernement du Québec souhaite se donner les moyens afin d'assurer un suivi régulier et complet de l'évolution du marché résidentiel au Québec. À cette fin, il apportera les changements législatifs nécessaires au suivi des propriétés achetées et vendues par des investisseurs étrangers au Québec.

---

[2] Des renseignements concernant l'encadrement récent du secteur immobilier en Ontario et en Colombie-Britannique sont présentés à la page E.57 de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec.

1.2 L'évolution récente de la situation budgétaire

Le gouvernement s'est engagé à redresser les finances publiques de manière durable. Le plan mis en œuvre a porté ses fruits.

Grâce à la bonne performance de l'économie et à une gestion saine des finances publiques, l'équilibre budgétaire a été atteint en 2016-2017, soit pour une deuxième année consécutive.

— Les *Comptes publics 2016-2017* affichent un excédent budgétaire qui atteint 2 361 millions de dollars.

❑ Le maintien de l'équilibre budgétaire

L'équilibre budgétaire est maintenu en 2017-2018.

— L'accélération de la croissance économique et l'amélioration de la situation financière du Québec dans les deux dernières années permettent au gouvernement d'assurer le maintien de l'équilibre budgétaire pour l'année en cours et les années à venir, et de renforcer ses actions pour soutenir le développement économique et le financement des services publics.

Le maintien de l'équilibre budgétaire est une condition essentielle au développement économique et à la prospérité du Québec.

— Il nécessite une gestion responsable des finances publiques et exige que les dépenses soient établies en fonction de l'évolution des revenus.

— Il permet la réduction graduelle du poids de la dette au bénéfice de tous les Québécois, pour les générations actuelles et futures.

GRAPHIQUE A.5

Solde budgétaire[1] de 2012-2013 à 2019-2020
(en millions de dollars)

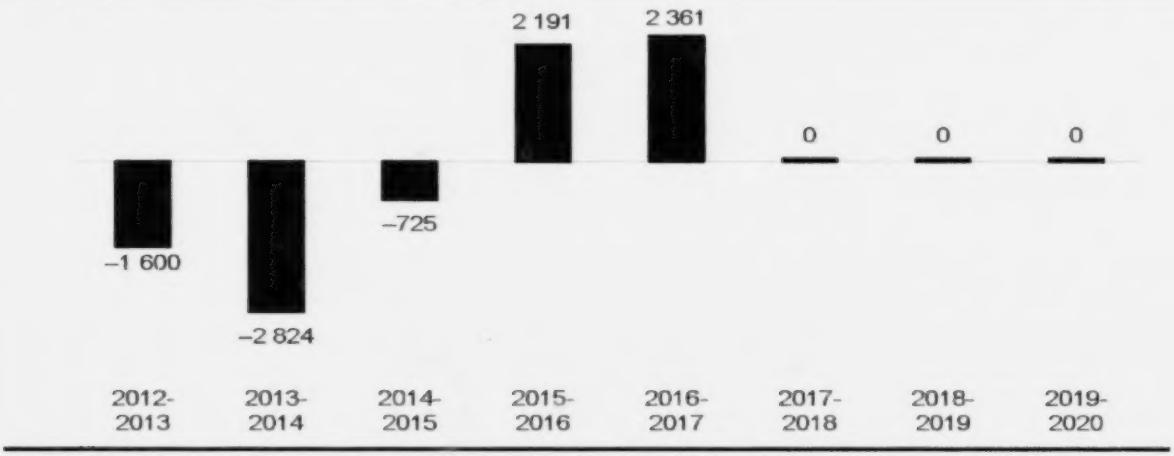

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

❑ Le cadre financier du gouvernement du Québec

En 2017-2018, les revenus consolidés atteindront 106,5 milliards de dollars, avec une croissance de 3,5 %, tandis que les dépenses consolidées s'établiront à 104,2 milliards de dollars, avec une croissance de 5,7 %.

En 2018-2019, la croissance des revenus consolidés s'établira à 2,0 % et celle des dépenses, à 2,9 %.

Par ailleurs, les versements des revenus dédiés au Fonds des générations atteindront 2,5 milliards de dollars en 2017-2018 et 2,7 milliards de dollars en 2018-2019.

Le gouvernement prévoit utiliser une portion de la réserve de stabilisation à hauteur de 250 millions de dollars en 2017-2018 et de 1,4 milliard de dollars en 2018-2019.

L'équilibre budgétaire est maintenu sur l'horizon du cadre financier[3].

TABLEAU A.2

Cadre financier sommaire consolidé – Mise à jour de novembre 2017
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus autonomes	83 677	86 255	89 189
Variation en %	*1,1*	*3,1*	*3,4*
Transferts fédéraux	22 793	22 391	23 220
Variation en %	*13,0*	*–1,8*	*3,7*
Revenus consolidés	**106 470**	**108 646**	**112 409**
Variation en %	***3,5***	***2,0***	***3,5***
Dépenses de missions	–94 662	–97 628	–100 276
Variation en %	*6,3*	*3,1*	*2,7*
Service de la dette	–9 508	–9 613	–9 753
Variation en %	*–0,2*	*1,1*	*1,5*
Dépenses consolidées	**–104 170**	**–107 241**	**–110 029**
Variation en %	***5,7***	***2,9***	***2,6***
Provision pour éventualités	–100	–100	–100
SURPLUS	**2 200**	**1 305**	**2 280**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–2 450	–2 712	–3 031
Utilisation de la réserve de stabilisation	250	1 407	751
SOLDE BUDGÉTAIRE[(1)]	—	—	—

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

[3] L'équilibre budgétaire est maintenu après l'utilisation d'une partie de la réserve de stabilisation pour les années 2017-2018 à 2020-2021. Cette réserve, constituée des excédents budgétaires réalisés, s'élève à 4,6 G$ au 31 mars 2017.

■ Une portion des surplus budgétaires retournée directement aux Québécois

La mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec prévoit retourner à la population 2 752 millions de dollars des surplus budgétaires accumulés à la réserve de stabilisation afin, notamment, de contribuer à la réduction du fardeau fiscal au bénéfice des Québécois.

La réserve, établie à 4 552 millions de dollars au début de 2017-2018, devrait être ramenée à 1 800 millions de dollars en 2020-2021, soit un niveau suffisant compte tenu de la solidité du cadre financier du gouvernement.

TABLEAU A.3

Utilisation de la réserve de stabilisation
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Solde au début	4 552	4 302	2 895	2 144	1 800	1 800
Utilisation	–250	–1 407	–751	–344	—	—
SOLDE À LA FIN	**4 302**	**2 895**	**2 144**	**1 800**	**1 800**	**1 800**

Utilisation des surplus budgétaires

Le gouvernement s'est engagé à partager les surplus budgétaires entre la réduction des impôts et la réduction de la dette.

Au 31 mars 2017, les surplus budgétaires accumulés s'élèvent à 4,6 milliards de dollars.

La réduction du fardeau fiscal consentie à compter de 2017-2018 s'élève à 2,3 milliards de dollars.

Utilisation de la réserve de stabilisation en 2017-2018
(en millions de dollars)

	2017-2018
Réduction du fardeau fiscal à compter de 2017-2018	2 273
Surplus accumulés à la réserve au 31 mars 2017	4 552
Part en %	**49,9**

1.2.1 **Des résultats améliorés pour 2016-2017**

Les résultats publiés dans les *Comptes publics 2016-2017* présentent, après les versements au Fonds des générations, un excédent de 2 361 millions de dollars. Cet excédent a permis de réduire la dette brute en 2016-2017.

— Cette amélioration est le reflet de l'excellente performance de l'économie du Québec, combinée à une saine gestion des finances publiques.

Par rapport aux cibles prévues en mars 2017, les revenus consolidés ont été révisés à la hausse de 441 millions de dollars.

— Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement ont été révisés à la hausse de 614 millions de dollars.

  — Ces résultats sont notamment attribuables à une amélioration des revenus des taxes à la consommation de 104 millions de dollars et à une croissance plus élevée des impôts des sociétés de 590 millions de dollars, en partie atténuée par des revenus à l'impôt des particuliers inférieurs de 455 millions de dollars.

  — Des revenus divers additionnels de 454 millions de dollars ont également été constatés.

— Par ailleurs, les revenus des entreprises du gouvernement ont été supérieurs de 146 millions de dollars à ce qui était prévu. Quant aux transferts fédéraux, ils ont été inférieurs de 319 millions de dollars à ce qui était prévu, notamment en raison de changements au calendrier des versements dans le cadre de projets d'infrastructures avec le gouvernement fédéral.

De plus, les dépenses de missions ont été inférieures de 1 369 millions de dollars à celles prévues en mars 2017.

— En ce qui a trait aux dépenses de programmes, les sommes prévues, mais non dépensées, qui s'élèvent à 376 millions de dollars, découlent essentiellement de la baisse des dépenses attribuables aux régimes de retraite et à l'amortissement des immobilisations.

— Les dépenses des organismes et des fonds gouvernementaux ont été révisées à la baisse de 993 millions de dollars. Ces révisions sont attribuables à la bonne situation économique, à la gestion responsable des dépenses des organismes et des fonds ainsi qu'à la réalisation plus progressive qu'anticipé de certains projets. Dans le dernier cas, les sommes dégagées seront dépensées dans les années futures.

Par ailleurs, un montant de 100 millions de dollars de l'excédent résulte de la non-utilisation de la provision pour éventualités.

TABLEAU A.4

Résultats réels 2016-2017 comparés au Plan économique du Québec de mars 2017

(en millions de dollars)

	2016-2017		
	Mars 2017	**Révisions**	**Résultats réels**
Revenus consolidés			
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	77 215	614	77 829
Entreprises du gouvernement	4 753	146	4 899
Transferts fédéraux	20 498	–319	20 179
Total – Revenus consolidés	**102 466**	**441**	**102 907**
Variation en %	***2,3***		***2,8***
Dépenses consolidées			
Dépenses de programmes	–69 752	376	–69 376
Autres dépenses consolidées[1]	–20 635	993	–19 642
Dépenses de missions	**–90 387**	**1 369**	**–89 018**
Variation en %	***4,5***		***2,9***
Service de la dette	–9 687	160	–9 527
Total – Dépenses consolidées	**–100 074**	**1 529**	**–98 545**
Variation en %	***3,7***		***2,1***
Provision pour éventualités	–100	100	—
SURPLUS	**2 292**	**2 070**	**4 362**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–2 042	41	–2 001
SOLDE BUDGÉTAIRE[2]	**250**	**2 111**	**2 361**

(1) Ces résultats incluent les ajustements de consolidation.
(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

❑ La révision des revenus autonomes

Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement affichent une révision favorable de 614 millions de dollars par rapport à la prévision du Plan économique du Québec de mars 2017. Ces résultats découlent de la croissance économique plus soutenue que prévu au cours des premiers mois de 2017 et de certains facteurs particuliers. Plus précisément :

— un écart positif de 590 millions de dollars est constaté aux impôts des sociétés, lequel provient principalement de rentrées fiscales plus élevées que prévu en fermeture d'année résultant, notamment, de la révision à la hausse du niveau de l'excédent d'exploitation net des sociétés en 2016 (bénéfices des sociétés);

— les revenus provenant des taxes à la consommation sont revus à la hausse de 104 millions de dollars, en raison de la progression plus élevée que prévu de la consommation des ménages au premier trimestre de 2017;

— une révision favorable de 454 millions de dollars est observée aux revenus divers, notamment en raison des revenus plus élevés que prévu des organismes autres que budgétaires.

Ces révisions favorables sont compensées, en partie, par un écart défavorable de 455 millions de dollars observé à l'impôt des particuliers, lequel est attribuable essentiellement à un impôt à payer plus faible que prévu à la suite du traitement des déclarations de revenus pour l'année d'imposition 2016.

— Cet impôt à payer plus faible est, en partie, tributaire d'une croissance moins importante que prévu des revenus des intérêts, dividendes et placements.

Par ailleurs, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés de 146 millions de dollars par rapport à la prévision de mars 2017. L'ensemble des révisions aux revenus autonomes portent les revenus à 82,7 milliards de dollars.

TABLEAU A.5

Révisions des revenus autonomes consolidés en 2016-2017
(en millions de dollars)

MARS 2017	**81 968**
Révisions	
Impôt des particuliers	–455
Impôts des sociétés	590
Taxes à la consommation	104
Revenus divers	454
Autres	–79
Total des révisions aux revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	**614**
Entreprises du gouvernement	146
COMPTES PUBLICS 2016-2017	**82 728**

❑ La révision des dépenses

Par rapport au Plan économique du Québec de mars 2017, les dépenses de missions sont révisées à la baisse de 1 369 millions de dollars en 2016-2017. Il s'agit de dépenses prévues qui n'ont pas été effectuées en raison de facteurs ponctuels. L'écart de 376 millions de dollars au titre des dépenses de programmes résulte principalement :

— des coûts des régimes de retraite moins élevés que prévu de 231 millions de dollars;

— de la baisse de 143 millions de dollars des dépenses liées à l'amortissement des immobilisations.

L'écart de 623 millions de dollars entre les dépenses planifiées et celles réalisées par les organismes et les fonds résulte de la réalisation plus progressive qu'anticipé :

— des projets prévus à la phase 1 du plan fédéral en infrastructures et du programme Fonds Chantiers Canada;

— de projets et de programmes à la Société de financement des infrastructures locales du Québec, au Fonds des réseaux de transport terrestre et au Fonds vert.

Par ailleurs, l'écart de 370 millions de dollars aux autres dépenses s'explique principalement par la baisse de 220 millions de dollars des provisions pour pertes au Fonds du développement économique.

TABLEAU A.6

Révisions des dépenses de missions en 2016-2017
(en millions de dollars)

MARS 2017	**90 387**
Révisions	
Dépenses de programmes	
Coûts moindres des régimes de retraite	–231
Amortissement des immobilisations	–143
Autres dépenses inférieures à celles anticipées	–2
Sous-total	**–376**
Écart aux dépenses planifiées des organismes et des fonds	
Projets d'infrastructures – Programmes du gouvernement fédéral	–254
Société de financement des infrastructures locales du Québec	–231
Fonds des réseaux de transport terrestre	–97
Fonds vert	–41
Sous-total	**–623**
Autres écarts	
Fonds du développement économique	–220
Autres dépenses consolidées	–150
Sous-total	**–370**
Total des révisions	**–1 369**
COMPTES PUBLICS 2016-2017	**89 018**

Révisions du solde budgétaire 2016-2017 au sein des juridictions canadiennes

Par rapport aux prévisions annoncées dans leur budget 2017-2018, le gouvernement fédéral et toutes les provinces ont révisé leur solde budgétaire 2016-2017 à la hausse, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador.

Toutes les juridictions ont revu leurs dépenses à la baisse par rapport à la prévision de leur budget 2017-2018, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard.

- La révision à la baisse des dépenses constitue le principal facteur de révision du solde budgétaire pour sept d'entre elles, dont le Québec et l'Ontario.

Il est également à noter que les sept juridictions ayant les plus fortes révisions de leur solde budgétaire en pourcentage de leurs revenus ont aussi bénéficié d'une révision à la hausse de leurs revenus.

Solde budgétaire 2016-2017
(en millions de dollars)

	Budget 2017-2018	Comptes publics 2016-2017	Révisions	
			En M$	En % des revenus
Colombie-Britannique	1 458	2 737	1 279	2,5
Québec[1]	**250**	**2 361**	**2 111**	**2,1**
Gouvernement fédéral	–23 000	–17 770	5 230	1,8
Nouveau-Brunswick	–231	–119	112	1,3
Nouvelle-Écosse	41	150	109	1,0
Île-du-Prince-Édouard	–18	–1	17	0,9
Manitoba	–872	–764	108	0,7
Saskatchewan	–1 289	–1 218	70	0,5
Ontario	–1 524	–991	533	0,4
Alberta	–10 806	–10 784	22	0,1
Terre-Neuve-et-Labrador	–1 080	–1 148	–68	–0,9

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1.2.2 Les principales révisions au cadre financier

L'amélioration de la situation financière récente du Québec et l'accélération de la croissance économique observée au cours des derniers mois permettent de partager les fruits de la croissance et d'annoncer de nouvelles initiatives pour améliorer le niveau de vie des Québécois, bonifier les services publics et appuyer l'économie des régions.

❑ Évolution de la situation budgétaire en 2017-2018

Le rapport mensuel des opérations financières au 31 août 2017 affiche une amélioration de 1 726 millions de dollars par rapport à l'équilibre budgétaire prévu pour 2017-2018.

Dans l'ensemble, des révisions à la baisse de 387 millions de dollars sont anticipées d'ici le 31 mars 2018. Ainsi, les améliorations prévues pour l'année financière 2017-2018 s'établissent à 1,3 milliard de dollars.

Les révisions au cadre financier depuis mars 2017 permettent le financement de nouvelles initiatives dès 2017-2018, dont :

— une réduction du fardeau fiscal des particuliers de 1,1 milliard de dollars;

— un montant de 41 millions de dollars pour réduire la pauvreté;

— un montant de 129 millions de dollars pour la réussite éducative et la santé;

— un montant de 86 millions de dollars pour appuyer l'économie des régions.

Compte tenu des nouvelles initiatives annoncées dans le cadre de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, le solde budgétaire est toujours prévu être à l'équilibre en 2017-2018.

TABLEAU A.7

Révisions au cadre financier pour 2017-2018 depuis mars 2017
(en millions de dollars)

	2017-2018
SOLDE BUDGÉTAIRE – MARS 2017	—
Amélioration constatée au rapport mensuel des opérations financières au 31 août 2017	1 726
Révisions anticipées d'ici le 31 mars 2018, y compris l'atteinte des cibles de dépenses	–387
Total – Améliorations	**1 339**
Nouvelles initiatives	
– Réduction du fardeau fiscal des particuliers	–1 083
– Réduction de la pauvreté	–41
– Investissements pour la réussite éducative et la santé	–129
– Appui à l'économie des régions	–86
Sous-total	**–1 339**
SOLDE BUDGÉTAIRE – NOVEMBRE 2017	—

❑ Les révisions au cadre financier pour 2017-2018 à 2019-2020

L'accélération récente de l'économie et la bonne gestion des finances publiques entraînent globalement des révisions positives au cadre financier pour l'année 2017-2018 et les années suivantes par rapport au Plan économique du Québec de mars 2017.

Les révisions liées à la situation économique et budgétaire totalisent 1,3 milliard de dollars en 2017-2018, 1,7 milliard de dollars en 2018-2019 et 1,8 milliard de dollars en 2019-2020[4].

En particulier, l'évolution favorable de l'économie entraîne :

— des révisions positives aux revenus fiscaux de 296 millions de dollars en 2017-2018 et de 474 millions de dollars en 2018-2019, notamment en raison d'un niveau plus élevé des impôts des sociétés et des taxes de vente;

— une réduction du service de la dette de 360 millions de dollars en 2017-2018 et de 145 millions de dollars en 2018-2019, en raison principalement de taux d'intérêt à long terme plus faibles que prévu et du rendement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite qui a été plus élevé que prévu en 2016-2017;

— des révisions positives aux transferts fédéraux de 764 millions de dollars en 2017-2018 et de 170 millions de dollars en 2018-2019, en raison principalement de changements au calendrier des versements dans le cadre de projets d'infrastructures avec le gouvernement fédéral;

— des révisions à la hausse pour les autres dépenses consolidées de 698 millions de dollars en 2017-2018 et de 406 millions de dollars en 2018-2019 qui découlent, notamment, d'une nouvelle planification des dépenses des organismes et des fonds qui inclut les dépenses non réalisées en 2016-2017.

■ Le Plan économique du Québec

Les améliorations au cadre financier ainsi qu'une partie des excédents budgétaires dégagés et affectés à la réserve de stabilisation depuis deux ans sont réinvesties pour améliorer le niveau et la qualité de vie des Québécois, soit :

— réduire le fardeau fiscal des particuliers;

— réduire la pauvreté;

— accroître la réussite éducative et investir davantage en santé;

— appuyer le développement économique des régions;

— assurer un revenu plus élevé à la retraite.

Au total, les investissements additionnels sont de 1,3 milliard de dollars en 2017-2018 et de 1,7 milliard de dollars en 2018-2019.

---

[4] Ces montants incluent l'utilisation d'une partie de la réserve de stabilisation et d'une partie du Fonds de suppléance.

TABLEAU A.8

Révisions au cadre financier depuis mars 2017

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
SOLDE BUDGÉTAIRE – MARS 2017	**—**	**—**	**—**
RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes			
– Revenus fiscaux	296	474	597
– Autres revenus	1	–177	–70
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	72	–79	–87
Transferts fédéraux	764	170	667
Dépenses			
– Dépenses de programmes	—	—	—
– Autres dépenses	–698	–406	–511
Service de la dette	360	145	257
Fonds de suppléance – Disponibilités	256	—	—
Utilisation d'une partie de la réserve de stabilisation	250	1 407	751
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	38	122	185
TOTAL	**1 339**	**1 656**	**1 789**
PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC			
Réduction du fardeau fiscal des particuliers	**–1 083**	**–1 067**	**–1 001**
Réduction de la pauvreté	**–41**	**–254**	**–405**
Investissements pour la réussite éducative et la santé			
– Éducation et enfance	–17	–60	–65
– Enseignement supérieur	–7	–20	–20
– Santé et services sociaux	–105	–105	–105
Sous-total	**–129**	**–185**	**–190**
Appui à l'économie des régions	**–86**	**–138**	**–139**
Assurer un revenu plus élevé à la retraite	**—**	**–13**	**–54**
TOTAL	**–1 339**	**–1 656**	**–1 789**
SOLDE BUDGÉTAIRE – NOVEMBRE 2017	**—**	**—**	**—**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Les révisions détaillées du cadre financier sont présentées dans la section F à la page F.6 et le détail des initiatives de la mise à jour du Plan économique du Québec est présenté dans les sections C et D.

2. LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

La bonne performance économique du Québec jumelée à la gestion responsable des finances publiques a permis de mettre en œuvre des gestes importants pour appuyer l'économie au cours des deux dernières années, notamment avec :

— une réduction du fardeau fiscal des particuliers d'un montant qui atteint près de 2,3 milliards de dollars dès 2017;

  — Considérant les mesures annoncées, une famille où chaque conjoint a des revenus de 50 000 $ bénéficiera d'une baisse de fardeau fiscal de plus de 1 000 $ par année dès 2017.

— un renforcement de la croissance des dépenses dans les missions prioritaires;

  — Au cours des deux prochaines années, soit en 2017-2018 et en 2018-2019, les dépenses en éducation et en santé progresseront en moyenne de 4 % par année.

  — Cela permettra, notamment, d'investir pour accroître la réussite éducative des jeunes et pour améliorer l'accès à des services de santé de qualité.

— un contrôle de la dette, qui a permis d'établir un plan d'investissements de 91,1 milliards de dollars dans les infrastructures afin de répondre aux besoins prioritaires du Québec;

  — Au cours des trois prochaines années, ce sont 30 milliards de dollars qui seront investis dans les infrastructures québécoises.

— des initiatives pour favoriser les investissements des entreprises, l'innovation et la création d'emplois dans toutes les régions du Québec.

Le gouvernement poursuit dans cette voie et souhaite que les Québécois bénéficient encore davantage de l'amélioration des finances publiques. Ainsi, des investissements sont prévus dans la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec afin de poursuivre la réduction du fardeau fiscal des particuliers, de réduire la pauvreté, de bonifier les services aux citoyens, de mettre en œuvre des initiatives pour appuyer l'économie des régions et d'assurer un revenu plus élevé à la retraite.

❑ Des investissements additionnels totalisant 11,1 milliards de dollars sur six ans

La bonne performance de l'économie et l'amélioration de la situation financière du Québec permettent au gouvernement d'annoncer des investissements additionnels de plus de 1,3 milliard de dollars en 2017-2018. Ces investissements représentent 11,1 milliards de dollars sur six ans.

En particulier, les initiatives suivantes sont annoncées :

— une réduction additionnelle du fardeau fiscal des particuliers totalisant 6,3 milliards de dollars, qui découle d'une réduction d'impôt générale et d'un supplément de 100 $ par enfant par année pour l'achat de fournitures scolaires;

— des investissements additionnels qui totalisent 2,6 milliards de dollars pour réduire la pauvreté;

— un montant de 1,1 milliard de dollars pour accroître la réussite éducative et pour investir davantage en santé, soit :

  — 337 millions de dollars en éducation et enfance,

  — 107 millions de dollars en enseignement supérieur,

  — 630 millions de dollars en santé et services sociaux;

— un montant de 667 millions de dollars pour appuyer l'économie des régions;

— un montant de 544 millions de dollars pour assurer aux Québécois un revenu plus élevé à la retraite.

TABLEAU A.9

Investissements additionnels de la mise à jour de novembre 2017
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Cumulatif 6 ans[1]	Page de réf.
Réduction du fardeau fiscal des particuliers	**1 083**	**1 067**	**1 001**	**6 272**	C.3
Réduction de la pauvreté	**41**	**254**	**405**	**2 560**	C.27
Investissements pour la réussite éducative et la santé					
– Éducation et enfance	17	60	65	**337**	C.35
– Enseignement supérieur	7	20	20	**107**	C.38
– Santé et services sociaux	105	105	105	**630**	A.34
Sous-total	**129**	**185**	**190**	**1 074**	
Appui à l'économie des régions	**86**	**138**	**139**	**667**	D.3
Assurer un revenu plus élevé à la retraite	**—**	**13**	**54**	**544**	C.39
TOTAL	**1 339**	**1 656**	**1 789**	**11 116**	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
(1) Ces investissements additionnels comprennent ceux pour les années 2017-2018 à 2022-2023.

❑ Des investissements additionnels pour les services publics

Le gouvernement annonce de nouvelles actions pour renforcer le financement des services publics et stimuler davantage la croissance économique dès 2017-2018. Les investissements additionnels suivants sont prévus :

— 105 millions de dollars à compter de 2017-2018 en santé et services sociaux afin, notamment, d'intensifier les services auprès des clientèles vulnérables et de prévenir les dépendances;

— 19 millions de dollars en 2017-2018 et 60 millions de dollars annuellement à compter de 2018-2019 pour bonifier le financement en éducation et enseignement supérieur, et ce, dans le but d'accroître la réussite;

— 132 millions de dollars en 2017-2018 et 398 millions de dollars à compter de 2018-2019 afin de stimuler le développement économique des régions du Québec et de réduire la pauvreté.

Ces investissements additionnels porteront la croissance des dépenses de programmes à 4,6 % en 2017-2018 et à 4,1 % en 2018-2019.

TABLEAU A.10

Dépenses de programmes par grand portefeuille de 2016-2017 à 2018-2019
(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018			2018-2019		
	Résultats réels	Mars 2017	Montants additionnels	Novembre 2017	Mars 2017	Montants additionnels	Novembre 2017
Santé et Services sociaux	35 388	36 764	105	36 869	38 169	105	38 274
Variation en %	*3,3*	*3,9*[1]		*4,2*[1]	*3,8*		*3,8*
Éducation et Enseignement supérieur	17 061	17 882	19	17 901	18 559	60	18 619
Variation en %	*2,8*	*5,3*[1]		*5,4*[1]	*3,8*		*4,0*
Autres portefeuilles	16 927	17 067	132	17 199	17 502	398	17 900
Variation en %	*3,7*	*0,3*[1]		*1,1*[1]	*2,5*		*4,1*
Fonds de suppléance	—	879	–256	623	536	—	536
Marge budgétaire	—	—	—	—	250	—	250
DÉPENSES DE PROGRAMMES	**69 376**	**72 591**	**—**	**72 591**	**75 016**	**563**	**75 579**
Variation en %	***3,3***	***4,6***		***4,6***	***3,3***		***4,1***

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
(1) Afin d'évaluer la croissance de 2017-2018 en prenant des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de cette année ont été calculés en excluant des dépenses en 2016-2017 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués aux portefeuilles Santé et Services sociaux (12 M$) et Éducation et Enseignement supérieur (79 M$) et en les incluant dans les dépenses en 2016-2017 des autres portefeuilles.

2.1 Une réduction du fardeau fiscal de 1 000 $ pour les familles

Les mesures mises en place dans le cadre du Plan économique du Québec ont permis à l'ensemble des Québécois de profiter d'une baisse importante de leur charge fiscale et de rendre l'effort de travail plus attrayant.

Des finances publiques saines et une bonne performance de l'économie donnent au gouvernement les moyens de poursuivre son engagement de réduire davantage le fardeau fiscal des ménages, et ainsi améliorer leur niveau de vie.

Dès 2017, les particuliers profiteront d'une réduction du fardeau fiscal de près de 2,3 milliards de dollars par année. Tous les contribuables imposables profiteront, une fois de plus, d'une baisse d'impôt. De plus, les familles ayant des enfants d'âge scolaire seront soutenues à hauteur de 100 $ par enfant par année pour les dépenses liées à la rentrée scolaire.

Ces nouveaux gestes, combinés à ceux déjà prévus, permettront d'atteindre une réduction permanente du fardeau fiscal des particuliers de près de 2,3 milliards de dollars par année à compter de 2017[5].

— Grâce à ces mesures, une famille où chaque conjoint gagne un revenu de 50 000 $ verra son fardeau fiscal baisser de plus de 1 000 $ par année dès 2017.

— Il s'agit d'un effort substantiel. Les sommes accordées représentent une réduction de 9 % de l'ensemble des revenus de l'État provenant de l'impôt des particuliers et de la contribution santé.

TABLEAU A.11

Réduction du fardeau fiscal[(1)] des particuliers depuis mars 2015
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 %[(2)]	971	955	887	905	923	941	**5 582**
Supplément de 100 $ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires	111	112	114	116	118	119	**690**
Sous-total	**1 083**	**1 067**	**1 001**	**1 021**	**1 041**	**1 061**	**6 272**
Réductions déjà prévues[(3)]	1 191	1 248	1 233	1 238	1 244	1 249	**7 403**
TOTAL	**2 273**	**2 315**	**2 234**	**2 259**	**2 284**	**2 310**	**13 675**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
(1) La réduction du fardeau fiscal exclut les mesures du troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
(2) Cette réduction inclut l'impact de la baisse du taux de conversion des crédits d'impôt personnels.
(3) Ces réductions incluent la hausse du montant personnel de base annoncée dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2017, l'abolition complète de la contribution santé, l'instauration et la bonification du bouclier fiscal, la bonification des primes au travail et les bonifications du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience.

5 Le détail de ces mesures est présenté à la section C du présent document.

❑ Réduction de l'impôt à payer sur les premiers dollars gagnés

À l'occasion de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, le gouvernement annonce une baisse d'impôt générale additionnelle dès 2017.

Les premiers dollars gagnés seront dorénavant imposés à un taux moindre, soit de 15 % au lieu de 16 %. C'est le taux le plus bas atteint pour la classe moyenne au Québec au cours des trente dernières années.

Cette baisse d'impôt représentera une réduction additionnelle du fardeau fiscal des particuliers de près de 1 milliard de dollars par année à compter de 2017-2018.

❑ Supplément de 100 $ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires

La rentrée scolaire des enfants peut représenter, pour certaines familles, une charge financière importante en raison de l'achat de fournitures scolaires.

À cet effet, le gouvernement annonce le versement d'un supplément de 100 $ par enfant par année pour l'achat de fournitures scolaires.

Cette nouvelle mesure permettra de réduire de plus de 110 millions de dollars par année les dépenses engagées par les familles admissibles. Cette aide sera versée à quelque 700 000 familles québécoises, permettant ainsi à plus d'un million d'enfants d'en bénéficier.

❑ Un régime de soutien du revenu plus accessible

Pour bénéficier des mesures fiscales, les demandeurs doivent produire une déclaration de revenus, mais aussi remplir adéquatement les différentes annexes pertinentes.

Or, certains contribuables ne bénéficieraient pas d'allègements fiscaux alors qu'ils ont rempli leur déclaration de revenus, soit parce qu'ils ont omis d'en faire la demande, soit parce qu'ils ne savaient pas qu'ils y avaient droit.

Ainsi, afin de renforcer l'efficacité des mesures du régime de soutien du revenu et comme recommandé par le Comité d'experts sur le revenu minimum garanti, trois crédits d'impôt[6] seront versés automatiquement lorsque les contribuables auront omis d'en faire la demande.

---

[6] Ces crédits sont le bouclier fiscal, les primes au travail et la composante TVQ du crédit d'impôt pour la solidarité.

2.2 Une réduction de la pauvreté

Le gouvernement du Québec rendra public sous peu le troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

❑ Augmenter le revenu disponible des personnes les plus pauvres

Comme l'annonçait le Plan économique du Québec de mars 2017, l'amélioration du revenu disponible sera au cœur du troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le gouvernement s'est fixé une cible ambitieuse : sortir 100 000 personnes de la pauvreté d'ici 2023. Pour ce faire, il proposera des mesures qui permettront de venir en aide à des personnes particulièrement vulnérables.

Le troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale visera à améliorer le revenu disponible des prestataires de l'aide financière de dernier recours et d'Objectif emploi, tout en maintenant une forte incitation au travail, en assurant leur accompagnement vers l'emploi et en favorisant le développement de leurs compétences.

Afin d'inciter davantage au travail les ménages à faible ou à moyen revenu, le troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale comprend une bonification des taux de majoration pour les primes au travail générale et adaptée. De plus, pour faciliter l'intégration au marché du travail, les critères d'admissibilité au supplément de la prime au travail pour les prestataires de longue durée quittant l'assistance sociale seront élargis.

❑ Favoriser l'inclusion sociale

Le gouvernement reconnaît que l'inclusion sociale des personnes et des familles à faible revenu doit être favorisée à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

Ainsi, des mesures seront également annoncées dans le plan afin de favoriser la participation et l'inclusion sociales. Les mesures qui seront mises de l'avant viseront à favoriser l'accès au logement, à la culture, à la justice, ainsi qu'à assurer une plus grande sécurité alimentaire. Elles permettront également de soutenir les organismes qui accompagnent les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

❑ Des investissements additionnels de près de 2,6 milliards de dollars sur six ans

Le troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale représente des investissements de près de 2,6 milliards de dollars qui visent deux objectifs, soit :

— bonifier le revenu disponible des personnes en situation de pauvreté, tout en maintenant une incitation forte à intégrer le marché du travail;

— renforcer l'inclusion sociale des ménages en situation de faible revenu.

TABLEAU A.12

Investissements additionnels pour le troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Bonifier le revenu disponible des personnes en situation de pauvreté							
– Bonifier les prestations d'aide financière de dernier recours et d'Objectif emploi	40	189	293	387	473	539	**1 922**
– Inciter au travail	1	14	22	31	43	55	**165**
– Autres mesures visant à bonifier le revenu disponible	1	18	45	63	63	63	**253**
Mesures d'inclusion sociale	1	32	45	51	47	44	**220**
TOTAL	**41**	**254**	**405**	**532**	**626**	**702**	**2 560**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

2.3 Des investissements pour la réussite éducative et la santé

❑ Investir davantage dans l'éducation et l'enfance

En juin 2017, le gouvernement a doté le Québec d'une première politique de la réussite éducative afin de mieux soutenir la petite enfance, les élèves ainsi que leurs parents.

— Découlant des orientations prescrites par la politique, la Stratégie 2017-2022 sur les services éducatifs aux enfants de 0 à 8 ans (stratégie 0-8 ans) sera mise en œuvre par le gouvernement grâce à des investissements de plus de 1 milliard de dollars prévus au Plan économique du Québec de mars 2017.

Dans le cadre de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, le gouvernement poursuit ses actions en investissant 337 millions de dollars additionnels dans la stratégie 0-8 ans.

■ Financement additionnel pour la stratégie 0-8 ans

Cette mise à jour du Plan économique du Québec prévoit des investissements additionnels de 17 millions de dollars en 2017-2018, de 60 millions de dollars en 2018-2019 et de 65 millions de dollars annuellement par la suite. Ces investissements permettront notamment de :

— bonifier les mesures de soutien aux enfants handicapés ou provenant de milieux défavorisés;

— favoriser les projets visant à améliorer la qualité éducative;

— recruter aux niveaux préscolaire et primaire 500 professionnels additionnels pour les élèves, tels des orthophonistes et des orthopédagogues.

Pour 2017-2018, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

TABLEAU A.13

Investissements additionnels pour la stratégie 0-8 ans
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Enfance	5	20	25	25	25	25	**125**
Éducation	12	40	40	40	40	40	**212**
TOTAL	**17**	**60**	**65**	**65**	**65**	**65**	**337**

Soutenir les écoles primaires en milieu défavorisé

Le gouvernement annonce un investissement additionnel pour soutenir les écoles primaires en milieu défavorisé, notamment par un partenariat avec le Club des petits déjeuners et la poursuite du déploiement des maternelles 4 ans.

Pour ce faire, un montant de 10 millions de dollars est accordé à compter de l'année 2018-2019. Les sommes liées à cette mesure seront prévues à même le troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Soutenir les écoles primaires en milieu défavorisé
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Investissements additionnels	—	10	10	10	10	10	**50**

Stratégie 2017-2022 sur les services éducatifs aux jeunes enfants de 0 à 8 ans

– Rappel des investissements annoncés
dans le Plan économique du Québec de mars 2017 –

La stratégie 0-8 ans découle des orientations définies dans la Politique de la réussite éducative – Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir. Cette dernière constitue la première initiative gouvernementale qui positionne sur le même continuum éducatif les services de garde à l'enfance et le réseau scolaire. Elle vise à favoriser la continuité, la qualité et l'accessibilité des services éducatifs, de la petite enfance jusqu'à la fin du premier cycle du primaire.

Dans le Plan économique du Québec de mars 2017, le gouvernement a annoncé des investissements de plus de 1 milliard de dollars sur six ans destinés au soutien des jeunes enfants de 0 à 8 ans et de leur famille, soit :

- 127 millions de dollars pour assurer la réussite éducative dès la petite enfance;
- 915 millions de dollars pour accompagner et soutenir vers la réussite les élèves du préscolaire et de la première année du primaire.

Investissements pour mieux soutenir les services éducatifs pour les jeunes enfants de 0 à 8 ans – Mars 2017
(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Assurer la réussite éducative dès la petite enfance	27	20	20	20	20	20	**127**
Partir du bon pied au préscolaire et en 1re année du primaire	—	94	121	161	229	310	**915**
TOTAL	**27**	**114**	**141**	**181**	**249**	**330**	**1 042**

Les sommes réservées à la petite enfance serviront, notamment, à :

- améliorer l'intervention éducative auprès des jeunes enfants;
- faciliter la transition des enfants en vue de leur entrée à l'école;
- soutenir les organismes communautaires qui offrent des activités aux familles;
- couvrir l'achat d'équipements adaptés aux besoins des enfants handicapés.

Les sommes allouées aux enfants commençant l'école visent, entre autres, à dépister rapidement les difficultés d'apprentissage et à permettre ainsi une intervention rapide auprès de ces élèves, afin de favoriser leur réussite éducative.

❑ Investir en enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur jouent un rôle essentiel à l'essor de l'économie du savoir. Afin de soutenir leur développement, le Plan économique du Québec de mars 2017 prévoyait des investissements de 1,5 milliard de dollars consacrés à l'enseignement supérieur et aux étudiants.

Ces investissements visaient à permettre l'embauche de 500 ressources additionnelles pour assurer la formation et le soutien des étudiants dès la rentrée 2017 et de plus de 2 500 ressources additionnelles d'ici 2021-2022.

— Depuis septembre 2017, ce sont plus de 700 ressources additionnelles qui ont déjà été embauchées dans les établissements d'enseignement supérieur au Québec.

Le gouvernement souhaite intensifier ces investissements et permettre l'embauche de 120 ressources additionnelles, notamment des enseignants, des techniciens et des professionnels pour assurer la formation des étudiants.

Pour ce faire, des sommes additionnelles de 7 millions de dollars en 2017-2018 et de 20 millions de dollars pour les années suivantes sont investies en enseignement supérieur. Ces nouvelles ressources, notamment en services directs aux étudiants, permettront d'améliorer le soutien, la réussite et l'intégration de ces derniers.

Pour l'année 2017-2018, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

TABLEAU A.14

Investissements additionnels en enseignement supérieur
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Améliorer le soutien, la réussite et l'intégration des étudiants	7	20	20	20	20	20	**107**

❑ Des ressources supplémentaires en santé qui répondent aux besoins des Québécois

Dans le Plan économique du Québec de mars 2017, des investissements additionnels en santé et services sociaux ont été annoncés. Ils totalisent 772 millions de dollars en 2017-2018 et 1 182 millions de dollars en 2018-2019.

Le gouvernement poursuit son plan afin de bonifier l'accès à des services de santé de qualité, notamment pour les personnes vulnérables, dont les personnes âgées et les personnes ayant une dépendance.

Ainsi, la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec prévoit des investissements additionnels de 105 millions de dollars à compter de 2017-2018, soit :

— un montant de 18 millions de dollars à compter de 2017-2018 pour améliorer les services aux aînés en établissement;

— un montant de 17 millions de dollars en 2017-2018 et de 51 millions de dollars à compter de 2018-2019 pour offrir une amélioration des services en santé mentale aux clientèles vulnérables concernées;

— une somme de 11 millions de dollars en 2017-2018 et de 20 millions de dollars à compter de 2018-2019 pour prévenir la dépendance aux drogues;

  — De cette somme, 5 millions de dollars sont prévus à compter de 2017-2018 pour prévenir la consommation de cannabis.

— un montant de 5 millions de dollars en 2017-2018 et de 11 millions de dollars pour les années suivantes pour contrer les fugues chez les jeunes en centre jeunesse et en foyer de groupe.

Pour l'année 2017-2018, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

TABLEAU A.15

Nouvelles initiatives pour la santé et les services sociaux
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Services aux aînés en établissement	18	18	18
Services en santé mentale pour les clientèles vulnérables	17	51	51
Prévention des dépendances	11	20	20
Prévention des fugues chez les jeunes	5	11	11
Intensification des services en établissement	46	5	5
Maintien à domicile : équipements pour les professionnels	8	—	—
TOTAL	**105**	**105**	**105**

Prévention en matière de cannabis

Le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi visant à légaliser le cannabis et a annoncé son entrée en vigueur d'ici le 1er juillet 2018. Le gouvernement du Québec doit donc intervenir pour encadrer plusieurs aspects découlant de cette légalisation.

La légalisation du cannabis pourrait donner une impression de banalisation ou de normalisation de ce produit alors qu'il comporte des risques pour la santé et la sécurité des personnes. Ces risques concernent notamment la santé mentale, la cognition, la croissance neurocognitive pendant l'adolescence jusqu'au début de l'âge adulte, la santé physique et le développement du fœtus.

Le gouvernement du Québec protégera notamment les jeunes des dangers de l'usage du cannabis, entre autres en réduisant l'intérêt et l'accessibilité du cannabis, et assurera la dénormalisation de sa consommation. De plus, l'encadrement visera à diriger les consommateurs adultes actuels vers un marché légal et plus sécuritaire, sans toutefois stimuler la demande du produit. À cette fin, un projet de loi a été déposé le 16 novembre 2017. La vente de cannabis sera confiée à une filiale de la Société des alcools du Québec.

Les revenus gouvernementaux liés à la légalisation du cannabis seront dédiés à des activités de prévention de même qu'à la lutte contre les méfaits du cannabis.

À cet égard, le gouvernement du Québec consacrera 25 millions de dollars par année pour informer la population des risques de la consommation de cannabis, prévenir l'initiation de nouveaux consommateurs dont plus particulièrement les jeunes et soutenir l'abandon de l'usage. Des activités de sensibilisation, des campagnes d'information justes et cohérentes et une surveillance de la situation permettront d'atténuer les risques, notamment pour les jeunes. Des activités de recherche pour améliorer les connaissances dans ce domaine jusqu'ici peu étudié ainsi qu'une bonification des soins existants en lien avec l'usage de cannabis seront également financées.

Sommes consacrées à la prévention en matière de cannabis
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Prévention en matière de cannabis[1]	25	25	25	25	25

(1) Ces sommes excluent un montant de 5 M$ par année prévu à même les investissements additionnels en santé.

■ Financement de la rémunération médicale

En novembre 2014, le ministère de la Santé et des Services sociaux et chacune des fédérations médicales ont signé des protocoles d'accord, afin principalement de modifier le calendrier de versement de certaines sommes consenties pour la rémunération médicale.

Afin de prendre en compte sa capacité de payer, tout en reconnaissant l'entente d'étalement conclue avec les fédérations médicales, le gouvernement souhaite renégocier les modalités prévues. Ces nouvelles modalités doivent considérer :

— l'obligation de financer l'ensemble des services publics à la population, soit de répondre à la demande de services dans les établissements de santé;

— le financement de l'augmentation de l'enveloppe de rémunération médicale.

Dans le cadre de cette renégociation, le gouvernement souhaite réétaler une partie de l'enveloppe de rémunération consentie et devancer, le cas échéant, le paiement de sommes non récurrentes dues. Les sommes dégagées seront entièrement consacrées aux budgets des établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

Le gouvernement a présenté une proposition à l'égard du financement de la rémunération médicale dans le Plan économique du Québec de mars 2017. Cette proposition respecte le cadre financier du gouvernement et prévoit :

— un réaménagement des protocoles d'étalement[7] convenus en 2014;

— un plafonnement à 3 % de la croissance de l'enveloppe allouée à la rémunération médicale;

— la réalisation d'une étude sur l'écart de rémunération médicale entre le Québec et l'Ontario.

Afin de sécuriser le cadre financier pour les prochaines années, le gouvernement légiférera au cours des prochains mois afin de s'assurer que les nouvelles ententes de rémunération respectent le cadre financier présenté dans le Plan économique du Québec de mars 2017 et maintenu dans le cadre de la mise à jour de novembre 2017.

---

[7] Protocole d'accord intervenu entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins spécialistes du Québec concernant l'étalement de certains montants consentis à la rémunération des médecins spécialistes.

Protocole d'accord intervenu entre le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) ayant trait à l'étalement de certains montants consentis pour la rémunération des médecins dans le cadre de l'Accord-cadre ayant trait au renouvellement de l'entente générale MSSS-FMOQ 2010-2015 et ayant trait à certains montants consentis dans le cadre de l'Entente MSSS-FMOQ relative à l'application de la Lettre d'entente n° 138.

La rémunération médicale par habitant

Sur la base de données comparables provenant de l'Institut canadien d'information sur la santé, en ce qui concerne la rémunération médicale, le Québec dépensait moins par habitant que l'Ontario et que le reste du Canada en 2006-2007.

- Cet écart représentait 69 $ de moins par habitant par rapport au reste du Canada, en tenant compte des écarts du coût de la vie.

En 2015-2016, avec les nouvelles ententes de rémunération et toujours en tenant compte des écarts du coût de la vie, le Québec dépensait 701 $ par habitant, dépassant ainsi la moyenne du reste du Canada (647 $ par habitant) et l'Ontario (622 $ par habitant).

- Cet écart représentait 54 $ de plus par habitant par rapport au reste du Canada.

Rémunération médicale par habitant ajustée au coût de la vie[1] – 2006-2007 à 2015-2016
(en dollars par habitant)

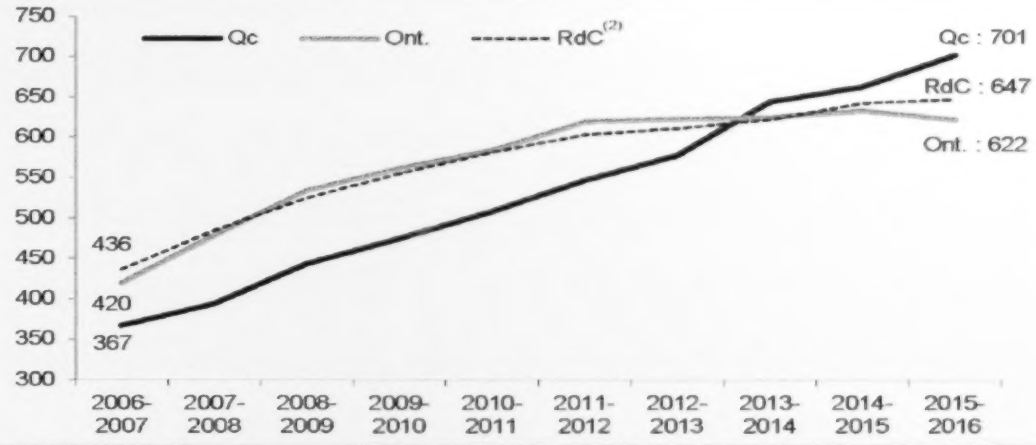

(1) L'ajustement au coût de la vie est calculé à partir des indices comparatifs des prix des biens et services à la consommation entre les villes produits par Statistique Canada. De plus, pour le calcul des écarts du coût de la vie, les données populationnelles proviennent du recensement de 2016.
(2) Le reste du Canada (RdC) comprend toutes les provinces, sauf le Québec.
Sources : Institut canadien d'information sur la santé, Base de données nationale sur les médecins, 2015-2016 (paiements cliniques totaux des médecins) et Statistique Canada.

2.4 Un appui à l'économie des régions

Depuis l'annonce du Plan économique du Québec en avril 2014, le gouvernement du Québec a établi plusieurs priorités d'intervention pour lesquelles des actions significatives ont été mises en œuvre afin de stimuler la croissance de l'économie dans l'ensemble des régions du Québec.

La mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec poursuit ces actions en prévoyant des investissements additionnels de près de 667 millions de dollars qui auront un impact important sur l'ensemble du territoire québécois, soit :

— 367 millions de dollars pour appuyer la transformation numérique de l'économie;

— 300 millions de dollars en soutien au développement économique de toutes les régions.

Pour 2017-2018, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Les détails de ces initiatives seront annoncés ultérieurement par les ministres responsables.

TABLEAU A.16

Initiatives pour appuyer l'économie des régions
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Appui à la transformation numérique de l'économie	36	88	89	64	65	25	**367**
Soutien au développement économique de toutes les régions	50	50	50	50	50	50	**300**
TOTAL	**86**	**138**	**139**	**114**	**115**	**75**	**667**

❑ Un appui à la transformation numérique de l'économie

La mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec prévoit un soutien de 367 millions de dollars sur une période de six ans pour le financement d'initiatives établies comme étant prioritaires dans le cadre de la Stratégie numérique à venir, soit :

— 300 millions de dollars pour assurer l'accessibilité à un réseau numérique performant dans toutes les régions du Québec, notamment par la bonification du programme Québec branché;

— près de 67 millions de dollars pour développer les technologies de prochaine génération au Québec grâce au démarrage du projet ENCQOR[8] en 2017-2018.

[8] ENCQOR est l'acronyme pour Évolution des services en nuage dans le corridor Québec-Ontario pour la recherche et l'innovation.

2.5 Un revenu plus élevé à la retraite

Pour assurer aux prochaines générations de meilleures rentes de retraite, le gouvernement a déposé un projet de loi bonifiant le Régime de rentes du Québec (RRQ). Afin de financer les prestations plus élevées du régime bonifié, les cotisations seront rehaussées graduellement, à compter de 2019, pour les salariés, les travailleurs autonomes et les employeurs.

Des allègements fiscaux seront mis en place concernant les particuliers et les entreprises afin de réduire l'impact des cotisations additionnelles pour eux.

TABLEAU A.17

Allègements pour les cotisations additionnelles au Régime de rentes du Québec
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	À terme[1]
Allègements fiscaux pour les cotisations additionnelles au RRQ	—	13	54	98	156	224	**338**

(1) Le chiffre correspond aux allègements fiscaux sur la pleine hausse des cotisations au RRQ qui sera atteinte en 2025-2026.

3. LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

3.1 Le cadre financier du gouvernement

Cette section présente les perspectives budgétaires du Québec pour les années 2017-2018 à 2022-2023.

— Le gouvernement prévoit le maintien de l'équilibre budgétaire sur l'horizon du cadre financier.

Les revenus consolidés atteindront 106,5 milliards de dollars en 2017-2018. Leur croissance s'élèvera à 3,5 % en 2017-2018 et à 2,0 % en 2018-2019.

Les dépenses consolidées s'élèveront à 104,2 milliards de dollars en 2017-2018. Leur croissance atteindra 5,7 % en 2017-2018 et 2,9 % en 2018-2019.

Le cadre financier prévoit une provision pour éventualités de 100 millions de dollars de 2017-2018 à 2020-2021 et de 200 millions de dollars en 2021-2022 et en 2022-2023.

Sur l'horizon de prévision, le cadre financier permet de financer les versements des revenus dédiés au Fonds des générations, nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction de la dette d'ici 2025-2026.

— À cet égard, les versements au Fonds des générations atteindront 2,5 milliards de dollars en 2017-2018 et 2,7 milliards de dollars en 2018-2019.

TABLEAU A.18

Cadre financier consolidé de 2016-2017 à 2022-2023

(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Revenus consolidés							
Impôt des particuliers	29 231	29 196	30 519	31 834	32 980	34 259	35 597
Cotisations pour les services de santé	5 969	6 000	6 113	6 287	6 423	6 618	6 825
Impôts des sociétés	7 480	7 703	7 957	8 131	8 330	8 502	8 592
Impôt foncier scolaire	2 169	2 250	2 329	2 395	2 475	2 561	2 561
Taxes à la consommation	19 292	19 946	20 488	20 886	21 311	21 820	22 459
Droits et permis	3 297	3 787	3 801	3 950	3 894	3 657	3 777
Revenus divers	10 391	10 243	10 725	11 211	11 851	12 450	12 715
Entreprises du gouvernement	4 899	4 552	4 323	4 495	4 741	4 980	5 016
Revenus autonomes	**82 728**	**83 677**	**86 255**	**89 189**	**92 005**	**94 847**	**97 542**
Variation en %	***1,8***	***1,1***	***3,1***	***3,4***	***3,2***	***3,1***	***2,8***
Transferts fédéraux	20 179	22 793	22 391	23 220	23 669	24 290	24 953
Variation en %	*6,8*	*13,0*	*–1,8*	*3,7*	*1,9*	*2,6*	*2,7*
Total des revenus consolidés	**102 907**	**106 470**	**108 646**	**112 409**	**115 674**	**119 137**	**122 495**
Variation en %	***2,8***	***3,5***	***2,0***	***3,5***	***2,9***	***3,0***	***2,8***
Dépenses consolidées							
Santé et services sociaux	–38 737	–40 467	–41 789	–42 974	—	—	—
Éducation et culture	–21 646	–22 735	–23 573	–24 277	—	—	—
Économie et environnement	–12 338	–13 598	–13 815	–14 132	—	—	—
Soutien aux personnes et aux familles	–9 585	–10 120	–10 531	–10 839	—	—	—
Gouverne et justice	–6 712	–7 742	–7 920	–8 054	—	—	—
Dépenses de missions	**–89 018**	**–94 662**	**–97 628**	**–100 276**	**–102 436**	**–104 837**	**–107 501**
Variation en %	***2,9***	***6,3***	***3,1***	***2,7***	***2,2***	***2,3***	***2,5***
Service de la dette	–9 527	–9 508	–9 613	–9 753	–10 017	–10 193	–10 469
Variation en %	*–4,8*	*–0,2*	*1,1*	*1,5*	*2,7*	*1,8*	*2,7*
Total des dépenses consolidées	**–98 545**	**–104 170**	**–107 241**	**–110 029**	**–112 453**	**–115 030**	**–117 970**
Variation en %	***2,1***	***5,7***	***2,9***	***2,6***	***2,2***	***2,3***	***2,6***
Provision pour éventualités	—	–100	–100	–100	–100	–200	–200
SURPLUS	**4 362**	**2 200**	**1 305**	**2 280**	**3 121**	**3 907**	**4 325**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE							
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–2 001	–2 450	–2 712	–3 031	–3 465	–3 907	–4 325
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	250	1 407	751	344	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE[1]	**2 361**	—	—	—	—	—	—

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

❑ Les dépenses de missions

En 2017-2018, les dépenses des deux principales missions gouvernementales connaîtront une croissance qui sera de :

— 4,5 % pour la mission Santé et services sociaux, qui comporte principalement les activités des établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec;

— 4,6 % pour la mission Éducation et culture, qui regroupe principalement les activités des établissements d'enseignement, l'aide financière aux études, les programmes du secteur de la culture ainsi que les programmes liés à l'immigration.

TABLEAU A.19

Dépenses de missions[1]
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Santé et services sociaux	40 467	41 789	42 974
Variation en %	*4,5*[2]	*3,3*	*2,8*
Éducation et culture	22 735	23 573	24 277
Variation en %	*4,6*[2]	*3,7*	*3,0*
Économie et environnement	13 598	13 815	14 132
Variation en %	*10,2*	*1,6*	*2,3*
Soutien aux personnes et aux familles	10 120	10 531	10 839
Variation en %	*6,4*[2]	*4,1*	*2,9*
Gouverne et justice	7 742	7 920	8 054
Variation en %	*15,3*	*2,3*	*1,7*
TOTAL	**94 662**	**97 628**	**100 276**
Variation en %	***6,3***	***3,1***	***2,7***

(1) Dépenses consolidées excluant le service de la dette.
(2) Afin d'évaluer la croissance de 2017-2018 en prenant des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de cette année ont été calculés en excluant des dépenses de 2016-2017 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués aux missions Santé et services sociaux (12 M$) et Soutien aux personnes et aux familles (75 M$) et en les incluant dans les dépenses en 2016-2017 de la mission Éducation et culture.

Cadre financier du fonds général et des entités consolidées

Cadre financier du fonds général et des entités consolidées de 2016-2017 à 2022-2023

(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
FONDS GÉNÉRAL							
Revenus							
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	54 831	55 570	57 694	59 656	61 407	63 400	65 488
Variation en %	*2,0*	*1,3*	*3,8*	*3,4*	*2,9*	*3,2*	*3,3*
Entreprises du gouvernement	4 735	4 122	3 863	3 995	4 151	4 300	4 236
Variation en %	*–3,7*	*–12,9*	*–6,3*	*3,4*	*3,9*	*3,6*	*–1,5*
Transferts fédéraux	18 582	20 261	20 323	21 566	22 132	22 955	23 618
Variation en %	*6,7*	*9,0*	*0,3*	*6,1*	*2,6*	*3,7*	*2,9*
Total des revenus	**78 148**	**79 953**	**81 880**	**85 217**	**87 690**	**90 655**	**93 342**
Variation en %	***2,7***	***2,3***	***2,4***	***4,1***	***2,9***	***3,4***	***3,0***
Dépenses							
Dépenses de programmes	–69 376	–72 591	–75 579	–77 951	–80 266	–82 669	–85 153
Variation en %	*3,3*	*4,6*	*4,1*	*3,1*	*3,0*	*3,0*	*3,0*
Service de la dette	–7 543	–7 487	–7 425	–7 447	–7 466	–7 339	–7 460
Variation en %	*–5,2*	*–0,7*	*–0,8*	*0,3*	*0,3*	*–1,7*	*1,6*
Total des dépenses	**–76 919**	**–80 078**	**–83 004**	**–85 398**	**–87 732**	**–90 008**	**–92 613**
Variation en %	***2,4***	***4,1***	***3,7***	***2,9***	***2,7***	***2,6***	***2,9***
RÉSULTATS NETS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES							
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux[1]	843	2	–174	–470	–202	–447	–529
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	289	–27	–9	—	—	—	—
Fonds des générations	2 001	2 450	2 712	3 031	3 465	3 907	4 325
Total des entités consolidées	**3 133**	**2 425**	**2 529**	**2 561**	**3 263**	**3 460**	**3 796**
Provision pour éventualités	—	–100	–100	–100	–100	–200	–200
SURPLUS	**4 362**	**2 200**	**1 305**	**2 280**	**3 121**	**3 907**	**4 325**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE							
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–2 001	–2 450	–2 712	–3 031	–3 465	–3 907	–4 325
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	250	1 407	751	344	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE[2]	**2 361**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**

(1) Ces résultats incluent les ajustements de consolidation.
(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

❑ La part des revenus et des dépenses dans l'économie

La part des revenus et celle des dépenses de l'État dans l'économie suivent généralement une évolution similaire.

De 2009-2010 à 2014-2015, le poids des dépenses dans l'économie était supérieur à celui des revenus en raison des déficits réalisés. Le poids des dépenses a connu une croissance soutenue jusqu'en 2013-2014, où il a atteint 25,9 %.

En 2017-2018, le poids des revenus et celui des dépenses représenteront chacun 25,4 % du PIB.

D'ici cinq ans, le poids des dépenses et des revenus dans l'économie s'établira graduellement à 24,7 %, un niveau comparable à celui observé en 2007-2008, soit avant la dernière récession.

GRAPHIQUE A.6

Évolution de la part des revenus[1] et des dépenses consolidés dans l'économie – 1999-2000 à 2022-2023
(en pourcentage du PIB)

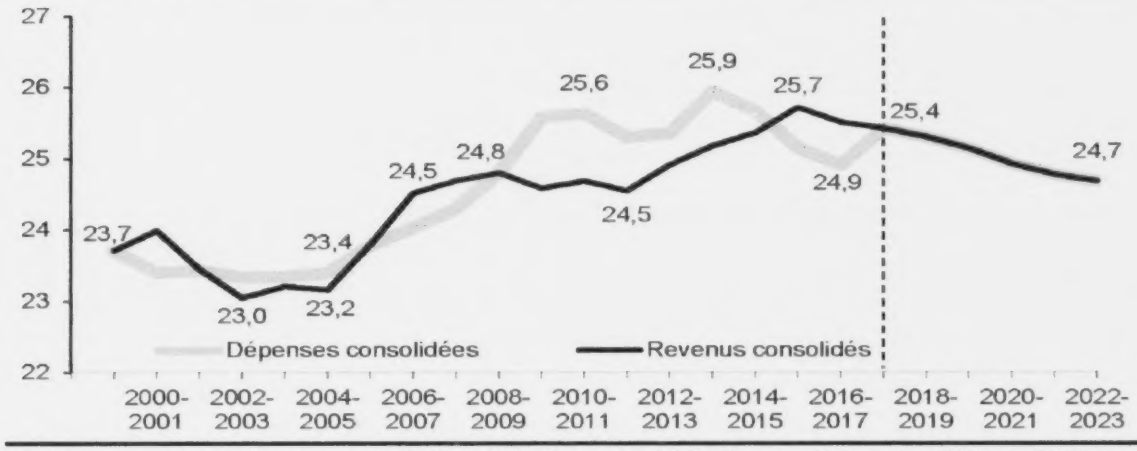

(1) Les revenus prennent en compte l'utilisation de la réserve de stabilisation et excluent ceux dédiés au Fonds des générations ainsi que la provision pour éventualités.

3.2 L'évolution des revenus

❑ Une croissance des revenus compatible avec celle de l'économie

Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement sont principalement constitués de revenus fiscaux. Leur croissance reflète généralement l'évolution de l'activité économique et les effets des mesures mises en place dans les budgets.

En 2017-2018, la croissance des revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement s'établira à 1,7 %.

— La croissance des revenus est notamment atténuée des réductions d'impôt générales annoncées dans la présente mise à jour et dans le Plan économique du Québec de mars 2017, ainsi que des mesures d'allègement du fardeau fiscal et de soutien à l'économie annoncées depuis le Plan économique du Québec de mars 2015, dont l'abolition de la contribution santé.

— N'eût été ces mesures, la croissance des revenus autonomes s'établirait à 3,2 %, ce qui représente une croissance compatible avec celle de l'économie.

Sur l'horizon de prévision, la croissance des revenus évoluera au même rythme que l'économie.

GRAPHIQUE A.7

Croissance des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement – 2016-2017 à 2020-2021
(en pourcentage)

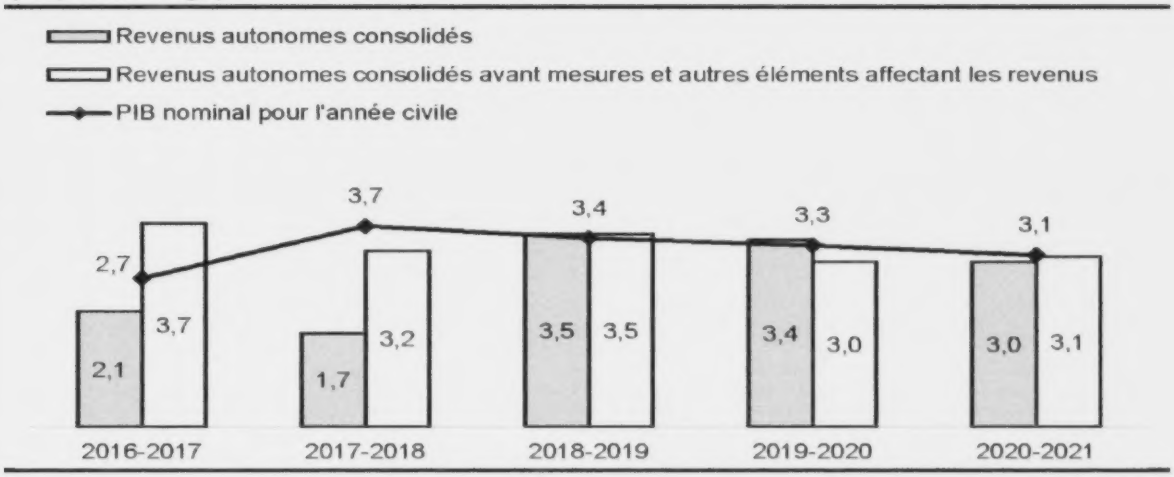

Une croissance des revenus compatible avec celle de l'économie

Croissance des revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement – 2016-2017 à 2020-2021
(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus autonomes	**82 728**	**83 677**	**86 255**	**89 189**	**92 005**
Variation en %	***1,8***	***1,1***	***3,1***	***3,4***	***3,2***
Moins : Entreprises du gouvernement	4 899	4 552	4 323	4 495	4 741
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	**77 829**	**79 125**	**81 932**	**84 694**	**87 264**
Variation en %	***2,1***	***1,7***	***3,5***	***3,4***	***3,0***
Mesures et autres éléments affectant l'évolution des revenus[1]					
Réduction du premier taux d'imposition des particuliers de 16 % à 15 %	—	–971	–955	–887	–905
Abolition de la contribution santé	–705	–731	–754	–759	–759
Lutte contre les changements climatiques – Marché du carbone	266	623	477	495	306
Abolition des restrictions sur les remboursements de taxe sur les intrants pour les grandes entreprises[2]	—	–22	–115	–220	–336
Prolongation de cinq ans de la taxe compensatoire des institutions financières	—	89	137	298	387
Maintien du crédit d'impôt en raison de l'âge	–18	–38	–57	–77	–100
Autres mesures					
Plan économique du Québec – Mise à jour de novembre 2017	—	—	–13	–54	–98
Plans économiques précédents[3]	609	35	–77	–99	–114
Autres[4]	422	379	706	917	1 176
Sous-total	**574**	**–637**	**–650**	**–386**	**–443**
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement avant mesures	**77 255**	**79 762**	**82 582**	**85 080**	**87 707**
Variation en %	***3,7***	***3,2***	***3,5***	***3,0***	***3,1***
Croissance du PIB nominal	***2,7***	***3,7***	***3,4***	***3,3***	***3,1***

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Sauf exception, les montants sont ceux qui ont été publiés dans les budgets et les mises à jour automnales.
(1) Principales mesures ayant un impact sur la croissance des revenus consolidés.
(2) Pour les entreprises dont les ventes taxables sont supérieures à 10 M$.
(3) Sont incluses les mesures des plans économiques de mars 2015, de mars 2016 et de mars 2017, ainsi que les mesures du Point sur la situation économique et financière de l'automne 2014.
(4) Sont principalement inclus les revenus de placement du Fonds des générations.

Évolution des revenus du fonds général

Le tableau suivant illustre les revenus du fonds général selon la structure de présentation du rapport mensuel des opérations financières.

Évolution des revenus du fonds général
(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement		
Impôt sur le revenu et les biens		
Impôt sur le revenu des particuliers	22 692	22 286
Variation en %	*4,0*	*–1,8*
Cotisations au Fonds des services de santé	7 210	7 285
Variation en %	*–7,6*	*1,0*
Impôts des sociétés	5 274	5 726
Variation en %	*13,5*	*8,6*
Taxes à la consommation	17 947	18 597
Variation en %	*0,9*	*3,6*
Autres sources de revenus	1 708	1 676
Variation en %	*1,0*	*–1,9*
Total des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	**54 831**	**55 570**
Variation en %	***2,0***	***1,3***
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 735	4 122
Variation en %	*–3,7*	*–12,9*
Total des revenus autonomes	**59 566**	**59 692**
Variation en %	***1,5***	***0,2***
Transferts fédéraux		
Péréquation	10 030	11 081
Variation en %	*5,3*	*10,5*
Transferts pour la santé	5 946	6 217
Variation en %	*8,4*	*4,6*
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 635	1 706
Variation en %	*6,0*	*4,3*
Autres programmes	971	1 257
Variation en %	*12,5*	*29,5*
Total des transferts fédéraux	**18 582**	**20 261**
Variation en %	***6,7***	***9,0***
TOTAL	**78 148**	**79 953**
Variation en %	***2,7***	***2,3***

3.3 L'évolution des dépenses

Les dépenses consolidées comprennent, d'une part, les dépenses de missions, liées à la prestation des services publics et, d'autre part, le service de la dette.

— Les dépenses de missions comprennent les dépenses de programmes, auxquelles s'ajoutent, notamment, les dépenses réalisées par les fonds spéciaux, les organismes autres que budgétaires et les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

❑ Les dépenses de missions

Avec l'amélioration de la situation financière du Québec des dernières années, le gouvernement a pu renforcer le financement des services publics à compter de 2016-2017.

— La croissance des dépenses a ainsi été ramenée de 1,1 % en 2015-2016 à 2,9 % en 2016-2017. Elle s'établira à 6,3 % en 2017-2018.

  — Pour 2017-2018, le niveau de dépenses est augmenté de 810 millions de dollars par rapport au niveau prévu en mars 2017, pour s'établir à 94,7 milliards de dollars.

De 2015-2016 à 2018-2019, la croissance annuelle moyenne des dépenses de missions s'établira à 3,3 %.

GRAPHIQUE A.8

Croissance des dépenses de missions[1] – 2013-2014 à 2022-2023
(en pourcentage)

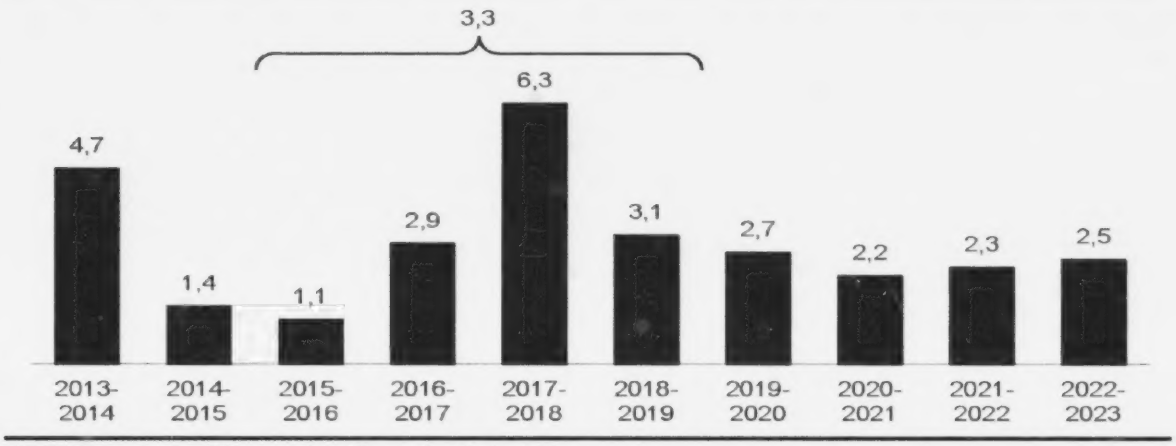

(1) Dépenses consolidées excluant le service de la dette.

❑ La part des dépenses de missions dans l'économie

Entre 2007-2008 et 2013-2014, le poids des dépenses de missions de l'État dans l'économie, soit les dépenses consolidées excluant le service de la dette en proportion du PIB, est passé de 21,4 % à 23,0 %.

D'ici 2022-2023, la part de ces dépenses dans l'économie devrait s'établir graduellement à 22,5 %.

— À terme, la proportion des dépenses de missions dans l'économie restera plus élevée que celle observée au début des années 2000 et semblable à celle observée avant la dernière récession.

La réduction du poids des dépenses dans l'économie permettra :

— d'éviter que des dépenses élevées nuisent à la compétitivité fiscale du Québec et limitent sa croissance économique;

— de préserver, lors d'un éventuel ralentissement économique, la capacité de financer les mesures qui pourraient être requises pour continuer d'offrir des services de qualité et soutenir l'économie.

GRAPHIQUE A.9

Évolution de la part des dépenses de missions[(1)] dans l'économie – 1999-2000 à 2022-2023
(en pourcentage du PIB nominal)

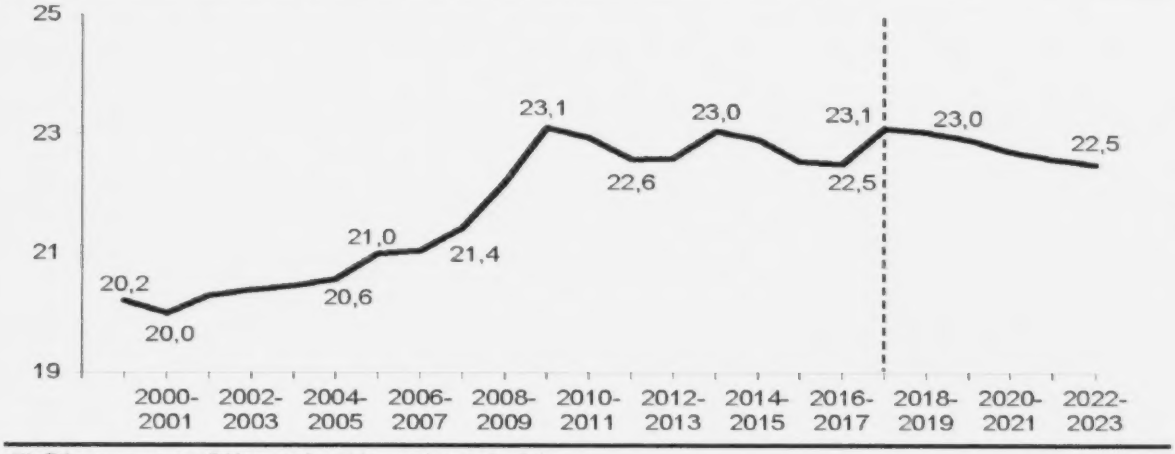

(1) Dépenses consolidées excluant le service de la dette.

Évolution comparée des dépenses de missions[1]

La croissance prévue des dépenses au Québec suit une tendance similaire à celle prévue ailleurs au Canada.

Tout comme le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique prévoient une croissance des dépenses de missions plus forte en 2017-2018 que par les années passées, pour s'établir respectivement à 5,6 % et 6,6 % pour ces deux provinces. Pour les deux années suivantes, soit 2018-2019 et 2019-2020, la croissance des dépenses s'établira autour de 3 % au Québec, soit un rythme supérieur à celui de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

- Au Québec, la croissance annuelle moyenne des dépenses de missions de 2017-2018 à 2019-2020 s'élève à 4,0 %, comparativement à 3,5 % en Ontario et à 2,8 % en Colombie-Britannique.

Croissance des dépenses de missions des provinces
(en pourcentage)

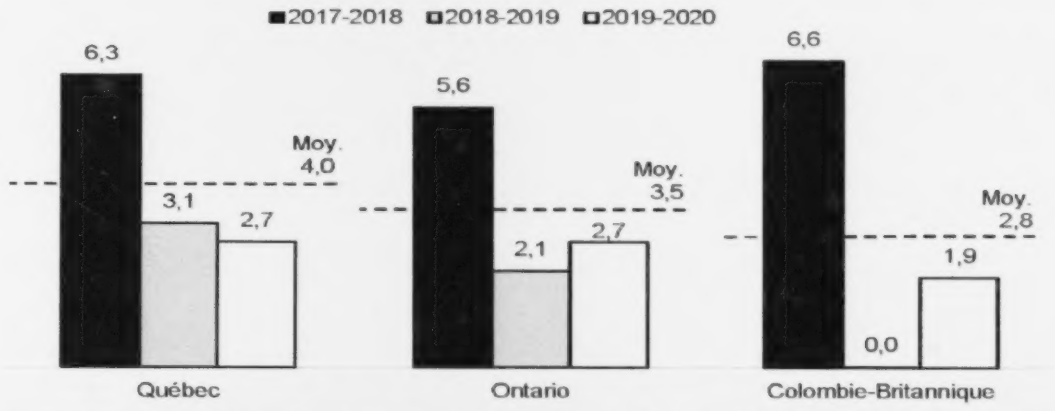

Sources : Ministère des Finances du Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

1 Dépenses consolidées excluant le service de la dette.

❑ Les dépenses de programmes

Les dépenses de programmes regroupent les dépenses des ministères. Elles sont financées principalement par les taxes et les impôts généraux.

La croissance prévue des dépenses de programmes est de 4,6 % en 2017-2018, de 4,1 % en 2018-2019 et de 3,1 % en 2019-2020.

— La bonne tenue de l'économie et la bonne gestion des finances publiques permettent des investissements additionnels dans les services publics, notamment pour la famille, l'éducation, l'enseignement supérieur, la santé et le soutien à l'économie dans toutes les régions.

De 2015-2016 à 2018-2019, la croissance annuelle des dépenses de programmes s'établira, en moyenne, à 3,1 %.

GRAPHIQUE A.10

Croissance des dépenses de programmes – 2013-2014 à 2022-2023
(en pourcentage)

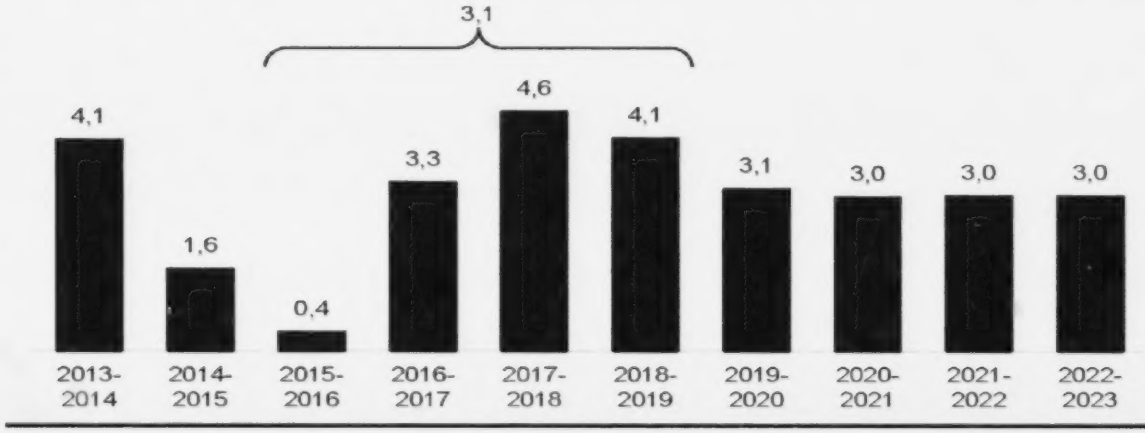

■ Les dépenses de programmes par grand portefeuille

La croissance des dépenses de programmes sera de 4,6 % en 2017-2018, de 4,1 % en 2018-2019 et de 3,1 % en 2019-2020. En particulier :

— les dépenses de programmes du portefeuille Santé et Services sociaux afficheront une croissance de 4,2 % en 2017-2018 et de 3,8 % en 2018-2019;

— celles allouées au portefeuille Éducation et Enseignement supérieur présenteront une croissance de 5,4 % en 2017-2018 et de 4,0 % en 2018-2019;

— les autres portefeuilles verront leur budget augmenter globalement de 1,1 % en 2017-2018 et de 4,1 % en 2018-2019.

Par ailleurs, une marge budgétaire incluse dans les dépenses de programmes pourrait être allouée aux portefeuilles au moment opportun.

TABLEAU A.20

Dépenses de programmes par grand portefeuille
(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Santé et Services sociaux	35 388	36 869	38 274	39 440
Variation en %	*3,3*	*4,2*[1]	*3,8*	*3,0*
Éducation et Enseignement supérieur	17 061	17 901	18 619	19 262
Variation en %	*2,8*	*5,4*[1]	*4,0*	*3,4*
Autres portefeuilles	16 927	17 199	17 900	18 214
Variation en %	*3,7*	*1,1*[1]	*4,1*	*1,8*
Fonds de suppléance	—	623	536	536
Marge budgétaire	—	—	250	500
DÉPENSES DE PROGRAMMES	**69 376**	**72 591**	**75 579**	**77 951**
Variation en %	***3,3***	***4,6***	***4,1***	***3,1***

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
(1) Afin d'évaluer la croissance de 2017-2018 en prenant des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de cette année ont été calculés en excluant des dépenses en 2016-2017 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués aux portefeuilles Santé et Services sociaux (12 M$) et Éducation et Enseignement supérieur (79 M$) et en les incluant dans les dépenses en 2016-2017 des autres portefeuilles.

3.4 Les investissements publics en immobilisations

Dans le but de répondre aux besoins importants du Québec en matière d'infrastructures publiques de qualité, le gouvernement maintiendra les investissements publics en immobilisations à des niveaux élevés dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

— À cet égard, le PQI 2018-2028 s'établira à 91,1 milliards de dollars, soit le même niveau que celui du PQI 2017-2027.

— Pour 2017-2018, les investissements prévus en immobilisations s'élèveront à 9,6 milliards de dollars. Ils atteindront 10 milliards de dollars annuellement pour les trois années suivantes.

Ces investissements élevés seront mis en œuvre :

— en privilégiant la sécurité du public, le remplacement des infrastructures vétustes et le développement économique;

— en respectant la capacité de payer des contribuables québécois et l'atteinte des objectifs de réduction de la dette.

GRAPHIQUE A.11

Investissements du Plan québécois des infrastructures 2018-2028
(en milliards de dollars)

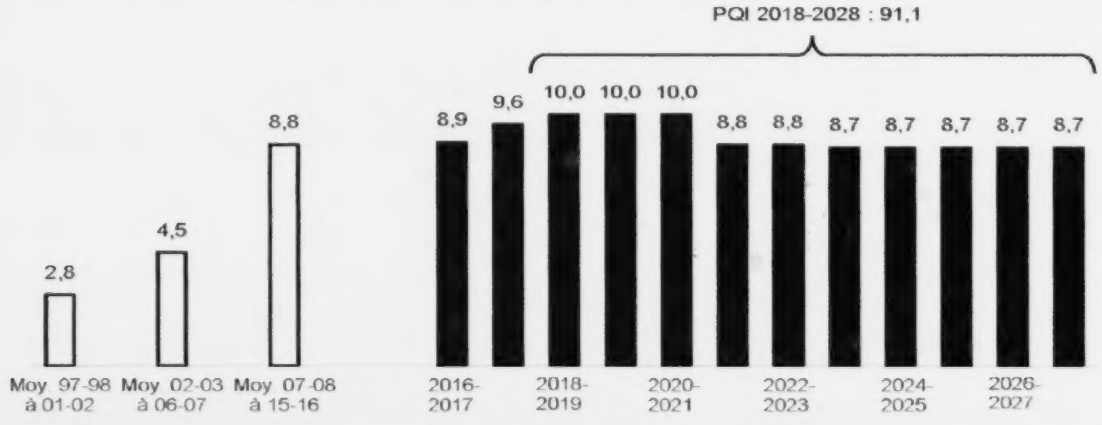

Par ailleurs, au-delà des investissements du gouvernement dans le cadre du PQI, les entreprises du gouvernement réalisent également des investissements importants dans les infrastructures.

Pour l'année 2018-2019, des investissements de 3,7 milliards de dollars par les entreprises du gouvernement sont prévus. Avec les 10 milliards de dollars dans le cadre du PQI, ce sont 13,7 milliards de dollars d'investissements publics en immobilisations qui sont prévus pour l'année 2018-2019.

❑ La contribution des partenaires

Aux investissements du Plan québécois des infrastructures vient s'ajouter la contribution des différents partenaires aux projets du gouvernement du Québec. Cette contribution représentera 3,5 milliards de dollars en 2018-2019.

— Ainsi, les investissements en immobilisations pour les projets inscrits au PQI totaliseront 13,5 milliards de dollars en 2018-2019.

TABLEAU A.21

Investissements en immobilisations 2018-2019
(en milliards de dollars)

	2018-2019
PQI 2018-2028	**10,0**
Contribution des partenaires[1]	
– Gouvernement fédéral	1,9
– Autres partenaires	1,6
Total – Contribution des partenaires	**3,5**
TOTAL	**13,5**

(1) Cette contribution comprend celles du gouvernement fédéral, des municipalités et des autres partenaires.

❑ Une augmentation du stock de capital public dans l'économie

Au cours des dix prochaines années, le niveau des investissements du gouvernement du Québec se situera à plus de 9 milliards de dollars en moyenne par année, demeurant ainsi largement supérieur à celui d'avant 2008.

Ces investissements ont atteint 2,3 % du PIB en 2016-2017, et ce ratio devrait se maintenir au cours des prochaines années.

— Par ailleurs, en 2016, la part du gouvernement du Québec dans l'investissement public total a atteint près de 55 %.

Des cibles d'investissement à ces niveaux traduisent l'importance accordée par le gouvernement aux infrastructures publiques. En effet, le PQI contribue directement à l'augmentation du stock de capital public dans l'économie. Le stock de capital public est un déterminant important de la productivité et de la croissance économique.

— Le stock de capital public en termes réels a augmenté de plus de 65 % entre 2000 et 2017.

— Le stock de capital public atteindra 28,3 % du PIB réel en 2017.

GRAPHIQUE A.12

Investissements publics annuels en immobilisations du gouvernement du Québec

(en pourcentage du PIB)

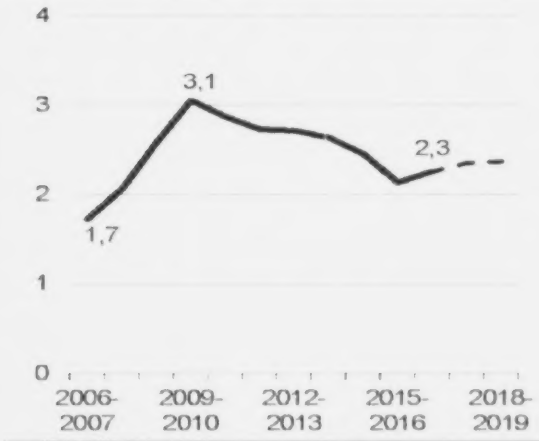

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances du Québec. Basé sur les comptes économiques du 8 novembre 2017.

GRAPHIQUE A.13

Évolution du stock de capital public

(en pourcentage du PIB, en termes réels)

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec. Basé sur les comptes économiques du 8 novembre 2017.

Les impacts économiques des investissements publics en immobilisations au Québec

Des sommes importantes sont prévues pour les investissements publics en immobilisations. Ces investissements constitueront un puissant moteur de stimulation de l'activité économique dans toutes les régions du Québec.

Les investissements en immobilisations dans l'ensemble des secteurs de l'économie contribueront à la prospérité économique à moyen et à long terme, notamment par des investissements dans les infrastructures de transport qui faciliteront les échanges commerciaux et par des investissements en éducation qui contribueront à la formation des travailleurs, à la recherche et à l'innovation, des déterminants importants de la productivité.

Les investissements en immobilisations de 13,7 milliards de dollars prévus en 2018-2019 dans le cadre du PQI et par les entreprises du gouvernement :

- généreront des retombées représentant l'équivalent de 2,2 % du PIB réel;
- permettront de créer ou de maintenir 79 000 emplois, dont 44 000 emplois directs.

Impacts des investissements en immobilisations

	2018-2019
Investissements du PQI 2018-2028	10,0 G$
Investissements des entreprises du gouvernement	3,7 G$
Total des investissements	**13,7 G$**
Nombre d'emplois créés ou soutenus	79 000
Impact sur le PIB	2,2 %

Sources : © Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, résultats calculés à partir du logiciel du modèle intersectoriel du Québec et ministère des Finances du Québec.

3.5 *La réduction* de la dette

La réduction du poids de la dette est une priorité. C'est une question d'équité intergénérationnelle. La réduction de la dette passe par l'atteinte chaque année de l'équilibre budgétaire et par les versements au Fonds des générations.

Le gouvernement s'est donné des objectifs de réduction de la dette qui ont été inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Pour l'année financière 2025-2026 :

— la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB;

— la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Au 31 mars 2017, le poids de la dette brute s'est établi à 51,9 % du PIB, en diminution pour une deuxième année consécutive.

Le poids de la dette représentant les déficits cumulés s'est établi, quant à lui, à 29,9 % du PIB au 31 mars 2017. Il est en diminution depuis 2013-2014.

Les trajectoires ont été revues en fonction de l'évolution prévue de la dette et de l'économie.

GRAPHIQUE A.14

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

GRAPHIQUE A.15

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

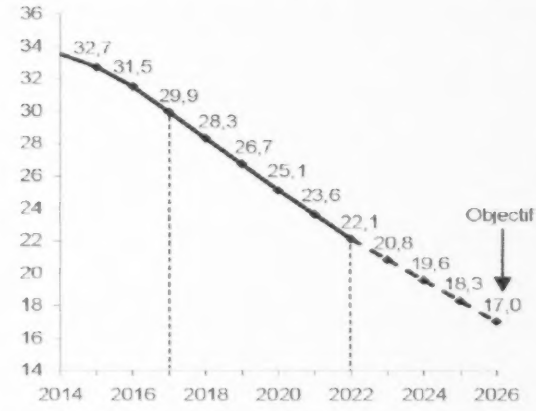

La dette brute est moins élevée qu'au 31 mars 2015

En 2016-2017, la dette brute a légèrement augmenté. Le niveau de la dette brute enregistré au 31 mars 2017 est en effet supérieur de 143 millions de dollars à celui au 31 mars 2016. Cette hausse s'explique par les investissements du gouvernement en immobilisations et dans des entreprises.

Par rapport à la dernière décennie, il s'agit cependant d'un ralentissement important de la progression de la dette brute. Cela provient de l'effet combiné du rétablissement de l'équilibre budgétaire et des versements au Fonds des générations.

De plus, sur deux ans, la dette brute a diminué de 467 millions de dollars. En effet, au 31 mars 2017, le niveau de la dette brute était inférieur à celui enregistré au 31 mars 2015.

Variation annuelle de la dette brute du Québec au 31 mars
(en millions de dollars)

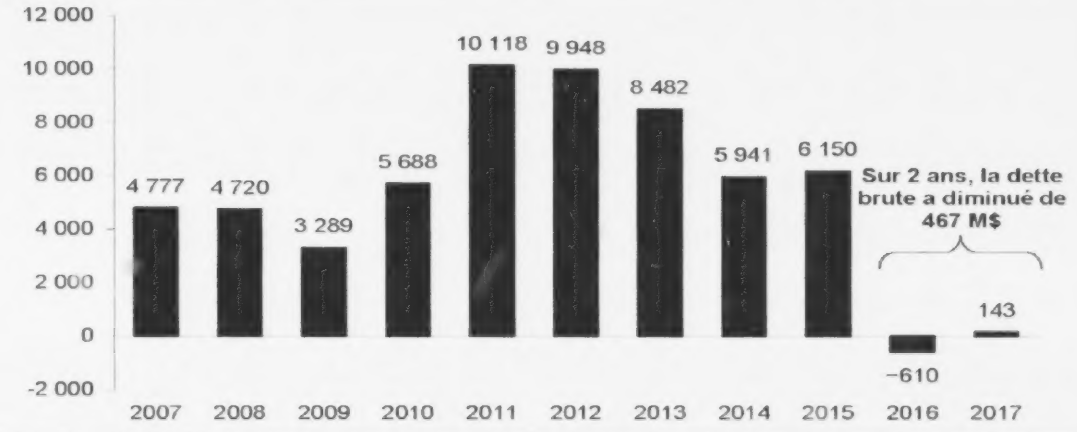

Section B

LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

1. Introduction B.3

1.1 Une économie dynamique favorisant la croissance de l'emploi B.4

1.2 De nouvelles actions au bénéfice des Québécois B.5

1.2.1 Des actions pour augmenter le niveau de vie des Québécois B.6

1.2.2 Appuyer l'économie des régions B.8

1. INTRODUCTION

Mis en œuvre depuis avril 2014, le Plan économique du Québec crée les conditions nécessaires pour soutenir le développement économique de toutes les régions du Québec.

Il incarne la vision du gouvernement en matière de développement économique, qui est notamment basée sur :

— le maintien de finances publiques saines;

— le partage des bénéfices découlant de l'accélération de la croissance économique;

— le maintien d'un environnement favorable à la croissance économique et à la création d'emplois, notamment en assurant une stabilité de l'environnement d'affaires propice aux investissements.

Par ses résultats, le Plan économique du Québec contribue à faire du Québec un leader canadien sur le plan de la croissance économique et à améliorer le niveau de vie des Québécois en permettant de partager les bénéfices de cette excellente croissance économique.

Depuis le début de l'année 2017, l'économie du Québec a fait beaucoup mieux que ce qui était prévu par les économistes du secteur privé alors que la croissance de l'activité économique se poursuit, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Afin de permettre aux Québécois de bénéficier des retombées du Plan économique du Québec, le gouvernement annonce, dans le cadre de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, de nouveaux gestes totalisant plus de 11 milliards de dollars d'ici 2022-2023. Ces gestes permettront :

— d'améliorer le niveau de vie des Québécois, notamment en réduisant le fardeau fiscal des particuliers et en assurant aux Québécois un revenu plus élevé à la retraite;

— de réduire la pauvreté;

— d'investir pour la réussite éducative et la santé;

— d'appuyer l'économie des régions.

En incluant ces nouveaux gestes, l'ensemble des actions mises en œuvre par le gouvernement depuis avril 2014 représentera près de 30 milliards de dollars d'ici 2022-2023.

— Au total, l'ensemble des initiatives du Plan économique du Québec représentera un appui de 81 milliards de dollars à l'économie du Québec.

1.1 Une économie dynamique favorisant la croissance de l'emploi

Au cours des deux dernières années, la croissance économique s'est accélérée. La vigueur de l'activité économique s'est poursuivie en 2017, alors que pour les deux premiers trimestres de l'année, le PIB réel a progressé de 2,6 % par rapport à la même période en 2016.

— L'économie du Québec a connu sa plus forte croissance au premier semestre depuis 2002.

Le dynamisme de l'économie s'est reflété sur le marché du travail et sur les salaires, alors que la création d'emplois s'annonce exceptionnelle en 2017.

Depuis mai 2014, 201 800 emplois ont été créés au Québec. L'objectif du gouvernement est de créer 250 000 emplois en cinq ans.

En moyenne, sur la même période, le taux de chômage a atteint 6,2 % au Québec, un niveau plus faible que celui de l'ensemble du Canada.

Ces gains importants en matière de croissance économique et d'emplois permettent au gouvernement de poser immédiatement des gestes qui contribueront durablement à l'amélioration du niveau de vie des Québécois.

1.2 De nouvelles actions au bénéfice des Québécois

Le Plan économique du Québec vise à agir directement sur les leviers de la prospérité et de la productivité que sont le capital humain, l'investissement, le dynamisme entrepreneurial et les exportations.

Dans le cadre de la mise à jour de novembre 2017, le gouvernement bonifie le Plan économique du Québec afin de faire bénéficier davantage les Québécois de ses effets positifs.

Les nouvelles actions prévues viseront particulièrement à améliorer le niveau de vie de tous les Québécois, mais aussi à répondre aux grands défis structurels de l'économie québécoise et à saisir les occasions liées à sa transformation. Ces initiatives représentent notamment :

— 6,3 milliards de dollars pour réduire le fardeau fiscal des particuliers;

— 2,6 milliards de dollars pour mettre en œuvre le troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

— 1,1 milliard de dollars pour des investissements pour la réussite éducative et la santé[1];

— 667 millions de dollars pour appuyer l'économie des régions;

— 544 millions de dollars pour assurer aux Québécois un revenu plus élevé à la retraite.

TABLEAU B.1

Impact financier des nouvelles actions de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Réduction du fardeau fiscal des particuliers	–1 082,6	–1 066,5	–1 000,9	–1 020,6	–1 040,5	–1 060,8	–6 271,9
Réduction de la pauvreté	–41,3	–253,6	–405,4	–532,0	–625,8	–701,6	–2 559,7
Investissements pour la réussite éducative et la santé	–129,0	–185,0	–190,0	–190,0	–190,0	–190,0	–1 074,0
Appuyer l'économie des régions	–86,2	–138,0	–138,8	–113,9	–114,7	–75,0	–666,6
Assurer un revenu plus élevé à la retraite	—	–12,8	–53,5	–97,9	–155,9	–223,9	–544,0
TOTAL	**–1 339,1**	**–1 655,9**	**–1 788,6**	**–1 954,4**	**–2 126,9**	**–2 251,3**	**–11 116,2**

[1] Le détail de ces investissements est présenté à la section A du présent document.

1.2.1 Des actions pour augmenter le niveau de vie des Québécois

Depuis le Plan économique du Québec de mars 2015, le gouvernement a posé des gestes d'envergure qui ont permis aux Québécois de profiter d'une baisse importante de leur fardeau fiscal et de rendre l'effort de travail plus attrayant.

Le gouvernement poursuit son engagement d'améliorer le niveau de vie de l'ensemble des ménages québécois en partageant le fruit de cette croissance, et ce, dès 2017. Ces nouveaux gestes visent à :

— réduire davantage le fardeau fiscal des Québécois, principalement en réduisant l'impôt à payer de tous les contribuables;

— améliorer l'aide financière et les conditions de vie des ménages à faible revenu dans le cadre de la mise en place du troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

— augmenter la rente de retraite des travailleurs par la bonification du Régime de rentes du Québec.

TABLEAU B.2

Impact financier des actions pour augmenter le revenu disponible des Québécois
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Réduction du fardeau fiscal des particuliers depuis mars 2015	–2 273,4	–2 314,6	–2 233,8	–2 258,9	–2 284,2	–2 310,1	–13 675,0
Réduction de la pauvreté	–41,3	–253,6	–405,4	–532,0	–625,8	–701,6	–2 559,7
TOTAL	**–2 314,7**	**–2 568,2**	**–2 639,2**	**–2 790,9**	**–2 910,0**	**–3 011,7**	**–16 234,7**

❑ Réduction du fardeau fiscal de près de 2,3 milliards de dollars par année

Avec la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, le gouvernement annonce la baisse du taux d'imposition des premiers dollars de revenu gagné de 16 % à 15 %.

De plus, un supplément de 100 $ par enfant sera accordé aux familles afin d'atténuer les dépenses liées à la rentrée scolaire qui peuvent représenter une charge importante pour certains ménages.

Ces nouveaux gestes s'ajoutent aux importants allègements fiscaux annoncés dans le Plan économique du Québec de mars 2017.

— Les Québécois n'ont plus à payer la contribution santé, abolie à compter de 2017. De plus, la contribution santé payée par la majorité des contribuables à l'égard de l'année 2016 leur a été remboursée.

— Tous les contribuables imposables bénéficient d'une baisse d'impôt maximale de 55 $ à compter de 2017 grâce à la bonification du montant personnel de base.

L'ensemble de ces gestes permettront d'augmenter le revenu disponible des ménages, tout en favorisant l'effort de travail, afin de maintenir une économie forte. Les contribuables profiteront d'une réduction permanente du fardeau fiscal de 2,3 milliards de dollars par année à compter de 2017.

Grâce à ces mesures, une famille dont chaque conjoint gagne un revenu de 50 000 $ profitera d'une réduction du fardeau fiscal de plus de 1 000 $ par année dès 2017.

❑ Réduire la pauvreté

Dans le cadre de la mise en place du troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le gouvernement vise deux objectifs, soit :

— bonifier le revenu disponible des personnes en situation de pauvreté tout en maintenant une incitation forte à intégrer le marché du travail;

— renforcer l'inclusion sociale des ménages en situation de faible revenu.

Globalement, ces mesures permettront des investissements totalisant 2,6 milliards de dollars sur six ans.

❑ Assurer aux Québécois un revenu plus élevé à la retraite

Le gouvernement a déposé un projet de loi qui prévoit la bonification du Régime de rentes du Québec qui aura pour effet d'augmenter la rente de retraite pour les prochaines générations. Le régime bonifié entraînera une hausse graduelle des cotisations pour les salariés, les travailleurs autonomes et les employeurs.

À cet égard, des allègements fiscaux seront prévus pour limiter l'impact pour les particuliers et les entreprises.

1.2.2 Appuyer l'économie des régions

La mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec prévoit des investissements de près de 667 millions de dollars afin d'appuyer des initiatives importantes pour toutes les régions du Québec.

Le gouvernement poursuit ainsi son action pour mettre en place les conditions nécessaires afin de soutenir la croissance des entreprises et d'encourager la création d'emplois.

En effet, depuis avril 2014, dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement a posé des gestes concrets pour encourager le développement économique du Québec, notamment :

— en améliorant l'environnement d'affaires des entreprises afin de soutenir l'investissement;

— en favorisant la réussite éducative et en répondant aux besoins de la main-d'œuvre;

— en appuyant les secteurs clés de l'économie québécoise.

Ces gestes permettent notamment aux entreprises de disposer de liquidités et d'avoir accès aux capitaux nécessaires à la réalisation de leurs projets structurants ainsi que de compter sur une main-d'œuvre qualifiée.

❑ Améliorer l'environnement d'affaires des entreprises afin de soutenir l'investissement

Pour que les entreprises québécoises soient en mesure de se positionner avantageusement sur les marchés extérieurs, elles se doivent d'être innovantes et d'intégrer les nouvelles technologies.

À cette fin, le gouvernement a mis en place de nombreuses initiatives pour améliorer l'environnement d'affaires des entreprises afin de soutenir l'investissement.

Ces initiatives ont notamment permis de :

— réduire de près de 3 milliards de dollars le fardeau fiscal des sociétés à l'aide de mesures d'application générale;

— poser des gestes totalisant près de 3,8 milliards de dollars afin de soutenir les PME.

Section C

LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC : MESURES AUX PARTICULIERS

1. Réduction du fardeau fiscal des particuliers de près de 2,3 milliards de dollars dès 2017 ..... C.3

1.1 Des allègements fiscaux additionnels dès 2017 ..... C.4

1.1.1 Une réduction à 15 % du taux d'imposition des premiers dollars gagnés C.5

1.1.2 Un taux d'imposition historiquement bas C.8

1.1.3 Une mesure qui profitera principalement à la classe moyenne C.8

1.1.4 Un gain de plus de 1 000 $ pour les familles C.11

1.1.5 Un gain de plus de 500 $ pour les personnes seules C.12

1.2 Un supplément de 100 $ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires C.13

1.3 Un régime de soutien du revenu plus accessible C.18

1.4 Modification apportée au régime de la taxe scolaire C.20

1.5 Une réduction du fardeau fiscal des particuliers totalisant près de 14 milliards de dollars sur six ans C.21

1.5.1 Une réduction de 9 % de l'impôt des particuliers C.23

1.5.2 Une augmentation importante du revenu disponible depuis 2014 ..... C.24

2. Réduire la pauvreté C.27

2.1 Bonifier le revenu disponible des personnes en situation de pauvreté C.28

2.2 Inciter au travail C.29

2.2.1 Bonification des primes pour les ménages sans enfants C.31

2.2.2 Élargissement des critères d'admissibilité au supplément de la prime au travail C.33

2.3 Mesures d'inclusion sociale C.33

3. Investissements pour la réussite éducative C.35

3.1 Stratégie sur les services éducatifs aux enfants de 0 à 8 ans C.35

3.1.1 Des investissements additionnels pour favoriser l'égalité des chances pour tous et améliorer la qualité éducative C.35

3.1.2 500 professionnels supplémentaires dans les écoles C.37

3.2 Investir en enseignement supérieur C.38

4. Assurer un revenu plus élevé à la retraite C.39

1. Réduction du fardeau fiscal des particuliers de près de 2,3 milliards de dollars dès 2017

Depuis le Plan économique du Québec de mars 2015, le gouvernement partage les fruits de la croissance économique en mettant en place des actions afin de réduire de façon importante le fardeau fiscal des ménages, tout en augmentant l'incitation au travail. Ces actions ont entraîné une hausse importante du revenu disponible des ménages.

En plus de son engagement à réduire le fardeau fiscal des particuliers, le gouvernement a posé des gestes d'envergure afin de soutenir davantage les ménages les plus démunis, en améliorant tant le soutien financier qui leur est accordé que leurs conditions de vie.

Une fois de plus, la saine gestion des finances publiques et l'excellente performance de l'économie permettent au gouvernement de poser des gestes additionnels au bénéfice des ménages québécois.

Dans le cadre de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, le gouvernement prévoit, dès 2017-2018, des investissements additionnels visant à :

— réduire l'impôt à payer sur les premiers dollars de revenu gagné;

— atténuer le coût relié à la rentrée scolaire des enfants.

Ces mesures, combinées à celles déjà annoncées, permettent une réduction du fardeau fiscal de près de 2,3 milliards de dollars par année à compter de 2017.

— Ainsi, une famille dont chaque conjoint gagne un revenu de 50 000 $ bénéficiera d'une baisse de fardeau fiscal de plus de 1 000 $ par année dès 2017.

TABLEAU C.1

Impact financier des réductions du fardeau fiscal[1] des Québécois
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 %[2]	–971,4	–954,5	–887,1	–904,8	–922,9	–941,4	–5 582,1
Supplément de 100 $ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires	–111,2	–112,0	–113,8	–115,8	–117,6	–119,4	–689,8
Sous-total	**–1 082,6**	**–1 066,5**	**–1 000,9**	**–1 020,6**	**–1 040,5**	**–1 060,8**	**–6 271,9**
Réductions déjà prévues[3]	–1 190,8	–1 248,1	–1 232,9	–1 238,3	–1 243,7	–1 249,3	–7 403,1
TOTAL	**–2 273,4**	**–2 314,6**	**–2 233,8**	**–2 258,9**	**–2 284,2**	**–2 310,1**	**–13 675,0**

(1) Le fardeau fiscal exclut les mesures du troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
(2) Cette réduction inclut l'impact de la baisse du taux de conversion des crédits d'impôt personnels.
(3) Ces réductions incluent la bonification du montant personnel de base annoncée dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2017, l'abolition complète de la contribution santé, l'instauration et la bonification du bouclier fiscal, la bonification des primes au travail et les bonifications du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience.

1.1 Des allègements fiscaux additionnels dès 2017

Avec la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, le gouvernement annonce la baisse rétroactive du taux d'imposition des premiers dollars de revenu gagné de 16 % à 15 %.

— Cette baisse d'impôt représentera une réduction additionnelle du fardeau fiscal de près de 1 milliard de dollars par année à compter de 2017-2018 pour 4,2 millions de contribuables. La réduction s'applique de manière rétroactive à compter du 1er janvier 2017.

Cette baisse d'impôt s'ajoute aux importants allègements fiscaux annoncés dans le Plan économique du Québec de mars dernier.

— La contribution santé a été abolie pour tous les Québécois à compter de 2017. De plus, la contribution santé payée par la majorité des contribuables à l'égard de l'année 2016 leur a également été remboursée.

— Le montant personnel de base exempt d'impôt a été bonifié, ce qui représente une baisse d'impôt de 55 $ par contribuable.

En conjuguant les annonces de mars et de novembre effectuées par le gouvernement, les particuliers profiteront d'un allègement fiscal de 2 milliards de dollars par année à compter de 2017-2018.

TABLEAU C.2

Impact financier des allègements fiscaux pour les particuliers
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 %[1]	−971,4	−954,5	−887,1	−904,8	−922,9	−941,4	−5 582,1
Abolition de la contribution santé	−731,2	−753,7	−759,2	−759,2	−759,2	−759,2	−4 521,7
Bonification du montant personnel de base	−294,8	−289,3	−268,8	−274,2	−279,6	−285,2	−1 691,9
TOTAL	**−1 997,4**	**−1 997,5**	**−1 915,1**	**−1 938,2**	**−1 961,7**	**−1 985,8**	**−11 795,7**

(1) Cette réduction inclut l'impact de la baisse du taux de conversion des crédits d'impôt personnels.

1.1.1 Une réduction à 15 % du taux d'imposition des premiers dollars gagnés

Dans le régime d'imposition du Québec, les contribuables sont imposés à un taux de 16 % sur les 42 705 premiers dollars de revenu imposable pour l'année d'imposition 2017.

Afin de permettre à tous les contribuables imposables de profiter de la baisse d'impôt, le premier taux d'imposition sera réduit de 16 % à 15 %.

De plus, pour maintenir la cohérence du régime fiscal, le taux de conversion des crédits d'impôt personnels sera harmonisé avec ce changement. Il passera donc également de 16 % à 15 %.

TABLEAU C.3

Changements à la table d'imposition – 2017
(en dollars, sauf indication contraire)

	Ancienne table			Nouvelle table		
	Pour un revenu[1]		Taux marginal (en %)	Pour un revenu[1]		Taux marginal (en %)
	Supérieur à	À		Supérieur à	À	
1er palier d'imposition	—	42 705	16	—	42 705	**15**
2e palier d'imposition	42 705	85 405	20	42 705	85 405	20
3e palier d'imposition	85 405	103 915	24	85 405	103 915	24
Dernier palier d'imposition	103 915	Et plus	25,75	103 915	Et plus	25,75
Taux de conversion des crédits d'impôt personnels	—	—	16	—	—	**15**

(1) Il s'agit du revenu imposable.

Changements apportés à la table d'imposition : un exemple

Les changements prévus permettront à chaque contribuable de bénéficier d'une baisse de l'impôt à payer d'un montant pouvant atteindre 278 $.

Pour une personne seule, la baisse du premier taux d'imposition à 15 % permet d'accorder une réduction d'impôt qui, combinée à la baisse du taux de conversion des crédits d'impôt personnels, représente une réduction d'impôt nette de 278 $.

Personne seule avec un revenu de travail de 50 000 $[1] – 2017
(en dollars)

	Ancien régime (16 %)	Nouveau régime (15 %)	Baisse d'impôt
Impôt de la table	8 064	7 637	—
Montant personnel de base			—
– Montant	14 890	14 890	
– *Taux de conversion*	*16 %*	*15 %*	—
Valeur fiscale	2 382	2 234	—
IMPÔT À PAYER[2]	**5 681**	**5 403**	**–278**

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
(1) En appliquant la déduction pour les travailleurs, le revenu imposable est de 48 860 $.
(2) L'impôt à payer correspond à l'écart entre l'impôt de la table et la valeur fiscale du montant personnel de base.

Ajustements à certains crédits d'impôt

Certains ménages vivant une situation particulière, notamment ceux faisant face à des dépenses importantes à l'égard de leurs enfants en formation professionnelle, pourraient bénéficier d'une baisse d'impôt moindre.

Par conséquent, les ajustements suivants seront apportés à certains crédits d'impôt personnels afin de permettre à ces ménages de conserver le niveau d'aide fiscale qui leur est accordé.

Modifications des montants accordés aux fins du calcul de certains crédits d'impôt personnels – 2017
(en dollars)

	Avant modifications			Après modifications		
	Montant	**Taux**	**Valeur**	**Montant**	**Taux**	**Valeur**
Montant pour enfant mineur en formation professionnelle ou aux études postsecondaires	2 682	16 %	**429**	2 861	15 %	**429**
Montant pour autres personnes à charge	3 907	16 %	**625**	4 168	15 %	**625**
Transfert de la contribution parentale reconnue						
– Montant maximal	9 582	16 %	**1 533**	10 222	15 %	**1 533**
– Réduction lorsqu'une session est complétée	2 682	16 %	**429**	2 861	15 %	**429**

1.1.2 Un taux d'imposition historiquement bas

Grâce à cette baisse d'impôt générale, les Québécois seront imposés à 15 % sur les 42 705 premiers dollars de revenu imposable, soit le taux le plus bas jamais atteint pour la classe moyenne au cours des trente dernières années.

En effet, le premier taux d'imposition s'établissait à 16 % en 1988. Il a été fortement augmenté pour atteindre 20 % en 1998 et en 1999. Le taux a été graduellement ramené à 16 % de 2000 à 2002. La mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec prévoit que le taux sera rétroactivement établi à 15 % au 1er janvier 2017.

GRAPHIQUE C.1

Le premier taux de la table d'imposition – Un taux d'imposition historiquement bas
(en pourcentage)

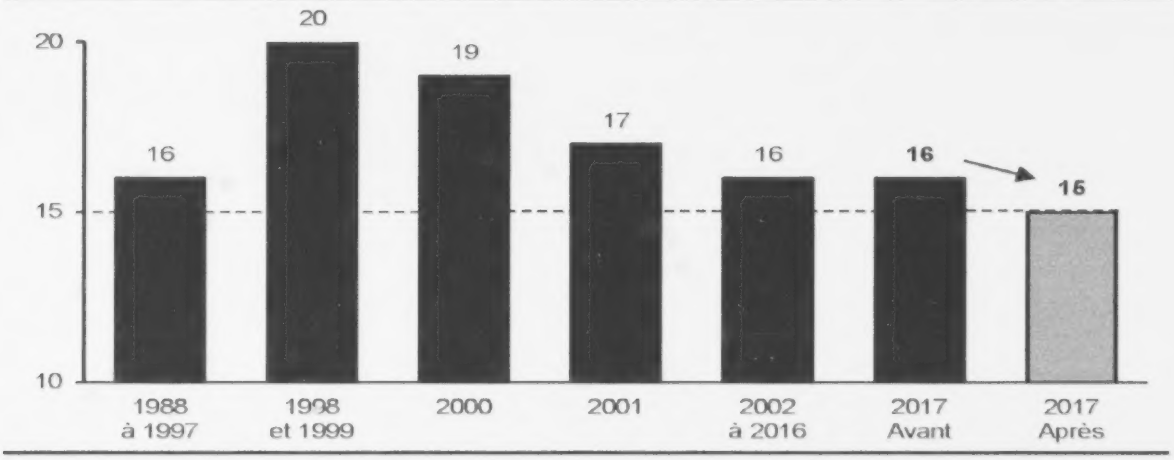

1.1.3 Une mesure qui profitera principalement à la classe moyenne

Tous les contribuables payant de l'impôt au Québec, soit plus de 4,2 millions de personnes, bénéficieront d'un gain, peu importe leur niveau de revenu. Le gain découlant de la baisse d'impôt pourra varier selon le revenu imposable du contribuable.

— Pour bénéficier de la baisse d'impôt, un contribuable doit être imposable, soit avoir un revenu imposable supérieur à 16 597 $ pour une personne seule ou à 14 890 $ si le contribuable est en couple.

— Pour les contribuables à faible revenu, la baisse d'impôt peut représenter une forte proportion de leur impôt, ce qui pourrait les rendre non imposables. En effet, plus de 11 000 personnes n'auront plus d'impôt à payer au Québec à la suite de cette mesure.

— Les autres contribuables profiteront généralement du plein montant de la baisse d'impôt, soit 278 $, à compter d'un revenu imposable de 42 705 $.

Avec la réduction à 15 % du premier taux d'imposition, c'est près de 1 milliard de dollars de plus par année qui seront retournés dans les poches des contribuables sous forme de baisse d'impôt à compter de 2017. Les contribuables ayant un revenu imposable inférieur ou égal à 85 405 $ bénéficieront de 84 % de cette baisse d'impôt.

— Le tiers du gain total ira aux contribuables dont le revenu imposable est de 42 705 $ ou moins, soit à plus de 2 millions de personnes. Ces contribuables bénéficieront d'une réduction d'impôt totalisant plus de 300 millions de dollars en 2017-2018.

— Plus de la moitié du gain total sera accordé aux contribuables ayant un revenu imposable de plus de 42 705 $ jusqu'à 85 405 $, soit à plus de 1,7 million de personnes. Ces contribuables profiteront d'une réduction d'impôt totalisant plus de 516 millions de dollars en 2017-2018.

— Les contribuables à plus haut revenu, soit environ 513 000 personnes, profiteront d'un gain totalisant 154 millions de dollars, ce qui représente 16 % de la baisse d'impôt totale.

TABLEAU C.4

Gain de la réduction à 15 % du premier taux d'imposition

Palier d'imposition	Nombre de contribuables bénéficiaires	Baisse d'impôt maximale (en $)	Gain total en 2017-2018 (en M$)	(en %)	
42 705 $ ou moins	2 011 459	278 ou moins	300,7	31	84 %
Plus de 42 705 $ à 85 405 $	1 706 804	278	516,7	53	
Plus de 85 405 $ à 103 915 $	216 876	278	65,6	7	
Plus de 103 915 $	296 731	278	88,4	9	
TOTAL	**4 231 870**	**278**	**971,4**	**100**	

Versements des baisses d'impôt annoncées à l'impôt des particuliers

Les contribuables pourront profiter de la réduction du premier taux d'imposition et de la bonification du montant personnel de base à compter de l'année d'imposition 2017.

Pour 2017, tous les contribuables bénéficieront de la totalité des baisses d'impôt au début de 2018, lors de la production de leur déclaration de revenus de 2017. Les contribuables recevront donc un remboursement ou profiteront d'une réduction de leur solde à payer.

Pour les années subséquentes, les salariés pourront profiter de ces baisses d'impôt tout au long de l'année au moyen des retenues à la source à compter du 1er janvier 2018.

Pour les contribuables qui versent des acomptes provisionnels, les montants pourront être réajustés selon les modalités prévues, lors des versements trimestriels.

Les détails concernant ces annonces sont précisés dans le bulletin d'information accompagnant la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec.

Versements des baisses d'impôt par année d'imposition
(en dollars)

	2017	2018 et suivantes
Mécanisme d'ajustement	Déclaration de revenus 2017(1)	Retenues à la source pour les salariés(1)
Période de versements	Une fois au début de 2018	À compter du 1er janvier 2018(2)

(1) Les acomptes provisionnels seront ajustés en conséquence.
(2) Les retenues à la source seront ajustées dès le 1er janvier 2018, et les montants trimestriels versés par acomptes provisionnels seront ajustés dès le premier versement.

1.1.4 Un gain de plus de 1 000 $ pour les familles

À compter de 2017, les familles bénéficieront de l'effet combiné de la réduction du premier taux d'imposition à 15 %, de la bonification du montant personnel de base et de l'abolition de la contribution santé.

Pour une famille de la classe moyenne ayant un revenu de 88 100 $, la réduction de la charge fiscale sera de 1 000 $ par année.

— Le gain pour cette famille sera de 2 334 $ sur une période de trois ans.

TABLEAU C.5

Illustration des allègements fiscaux pour un couple
(en dollars)

	2016	2017	2018
Ayant deux revenus de travail égaux de 22 500 $ (revenu total de 45 000 $)			
– Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % annoncée à la mise à jour d'automne 2017	—	129	129
– Bonification du montant personnel de base annoncée au plan économique de mars 2017	—	110	110
– Abolition de la contribution santé	200	200	200
RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL	**200**	**439**	**439**
		1 078 $	
Ayant deux revenus de travail égaux de 44 050 $ (revenu total de 88 100 $)			
– Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % annoncée à la mise à jour d'automne 2017	—	556	556
– Bonification du montant personnel de base annoncée au plan économique de mars 2017	—	110	110
– Abolition de la contribution santé	334	334	334
RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL	**334**	**1 000**	**1 000**
		2 334 $	
Ayant deux revenus de travail égaux de 62 500 $ (revenu total de 125 000 $)			
– Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % annoncée à la mise à jour d'automne 2017	—	556	556
– Bonification du montant personnel de base annoncée au plan économique de mars 2017	—	110	110
– Abolition de la contribution santé	400	400	400
RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL	**400**	**1 066**	**1 066**
		2 532 $	

Note : Pour estimer la réduction du fardeau fiscal, veuillez consulter le calculateur Évaluez la réduction de votre fardeau fiscal de 2016 à 2018, accessible sur le site Web du ministère des Finances : www.finances.gouv.qc.ca
Ces montants excluent l'effet de l'indexation annuelle du régime fiscal.
Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.1.5 Un gain de plus de 500 $ pour les personnes seules

Au total, les allègements prévus représenteront une réduction de la charge fiscale de plus de 500 $ par année pour une personne seule à compter de 2017.

Une personne seule bénéficiera d'un gain total sur trois ans de 1 167 $ si elle gagne un revenu de travail de 44 050 $. Ce gain sera de 1 266 $ si son revenu de travail est de 75 000 $.

TABLEAU C.6

Illustration des allègements fiscaux pour une personne seule
(en dollars)

	2016	2017	2018
Ayant un revenu de travail de 25 000 $			
– Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % annoncée à la mise à jour d'automne 2017	—	73	73
– Bonification du montant personnel de base annoncée au plan économique de mars 2017	—	55	55
– Abolition de la contribution santé	100	100	100
RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL	**100**	**227**	**227**
		554 $	
Ayant un revenu de travail de 44 050 $			
– Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % annoncée à la mise à jour d'automne 2017	—	278	278
– Bonification du montant personnel de base annoncée au plan économique de mars 2017	—	55	55
– Abolition de la contribution santé	167	167	167
RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL	**167**	**500**	**500**
		1 167 $	
Ayant un revenu de travail de 75 000 $			
– Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % annoncée à la mise à jour d'automne 2017	—	278	278
– Bonification du montant personnel de base annoncée au plan économique de mars 2017	—	55	55
– Abolition de la contribution santé	200	200	200
RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL	**200**	**533**	**533**
		1 266 $	

Note : Pour estimer la réduction du fardeau fiscal, veuillez consulter le calculateur Évaluez la réduction de votre fardeau fiscal de 2016 à 2018, accessible sur le site Web du ministère des Finances : www.finances.gouv.qc.ca
Ces montants excluent l'effet de l'indexation annuelle du régime fiscal.
Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.2 Un supplément de 100 $ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires

La rentrée scolaire des enfants peut occasionner des dépenses substantielles pour l'achat de fournitures scolaires. Ces dépenses représentent une charge importante pour plusieurs familles québécoises.

Afin d'appuyer les familles, le gouvernement annonce le versement annuel d'un supplément de 100 $ par enfant d'âge scolaire pour l'achat de fournitures scolaires.

— Le versement de ce montant sera effectué au mois de juillet de chaque année, par Retraite Québec, soit au même moment que le versement du soutien aux enfants.

Toutefois, pour 2018, le gouvernement accorde exceptionnellement deux montants de 100 $ par enfant dans l'année.

— Un premier montant sera versé en janvier 2018[1] pour l'année scolaire ayant débuté en septembre 2017.

— Un second montant sera versé au mois de juillet 2018[2] pour l'année scolaire débutant en septembre 2018.

À compter de 2019, le montant de ce nouveau supplément fera l'objet d'une indexation annuelle afin de préserver le pouvoir d'achat des familles québécoises.

Le supplément sera accordé aux familles ayant des enfants âgés de 4 à 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire visée, et ce, sans égard au niveau de revenus des parents.

— Dans le cas d'enfants handicapés, le supplément sera également versé aux familles dont les enfants handicapés seront âgés d'au plus 17 ans au 30 septembre de l'année scolaire.

---

1 Les familles inscrites au dépôt direct recevront leur versement en janvier 2018. Les familles qui reçoivent l'aide par chèque recevront leur versement en février 2018. Les familles dont les informations au dossier sont incomplètes ou ne sont pas à jour recevront leur versement en juillet 2018.

2 Les familles qui reçoivent l'aide par chèque recevront leur versement au plus tard en août 2018.

❑ Une aide annuelle de plus de 110 millions de dollars pour les familles québécoises

Ce supplément procurera un gain annuel aux familles québécoises estimé à plus de 110 millions de dollars, ce qui représente près de 700 millions de dollars sur six ans.

Cette aide sera versée à quelque 700 000 familles québécoises, permettant ainsi à plus de 1,1 million d'enfants d'en bénéficier.

TABLEAU C.7

Impact financier du supplément de 100 $ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Supplément de 100 $ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires	−111,2	−112,0	−113,8	−115,8	−117,6	−119,4	**−689,8**

Source : Ministère des Finances du Québec.

❑ Une mesure qui profitera à tous les enfants d'âge scolaire

Le supplément pour l'achat de fournitures scolaires s'adressera aux parents d'enfants âgés de 4 à 16 ans, soit aux parents de :

— près de 607 000 enfants admissibles qui ont l'âge de fréquenter un établissement de niveau primaire. Plus de la moitié de l'aide totale, soit 54 %, sera versée à leurs parents;

— quelque 514 000 autres enfants admissibles qui ont l'âge de fréquenter un établissement de niveau secondaire. Les familles recevront une aide additionnelle de 51 millions de dollars à l'égard de ces enfants, ce qui représente 46 % de l'aide totale accordée.

TABLEAU C.8

Supplément pour l'achat de fournitures scolaires selon le niveau scolaire de l'enfant
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Nombre d'enfants[1]	Coût en 2018-2019	
		Montant	En %
Enfants au primaire[2]	606 805	60,7	54
Enfants au secondaire[3]	513 610	51,4	46
TOTAL	**1 120 415**	**112,0**	**100**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
(1) Ce nombre inclut les enfants handicapés de moins de 18 ans.
(2) Cette catégorie regroupe les enfants âgés de 4 à 11 ans.
(3) Cette catégorie regroupe les enfants âgés de 12 à 16 ans.
Source : Ministère des Finances du Québec.

❑ Un supplément dont bénéficieront près de 700 000 familles

L'ensemble des familles ayant des enfants d'âge scolaire, soit environ 700 000 ménages, recevra le supplément afin d'atténuer les coûts liés à la rentrée scolaire.

Il est estimé que pour l'année 2018-2019 :

— près de 355 000 familles ayant un enfant admissible recevront un montant de 100 $, leur procurant ainsi un gain de 35 millions de dollars, soit 32 % du total;

— près de 257 000 familles ayant deux enfants admissibles profiteront d'un montant de 200 $, pour un gain de 51 millions de dollars, soit près de la moitié de l'aide totale;

— plus de 77 000 familles ayant trois enfants ou plus d'âge scolaire bénéficieront d'un montant d'au moins 300 $, leur procurant une aide de 25 millions de dollars, soit 22 % de l'aide versée, alors qu'elles comptent pour 11 % des familles québécoises admissibles.

TABLEAU C.9

Supplément pour l'achat de fournitures scolaires selon le nombre d'enfants d'âge scolaire
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants admissibles d'âge scolaire	Aide versée	Nombre		Coût en 2018-2019	
		Familles	Enfants	Montant	En %
Un enfant	100 $	354 881	354 881	35,5	32
Deux enfants	200 $	256 820	513 640	51,4	46
Trois enfants ou plus	300 $ ou plus	77 368	251 894	25,2	22
TOTAL	—	**689 069**	**1 120 415**	**112,0**	**100**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Source : Ministère des Finances du Québec.

❑ Illustration des allègements fiscaux pour une famille ayant deux enfants d'âge scolaire

Le supplément de 100 $ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires vient s'ajouter à la baisse de fardeau fiscal de 1 000 $ aux familles. Ainsi, la réduction de la charge fiscale atteindra 1 200 $ par année pour une famille ayant deux enfants d'âge scolaire et un revenu familial de 88 100 $.

TABLEAU C.10

Illustration des allègements fiscaux pour un couple ayant deux enfants d'âge scolaire

(en dollars)

	2016	2017	2018
Ayant deux revenus de travail égaux de 22 500 $ (revenu total de 45 000 $)			
– Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % annoncée à la mise à jour d'automne 2017	—	129	129
– Bonification du montant personnel de base annoncée au plan économique de mars 2017	—	110	110
– Supplément pour l'achat de fournitures scolaires[1]	—	200	200
– Abolition de la contribution santé	200	200	200
RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL	**200**	**639**	**639**
		1 478 $	
Ayant deux revenus de travail égaux de 44 050 $ (revenu total de 88 100 $)			
– Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % annoncée à la mise à jour d'automne 2017	—	556	556
– Bonification du montant personnel de base annoncée au plan économique de mars 2017	—	110	110
– Supplément pour l'achat de fournitures scolaires[1]	—	200	200
– Abolition de la contribution santé	334	334	334
RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL	**334**	**1 200**	**1 200**
		2 734 $	
Ayant deux revenus de travail égaux de 62 500 $ (revenu total de 125 000 $)			
– Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % annoncée à la mise à jour d'automne 2017	—	556	556
– Bonification du montant personnel de base annoncée au plan économique de mars 2017	—	110	110
– Supplément pour l'achat de fournitures scolaires[1]	—	200	200
– Abolition de la contribution santé	400	400	400
RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL	**400**	**1 266**	**1 266**
		2 932 $	

Note : Pour estimer la réduction du fardeau fiscal, veuillez consulter le calculateur Évaluez la réduction de votre fardeau fiscal de 2016 à 2018, accessible sur le site Web du ministère des Finances : www.finances.gouv.qc.ca
Ces montants excluent l'effet de l'indexation annuelle du régime fiscal.
Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Pour 2017, le supplément représente le montant versé en janvier 2018 à l'égard de l'année scolaire ayant débuté en septembre 2017. Pour 2018, le supplément représente le montant versé en juillet 2018 pour l'année scolaire débutant en septembre 2018.

Impact de la baisse du fardeau fiscal des particuliers sur l'économie du Québec

Afin de poursuivre son engagement de réduire le fardeau fiscal des Québécois et d'augmenter leur revenu disponible, le gouvernement annonce une baisse du taux d'imposition de 16 % à 15 % pour la première tranche de revenu imposable.

De plus, pour aider les familles à faire face aux dépenses de fournitures scolaires, le gouvernement annonce un montant de 100 $ par enfant d'âge scolaire. Au total, c'est près de 1,1 milliard de dollars annuellement qui seront retournés aux contribuables.

Afin de mesurer l'impact global de la réduction d'impôt et de la bonification de l'aide aux familles sur l'économie du Québec, le ministère des Finances a effectué des simulations à l'aide du modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec (MEGFQ).

- L'utilisation du MEGFQ permet de mesurer l'ensemble des effets qui résultent des changements de comportement des agents économiques en réponse à cette baisse du fardeau fiscal.

Un effet structurant sur l'économie

Les résultats des simulations montrent que la réduction du fardeau fiscal de 1,1 milliard de dollars entraînerait une augmentation du produit intérieur brut (PIB) du Québec d'environ 1,5 milliard de dollars à long terme, sous l'effet notamment de la hausse du revenu disponible des ménages.

- En particulier, la consommation privée sera plus élevée de 1,3 milliard de dollars, alors que l'investissement des entreprises augmentera de 460 millions de dollars afin de répondre à la demande accrue de biens et services.
- Par ailleurs, cette hausse de l'activité économique permettra de créer 14 485 emplois au Québec.

À long terme, une fois ces ajustements pris en compte, la diminution des revenus du gouvernement sera de 900 millions de dollars. L'écart par rapport au coût initial de la mesure (200 millions de dollars) s'explique par les effets positifs sur l'économie, qui entraînent de nouvelles rentrées fiscales découlant notamment de la hausse de la consommation et de l'emploi.

Effets à long terme sur certaines variables clés de l'économie du Québec
(variation en millions de dollars)

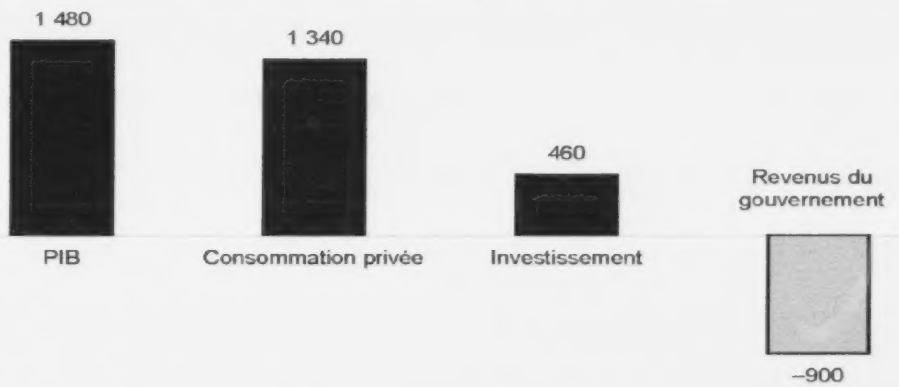

Source : Ministère des Finances du Québec.

Impact de la baisse du fardeau fiscal des particuliers sur l'économie du Québec (suite)

Stimuler l'emploi dans un contexte de vieillissement de la population

Dans un contexte de vieillissement de la population, le Québec a besoin de tous ses travailleurs afin de soutenir la croissance économique et de poursuivre l'amélioration du niveau de vie de la population.

La baisse d'impôt annoncée par le gouvernement s'inscrit dans cet objectif. En laissant un montant supplémentaire dans les poches des travailleurs, elle augmente la rémunération nette de l'emploi chez les ménages bénéficiant de la mesure et stimule du même coup leur offre de travail.

1.3 Un régime de soutien du revenu plus accessible

Au Québec, le régime d'imposition est basé sur le principe de l'autodéclaration. Ainsi, une personne qui désire bénéficier des allègements fiscaux se doit de remplir une déclaration de revenus et d'en faire la demande chaque année.

Toutefois, certains contribuables ignorent qu'ils sont admissibles à certains crédits d'impôt ou qu'ils doivent remplir une annexe de la déclaration de revenus pour en bénéficier.

Afin de faciliter l'obtention des aides financières auxquelles ont droit les particuliers, le Comité d'experts sur le revenu minimum garanti recommande de verser automatiquement certains crédits d'impôt remboursables pour lesquels Revenu Québec dispose de l'information nécessaire[3].

À l'occasion de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, le gouvernement annonce qu'il effectuera, pour ceux qui ne l'auraient pas demandé, le versement automatique de trois crédits d'impôt, soit :

— le bouclier fiscal;

— les primes au travail;

— la composante TVQ du crédit d'impôt pour la solidarité.

Le versement automatique permettra à près de 56 000 personnes additionnelles de recevoir la prime au travail ou le bouclier fiscal et à près de 187 000 personnes supplémentaires de bénéficier de la composante TVQ du crédit d'impôt pour la solidarité.

---

[3] *Le revenu minimum garanti : une utopie? Une inspiration pour le Québec*, volume 1 du Rapport final du comité d'experts, p. 71 à 74.

Traitement par Revenu Québec des versements automatiques

Versement automatique de la composante TVQ du crédit d'impôt pour la solidarité (CIS)

Pour les personnes qui auront produit leur déclaration de revenus de l'année d'imposition 2017, sans toutefois demander le CIS, Revenu Québec évaluera leur admissibilité à un versement de la composante TVQ du CIS en fonction de leur revenu de l'année et, le cas échéant, de celui de leur conjoint. Les personnes admissibles pourront recevoir un versement au plus tard à l'automne 2018.

Par ailleurs, Revenu Québec informera les personnes concernées qu'elles pourraient également être admissibles à la composante logement du CIS si elles sont en mesure de fournir les renseignements requis sur l'occupation de leur logement (notamment le relevé 31).

Versement automatique des primes au travail et du bouclier fiscal

Pour les personnes qui auront produit leur déclaration de revenus de l'année d'imposition 2018, mais qui n'auront pas demandé la prime au travail ou le bouclier fiscal, Revenu Québec évaluera leur admissibilité à ces deux crédits d'impôt en fonction de leur revenu de l'année et, le cas échéant, de celui de leur conjoint, lors du traitement de leur déclaration au cours du printemps 2019.

1.4 Modification apportée au régime de la taxe scolaire

La dernière révision importante au régime de la taxe scolaire remonte à près de 25 ans. Depuis, le contexte d'application a changé, et certains ajustements s'avèrent nécessaires.

— On constate notamment des écarts de taxation parfois grandissants dans une même région, voire une même municipalité. Ce phénomène est particulièrement présent dans les régions où les valeurs foncières sont hétérogènes, comme les territoires où l'on trouve des milieux ruraux à proximité des centres urbains.

— De plus, afin de profiter d'un taux de taxation moindre, un nombre croissant de contribuables sans enfants à l'école a choisi de migrer vers la commission scolaire anglophone ou francophone offrant le taux de taxe scolaire le plus bas.

Le ministre des Finances et le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport consulteront les commissions scolaires dans le but de leur proposer la mise en place d'un taux unique régional de taxation scolaire sur la base du taux de taxation effectif le plus bas pour chaque région ainsi qu'une exemption de base de la taxe.

Les cinq objectifs principaux de cette réforme sont de :

— mettre fin aux transferts de contribuables sans enfants admis aux services éducatifs entre les commissions scolaires linguistiques;

— faire disparaître l'iniquité liée aux écarts de taux applicable aux contribuables d'une même région;

— alléger le fardeau fiscal des contribuables;

— maintenir le niveau de financement des commissions scolaires;

— respecter le pouvoir de taxation des commissions scolaires.

L'écart de revenu que pourra engendrer une telle réforme pour les commissions scolaires sera compensé par une bonification de la subvention du gouvernement afin de maintenir leur niveau de financement.

La réforme envisagée exigera des modifications législatives à la Loi sur l'instruction publique, qui permettront d'accroître l'équité, la simplicité et la transparence pour les contribuables. Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport déposera un projet de loi visant la mise en œuvre des modifications proposées dès l'année scolaire 2018-2019.

Les impacts financiers de la réforme proposée seront pris en compte dans le cadre de l'élaboration du Plan économique du Québec de mars 2018, sur la base des résultats des consultations avec les commissions scolaires.

Transferts entre commissions scolaires linguistiques des contribuables sans enfants admis aux services éducatifs

Un contribuable sans enfants admis aux services éducatifs peut, en vertu de la Loi sur l'instruction publique, contribuer à la commission scolaire linguistique de son choix.

- Pour la commission scolaire qui voit son nombre de contribuables diminuer, la réduction de l'assiette fiscale provoquée par ces départs, jumelée à des dépenses inchangées, aura pour effet de hausser le taux de la taxe scolaire qui doit être imposée.
- À l'inverse, la commission scolaire dont le nombre de contribuables s'accroît de manière importante pourra réduire le taux de taxe nécessaire pour assumer ses dépenses.

1.5 Une réduction du fardeau fiscal des particuliers totalisant près de 14 milliards de dollars sur six ans

Depuis le dépôt du Plan économique du Québec de mars 2015, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs mesures visant à améliorer le revenu disponible des Québécois.

— La contribution santé a été abolie à compter de 2016 pour l'ensemble des contribuables à faible et à moyen revenu, et elle a été abolie pour tous les Québécois à compter de 2017.

— Les contribuables imposables bénéficient dès 2017 d'une baisse de leur impôt à payer d'un montant pouvant atteindre 55 $. À cela s'ajoute la baisse d'impôt additionnelle d'un montant maximal de 278 $ découlant de la réduction à 15 % du taux d'imposition sur les premiers dollars gagnés.

En plus de réduire le fardeau fiscal des particuliers, le gouvernement a annoncé des initiatives visant à favoriser l'incitation au travail en mettant en place le bouclier fiscal et en bonifiant des mesures existantes, soit les primes au travail et le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience.

L'ensemble de ces gestes représente une réduction permanente du fardeau fiscal des Québécois de près de 2,3 milliards de dollars par année à compter de 2017-2018, pour un total de près de 14 milliards de dollars sur six ans.

TABLEAU C.11

Réduction du fardeau fiscal des Québécois depuis le Plan économique du Québec de mars 2015

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Mise à jour – Novembre 2017							
Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 %[1]	–971,4	–954,5	–887,1	–904,8	–922,9	–941,4	–5 582,1
Supplément de 100 $ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires	–111,2	–112,0	–113,8	–115,8	–117,6	–119,4	–689,8
Sous-total	**–1 082,6**	**–1 066,5**	**–1 000,9**	**–1 020,6**	**–1 040,5**	**–1 060,8**	**–6 271,9**
Réductions déjà prévues							
Abolition complète de la contribution santé	–731,2	–753,7	–759,2	–759,2	–759,2	–759,2	–4 521,7
Bonification du montant personnel de base	–294,8	–289,3	–268,8	–274,2	–279,6	–285,2	–1 691,9
Instauration et bonification du bouclier fiscal	–60,7	–60,7	–60,9	–60,9	–60,9	–60,9	–365,0
Bonification des primes au travail	–47,7	–47,7	–47,7	–47,7	–47,7	–47,7	–286,2
Bonifications du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience	–56,4	–96,7	–96,4	–96,3	–96,3	–96,3	–538,4
Sous-total	**–1 190,8**	**–1 248,1**	**–1 232,9**	**–1 238,3**	**–1 243,7**	**–1 249,3**	**–7 403,1**
TOTAL	**–2 273,4**	**–2 314,6**	**–2 233,8**	**–2 258,9**	**–2 284,2**	**–2 310,1**	**–13 675,0**

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
(1) Cette réduction inclut l'impact de la baisse du taux de conversion des crédits d'impôt personnels.

1.5.1 Une réduction de 9 % de l'impôt des particuliers

En 2017-2018, les efforts du gouvernement permettent de réduire le fardeau fiscal des ménages québécois de près de 2,3 milliards de dollars.

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers auraient été de 25,4 milliards de dollars sans la baisse du fardeau fiscal. Ces revenus sont maintenant de 23,1 milliards de dollars.

— Cela représente une réduction de 9 % des revenus de l'État provenant de l'impôt des particuliers et de la contribution santé.

GRAPHIQUE C.2

Illustration de l'impact de la baisse du fardeau fiscal sur les revenus provenant de l'impôt des particuliers et de la contribution santé – 2017-2018
(en millions de dollars)

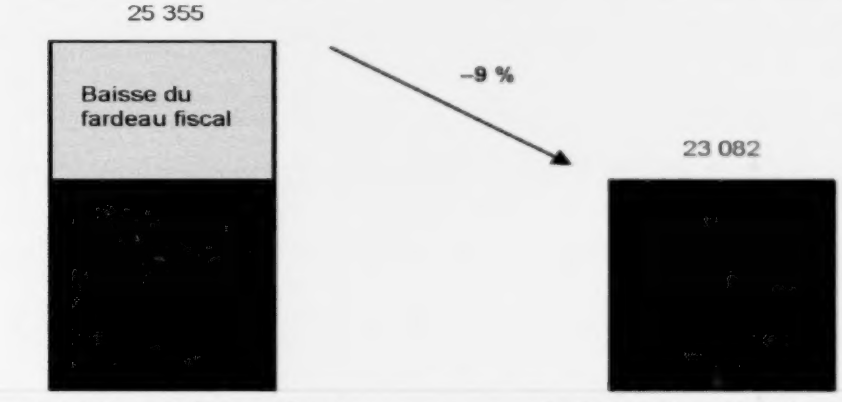

1.5.2 Une augmentation importante du revenu disponible depuis 2014

Grâce à la bonne tenue de l'économie et à la saine gestion des finances publiques, le gouvernement du Québec a partagé les fruits de la croissance économique en réduisant le fardeau fiscal des contribuables, ce qui se solde par une amélioration significative de leur revenu disponible et de leur niveau de vie.

— Le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs mesures permettant de redonner quelque 2,3 milliards de dollars annuellement aux Québécois.

❑ Illustration pour les familles

L'ensemble des familles québécoises profiteront d'un soutien du revenu plus important, peu importe leur niveau de revenu. L'aide à la famille sera bonifiée par le nouveau supplément de 100 $ par enfant prévu dans cette mise à jour automnale.

— Un couple sans revenu de travail profitera d'une hausse de revenu disponible de 200 $.

— Un couple dont chacun des conjoints a un revenu de 50 000 $ totalisant 100 000 $ profitera d'un gain de 1 266 $.

TABLEAU C.12

Hausse du revenu disponible provenant des allègements fiscaux pour un couple ayant deux revenus égaux et deux enfants d'âge scolaire – 2017
(en dollars)

		Allègements fiscaux				
Revenu de travail total	Revenu disponible avant	Déjà annoncés[1]	Baisse du 1er taux	Supplément pour l'achat de fournitures scolaires[2]	Total	Revenu disponible après
Aucun revenu	29 368	—	—	200	200	29 568
10 000	35 080	—	—	200	200	35 280
20 000	40 203	—	—	200	200	40 403
30 000	46 599	—	—	200	200	46 799
40 000	50 209	126	79	200	405	50 614
45 000	51 080	310	129	200	639	51 719
50 000	52 245	310	179	200	689	52 934
75 000	64 060	310	429	200	939	64 999
88 100	71 151	444	556	200	1 200	72 351
100 000	76 834	510	556	200	1 266	78 100
125 000	90 161	510	556	200	1 266	91 427
150 000	104 361	510	556	200	1 266	105 627

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
(1) Abolition de la contribution santé et bonification du montant personnel de base.
(2) Montant versé pour l'année scolaire débutant en septembre 2017.

❑ Illustration pour une famille monoparentale

Les familles monoparentales verront également leur revenu disponible augmenter, peu importe leur revenu.

Par exemple, une famille monoparentale ayant un enfant d'âge scolaire et un revenu de travail de 10 000 $ disposera d'un revenu disponible plus élevé de 100 $.

Une famille monoparentale avec un revenu de travail de 75 000 $ et ayant un enfant d'âge scolaire bénéficiera d'un gain de 633 $.

TABLEAU C.13

Hausse du revenu disponible provenant des allègements fiscaux pour une famille monoparentale ayant un enfant d'âge scolaire – 2017
(en dollars)

		Allègements fiscaux				
Revenu de travail total	Revenu disponible avant	Déjà annoncés[1]	Baisse du 1er taux	Supplément pour l'achat de fournitures scolaires[2]	Total	Revenu disponible après
Aucun revenu	18 949	—	—	100	100	19 049
10 000	24 541	—	—	100	100	24 641
20 000	31 330	63	23	100	185	31 515
25 000	34 146	155	73	100	327	34 473
30 000	36 289	155	123	100	377	36 666
40 000	40 279	155	232	100	487	40 766
44 050	41 832	222	278	100	600	42 432
50 000	43 942	255	278	100	633	44 575
75 000	56 696	255	278	100	633	57 329
100 000	70 022	255	278	100	633	70 655
125 000	82 446	255	278	100	633	83 079
150 000	94 038	806	278	100	1 184	95 222

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
(1) Abolition de la contribution santé et bonification du montant personnel de base.
(2) Montant versé pour l'année scolaire débutant en septembre 2017.

2. RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

La mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec présente le cadre financier du troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de même que les mesures fiscales visant l'incitation au travail. Ce plan prévoit sortir 100 000 personnes de la pauvreté d'ici 2023. Les mesures de ce troisième plan s'articulent autour de deux objectifs, soit :

— bonifier le revenu disponible des personnes en situation de pauvreté, notamment en majorant les prestations d'aide financière de dernier recours et du programme Objectif emploi et en maintenant une incitation forte à intégrer le marché du travail;

— favoriser l'inclusion sociale des ménages en situation de faible revenu.

Grâce à ces mesures, les Québécois les plus démunis pourront bénéficier d'investissements additionnels de 700 millions de dollars par année au terme du plan en 2022-2023.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale dévoilera sous peu son troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, lequel présentera le détail des mesures budgétaires.

TABLEAU C.14

Impact financier des mesures du troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Bonifier le revenu disponible des personnes en situation de pauvreté							
– Bonifier les prestations d'aide financière de dernier recours et d'Objectif emploi	–39,7	–189,3	–293,1	–387,4	–472,9	–539,2	–1 921,6
– Inciter au travail	–0,6	–13,8	–22,1	–30,9	–42,6	–54,8	–164,8
– Autres mesures visant à bonifier le revenu disponible	–0,5	–18,2	–44,8	–63,2	–63,2	–63,2	–253,1
Mesures d'inclusion sociale	–0,5	–32,3	–45,4	–50,5	–47,1	–44,4	–220,2
TOTAL	**–41,3**	**–253,6**	**–405,4**	**–532,0**	**–625,8**	**–701,6**	**–2 559,7**

Pour les mesures budgétaires, des montants additionnels de 40,7 millions de dollars en 2017-2018, de 239,8 millions de dollars en 2018-2019, de 383,3 millions de dollars en 2019-2020, de 501,1 millions de dollars en 2020-2021, de 583,2 millions de dollars en 2021-2022 et de 646,8 millions de dollars en 2022-2023 seront alloués aux ministères responsables de la mise en œuvre des mesures. Le détail de ces nouvelles initiatives destinées à chacun des ministères responsables sera annoncé ultérieurement par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

— Pour 2017-2018, les sommes nécessaires seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

2.1 Bonifier le revenu disponible des personnes en situation de pauvreté

Le troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévoira notamment des mesures visant à augmenter le revenu disponible des personnes en situation de pauvreté. À cet égard, une bonification du programme d'aide financière de dernier recours est prévue dès janvier 2018. Ces prestations prendront en compte la capacité des personnes à intégrer le marché du travail.

Annonce des nouvelles dispositions
Le troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale présentera les bonifications et les ajustements qui seront apportés aux programmes d'aide financière de dernier recours et Objectif emploi. La bonification des prestations de ces programmes nécessite des modifications de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles et du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles.

2.2 Inciter au travail

Au cours des dernières années, l'amélioration de la situation économique du Québec, additionnée aux actions et aux mesures mises en place par le gouvernement, a contribué à faire reculer la pauvreté.

Cette évolution favorable de l'économie a permis un recul du taux de chômage et a contribué à faire diminuer de façon importante le taux d'assistance sociale. Ce dernier a atteint 6,3 % en 2016, un plancher historique.

GRAPHIQUE C.3

Évolution du taux d'assistance sociale et du taux de chômage au Québec – 2002 à 2016
(en pourcentage)

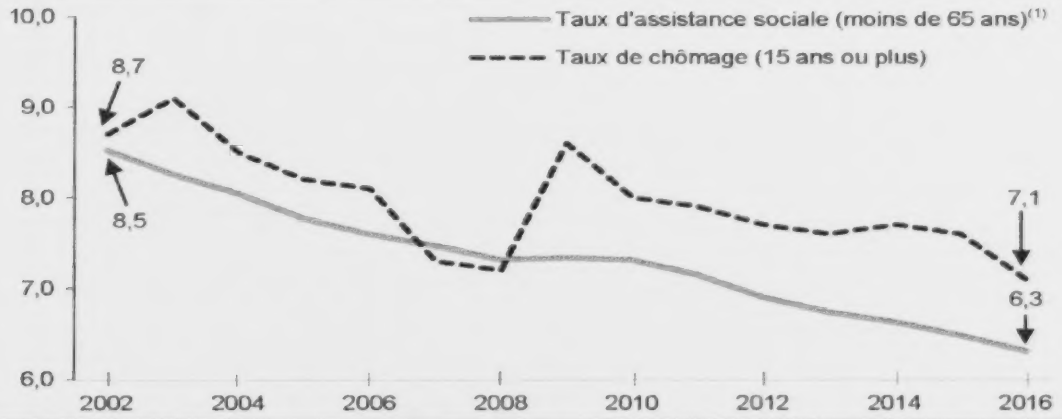

(1) Le taux d'assistance sociale correspond à la proportion de prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de moins de 65 ans.

Le programme Objectif emploi contribuera également à réduire le taux d'assistance sociale principalement par une sortie plus rapide et plus durable de l'aide sociale.

Programme Objectif emploi
Le programme Objectif emploi vise les personnes admissibles pour une première fois au Programme d'aide sociale. Chaque personne bénéficiera d'une aide financière majorée et sera accompagnée de façon personnalisée et soutenue dans la recherche d'emploi, le développement de ses compétences professionnelles ou encore dans le développement de ses habiletés sociales, de manière à accroître son employabilité.

❑ Bonifier les primes au travail

Les travailleurs à faible ou à moyen revenu peuvent bénéficier d'une prime au travail visant à soutenir et à valoriser l'effort de travail, ainsi qu'à inciter les personnes à quitter l'aide financière de dernier recours pour intégrer le marché du travail. Les travailleurs peuvent être admissibles :

— à la prime au travail générale;

— à la prime au travail adaptée aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi;

— au supplément de la prime au travail pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours.

Afin d'améliorer l'incitation au travail des ménages québécois, le gouvernement vient bonifier ces trois mesures.

Primes au travail

Les travailleurs à faible ou à moyen revenu peuvent bénéficier d'une prime au travail sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable. Ce crédit d'impôt vise à soutenir et à valoriser l'effort de travail, ainsi qu'à inciter les personnes à quitter l'aide financière de dernier recours pour intégrer le marché du travail.

Les primes au travail permettent une majoration selon un taux appliqué sur le revenu de travail afin de faciliter la transition vers le marché du travail. Elles sont accordées aux prestataires de l'aide financière de dernier recours comme aux travailleurs à faible et à moyen revenu. Il s'agit d'un bon outil pour reconnaître l'effort de travail.

❑ Impact financier de la bonification des primes au travail

Les bonifications apportées aux primes au travail générale et adaptée entraîneront un impact financier de 152,2 millions de dollars sur un horizon de cinq ans.

L'élargissement de l'admissibilité au supplément de la prime au travail pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours engendrera un impact financier de 12,6 millions de dollars sur six ans.

TABLEAU C.15

Impact financier des bonifications des primes au travail
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Bonification des primes au travail	—	–11,4	–19,7	–28,5	–40,2	–52,4	–152,2
Élargissement des critères d'admissibilité au supplément de la prime au travail pour les prestataires de longue durée	–0,6	–2,4	–2,4	–2,4	–2,4	–2,4	–12,6
TOTAL	**–0,6**	**–13,8**	**–22,1**	**–30,9**	**–42,6**	**–54,8**	**–164,8**

2.2.1 Bonification des primes pour les ménages sans enfants

Le taux de majoration de la prime au travail générale pour les ménages sans enfants sera bonifié afin d'inciter ces derniers à travailler davantage ou à quitter l'aide sociale.

— D'ici cinq ans, le taux de majoration du revenu de travail accordé par la prime au travail générale augmentera de 9 % à 10,8 %, ce qui fera passer le taux combiné de la prime au travail générale et de la prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) de 29,5 % à 31,3 % pour les ménages sans enfants.

TABLEAU C.16

Taux de majoration de la prime au travail générale et de la PFRT
(en pourcentage et bonification en point de pourcentage)

	Prime au travail – Québec			Fédéral[1]	Taux combiné	
	Actuel	Bonifié	Bonification	PFRT	Actuel	Bonifié
Personne seule	9,0	**10,8**	**1,8**	20,5	29,5	**31,3**
Couple sans enfants	9,0	**10,8**	**1,8**	20,5	29,5	**31,3**
Famille monoparentale	30,0	30,0	—	12,0	42,0	42,0
Couple avec enfants	25,0	25,0	—	8,0	33,0	33,0

(1) Selon les taux prévus en 2017.

Corollairement, le taux de majoration de la prime au travail adaptée pour les ménages sans enfants sera bonifié de 1,8 point de pourcentage, ce qui fera passer celui-ci de 11 % à 12,8 %.

TABLEAU C.17

Bonification graduelle des primes au travail pour les ménages sans enfants
(en pourcentage et en dollars)

		Nouveau régime				
	Régime actuel	2018	2019	2020	2021	2022
Prime au travail générale						
Taux de majoration (%)	9,0	9,4	9,7	10,0	10,4	10,8
Montants maximaux						
– Personne seule	729,54	761,96	786,28	810,60	843,02	875,45
– Couple sans enfants	1 138,32	1 188,91	1 226,86	1 264,80	1 315,39	1 365,98
Prime au travail adaptée						
Taux de majoration (%)	11,0	11,4	11,7	12,0	12,4	12,8
Montants maximaux						
– Personne seule	1 345,08	1 393,99	1 430,68	1 467,36	1 516,27	1 565,18
– Couple sans enfants	2 016,52	2 089,85	2 144,84	2 199,84	2 273,17	2 346,50

Note : Les paramètres sont évalués sur la base de l'année 2017 et ne tiennent pas compte de l'indexation.

❑ Illustration de la bonification des primes au travail

La bonification apportée aux primes au travail viendra augmenter le montant maximal des primes au travail générale et adaptée.

— Par exemple, pour une personne seule admissible à la prime au travail générale, l'aide maximale passera de 729,54 $ à 875,45 $.

TABLEAU C.18

Montant maximal de la prime au travail pour les ménages sans enfants avant et après la bonification – À terme
(en dollars)

	Prime maximale		
	Avant	**Après**	**Bonification**
Prime au travail générale			
– Personne seule	729,54	875,45	145,91
– Couple sans enfants	1 138,32	1 365,98	227,66
Prime au travail adaptée			
– Personne seule	1 345,08	1 565,18	220,10
– Couple sans enfants	2 016,52	2 346,50	329,98

Note : Les paramètres sont évalués sur la base de l'année 2017 et ne tiennent pas compte de l'indexation.

GRAPHIQUE C.4

Illustration de la bonification de la prime au travail générale pour une personne seule – À terme
(en dollars)

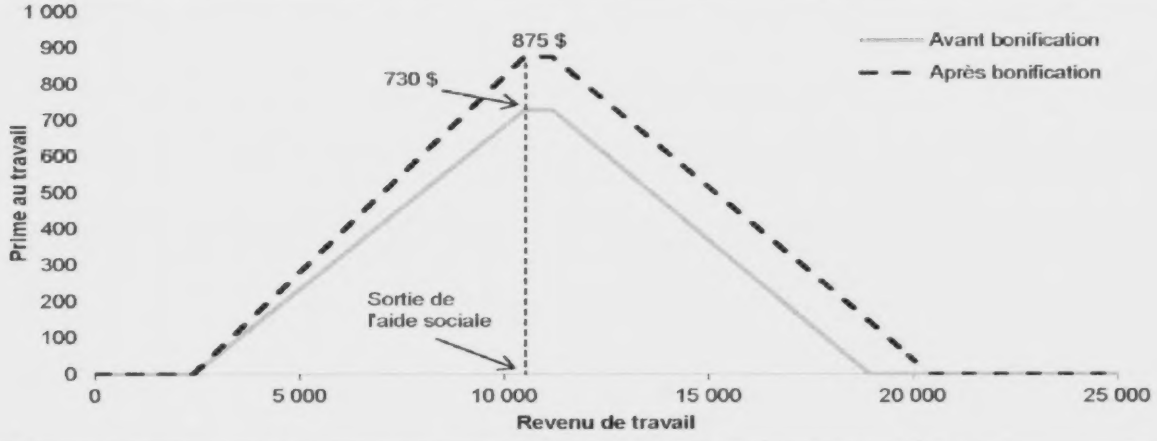

Note : Les paramètres sont évalués sur la base de l'année 2017 et ne tiennent pas compte de l'indexation.

2.2.2 Élargissement des critères d'admissibilité au supplément de la prime au travail

Le supplément de la prime au travail pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours vise à favoriser l'intégration de ces prestataires au marché du travail en leur donnant des moyens financiers pour surmonter les coûts associés à leur transition vers l'emploi.

Actuellement, un supplément de 200 $ par mois est versé aux prestataires de l'aide financière de dernier recours qui ont cumulé une présence d'au moins 36 mois au cours des 42 mois précédents et qui quittent le programme en raison de revenus de travail gagnés. Ce supplément est versé pour un maximum de 12 mois consécutifs.

Afin d'inciter davantage les prestataires de l'aide financière de dernier recours à intégrer le marché du travail, les conditions d'admissibilité du supplément seront élargies afin de le rendre accessible à un plus grand nombre de prestataires. Ainsi, la période de présence à l'aide financière de dernier recours ou au programme Objectif emploi pour être admissible au supplément de la prime au travail passera à 24 mois au cours des 30 derniers mois.

— Cette bonification s'appliquera à compter de l'année d'imposition 2018.

— Elle permettra d'intervenir plus rapidement auprès des prestataires plus à risque de demeurer longtemps à l'aide financière de dernier recours.

Le coût de cette mesure est évalué à 2,4 millions de dollars sur une pleine année, selon le rythme actuel de sortie de l'aide financière de dernier recours.

Pour les prestataires admissibles, cette bonification du supplément de la prime au travail pourrait s'ajouter à la bonification de la prime au travail générale ou de la prime au travail adaptée, selon le cas.

2.3 Mesures d'inclusion sociale

Le troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévoit la mise en œuvre de plusieurs autres mesures, dont des mesures visant à renforcer l'inclusion sociale des ménages à faible revenu.

Les mesures qui seront mises de l'avant viseront à favoriser l'accès au logement, à la culture et à la justice, ainsi qu'à assurer une plus grande sécurité alimentaire. Elles permettront également de soutenir les organismes qui accompagnent les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

3. INVESTISSEMENTS POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

3.1 Stratégie sur les services éducatifs aux enfants de 0 à 8 ans

Dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2017, le gouvernement a annoncé plus de 3,4 milliards de dollars pour offrir un meilleur accompagnement aux enfants, aux élèves et aux étudiants.

Par ailleurs, à l'occasion de la publication de la Politique de la réussite éducative, le gouvernement a annoncé l'élaboration de la Stratégie 2017-2022 sur les services éducatifs aux enfants de 0 à 8 ans (stratégie 0-8 ans) visant à agir tôt et rapidement afin de développer davantage leurs capacités d'apprentissage et de réussite.

— Plus précisément, la stratégie 0-8 ans prévoit un soutien aux enfants de moins de 5 ans et à leur famille, ainsi qu'aux jeunes du préscolaire et du primaire.

3.1.1 Des investissements additionnels pour favoriser l'égalité des chances pour tous et améliorer la qualité éducative

La stratégie 0-8 ans vise à permettre aux enfants de bénéficier des meilleures conditions pour favoriser leur développement dès le plus jeune âge.

— À cette fin, le gouvernement du Québec avait déjà annoncé plus de 127 millions de dollars sur six ans lors du Plan économique du Québec de mars 2017 pour assurer la réussite éducative dès la petite enfance.

À l'occasion de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, le gouvernement annonce une bonification de 125 millions de dollars sur six ans des sommes qui seront allouées à la stratégie 0-8 ans et à la réussite éducative. Ces sommes visent :

— à favoriser l'égalité des chances pour les jeunes enfants en leur offrant les meilleures conditions de développement, tel un soutien adapté à leurs besoins;

— à assurer un parcours éducatif continu et des transitions harmonieuses entre la garderie et l'école pour les enfants plus vulnérables ou ayant des besoins particuliers;

— à renforcer et à appuyer les projets visant à améliorer la qualité éducative en permettant notamment un soutien additionnel pour le personnel éducateur afin d'améliorer leurs interventions auprès des enfants ayant des besoins particuliers;

— à permettre à tous les enfants d'acquérir des compétences essentielles grâce à des actions visant à promouvoir l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques, et ce, dès le plus jeune âge;

— à accompagner les parents afin de leur donner les outils nécessaires au développement de leurs enfants.

TABLEAU C.19

Bonification des mesures à l'égard de la stratégie 0-8 ans visant les jeunes enfants
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Favoriser l'égalité des chances[1]	0,5	6,3	6,3	6,4	7,7	7,7	34,9
Assurer un parcours éducatif continu et des transitions harmonieuses	3,0	3,0	4,0	3,0	3,0	3,0	19,0
Renforcer et appuyer la qualité éducative	1,0	8,0	6,3	7,6	6,7	6,7	36,3
Permettre à tous les enfants d'acquérir des compétences essentielles	0,1	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	3,6
Accompagner les parents et favoriser la mobilisation et la concertation	0,4	2,0	7,7	7,3	6,9	6,9	31,2
TOTAL	**5,0**	**20,0**	**25,0**	**25,0**	**25,0**	**25,0**	**125,0**

(1) Des crédits additionnels de 0,1 M$ pour 2019-2020 et 2020-2021 et de 0,3 M$ annuellement pour les années suivantes seront accordés au ministère de la Santé et des Services sociaux.

À cette fin, des crédits additionnels de 5 millions de dollars pour 2017-2018, de 20 millions de dollars pour 2018-2019, de 24,9 millions de dollars pour 2019-2020 et 2020-2021, et de 24,7 millions de dollars pour 2021-2022 et 2022-2023 seront accordés au ministère de la Famille.

— Pour l'année 2017-2018, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

3.1.2 **500 professionnels supplémentaires dans les écoles**

La stratégie 0-8 ans vise également à accompagner et à soutenir vers la réussite les élèves du préscolaire et de la première année du primaire. Pour ce faire, des investissements de près de 1 milliard de dollars sur six ans ont été annoncés dans le Plan économique du Québec de mars 2017.

Dans le cadre de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, le gouvernement souhaite intensifier ses investissements dans la stratégie 0-8 ans.

— Des sommes totalisant 212 millions de dollars permettront de recruter, dès septembre 2018, 500 professionnels additionnels pour bonifier les services aux élèves, tels des orthophonistes et des orthopédagogues, afin notamment :

  — d'améliorer l'accès aux services professionnels spécialisés pour les élèves;

  — de favoriser le développement des compétences personnelles et sociales;

  — de soutenir les enseignants dans le développement des habiletés des élèves.

Pour l'année 2017-2018, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

TABLEAU C.20

Bonification des mesures à l'égard de la stratégie 0-8 ans visant les jeunes enfants d'âge scolaire
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Ajouter des ressources professionnelles pour un accompagnement des élèves	12,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	**212,0**

3.2 Investir en enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur jouent un rôle essentiel à l'essor de l'économie du savoir. Afin de soutenir leur développement, le Plan économique du Québec de mars 2017 prévoyait des investissements de 1,5 milliard de dollars consacrés à l'enseignement supérieur et aux étudiants.

Ces investissements visaient à permettre l'embauche de 500 ressources additionnelles pour assurer la formation et le soutien des étudiants dès la rentrée 2017 et de plus de 2 500 ressources additionnelles d'ici 2021-2022.

— Depuis septembre 2017, ce sont plus de 700 ressources additionnelles qui ont été embauchées dans les établissements de l'enseignement supérieur au Québec.

Le gouvernement souhaite intensifier ces investissements et permettre l'embauche de 120 ressources additionnelles, notamment des enseignants, des techniciens et des professionnels pour assurer la formation des étudiants.

Pour ce faire, des sommes additionnelles de 7 millions de dollars en 2017-2018 et de 20 millions de dollars pour les années suivantes sont investies en enseignement supérieur. Ces nouvelles ressources, notamment en service direct aux étudiants, permettront d'améliorer le soutien, la réussite et l'intégration de ces derniers.

Pour l'année 2017-2018, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

TABLEAU C.21

Investissements additionnels en enseignement supérieur
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Améliorer le soutien, la réussite et l'intégration des étudiants	7,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	**107,0**

4. ASSURER UN REVENU PLUS ÉLEVÉ À LA RETRAITE

La question de l'épargne en vue de la retraite est un phénomène mondial qui préoccupe tant les travailleurs que les gouvernements. Au Canada, le régime de retraite public n'a pas été revu en profondeur depuis plus de cinquante ans.

Dans ce contexte, une entente de principe sur une bonification du Régime de pensions du Canada (RPC) a été signée en juin 2016 par neuf provinces canadiennes. De son côté, le Québec n'a pas signé cette entente de principe afin de prendre le temps nécessaire pour consulter la population à ce sujet.

Au terme de deux périodes de consultation, le gouvernement du Québec a déposé le 2 novembre 2017 le projet de loi n° 149 Loi bonifiant le régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite. Ce projet de loi vise à mettre en place une bonification du Régime de rentes du Québec (RRQ) à compter du 1er janvier 2019 et progressivement jusqu'en 2025 afin d'améliorer les revenus de retraite des générations futures et de favoriser un meilleur niveau de vie à la retraite.

En outre, le Régime de rentes du Québec et le Régime de pensions du Canada demeureront équivalents puisque les paramètres de la bonification du Régime de rentes du Québec seront identiques à ceux du reste du Canada. Cette harmonisation permettra :

— d'accorder aux travailleurs du Québec une protection de retraite égale à celle du reste du Canada en matière de régime public obligatoire;

— d'éviter la complexité liée à la reconnaissance des prestations des Québécois qui ont cotisé au Régime de pensions du Canada lorsqu'ils ont travaillé dans d'autres provinces;

— d'éviter des charges administratives importantes aux entreprises présentes dans plusieurs provinces.

Consultations publiques sur le RRQ

Une première consultation en janvier 2017

Des audiences se sont tenues devant la Commission des finances publiques du 17 au 20 janvier 2017. À cette occasion, divers groupes ont exprimé leur point de vue concernant la pertinence et la manière de bonifier le RRQ.

Cette consultation a permis de constater une forte mobilisation concernant certains enjeux, comme l'importance de mettre en place une bonification du RRQ similaire à celle du RPC, ainsi que la nécessité d'assurer la stabilité financière du RRQ à long terme et de tenir compte de l'équité intergénérationnelle.

Une seconde consultation au printemps 2017

En plus de la consultation publique en commission parlementaire, une consultation en ligne sur le site Web de Retraite Québec s'est tenue du 24 avril au 24 mai 2017. Plus de 4 100 personnes ont répondu à un questionnaire portant sur l'avenir du RRQ. Les résultats de cette consultation en ligne sont similaires à ceux recueillis lors des audiences en commission parlementaire.

❑ Régime de rentes du Québec

En 2017, le Régime de rentes du Québec prévoit un taux de cotisation de 10,8 % qui est payé en parts égales par l'employé et l'employeur, soit 5,4 % chacun.

Le montant total à cotiser annuellement est calculé sur la partie des revenus de travail de l'employé comprise entre l'exemption générale de 3 500 $ et le maximum des gains admissibles (MGA) de 55 300 $.

Le montant de rente de retraite versé par le Régime de rentes du Québec au moment de la retraite d'un travailleur vise à remplacer 25 % de la moyenne des revenus sur lesquels le travailleur a cotisé.

■ Une bonification du Régime de rentes du Québec

Le gouvernement a déposé un projet de loi qui prévoit une hausse des taux de cotisation à compter du 1er janvier 2019. La bonification du Régime de rentes du Québec entraînera à terme[4] :

— une hausse du taux de remplacement du revenu à la retraite de 25 % à 33,33 %;

— une hausse de 14 % du maximum des gains admissibles, qui passera de 55 300 $ à 63 000 $, soit le revenu maximal sur lequel une personne cotise;

— une hausse du taux de cotisation de 2 points de pourcentage pour les revenus entre 3 500 $ et 55 300 $, portant le taux de cotisation à 12,8 %;

— un nouveau taux de cotisation de 8 % pour la portion des revenus se situant entre 55 300 $ et 63 000 $.

GRAPHIQUE C.5

Taux de remplacement du revenu à la retraite – À terme
(en pourcentage)

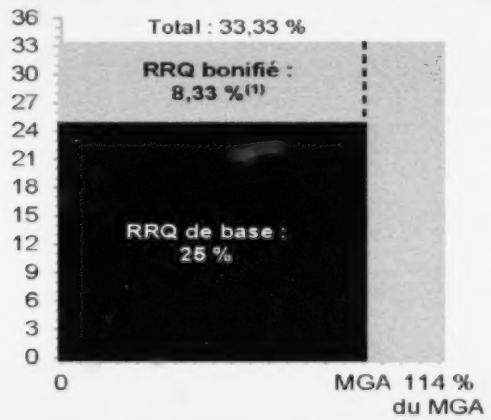

(1) Cette hausse portera à 33,33 % le taux de remplacement du revenu à la retraite.

GRAPHIQUE C.6

Taux de cotisation combiné employeur et employé – À terme
(en pourcentage)

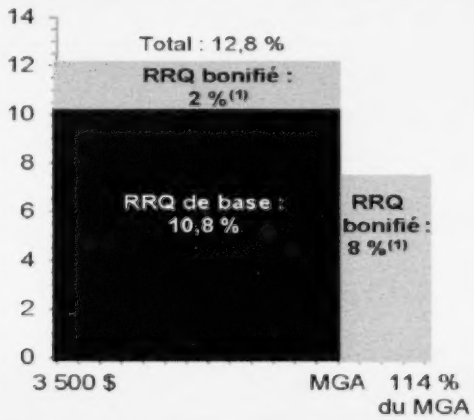

(1) Cotisation additionnelle de 2 % entre 3 500 $ et le MGA. Le volet supplémentaire s'applique au taux de cotisation de 8 % entre le MGA et 114 % du MGA.

[4] Il s'agit de montants de 2025 en dollars de 2017.

❑ Déductions fiscales pour les cotisations additionnelles au RRQ

Le régime fiscal québécois reconnaît qu'aucun impôt ne doit être payé sur les revenus servant à payer les cotisations au Régime de rentes du Québec. Le gouvernement s'engage à maintenir ce principe et à s'assurer qu'aucun impôt ne soit prélevé sur les cotisations additionnelles au moyen d'un allègement fiscal.

Ainsi, à compter de 2019, tous les travailleurs qui verront leurs cotisations au Régime de rentes du Québec augmenter pourront déduire ces montants additionnels de leur revenu. Cette nouvelle déduction entraînera un allègement fiscal de 270 millions de dollars à terme.

Par ailleurs, la part employeur des cotisations au Régime de rentes du Québec pour les sociétés est déductible. Cela représentera, à l'égard des cotisations additionnelles, un allègement fiscal à l'impôt sur le revenu des sociétés de 68 millions de dollars par année à terme.

TABLEAU C.22

Impact financier des allègements pour les cotisations additionnelles au Régime de rentes du Québec
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	À terme[1]
Impôt sur le revenu des particuliers							
– Nouvelle déduction pour la part employé des cotisations additionnelles	—	–10,1	–40,4	–73,9	–117,4	–167,9	–251,2
– Déduction de la part employeur des cotisations additionnelles pour un travailleur autonome	—	–0,7	–3,0	–5,3	–8,4	–12,5	–18,9
Sous-total : Impôt des particuliers	**—**	**–10,8**	**–43,4**	**–79,2**	**–125,8**	**–180,4**	**–270,1**
Impôt sur le revenu des sociétés							
Déductibilité de la part employeur des cotisations additionnelles	—	–2,0	–10,1	–18,7	–30,1	–43,5	–68,4
TOTAL	**—**	**–12,8**	**–53,5**	**–97,9**	**–155,9**	**–223,9**	**–338,5**

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
(1) Ces montants correspondent à l'impact financier sur la pleine hausse des cotisations au RRQ, qui sera atteinte en 2025-2026.

❑ Poursuite de la mise en place du régime volontaire d'épargne-retraite

À la suite de la bonification du Régime de rentes du Québec, les générations futures auront un revenu de retraite plus important. Par ailleurs, les travailleurs sans régime de retraite privé pourront compter sur d'autres sources d'épargne afin de maintenir leur niveau de vie à la retraite, telles que le régime volontaire d'épargne-retraite qui a été spécialement conçu afin d'atteindre cet objectif.

En effet, à l'aide du régime volontaire d'épargne-retraite, le niveau de revenu à la retraite augmentera considérablement pour les participants qui cotisent au taux par défaut de 4 %[5]. Pour un travailleur ayant un revenu de travail moyen de 50 000 $ sans régime de retraite privé[6], cela lui permettra :

— de remplacer 70 % de ses revenus de carrière à la retraite, soit 22 % de plus que ce qu'il obtiendra avec la bonification du Régime de rentes du Québec;

— d'augmenter son revenu disponible à la retraite d'environ 11 360 $, comparativement à environ 2 000 $ avec la bonification du Régime de rentes du Québec.

Ainsi, le régime volontaire d'épargne-retraite, combiné au Régime de rentes du Québec, permettra aux travailleurs québécois d'être mieux protégés à la retraite.

Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

Le RVER est offert aux employés qui n'ont pas accès à un régime de retraite privé. Afin de favoriser l'épargne-retraite, le régime prévoit :

- une inscription automatique et un ensemble de paramètres par défaut afin de limiter le nombre de décisions à prendre par le participant;
- de faibles frais de gestion afin de favoriser un meilleur rendement et des revenus de retraite plus élevés.

Mise en place progressive de l'obligation d'offrir le RVER par les employeurs

Depuis le 31 décembre 2016, l'employeur doit offrir un RVER aux employés qui n'ont pas accès à un régime de retraite privé lorsque l'entreprise compte plus de vingt employés.

- Le 31 décembre 2017, cette obligation s'étendra aux entreprises qui comptent de 10 à 19 employés.
- À une date déterminée par le gouvernement, qui doit être postérieure au 31 décembre 2018, les entreprises qui comptent de 5 à 9 employés seront visées par cette obligation.

---

5 Un taux de cotisation par défaut de 4 % est prévu à partir du 1er janvier 2019.

6 La situation présentée illustre le cas d'un travailleur qui n'avait pas de régime de retraite offert par son employeur et qui recevrait à 65 ans des prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse.

Section D

LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC : MESURES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Appuyer l'économie des régions D.3

1.1 Un appui à la transformation numérique de l'économie D.4

1.1.1 Assurer l'accessibilité à un réseau numérique performant dans toutes les régions du Québec D.5

1.1.2 Développer les technologies de prochaine génération au Québec D.8

1.2 Un soutien au développement économique de toutes les régions D.9

ANNEXE : Impact financier des mesures de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec **D.11**

1. APPUYER L'ÉCONOMIE DES RÉGIONS

Les régions du Québec sont une source de richesse importante pour notre économie. Elles sont un élément primordial du développement économique du Québec.

Depuis le lancement du Plan économique du Québec en avril 2014, le gouvernement du Québec a établi plusieurs priorités d'intervention pour lesquelles des actions significatives ont été mises en œuvre. Le Plan économique du Québec stimule ainsi la croissance de l'économie de l'ensemble des régions du Québec en créant un environnement favorable à l'implantation d'entreprises, au développement de nouveaux projets d'investissement et à la création d'emplois.

Dans la poursuite de ces objectifs, la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec prévoit des investissements additionnels de près de 667 millions de dollars pour le financement de nouvelles initiatives qui auront un impact important sur l'ensemble du territoire québécois, soit :

— 367 millions de dollars pour appuyer la transformation numérique de l'économie;

— 300 millions de dollars en soutien au développement économique de toutes les régions.

TABLEAU D.1

Impact financier des initiatives pour appuyer l'économie des régions
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Appui à la transformation numérique de l'économie	−36,2	−88,0	−88,8	−63,9	−64,7	−25,0	−366,6
Soutien au développement économique de toutes les régions	−50,0	−50,0	−50,0	−50,0	−50,0	−50,0	−300,0
TOTAL	**−86,2**	**−138,0**	**−138,8**	**−113,9**	**−114,7**	**−75,0**	**−666,6**

1.1 Un appui à la transformation numérique de l'économie

Le Québec se doit de saisir l'opportunité que représente la transformation numérique de l'économie.

L'ère numérique a entraîné des changements profonds, tant pour les citoyens que pour les entreprises. Elle a modifié les façons d'interagir, de travailler, de s'informer et de s'éduquer.

Dans ce contexte, des infrastructures numériques accessibles et performantes favorisent l'innovation, le développement des compétences, l'accroissement de la productivité des entreprises et l'attraction de main-d'œuvre qualifiée. Elles permettent également d'améliorer les échanges humains et commerciaux, ainsi que la qualité de vie des personnes.

Afin de donner l'impulsion nécessaire à la Stratégie numérique qui sera annoncée prochainement par la vice-première ministre, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique, le gouvernement pose des gestes additionnels. En complément des initiatives déjà en place, la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec prévoit un soutien de près de 367 millions de dollars sur une période de six ans pour le financement d'initiatives établies comme étant prioritaires dans le cadre de la Stratégie numérique, à savoir :

— assurer l'accessibilité à un réseau numérique performant dans toutes les régions du Québec, notamment par la bonification du programme Québec branché;

— développer les technologies de prochaine génération au Québec grâce au démarrage du projet ENCQOR[1] en 2017-2018.

TABLEAU D.2

Impact financier des initiatives en appui à la transformation numérique de l'économie
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Assurer l'accessibilité à un réseau numérique performant dans toutes les régions du Québec	−25,0	−75,0	−75,0	−50,0	−50,0	−25,0	−300,0
Développer les technologies de prochaine génération au Québec	−11,2	−13,0	−13,8	−13,9	−14,7	—	−66,6
TOTAL	**−36,2**	**−88,0**	**−88,8**	**−63,9**	**−64,7**	**−25,0**	**−366,6**

[1] ENCQOR est l'acronyme pour Évolution des services en nuage dans le corridor Québec-Ontario pour la recherche et l'innovation.

1.1.1 Assurer l'accessibilité à un réseau numérique performant dans toutes les régions du Québec

La révolution numérique permettra de propulser le Québec et ses régions vers l'avenir.

Avec l'évolution rapide des technologies numériques et l'utilisation croissante des services de connexion Internet qui en découle, la présence d'infrastructures performantes et fiables en mesure de soutenir la hausse projetée de la vitesse de ces services est désormais indispensable.

Ainsi, tant dans les milieux urbains que dans les municipalités rurales et les régions éloignées, les entreprises et les citoyens doivent pouvoir disposer d'infrastructures numériques de qualité permettant l'accès à un réseau Internet haute vitesse.

L'accès à une connexion Internet haute vitesse est essentiel aujourd'hui pour permettre aux régions de prendre leur place dans la nouvelle économie.

La mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec prévoit des sommes additionnelles de 300 millions de dollars pour le déploiement d'infrastructures numériques performantes et évolutives. Ces sommes permettront de combler les besoins exprimés dans les régions en matière d'infrastructures numériques privées et publiques, dont les normes de base seront appelées à changer rapidement.

— Les sommes accordées viseront notamment à bonifier le programme Québec branché afin d'assurer le rehaussement des infrastructures et le déploiement d'infrastructures numériques privées performantes sur l'ensemble du territoire québécois.

— Les projets les plus prometteurs seront sélectionnés d'ici juin 2018, au terme d'un nouvel appel de projets qui sera lancé prochainement.

Pour 2017-2018, les sommes nécessaires seront pourvues à même le Fonds de suppléance. Le détail de ces nouvelles initiatives sera annoncé ultérieurement par la vice-première ministre, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique.

❑ Un objectif précis à atteindre

Le plan du gouvernement pour brancher les régions est concret, ciblé et porte fruit. Le numérique permettra d'accroître l'autonomie et la prospérité de l'ensemble de nos régions.

En 2016, 99 % des ménages québécois avaient accès à une connexion Internet d'au moins 5 Mbps, 91 % à une connexion d'au moins 25 Mbps et 83 % à une connexion d'au moins 100 Mbps[2].

— À titre d'exemple, une connexion à un réseau Internet de 100 Mbps permet aux entreprises de faire efficacement la collecte de données en temps réel, des calculs intensifs à distance et la vidéoconférence à plusieurs utilisateurs. De plus, cette vitesse de connexion permet de visionner des émissions simultanément sur une plateforme Internet en ultra-HD à partir d'un même accès résidentiel.

Le gouvernement du Québec a pour cible, d'ici cinq ans, que 100 % des citoyens aient accès à des réseaux haut débit et que plus de 90 % de ceux-ci aient accès à des réseaux très haut débit, c'est-à-dire d'au moins 100 Mbps en téléchargement et 20 Mbps en téléversement.

Par ailleurs, l'un des objectifs de la Stratégie numérique est de relier les communautés éloignées ou isolées à un réseau d'infrastructures numériques performantes.

À cet égard, des projets seront priorisés, tels que le déploiement d'un réseau sous-marin de fibre optique dans le Nord-du-Québec afin de relier les communautés du Nunavik, la mise à niveau des équipements de transport et de distribution du réseau de communications en Gaspésie afin d'améliorer sa performance pour les utilisateurs ainsi que le rehaussement des câbles de fibre optique reliant les Îles-de-la-Madeleine au continent.

Le numérique représente une occasion d'aider les régions à bâtir la prospérité de demain.

---

[2] Ces données proviennent du *Rapport de surveillance des communications 2017* du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Programme Québec branché

Le programme Québec branché, l'un des piliers du Plan d'action en économie numérique, vise à assurer aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situés en milieu rural et en région éloignée mal ou non desservis, un accès à des services Internet haute vitesse[1] de qualité, à un coût comparable à celui observé en milieu urbain.

Doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars sur cinq ans, le programme appuie le financement d'infrastructures numériques de distribution et de transport dans les communautés rurales, en complémentarité avec le nouveau programme Brancher pour innover[2] du gouvernement du Canada.

Dans le cadre du premier appel de projets du programme Québec branché qui s'est terminé le 20 avril 2017, près de 240 projets ont été soumis.

Près du tiers de ces projets ont été retenus et recevront ainsi une aide financière pour l'implantation d'infrastructures numériques. Cela représente un investissement de l'ordre de 100 millions de dollars par l'entremise du programme Québec branché.

- Avec la contribution offerte par le gouvernement fédéral par son programme Brancher pour innover, les investissements totaux s'élèveront à près de 300 millions de dollars.
- Grâce à ces projets, près de 100 000 foyers additionnels seront branchés à un réseau Internet haute vitesse adéquat.

1 Le programme Québec branché a été élaboré au cours de l'année 2016 à partir des normes du CRTC qui étaient en vigueur à ce moment. Un accès était alors considéré à haut débit lorsqu'il permettait un débit de téléchargement d'au moins 5 Mbps, un débit de téléversement d'au moins 1 Mbps et une capacité mensuelle de transfert de données égale ou supérieure à la moyenne canadienne. Depuis, le CRTC a établi de nouvelles cibles pour le service de base de connexion Internet. Il souhaite que d'ici 2021, 90 % des ménages et des entreprises du Canada aient accès à une connexion Internet à large bande d'au moins 50 Mbps en téléchargement et d'au moins 10 Mbps en téléversement.

2 Le programme Brancher pour innover, doté d'une enveloppe de 500 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral, vise à améliorer les services Internet haute vitesse dans les collectivités canadiennes rurales et éloignées.

1.1.2 Développer les technologies de prochaine génération au Québec

Le gouvernement du Québec s'est engagé à mettre en place les conditions favorables à la collaboration entre les chercheurs, les entreprises et les organisations afin d'accélérer le transfert de nouvelles technologies numériques par les entreprises.

Pour ce faire, il entend unir ses forces à celles du gouvernement ontarien et lancer le projet ENCQOR, qui consistera à déployer un réseau de télécommunications précommercial de cinquième génération (5G) dans le corridor Québec-London et à permettre à des partenaires d'y développer et d'y tester des applications logicielles d'avant-garde.

Le projet, qui nécessite un investissement de 400 millions de dollars sur cinq ans, sera réalisé en parts égales au Québec et en Ontario.

À ce sujet, le gouvernement a annoncé son intention, dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2016, de participer financièrement au projet ENCQOR dans la mesure où 50 % du financement proviendra du secteur privé et où la contribution du secteur public sera partagée en parts égales entre les gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Canada.

Considérant l'avancement des discussions avec les autres partenaires, la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec prévoit une enveloppe de près de 67 millions de dollars sur cinq ans pour le projet ENCQOR, dont 11,2 millions de dollars en 2017-2018 pour les premières initiatives du projet.

Pour 2017-2018, les sommes nécessaires seront pourvues à même le Fonds de suppléance. Le détail de ces nouvelles initiatives sera annoncé ultérieurement par la vice-première ministre, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique.

1.2 Un soutien au développement économique de toutes les régions

Afin de poursuivre l'appui au développement économique de toutes les régions, la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec prévoit un soutien additionnel de 300 millions de dollars sur six ans pour le financement de nouvelles initiatives.

L'ensemble des régions du Québec pourra bénéficier de cette nouvelle enveloppe, puisqu'elle favorisera la création d'emplois et l'investissement privé tout en générant d'importantes retombées économiques partout au Québec.

Pour 2017-2018, les sommes nécessaires seront pourvues à même le Fonds de suppléance. Le détail de ces nouvelles initiatives sera annoncé ultérieurement par les ministres responsables.

TABLEAU D.3

Impact financier des initiatives pour soutenir le développement économique de toutes les régions
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Un soutien au développement économique de toutes les régions	−50,0	−50,0	−50,0	−50,0	−50,0	−50,0	−300,0

ANNEXE : IMPACT FINANCIER DES MESURES DE LA MISE À JOUR DE NOVEMBRE 2017 DU PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

TABLEAU D.4

Impact financier des mesures de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
1. Réduction du fardeau fiscal des particuliers							
– Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 %	–971,4	–954,5	–887,1	–904,8	–922,9	–941,4	–5 582,1
– Supplément de 100 $ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires	–111,2	–112,0	–113,8	–115,8	–117,6	–119,4	–689,8
Sous-total	**–1 082,6**	**–1 066,5**	**–1 000,9**	**–1 020,6**	**–1 040,5**	**–1 060,8**	**–6 271,9**
2. Réduction de la pauvreté							
Bonifier le revenu disponible des personnes en situation de pauvreté							
– Bonifier les prestations d'aide financière de dernier recours et d'Objectif emploi	–39,7	–189,3	–293,1	–387,4	–472,9	–539,2	–1 921,6
– Inciter au travail	–0,6	–13,8	–22,1	–30,9	–42,6	–54,8	–164,8
– Autres mesures visant à bonifier le revenu disponible	–0,5	–18,2	–44,8	–63,2	–63,2	–63,2	–253,1
Mesures d'inclusion sociale	–0,5	–32,3	–45,4	–50,5	–47,1	–44,4	–220,2
Sous-total	**–41,3**	**–253,6**	**–405,4**	**–532,0**	**–625,8**	**–701,6**	**–2 559,7**
3. Investissements pour la réussite éducative et la santé							
Éducation et enfance							
– Stratégie 2017-2022 sur les services éducatifs aux enfants de 0 à 8 ans	–17,0	–60,0	–65,0	–65,0	–65,0	–65,0	–337,0
Enseignement supérieur							
– Investir en enseignement supérieur	–7,0	–20,0	–20,0	–20,0	–20,0	–20,0	–107,0
Santé et services sociaux							
– Services additionnels	–100,0	–100,0	–100,0	–100,0	–100,0	–100,0	–600,0
– Prévention de la consommation du cannabis	–5,0	–5,0	–5,0	–5,0	–5,0	–5,0	–30,0
Sous-total	–105,0	–105,0	–105,0	–105,0	–105,0	–105,0	–630,0
Sous-total	**–129,0**	**–185,0**	**–190,0**	**–190,0**	**–190,0**	**–190,0**	**–1 074,0**

TABLEAU D.4

Impact financier des mesures de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec (suite)

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
4. Appuyer l'économie des régions							
– Appui à la transformation numérique de l'économie							
▪ Assurer l'accessibilité à un réseau numérique performant	–25,0	–75,0	–75,0	–50,0	–50,0	–25,0	–300,0
▪ Développer les technologies de prochaine génération au Québec	–11,2	–13,0	–13,8	–13,9	–14,7	—	–66,6
Sous-total	–36,2	–88,0	–88,8	–63,9	–64,7	–25,0	–366,6
– 50 M$ par année pour appuyer l'économie des régions	–50,0	–50,0	–50,0	–50,0	–50,0	–50,0	–300,0
Sous-total	**–86,2**	**–138,0**	**–138,8**	**–113,9**	**–114,7**	**–75,0**	**–666,6**
5. Assurer un revenu plus élevé à la retraite							
– Impôt sur le revenu des particuliers							
▪ Nouvelle déduction pour la part employé des cotisations additionnelles au RRQ	—	–10,1	–40,4	–73,9	–117,4	–167,9	–409,7
▪ Déduction de la part employeur des cotisations additionnelles au RRQ pour un travailleur autonome	—	–0,7	–3,0	–5,3	–8,4	–12,5	–29,9
Sous-total	—	–10,8	–43,4	–79,2	–125,8	–180,4	–439,6
– Impôt sur le revenu des sociétés							
▪ Déductibilité des cotisations additionnelles des employeurs	—	–2,0	–10,1	–18,7	–30,1	–43,5	–104,4
Sous-total	—	**–12,8**	**–53,5**	**–97,9**	**–155,9**	**–223,9**	**–544,0**
TOTAL	**–1 339,1**	**–1 655,9**	**–1 788,6**	**–1 954,4**	**–2 126,9**	**–2 251,3**	**–11 116,2**

Section E

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2017 ET 2018

1. La situation économique au Québec E.3

1.1 Une accélération importante de l'économie E.3

1.2 La création d'emplois reflète la bonne situation économique E.6

1.3 Les dépenses de consommation des ménages – un des principaux moteurs de la croissance économique E.9

1.4 Évolution des revenus des ménages québécois E.10

1.5 Une reprise des investissements non résidentiels des entreprises E.12

1.6 L'activité du secteur résidentiel est vigoureuse E.16

1.7 La croissance des exportations se poursuit E.17

1.8 La progression du PIB nominal s'accélère avec la croissance économique E.19

1.9 Comparaison avec les prévisions du secteur privé E.22

1.10 Les perspectives économiques quinquennales pour la période 2017-2021 ..... E.24

2. La situation des principaux partenaires économiques du Québec E.29

2.1 La situation économique au Canada E.30

2.2 La situation économique aux États-Unis E.35

3. La situation économique mondiale E.41

3.1 Une croissance mondiale mieux synchronisée E.41

4. Évolution des marchés financiers E.47

5. Portrait de la situation du marché résidentiel au Québec et au Canada E.53

6. Principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision E.61

1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

1.1 Une accélération importante de l'économie

Depuis deux ans, l'économie du Québec enregistre une accélération importante. La progression du produit intérieur brut (PIB) réel est passée de 1,0 % en 2015 à 1,4 % en 2016[1]. En 2017, la croissance s'élèvera à 2,6 %, soit une révision à la hausse de 0,9 point de pourcentage par rapport à la prévision de mars.

Cette excellente situation économique s'appuie sur plusieurs éléments :

— la situation budgétaire favorable du Québec, qui soutient la confiance des consommateurs et des entreprises;

— la progression de la consommation, en raison notamment de la forte création d'emplois. L'accroissement du revenu disponible des ménages, plus rapide qu'au Canada, a été stimulé par la croissance des salaires et les allègements fiscaux;

— le rebond des investissements non résidentiels des entreprises, après plusieurs années de faiblesse.

Par ailleurs, la situation favorable des principaux partenaires commerciaux du Québec et l'expansion plus généralisée de l'économie mondiale soutiennent la demande pour les biens et services québécois.

Les conditions sont ainsi en place pour que l'économie du Québec poursuive cette tendance favorable. Une croissance du PIB réel de 1,8 % est attendue en 2018.

GRAPHIQUE E.1

Croissance économique au Québec
(PIB réel, variation en pourcentage)

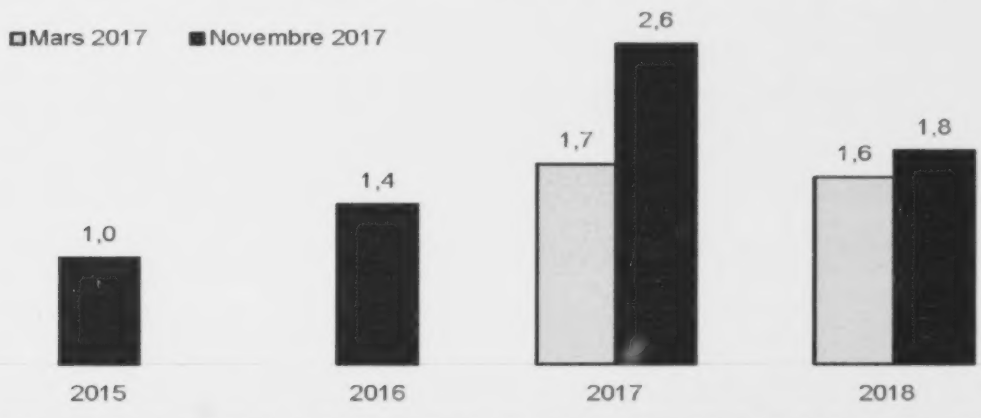

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

[1] Sauf indication contraire, cette section reflète les comptes économiques provinciaux de Statistique Canada publiés le 8 novembre 2017. La prévision économique a été effectuée sur la base des informations disponibles antérieurement à cette publication.

❑ Les dépenses de consommation des ménages et les investissements des entreprises – moteurs de la croissance économique

La hausse prévue du PIB réel de 2,6 % en 2017 et de 1,8 % en 2018 sera soutenue notamment par la progression de la consommation des ménages et par la croissance des investissements non résidentiels des entreprises.

— Les dépenses des ménages demeureront ainsi un des principaux moteurs de l'activité économique.

  — La hausse de la consommation de 3,4 % en 2017 et de 2,4 % en 2018 sera soutenue notamment par la croissance de l'emploi. En outre, le pouvoir d'achat des ménages s'améliore en raison des gains salariaux, de l'augmentation modérée des prix et de la réduction du fardeau fiscal.

— Après une hausse de 1,2 % en 2016, la progression des investissements non résidentiels des entreprises devrait se poursuivre. Ces investissements devraient s'accroître de 2,9 % en 2017 et de 3,8 % en 2018, soutenus par la consommation des ménages ainsi que par la confiance élevée des entreprises.

— Le contexte économique favorable et la robuste création d'emplois continueront de soutenir le secteur résidentiel. Ainsi, ces investissements devraient progresser de 2,1 % en 2017.

— Par ailleurs, les exportations devraient progresser de 1,1 % en 2017 et de 2,5 % en 2018. Elles bénéficieront notamment du renforcement de la demande en provenance des principaux partenaires commerciaux du Québec, soit les États-Unis et le Canada.

TABLEAU E.1

PIB réel et ses principales composantes
(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	2016	2017	2018
Contribution de la demande intérieure	**2,3**	**2,7**	**2,1**
Consommation des ménages	2,7	3,4	2,4
Investissements résidentiels	3,0	2,1	0,0
Investissements non résidentiels des entreprises	1,2	2,9	3,8
Dépenses et investissements des gouvernements	1,7	1,4	1,3
Contribution du secteur extérieur	**–0,8**	**–1,2**	**0,2**
Exportations	1,7	1,1	2,5
Importations	3,1	3,5	1,9
Contribution des stocks	**0,0**	**0,9**	**–0,6**
PIB RÉEL	**1,4**	**2,6**	**1,8**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Un effet d'entraînement sur la croissance économique

Depuis 2015, année de l'atteinte de l'équilibre budgétaire, la croissance économique au Québec s'est nettement accélérée.

- La bonne situation des finances publiques a été suivie par une hausse importante de la confiance des ménages et des investisseurs.
- La confiance accrue des ménages et des entreprises a encouragé la reprise des investissements et a engendré une importante accélération de la création d'emplois.
- La création d'emplois a entraîné une hausse des salaires, contribuant ainsi à l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages, ce qui en retour a stimulé davantage la consommation.

Équilibre budgétaire et croissance économique

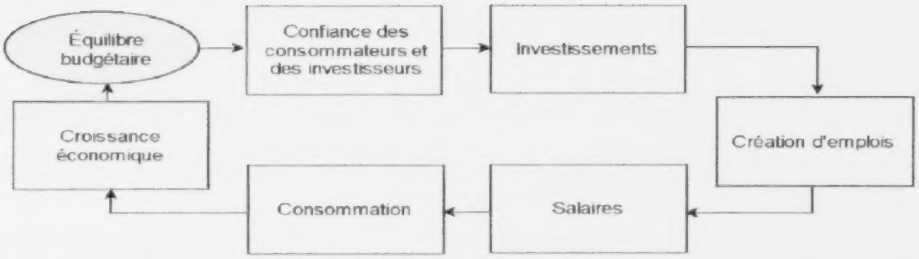

L'économie du Québec engagée dans un cercle vertueux

Les liens entre ces variables économiques et budgétaires sont complexes et multidirectionnels. Cependant, les statistiques montrent que ces interactions ont généré un effet d'entraînement.

Par conséquent, il est possible d'affirmer qu'aujourd'hui, l'économie du Québec est engagée dans un cercle vertueux, dans lequel la situation favorable des finances publiques et l'accélération de la croissance économique se renforcent mutuellement.

Évolution de certains indicateurs économiques au Québec
(moyennes annuelles, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017[1]
Confiance des consommateurs (en points, 2014 = 100)	102,8	114,3	139,7
Confiance des entreprises (en points)	57,9	63,9	67,6
Investissements non résidentiels des entreprises en termes réels (variation en pourcentage)	−3,8	1,2	2,0
Création d'emplois totale (en milliers)	37,3	36,1	90,7
Salaire horaire moyen (variation en pourcentage)	2,2	2,8	3,0
Ventes au détail en termes nominaux (variation en pourcentage)	1,8	6,2	6,1
PIB réel (variation en pourcentage)	**1,0**	**1,4**	**2,6**

(1) Cumulatif des périodes disponibles.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Le Conference Board du Canada et Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

1.2 La création d'emplois reflète la bonne situation économique

❑ Bilan des dix premiers mois de l'année 2017 : le marché du travail atteint des records

Au cours des dix premiers mois de 2017, comparativement à la même période de 2016, le Québec a enregistré un gain de 90 700 emplois. Le Québec a ainsi créé près du tiers des emplois de l'ensemble du Canada au cours de cette période.

— De ce nombre, 54 900 ont été des emplois à temps plein et 51 300 nouveaux postes ont été créés dans le secteur privé.

La création d'emplois, principalement à temps plein et dans le secteur privé, témoigne de la confiance des entreprises dans les perspectives de l'économie du Québec et soutient les dépenses de consommation des ménages.

Par ailleurs, le taux de chômage a diminué significativement depuis 2015.

— En 2016, il a atteint 7,1 %, un creux annuel jamais enregistré depuis le début de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, en 1976.

— De plus, en juillet 2017, le taux de chômage est descendu à 5,8 % au Québec, un record mensuel historique.

Depuis mai 2014, 201 800 emplois ont été créés au Québec. L'objectif du gouvernement est de créer 250 000 emplois en cinq ans.

GRAPHIQUE E.2

Part de l'emploi total créé au Canada en 2017[1]

(en pourcentage)

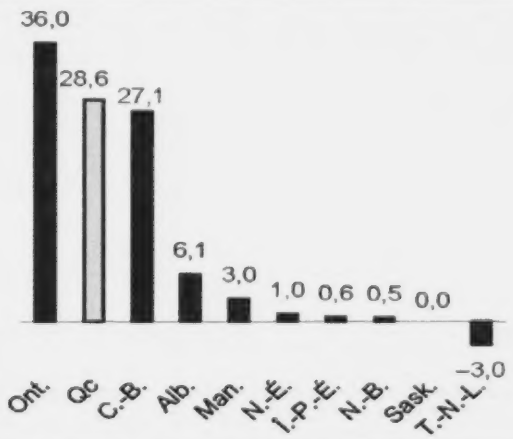

(1) Moyenne des dix mois disponibles en 2017, comparativement à la même période en 2016.
Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE E.3

Taux de chômage au Québec

(en pourcentage)

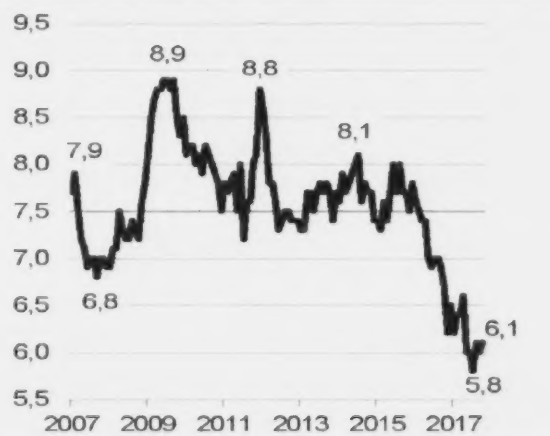

Source : Statistique Canada.

201 800 emplois créés depuis mai 2014

Au cours des dernières années, le marché du travail a connu une évolution très favorable et la création d'emplois a suivi l'accélération de l'activité économique.

Depuis mai 2014, le Québec a enregistré une création de 201 800 emplois. Plus spécifiquement, l'économie du Québec a créé :

- 19 500 emplois de mai à décembre 2014;
- 47 900 emplois de janvier à décembre 2015;
- 90 800 emplois de janvier à décembre 2016;
- 43 600 emplois de janvier à octobre 2017.

Avec la croissance de l'emploi observée et celle prévue, l'engagement du gouvernement de créer 250 000 emplois sur cinq ans est en voie d'être atteint en 2019.

Évolution de l'emploi et du PIB réel par industrie au Québec
(niveau de l'emploi en milliers, variation en nombre d'emplois et PIB réel par industrie en milliards de dollars de 2007)

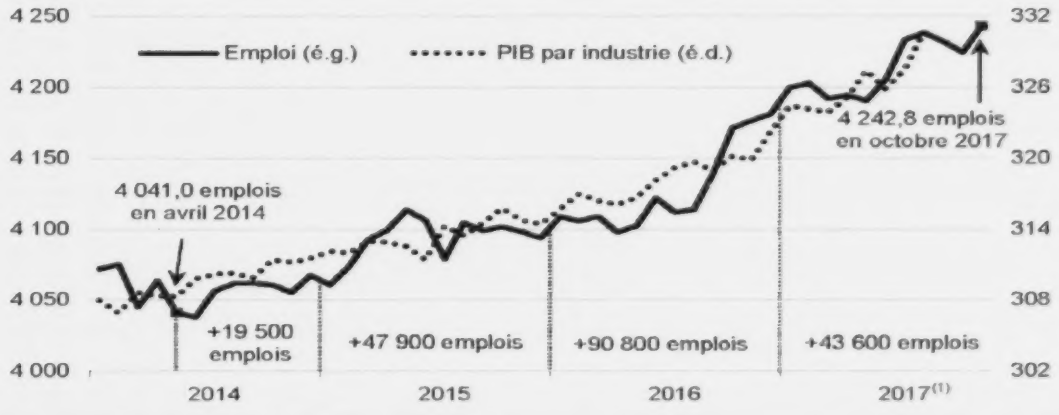

(1) Dix premiers mois de 2017 pour l'emploi et sept premiers mois de 2017 pour le PIB réel par industrie.
Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

❑ La bonne tenue de l'économie se traduira par la poursuite de l'amélioration du marché du travail

Le marché du travail a connu une bonne performance en 2016, avec une création moyenne de 36 100 emplois par rapport à 2015, soit une hausse de 0,9 %.

En 2017, la création d'emplois s'annonce exceptionnelle. En effet, 85 300 emplois devraient être créés en moyenne pour l'ensemble de l'année 2017 par rapport à 2016, soit une progression de 2,1 %.

Le dynamisme du marché du travail au Québec se prolongera au cours des prochaines années, avec la poursuite de la croissance économique. Par ailleurs, le Québec fait face à des défis en raison de l'évolution du bassin de main-d'œuvre.

— Ainsi, en 2018, 41 000 emplois devraient être créés, soit une croissance de 1,0 %.

La poursuite de la création d'emplois se traduira par une forte baisse du taux de chômage.

— Après avoir atteint un creux annuel historique à 7,1 % en 2016, le taux de chômage au Québec devrait descendre à 6,1 % en 2017. En 2018, le taux de chômage devrait continuer à diminuer, pour atteindre 5,9 %.

— Ces niveaux jamais atteints au Québec pourraient se traduire par une certaine rareté de la main-d'œuvre dans différents secteurs et régions.

GRAPHIQUE E.4

Évolution de l'emploi au Québec
(en milliers)

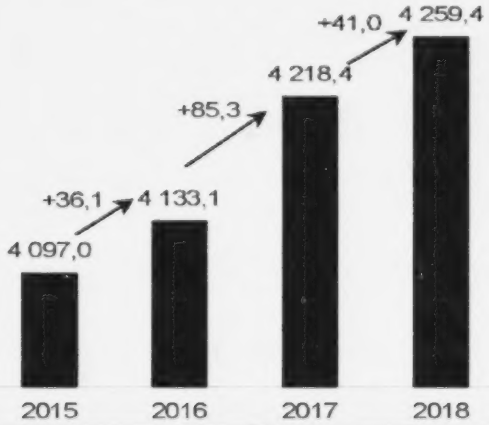

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.5

Taux de chômage au Québec
(en pourcentage)

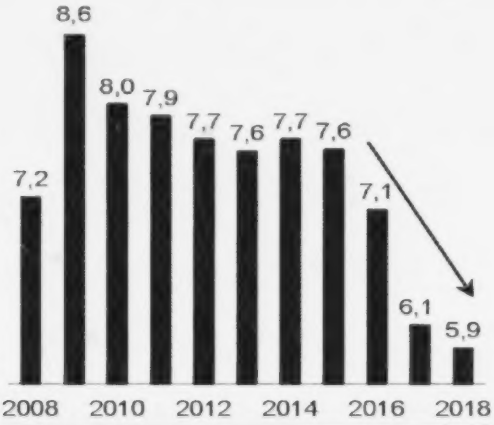

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.3 Les dépenses de consommation des ménages – un des principaux moteurs de la croissance économique

Les dépenses de consommation des ménages demeureront un des principaux moteurs de la croissance économique au Québec. Après une hausse de 2,7 % en 2016, leur progression devrait s'accélérer en 2017, pour atteindre 3,4 % en termes réels. En 2018, elles devraient augmenter de 2,4 %.

Au cours des dernières années, plusieurs éléments ont favorisé la hausse des dépenses de consommation, notamment :

— la bonne situation sur le marché du travail, qui a soutenu la croissance des revenus des ménages et leur propension à consommer;

— les allègements fiscaux accordés par le gouvernement du Québec[2] et par le gouvernement fédéral;

— la confiance des consommateurs, qui se maintient à des sommets.

Ces éléments continueront de soutenir la consommation. Par ailleurs, la croissance soutenue des salaires et traitements devrait se poursuivre.

— La hausse des salaires et traitements devrait s'établir, en termes nominaux, à 3,8 % en 2017 et à 3,3 % en 2018, après une progression de 2,6 % en 2016.

GRAPHIQUE E.6

Dépenses de consommation des ménages au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)

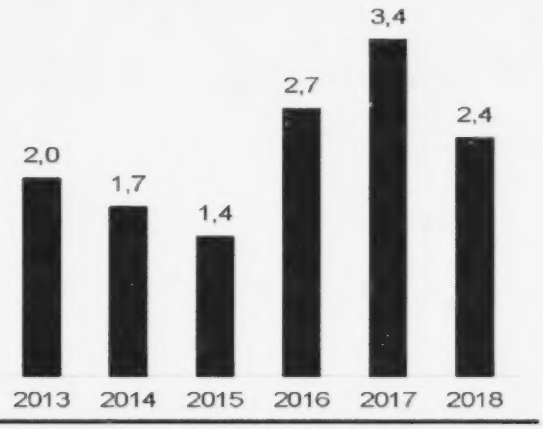

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.7

Salaires et traitements
(variation en pourcentage, en termes nominaux)

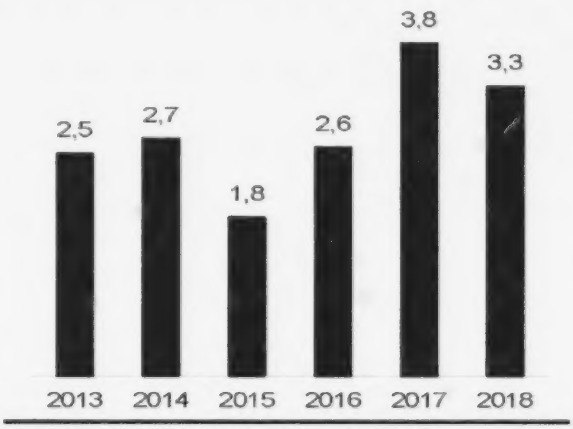

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

[2] La réduction du fardeau fiscal annoncée à la présente mise à jour du Plan économique du Québec n'est pas incorporée à la prévision.

1.4 Évolution des revenus des ménages québécois

❑ Une croissance du revenu disponible réel des Québécois supérieure à celle des Canadiens

Suivant l'évolution de l'économie au cours des dernières années, la progression de la rémunération des salariés québécois, principale composante du revenu disponible des ménages, a été similaire à celle des Ontariens et des Canadiens.

— Plus précisément, de 2014 à 2016, la rémunération des salariés[3] par habitant en termes réels a connu une croissance de 2,9 % au Québec, supérieure à celle du Canada (+1,3 %), mais inférieure à celle de l'Ontario (+3,2 %).

Le revenu disponible des ménages[4] par habitant en termes réels a, quant à lui, enregistré une progression de 4,7 % au Québec, soit une croissance supérieure à celle du Canada (+3,1 %) et à celle de l'Ontario (+4,6 %).

— En plus de la croissance soutenue de la rémunération des salariés, l'évolution plus rapide du revenu disponible réel par habitant au Québec s'explique notamment par une moindre augmentation du coût de la vie ainsi que par les allègements fiscaux accordés par le gouvernement du Québec.

GRAPHIQUE E.8

Rémunération des salariés et revenu disponible des ménages par habitant, 2014 à 2016
(variation en pourcentage, en termes réels)

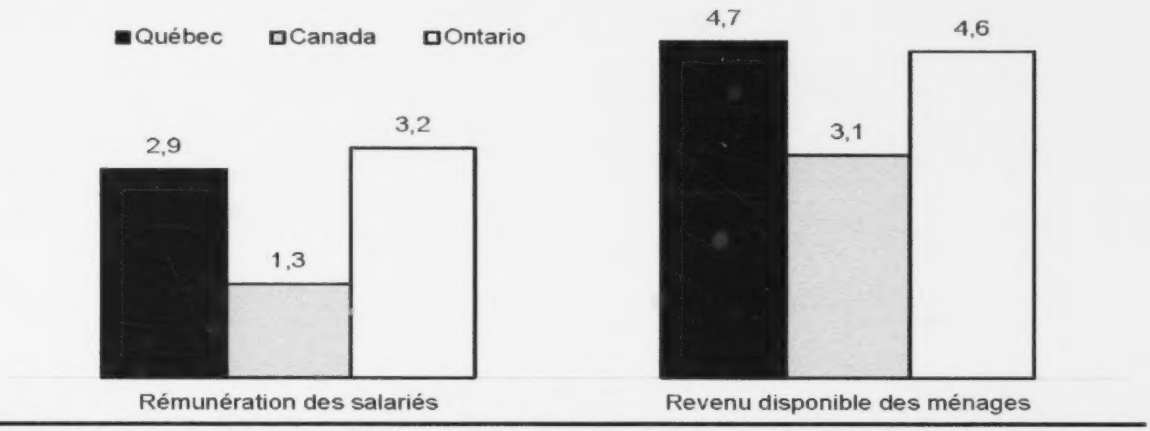

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

[3] La rémunération des salariés est définie comme la rémunération totale, en espèces ou en nature, versée par une entreprise à un salarié pour le travail effectué par celui-ci.

[4] Le revenu disponible des ménages représente la part des revenus à la disposition des ménages pour la consommation privée et l'épargne volontaire. Il correspond à l'ensemble des revenus des ménages, dont la rémunération du travail et les transferts gouvernementaux, moins les impôts sur le revenu et les cotisations.

❑ Une croissance des salaires plus rapide qu'au Canada

La bonne performance de l'économie s'est répercutée sur la création d'emplois, sur l'évolution des salaires et sur le pouvoir d'achat des ménages. Selon l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, la croissance du salaire horaire moyen au Québec s'est accélérée au cours des dernières années.

— Cette progression est passée de 2,2 % en 2015 à 2,8 % en 2016 et à 3,0 % en 2017.

— En 2016 et en 2017, le salaire horaire moyen au Québec a ainsi enregistré une croissance plus rapide qu'au Canada.

L'évolution des salaires plus rapide au Québec qu'au Canada est d'autant plus remarquable qu'elle est accompagnée d'une progression moindre du coût de la vie. Rappelons que l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs découle de l'évolution de deux indicateurs :

— la croissance des salaires, qui augmente leur pouvoir d'achat;

— la hausse des prix, mesurée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC), qui diminue leur pouvoir d'achat.

L'accélération de la croissance des salaires, combinée à une moindre progression de l'inflation, fait en sorte que le pouvoir d'achat des travailleurs s'est fortement amélioré au Québec au cours des dernières années.

GRAPHIQUE E.9

Salaire horaire moyen[1]
(variation en pourcentage, en termes nominaux)

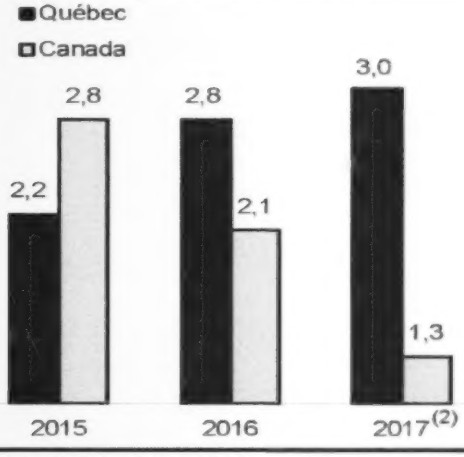

(1) Salaire horaire moyen de l'ensemble des employés.
(2) Moyenne des neuf premiers mois de 2017 par rapport à la même période en 2016.
Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE E.10

Pouvoir d'achat des travailleurs[1]
(variation en pourcentage, en termes réels)

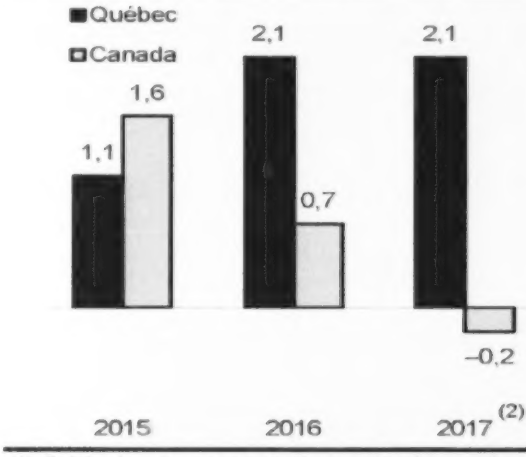

(1) Salaire horaire moyen de l'ensemble des employés par rapport au coût de la vie mesuré par l'IPC.
(2) Moyenne des neuf premiers mois de 2017 par rapport à la même période en 2016.
Source : Statistique Canada.

1.5 Une reprise des investissements non résidentiels des entreprises

En 2016, l'investissement non résidentiel des entreprises au Québec a renoué avec la croissance, enregistrant une progression de 1,2 % en termes réels. Il s'agissait d'une première hausse après une période de faiblesse qui a débuté en 2013.

— Cette augmentation des investissements non résidentiels des entreprises au Québec contraste avec des reculs observés en 2016 en Ontario (−7,8 %), au Canada (−8,8 %) et aux États-Unis (−0,6 %).

La croissance des investissements non résidentiels des entreprises devrait se poursuivre au Québec et atteindre 2,9 % en 2017 et 3,8 % en 2018. Cette hausse sera soutenue notamment par les investissements en machines et matériel et par ceux en construction de bâtiments non résidentiels.

— Les investissements des entreprises en machines et matériel devraient progresser de 8,7 % en 2017 et de 4,7 % en 2018.

— Les investissements en construction de bâtiments non résidentiels devraient, quant à eux, augmenter de 0,3 % et de 3,5 % respectivement en 2017 et en 2018.

GRAPHIQUE E.11

Investissements non résidentiels totaux des entreprises au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)

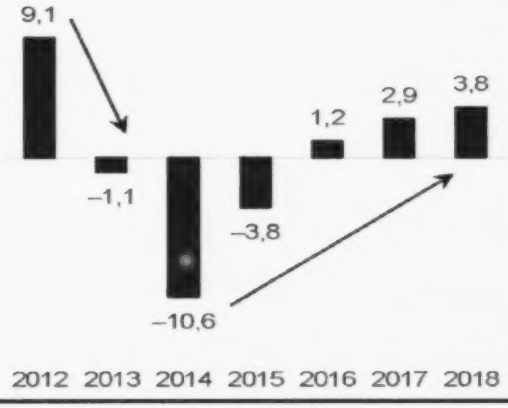

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.12

Investissements en machines et matériel au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)

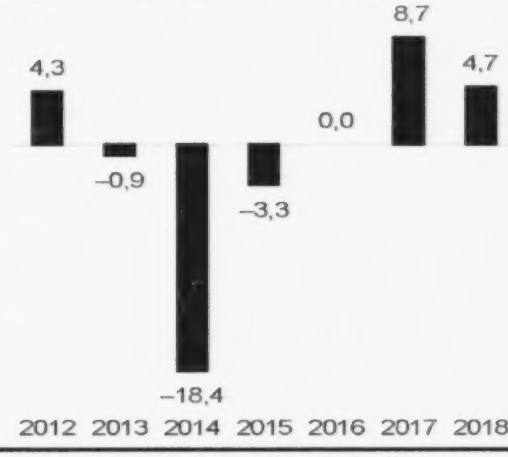

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ La reprise de l'investissement repose sur des assises solides

Le rebond des investissements des entreprises au Québec repose sur des bases solides, et plusieurs éléments laissent présager qu'il se poursuivra au cours des prochaines années :

— la confiance élevée des entreprises dans l'économie du Québec;

— l'intensification des pressions sur les capacités de production;

  — En moyenne, pour les deux premiers trimestres de 2017, le taux d'utilisation de la capacité industrielle du secteur manufacturier au Canada, qui se situait à 83,9 %, a dépassé le sommet atteint en 2007 (82,8 %).

— la progression soutenue des profits des entreprises.

  — En 2016, la valeur de l'excédent d'exploitation net des entreprises a atteint un sommet, ce qui confère aux sociétés une capacité accrue de financer leurs projets d'investissement.

Par ailleurs, les perspectives favorables des investissements sont renforcées par plusieurs projets qui seront en période de démarrage ou en cours de réalisation, notamment le pont Champlain et le Réseau électrique métropolitain (REM).

GRAPHIQUE E.13

Taux d'utilisation de la capacité industrielle du secteur manufacturier au Canada
(en pourcentage)

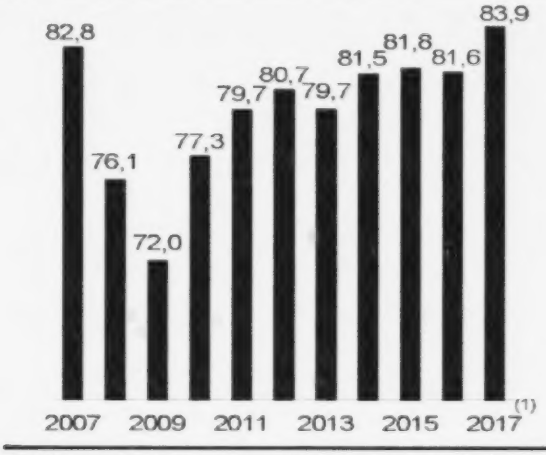

(1) Moyenne des deux premiers trimestres de 2017.
Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE E.14

Excédent d'exploitation net des sociétés au Québec

(en millions de dollars, en termes nominaux)

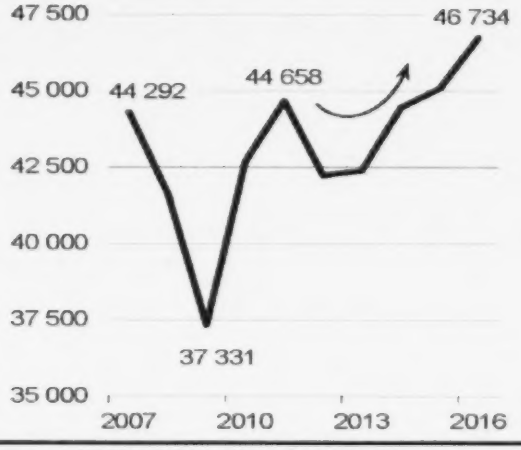

Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

L'accélération de la croissance économique et la bonne situation des finances publiques renforcent la confiance des investisseurs dans l'économie du Québec

L'accélération de la croissance économique et la bonne situation des finances publiques renforcent la confiance des investisseurs dans l'économie du Québec.

- En effet, l'indice du Baromètre des affaires, compilé par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), qui mesure la confiance des petites et moyennes entreprises (PME), a atteint 67,6 points en octobre au Québec.
- Le Québec se situe ainsi en tête du classement national, une première en seize ans.
  - À titre comparatif, l'indice se situait à 57,2 points au Canada en octobre.
  - Selon la FCEI, l'indice varie normalement entre 65 et 70 points lorsque l'économie réalise son plein potentiel de croissance.
- En 2017, les chefs des PME du Québec sont les plus optimistes du pays, l'indice se situant en moyenne à 67,6 points pour les dix premiers mois de l'année.
  - Pour la même période, l'indice atteint 61,6 points en Ontario et 65,1 points en Colombie-Britannique.
  - Sur la même période, dans l'ensemble du Canada, l'indice de confiance des PME s'est situé à 61,2 points en moyenne.

Par ailleurs, la bonne performance des finances publiques a été reconnue par les agences de notation, ce qui confirme l'image favorable du Québec auprès des investisseurs.

- L'agence Standard & Poor's a rehaussé la cote de crédit du Québec cette année, alors que l'agence Fitch a amélioré la perspective liée à la cote de crédit du Québec l'année dernière.

Indice du Baromètre des affaires pour les PME
(en points)

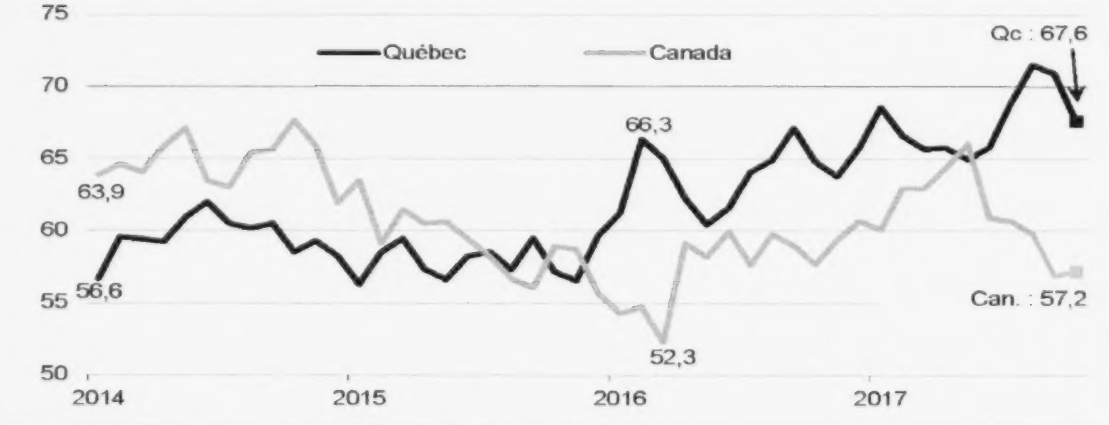

Source : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

❑ Les investissements des gouvernements demeurent élevés

Les administrations publiques au Québec, notamment le gouvernement du Québec, les municipalités et le gouvernement fédéral, maintiendront leurs investissements à des niveaux élevés au cours des prochaines années.

— En 2016, la valeur annuelle des investissements de l'ensemble des ordres de gouvernement a atteint 16,2 milliards de dollars.

— Elle devrait s'élever à 16,5 milliards de dollars en 2017 et à 17,2 milliards de dollars en 2018.

Ces investissements constituent un soutien important à l'économie. Ils permettent d'améliorer la qualité des infrastructures publiques, au bénéfice des citoyens et des entreprises.

En particulier, le gouvernement du Québec maintiendra à des niveaux élevés ses investissements dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI). Ces investissements totaliseront plus de 90 milliards de dollars sur dix ans, soit de 2018-2019 à 2027-2028.

— Plus particulièrement, les investissements en immobilisations inscrits au PQI totaliseront environ 10 milliards de dollars par année au cours des trois prochaines années.

— En 2017-2018, l'investissement dans le cadre du PQI représente ainsi, à lui seul, environ 60 % de l'ensemble des investissements publics au Québec et compte pour près de 2,3 % du PIB québécois. Au cours de cette période, le gouvernement fédéral prévoit dépenser en infrastructures, pour l'ensemble du Canada, l'équivalent de 0,7 % du PIB canadien.

GRAPHIQUE E.15

Investissements des gouvernements au Québec
(en milliards de dollars, en termes nominaux)

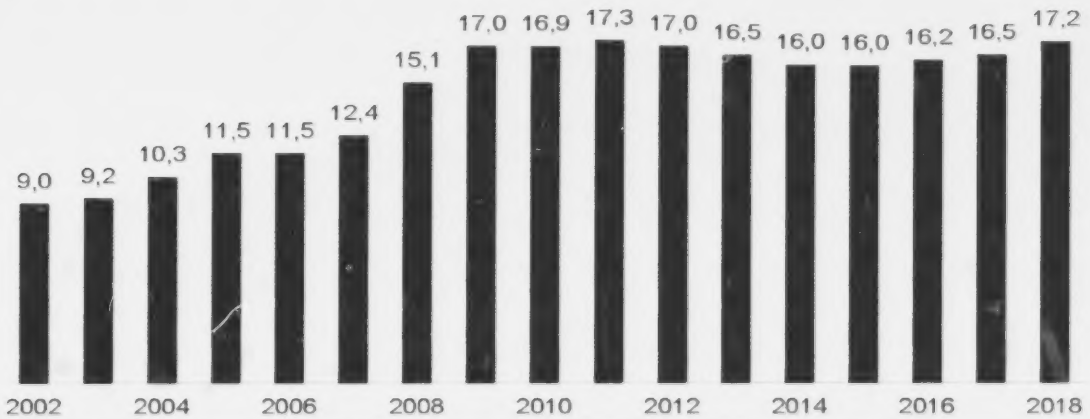

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.6 L'activité du secteur résidentiel est vigoureuse

Le contexte économique favorable et la création d'emplois continueront de soutenir la vigueur du secteur résidentiel au Québec. Après une hausse des investissements résidentiels de 3,0 % en 2016, ceux-ci devraient s'accroître de 2,1 % en 2017.

— Plus précisément, la construction résidentielle neuve poursuivra son essor en 2017, alors que le nombre de mises en chantier devrait s'établir à 42 500 unités.

  — La forte progression des mises en chantier en 2017 reflète l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages, découlant de la situation économique favorable.

  — En 2018, les mises en chantier devraient se situer à 39 700 unités, un niveau plus compatible avec les déterminants démographiques.

Par ailleurs, la remontée graduelle des coûts d'emprunt en raison des hausses attendues de taux d'intérêt par la Banque du Canada devrait contribuer à modérer l'activité du secteur résidentiel, au Québec comme au Canada, en 2018.

GRAPHIQUE E.16

Investissements résidentiels au Québec
(en milliards de dollars de 2007, en termes réels)

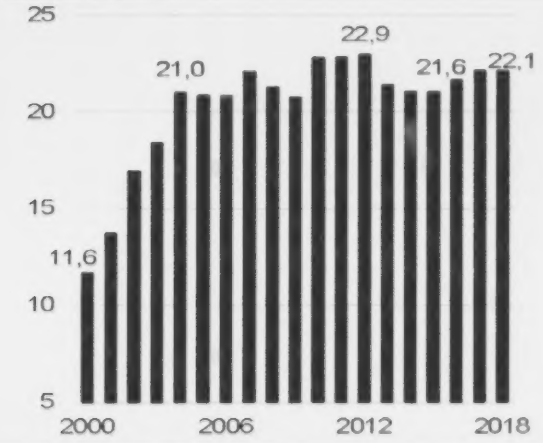

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.17

Mises en chantier au Québec

(en milliers d'unités)

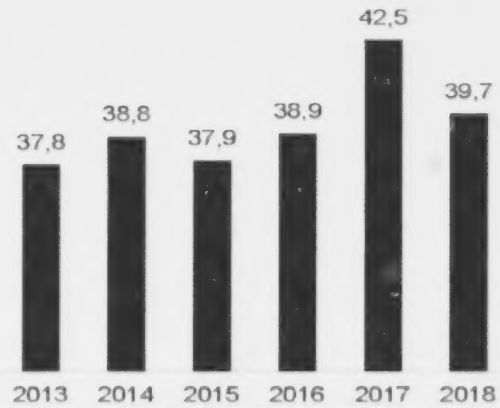

Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

1.7 La croissance des exportations se poursuit

Les exportations du Québec devraient augmenter de 1,1 % en 2017 et de 2,5 % en 2018, en raison notamment :

— de la croissance économique aux États-Unis, qui devrait s'accélérer pour atteindre 2,1 % en 2017 et 2,2 % en 2018, après une progression de 1,5 % en 2016;

— de l'économie canadienne, qui devrait également se renforcer après deux années de faiblesse;

— de l'entrée en vigueur provisoire de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Europe, qui ouvre de nouveaux horizons aux exportateurs du Québec;

— du taux de change du dollar canadien, qui demeure favorable à la compétitivité des exportations internationales du Québec.

Par ailleurs, la négociation en cours pour actualiser l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ainsi que la montée du protectionnisme aux États-Unis et dans le monde représentent des incertitudes concernant l'évolution des échanges commerciaux à moyen terme.

GRAPHIQUE E.18

Exportations totales du Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)

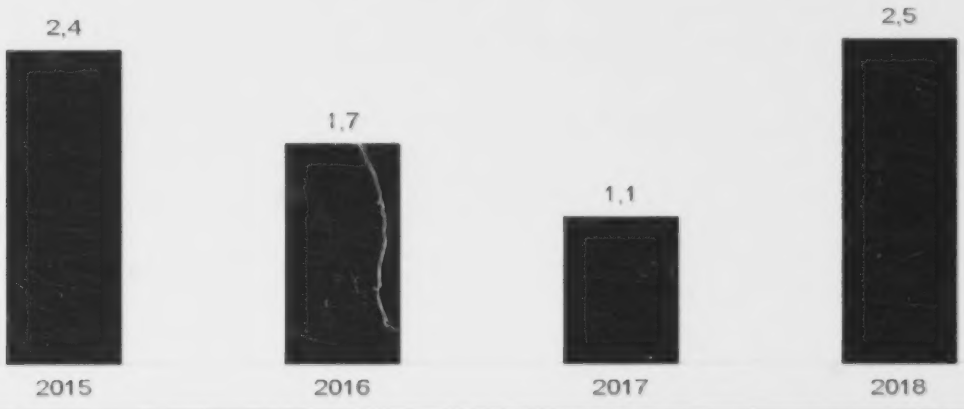

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ La bonne tenue de l'économie entraîne l'accélération des importations

Après avoir augmenté de 3,1 % en termes réels en 2016, les importations du Québec devraient connaître des hausses de 3,5 % en 2017 et de 1,9 % en 2018. Elles seront favorisées par la vigueur de la demande intérieure, notamment :

— la progression de la consommation des ménages, qui devrait croître en termes réels de 3,4 % en 2017 et de 2,4 % en 2018;

— l'investissement non résidentiel des entreprises, qui devrait augmenter en termes réels de 2,9 % en 2017 et de 3,8 % en 2018.

GRAPHIQUE E.19

Exportations et importations du Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)

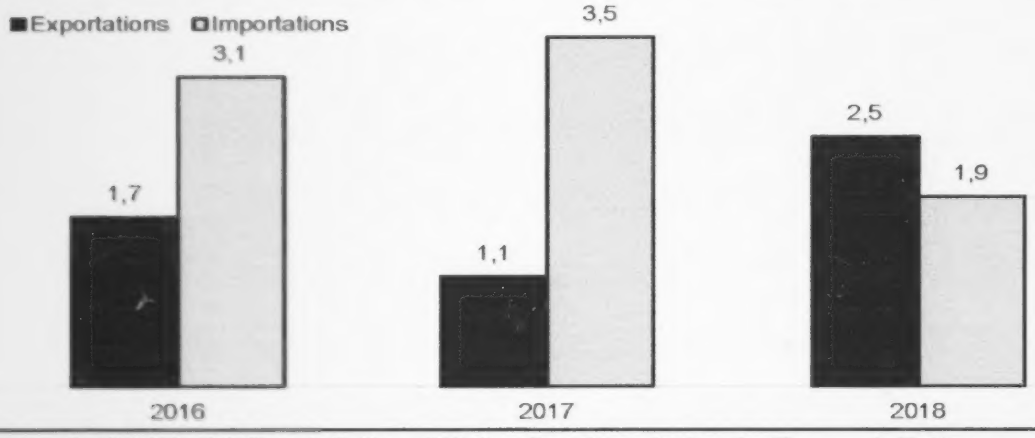

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.8 La progression du PIB nominal s'accélère avec la croissance économique

Après avoir enregistré une hausse modérée de 2,7 % en 2016, la croissance du PIB nominal devrait atteindre 3,7 % en 2017.

— Cette augmentation résultera surtout de l'accélération de l'activité économique réelle (+2,6 %), alors que l'évolution des prix de l'ensemble de l'économie, mesurée par le déflateur du PIB, demeurera modérée (+1,1 %).

En 2018, le PIB nominal du Québec devrait croître de 3,4 %.

— Cette hausse découlera de la progression du PIB réel de 1,8 %, jumelée à une augmentation plus substantielle du déflateur du PIB, de 1,6 %.

TABLEAU E.2

Croissance économique au Québec
(variation en pourcentage et révision en points de pourcentage)

	2015	2016	2017	2018
PIB réel				
Novembre 2017	1,0	1,4	2,6	1,8
Révision par rapport à mars 2017			*+0,9*	*+0,2*
Prix – déflateur du PIB				
Novembre 2017	1,4	1,2	1,1	1,6
Révision par rapport à mars 2017			*–0,4*	*–0,1*
PIB nominal				
Novembre 2017	2,4	2,7	3,7	3,4
Révision par rapport à mars 2017			*+0,4*	*+0,1*

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Un redressement graduel de la croissance des prix à la consommation

À l'instar de plusieurs économies avancées, le Québec connaît une période de faible inflation.

— En effet, au cours des dernières années, la progression des prix à la consommation dans plusieurs pays a été ralentie par la baisse des prix de l'énergie.

Alors que les pressions sur les capacités de production s'intensifient et que les effets de la diminution des prix de l'énergie s'estomperont, la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) global au Québec devrait se renforcer, passant à 1,0 % en 2017 et à 1,6 % en 2018.

— L'accélération des prix sera cependant modérée. Ainsi, pour une sixième année consécutive, la croissance de l'IPC global au Québec en 2018 se maintiendra en deçà de la cible de 2,0 % de la Banque du Canada.

GRAPHIQUE E.20

Indice des prix à la consommation global au Québec
(variation en pourcentage)

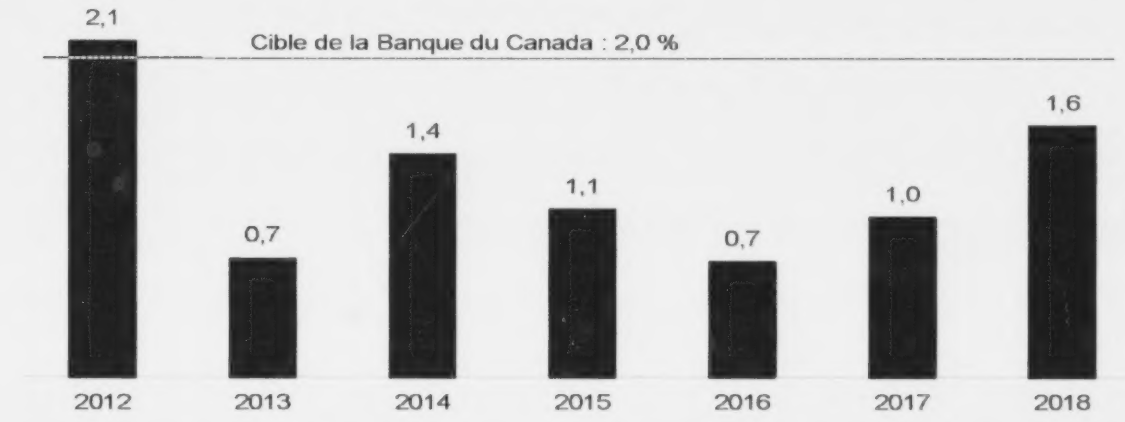

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Les ménages bénéficient de la hausse modérée du coût de la vie au Québec

Le coût de la vie au Québec augmente moins vite qu'ailleurs au Canada

Depuis 2013, la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) au Québec, une mesure du coût de la vie, a été moins rapide qu'au Canada et qu'en Ontario.

- Plus particulièrement, en 2016, l'IPC a progressé de 0,7 % au Québec, alors qu'il a augmenté de 1,4 % au Canada et de 1,8 % en Ontario.
- Cette situation se poursuit en 2017. Pour les neuf premiers mois de 2017 par rapport à la même période en 2016, l'IPC a progressé de 0,9 % au Québec, comparativement à des hausses de 1,5 % au Canada et de 1,7 % en Ontario.

Les ménages québécois sortent gagnants de la hausse modérée des prix

Habituellement, une faiblesse des prix s'observe lorsqu'une économie connaît des difficultés.

- Dans un tel contexte, la situation financière des ménages se détériore et les entreprises se voient obligées de réduire leurs prix pour écouler leur production.

Toutefois, la faiblesse de l'inflation constatée actuellement au Québec, et dans une moindre mesure au Canada, s'observe dans un contexte de croissance économique vigoureuse.

- La diminution des prix des carburants est en partie responsable de ce phénomène. Cependant, la persistance de la faiblesse des prix laisse présager que des phénomènes structurels, comme la compétition mondiale accrue et les avancées technologiques, sont également à l'œuvre.

Les grands gagnants de ce contexte sont les ménages québécois. D'une part, leurs revenus augmentent de façon soutenue en raison de la vigueur de l'économie. D'autre part, leur pouvoir d'achat bénéficie de la hausse moins rapide du coût de la vie.

Évolution de l'indice des prix à la consommation global
(variation en pourcentage)

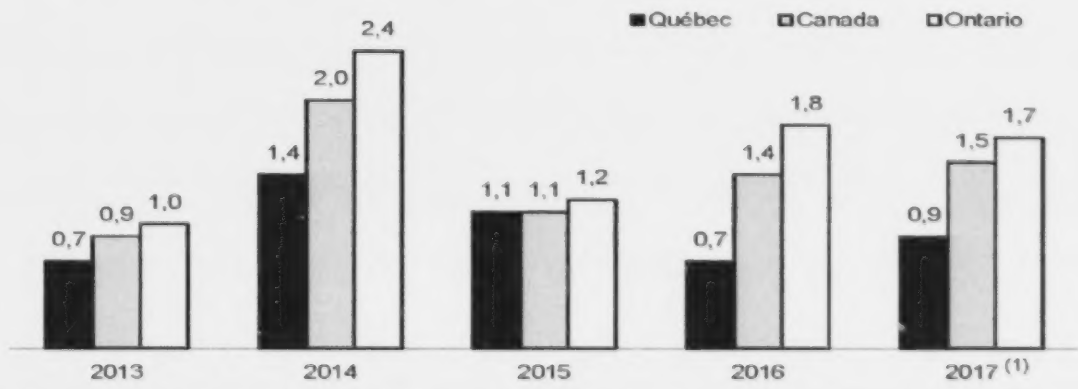

(1) Moyenne des mois disponibles en 2017, comparativement à la même période en 2016.
Source : Statistique Canada.

1.9 Comparaison avec les prévisions du secteur privé

La prévision de croissance économique du ministère des Finances du Québec pour 2017 et 2018 est comparable à la moyenne des prévisions du secteur privé.

— Pour 2017, la hausse prévue de 2,6 % du PIB réel est légèrement inférieure à la prévision moyenne du secteur privé, qui se situe à 2,7 %.

— Pour 2018, la croissance prévue de 1,8 % du PIB réel est également plus faible que la prévision moyenne du secteur privé, qui atteint 2,0 %.

Par ailleurs, la prévision du ministère des Finances du Québec se situe dans la fourchette des prévisions du secteur privé, qui s'étend de 2,3 % à 3,0 % pour 2017 et de 1,7 % à 2,3 % pour 2018.

GRAPHIQUE E.21

Croissance économique en 2017 au Québec
(PIB réel, variation en pourcentage)

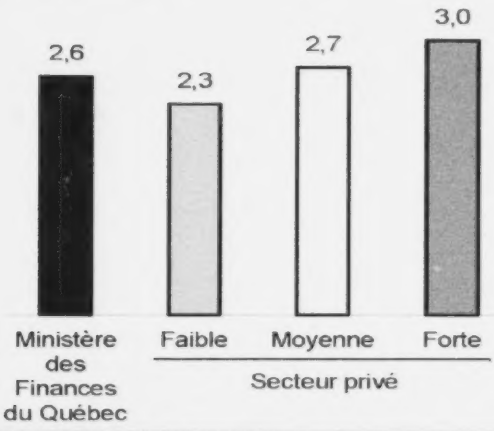

Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 17 octobre 2017.

GRAPHIQUE E.22

Croissance économique en 2018 au Québec
(PIB réel, variation en pourcentage)

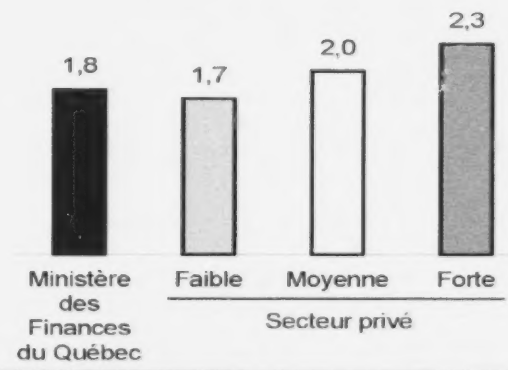

Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 17 octobre 2017.

TABLEAU E.3

Perspectives économiques au Québec
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018
Production			
Produit intérieur brut réel	1,4	2,6	1,8
– *Mars 2017*	*1,7*	*1,7*	*1,6*
Produit intérieur brut nominal	2,7	3,7	3,4
– *Mars 2017*	*3,0*	*3,3*	*3,3*
Composantes du PIB (en termes réels)			
Consommation des ménages	2,7	3,4	2,4
– *Mars 2017*	*2,4*	*2,2*	*1,7*
Dépenses et investissements des gouvernements	1,7	1,4	1,3
– *Mars 2017*	*1,2*	*0,6*	*0,9*
Investissements résidentiels	3,0	2,1	0,0
– *Mars 2017*	*3,8*	*–0,7*	*–1,9*
Investissements non résidentiels des entreprises	1,2	2,9	3,8
– *Mars 2017*	*–2,3*	*2,1*	*3,1*
Exportations	1,7	1,1	2,5
– *Mars 2017*	*0,2*	*2,2*	*2,2*
Importations	3,1	3,5	1,9
– *Mars 2017*	*–1,5*	*2,0*	*1,8*
Marché du travail			
Création d'emplois (en milliers)	36,1	85,3	41,0
– *Mars 2017*	*36,1*	*40,0*	*30,0*
Taux de chômage (en %)	7,1	6,1	5,9
– *Mars 2017*	*7,1*	*6,6*	*6,4*
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)			
Consommation des ménages (excluant les produits alimentaires et les logements)	3,4	4,6	3,7
– *Mars 2017*	*3,2*	*3,7*	*3,1*
Salaires et traitements	2,6	3,8	3,3
– *Mars 2017*	*3,6*	*3,4*	*3,2*
Revenu des ménages	3,2	3,4	3,2
– *Mars 2017*	*3,6*	*3,5*	*3,3*
Excédent d'exploitation net des sociétés	3,7	5,3	5,2
– *Mars 2017*	*3,1*	*5,2*	*5,2*

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.10 Les perspectives économiques quinquennales pour la période 2017-2021

Sur un horizon de cinq ans, les prévisions du ministère des Finances du Québec sont comparables à la moyenne du secteur privé, et ce, tant en ce qui concerne l'évolution du PIB réel que celles des prix et du PIB nominal.

— Pour le PIB réel, la croissance moyenne prévue de 2017 à 2021 par le ministère des Finances du Québec s'élève à 1,7 %, comparativement à une hausse de 1,8 % prévue par le secteur privé.

— Pour le PIB nominal, la progression moyenne de 3,3 % attendue par le ministère des Finances du Québec de 2017 à 2021 est légèrement inférieure à celle prévue par le secteur privé, qui se situe à 3,5 %.

TABLEAU E.4

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé
(variation en pourcentage)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2017-2021
PIB réel							
Ministère des Finances du Québec	1,4	2,6	1,8	1,5	1,4	1,2	1,7
Moyenne du secteur privé	—	2,7	2,0	1,6	1,4	1,3	1,8
Prix – déflateur du PIB							
Ministère des Finances du Québec	1,2	1,1	1,6	1,7	1,7	1,7	1,6
Moyenne du secteur privé	—	1,6	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8
PIB nominal							
Ministère des Finances du Québec	2,7	3,7	3,4	3,3	3,1	2,9	3,3
Moyenne du secteur privé	—	4,3	3,7	3,4	3,2	3,1	3,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur moyenne peut ne pas correspondre au résultat indiqué.
Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 17 octobre 2017.

❑ Les gains de productivité et d'emploi soutiendront la croissance au cours des prochaines années

La croissance économique au Québec devrait atteindre 2,6 % en 2017 et 1,8 % en 2018. Pour la période de 2019 à 2021, la hausse prévue du PIB réel devrait s'élever à 1,4 % en moyenne par année.

Rappelons que la croissance économique, mesurée par l'augmentation du PIB réel, repose sur les principaux éléments suivants :

— l'évolution démographique, se traduisant par la variation de la population de 15 à 64 ans, qui représente le principal bassin de travailleurs potentiels;

— la progression de l'emploi, qui se reflète dans l'amélioration du taux d'emploi, soit le nombre total de travailleurs par rapport à la population de 15 à 64 ans;

— la croissance de la productivité, qui exprime l'augmentation de la production par emploi.

De 1982 à 2010, l'augmentation du PIB s'appuyait, en parts à peu près égales, sur les trois facteurs énumérés. Or, depuis quelques années, la démographie a cessé de contribuer à la progression du PIB réel.

— Afin de maintenir sa croissance économique, le Québec doit miser davantage sur la participation en emploi de tous les travailleurs disponibles, sur l'attraction d'une main-d'œuvre qualifiée et sur l'amélioration de la productivité des travailleurs.

TABLEAU E.5

Contribution des facteurs à la croissance économique
(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Historique			Prévisions		
	1982-2010	2011-2015	2016	2017	2018	2019-2021
PIB réel (variation en pourcentage)	2,0	1,4	1,4	2,6	1,8	1,4
Facteurs de croissance (contribution) :						
Bassin de travailleurs potentiels[1]	0,6	0,2	–0,1	–0,1	–0,1	–0,2
Taux d'emploi[2]	0,6	0,6	1,0	2,2	1,1	0,8
Productivité[3]	0,8	0,6	0,5	0,5	0,8	0,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
(1) Population âgée de 15 à 64 ans.
(2) Nombre total de travailleurs sur la population âgée de 15 à 64 ans.
(3) PIB réel par emploi.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Le marché du travail au Québec a rattrapé celui du Canada, mais des gains sont encore possibles

Une utilisation efficiente des ressources du bassin principal de main-d'œuvre

Au cours des dernières années, le dynamisme du marché du travail au Québec a permis de réduire et même d'éliminer les écarts avec le Canada, notamment pour le taux de chômage. Parallèlement, d'importants gains ont été réalisés au Québec en ce qui concerne le taux d'emploi dans le bassin de main-d'œuvre principal, soit la population de 15 à 64 ans.

- En 1998, le taux d'emploi pour les personnes de 15 à 64 ans, c'est-à-dire la proportion de personnes disposant d'un emploi dans cette tranche de population, atteignait 64,7 % au Québec, comparativement à 68,9 % au Canada.
- Depuis 2015, le taux d'emploi des 15 à 64 ans au Québec a dépassé celui du Canada. En 2016, le taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans au Québec a atteint 73,3 %, alors que celui du Canada était de 72,6 %.

La hausse du taux d'emploi pour les personnes de 15 à 64 ans au Québec reflète une meilleure utilisation de la main-d'œuvre disponible et montre que le marché du travail au Québec s'ajuste aux changements démographiques.

Des gains sont encore possibles, notamment chez les travailleurs d'expérience

Des gains importants sont encore possibles chez les travailleurs d'expérience au Québec. En effet, en dépit de l'amélioration des taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans, des écarts subsistent toujours pour les travailleurs d'expérience. À titre d'exemple, en 2016, le taux d'emploi de la population de :

- 55 à 59 ans était de 69,0 % au Québec, comparativement à 70,9 % au Canada;
- 60 à 64 ans était de 44,9 % au Québec, comparativement à 51,0 % au Canada;
- 65 à 69 ans était de 18,6 % au Québec, comparativement à 24,9 % au Canada.

Évolution du taux d'emploi chez les 15 à 64 ans au Québec et au Canada
(en pourcentage)

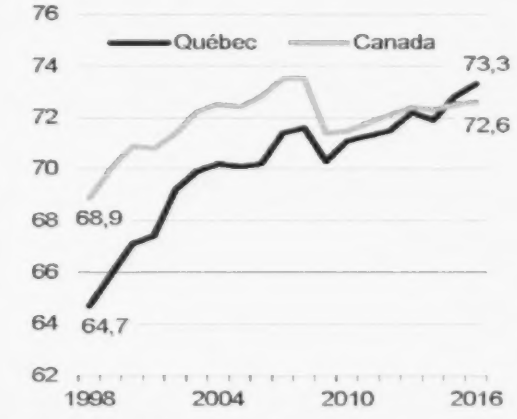

Source : Statistique Canada.

Taux d'emploi pour certains groupes d'âge au Québec et au Canada en 2016
(en pourcentage)

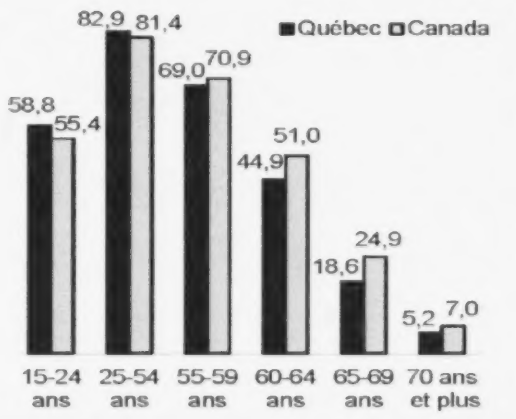

Source : Statistique Canada.

Le solde migratoire interprovincial du Québec

En 2016, le Québec affichait un solde migratoire positif de 56 466 personnes. Ce solde était composé d'un solde migratoire international fortement positif (+67 225 personnes) et d'un solde interprovincial[1] négatif (−10 759 personnes).

La mobilité interprovinciale au Québec : un solde migratoire négatif

Depuis 1971, le Québec enregistre un solde migratoire interprovincial annuel négatif. De 1971 à 2016, ce solde se situait en moyenne à −13 170 personnes par année (environ 0,2 % de la population).

- Le cumul des soldes migratoires interprovinciaux annuels du Québec se traduit par une perte de population importante.
- Sur l'ensemble de la période 1971-2016, le Québec a perdu 605 830 personnes, soit l'équivalent de 7,2 % de sa population actuelle.

Le solde migratoire interprovincial négatif représente une perte pour l'économie, alors que le Québec a besoin de tous ses travailleurs pour répondre à un marché du travail très dynamique.

Or, le marché du travail au Québec s'est fortement amélioré ces dernières années. La bonne tenue de l'économie s'est traduite par une création d'emplois soutenue qui a fait diminuer le taux de chômage. L'écart par rapport au Canada a pratiquement disparu.

- En effet, de 2006 à 2016, le taux de chômage est passé de 8,1 % à 7,1 % au Québec, alors qu'il est passé de 6,3 % à 7,0 % au Canada.

Solde migratoire interprovincial annuel du Québec
(en milliers de personnes)

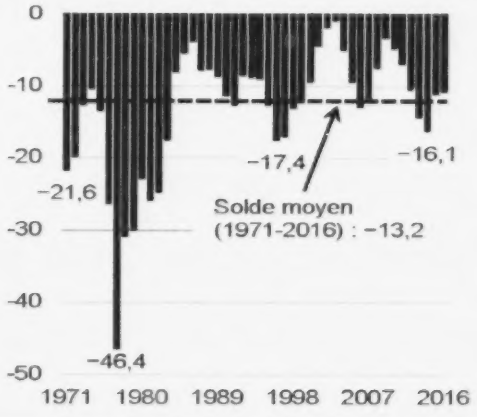

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Solde migratoire interprovincial cumulatif, de 1971 à 2016
(en milliers de personnes)

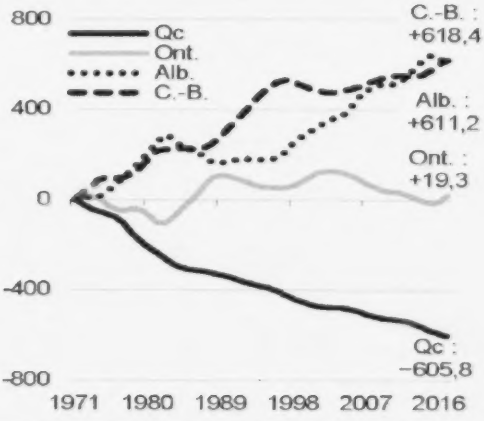

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1 La migration interprovinciale correspond à l'ensemble des déplacements d'une province ou d'un territoire vers un autre qui entraînent un changement du lieu habituel de résidence. Le solde de la migration interprovinciale est la différence entre le nombre d'entrants et le nombre de sortants.

Le solde migratoire interprovincial du Québec (suite)

La bonne tenue du marché du travail devrait entraîner une amélioration du solde migratoire interprovincial du Québec

Plusieurs études montrent que le solde migratoire d'une province est corrélé au différentiel entre le taux de chômage de la province et celui des autres provinces du Canada[2].

- En effet, une province où le chômage est faible encourage la venue de travailleurs des autres provinces qui cherchent des emplois.
- C'est ce qui a été constaté en Alberta, qui a attiré un nombre important de travailleurs des autres provinces canadiennes pendant le boom pétrolier.

Selon les projections du ministère des Finances du Québec, la baisse du taux de chômage et la poursuite de la bonne tenue du marché du travail au Québec devraient se traduire par une amélioration de son solde migratoire interprovincial[3].

- De 2016 à 2020, grâce à la baisse prévue du taux de chômage, toutes choses étant égales par ailleurs, le Québec devrait améliorer de plus de 30 % son solde migratoire interprovincial. Au net, en 2020, 3 200 personnes de moins quitteront le Québec au profit des autres provinces canadiennes.
- À l'horizon 2030, le solde migratoire du Québec pourrait devenir positif.

Solde migratoire interprovincial du Québec et écart de taux de chômage entre le Québec et le reste du Canada
(solde migratoire en milliers de personnes et écart en points de pourcentage)

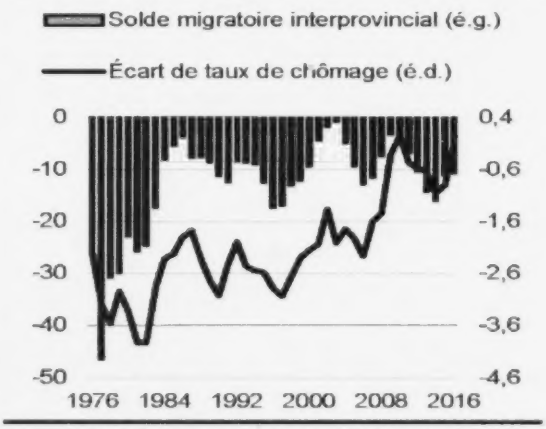

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Solde migratoire interprovincial du Québec, de 1976 à 2040

(en milliers de personnes)

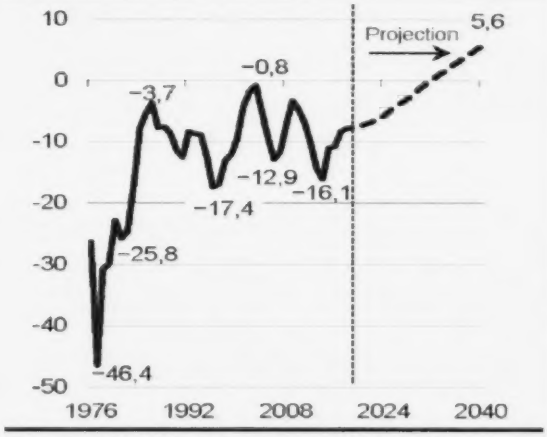

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2 Voir, entre autres, les travaux empiriques de Lucas (1988), de Finnie (2004) et de Coulombe (2005).
3 Selon les calculs du ministère des Finances du Québec, le coefficient de corrélation entre le solde migratoire interprovincial du Québec et l'écart de taux de chômage avec le reste du Canada s'élève à environ 0,6 pour la période 1976-2016.

2. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

❑ L'activité économique au Québec est influencée par la situation de ses principaux partenaires

L'économie du Québec est ouverte sur le monde. En 2016, les exportations totales représentaient près de 46 % du PIB nominal québécois. Bien que les échanges commerciaux du Québec se soient diversifiés au cours des dernières années, le Canada et les États-Unis demeurent ses principaux partenaires commerciaux.

L'activité économique au Québec est influencée par la situation de ses principaux partenaires, notamment par l'entremise des exportations. Ainsi, en 2017 et en 2018 :

— l'économie se renforcera au Canada, après deux années de faiblesse, soutenue par une robuste progression des dépenses des ménages. Par ailleurs, la stabilisation des prix du pétrole soutiendra les investissements dans le secteur énergétique;

— aux États-Unis, après une hausse de 1,5 % en 2016, la croissance du PIB réel devrait atteindre 2,1 % en 2017 et de 2,2 % en 2018. Cette accélération sera soutenue par la consommation des ménages et les investissements des entreprises;

— les exportations vers le reste du monde bénéficieront du renforcement de l'activité économique mondiale et de son caractère plus synchronisé entre les pays et régions. Par ailleurs, l'entrée en vigueur provisoire de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Europe ouvre de nouvelles occasions d'affaires pour les exportateurs québécois.

GRAPHIQUE E.23

Poids des exportations dans le PIB du Québec, par destination
(en pourcentage du PIB nominal, en 2016)

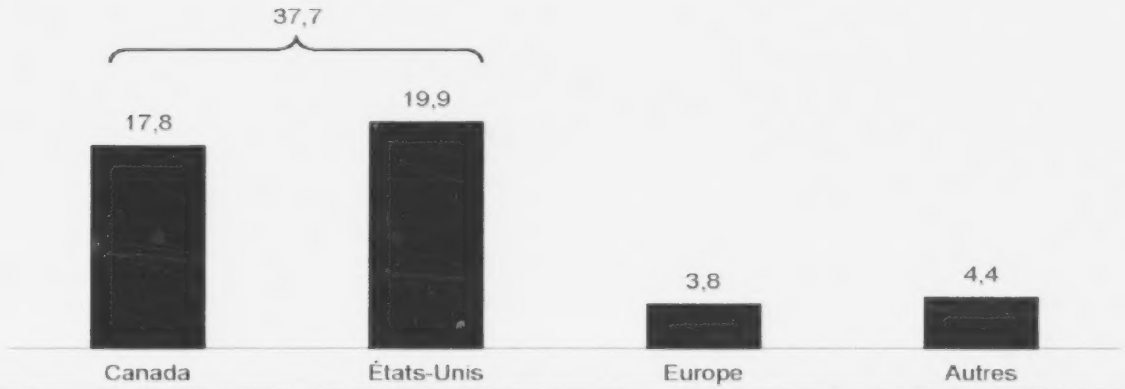

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.1 La situation économique au Canada

❑ Un important rebond de l'économie canadienne en 2017

L'économie canadienne s'est ajustée à la faiblesse des prix de l'énergie après avoir été influencée au cours des deux dernières années par un ralentissement dans les provinces productrices de pétrole.

Ainsi, après s'être située à 1,0 % en 2015 et à 1,4 % en 2016, la croissance économique au Canada devrait atteindre 3,1 % en 2017. Cette accélération sera généralisée à la majorité des provinces et régions du pays.

— L'activité économique demeurera forte, notamment au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique.

— Par ailleurs, la stabilisation des prix du pétrole permettra également aux provinces productrices de pétrole d'enregistrer une reprise de l'activité économique.

Après cette remontée en 2017, la croissance économique canadienne reviendra autour du potentiel en 2018, avec une progression attendue du PIB réel de 2,1 %.

GRAPHIQUE E.24

Croissance économique au Canada
(PIB réel, variation en pourcentage)

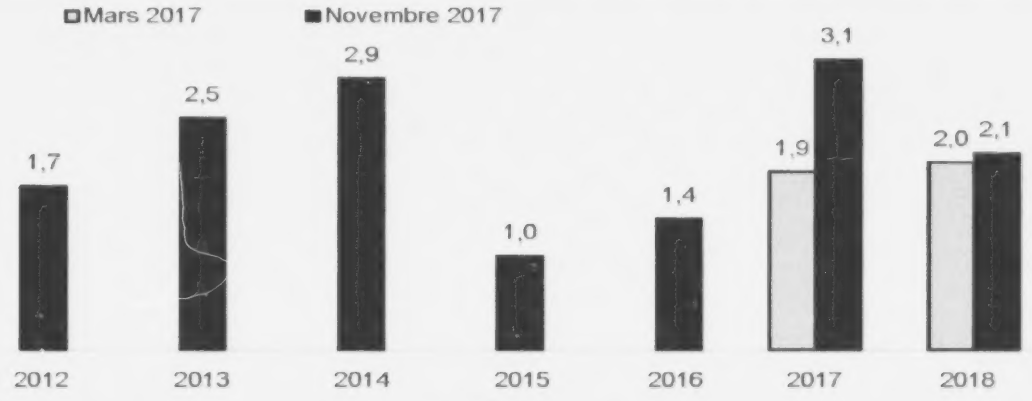

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Le tableau suivant présente les principaux éléments de la prévision économique canadienne. L'activité économique au Canada sera soutenue notamment par :

— les dépenses de consommation des ménages, stimulées par la forte création d'emplois;

— le redressement des investissements non résidentiels des entreprises, y compris ceux du secteur de l'énergie;

— le raffermissement de l'économie américaine, qui soutiendra les exportations;

— les mesures fiscales et budgétaires du gouvernement fédéral et des provinces.

TABLEAU E.6

Perspectives économiques au Canada
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018
Production			
Produit intérieur brut réel	1,4	3,1	2,1
Composantes du PIB (en termes réels)			
Consommation des ménages	2,4	3,7	2,6
Dépenses et investissements des gouvernements	2,7	1,5	1,8
Investissements résidentiels	3,3	2,5	−3,9
Investissements non résidentiels des entreprises	−8,8	2,2	5,4
Exportations	1,0	2,2	2,4
Importations	−1,0	3,2	2,4
Marché du travail			
Création d'emplois (en milliers)	133,3	326,6	214,7
Taux de chômage (en pourcentage)	7,0	6,4	6,1
Autres indicateurs économiques			
Mises en chantier (en milliers d'unités)	197,9	214,2	191,8
Indice des prix à la consommation	1,4	1,5	1,8

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Une croissance économique plus homogène entre les provinces

L'économie canadienne s'est ajustée à la faiblesse des prix de l'énergie après avoir été influencée au cours des deux dernières années par un ralentissement dans les provinces productrices de pétrole. Depuis le début de l'année 2017, l'activité économique au Canada s'est fortement redressée.

Par ailleurs, l'expansion récente de l'économie montre une croissance plus homogène entre les provinces.

- L'activité économique demeure soutenue dans les provinces non productrices de pétrole, notamment au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique.
- De plus, à la suite de la stabilisation des prix du pétrole, l'activité se redresse dans les provinces productrices, après deux années de récession.

La plupart des indicateurs récents confirment ces tendances. Depuis le début de l'année 2017 :

- les **ventes au détail** en termes nominaux poursuivent leur forte progression dans les provinces non productrices de pétrole (+6,9 %). Parallèlement, elles ont bondi dans les provinces productrices (+6,8 %), après deux années de recul;
- la **création d'emplois** se poursuit dans les provinces non productrices de pétrole, alors que l'embauche reprend dans les provinces productrices;
- les **mises en chantier** se sont accrues de 8,9 % dans les provinces non productrices de pétrole, après une hausse de 10,4 % en 2016. Dans les provinces productrices, elles ont progressé de 15,9 %, après des chutes de 13,4 % en 2015 et de 30,4 % en 2016.

Ventes au détail dans différentes régions au Canada
(variation en pourcentage, en termes nominaux)

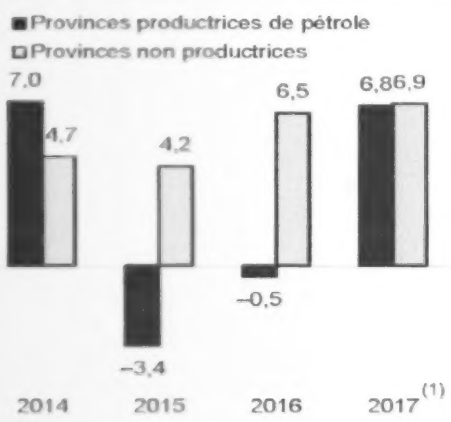

Note : Les provinces productrices de pétrole correspondent à l'Alberta, à la Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador.
(1) Croissance cumulative des mois disponibles en 2017 par rapport à la même période en 2016.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Mises en chantier dans différentes régions au Canada
(variation en pourcentage)

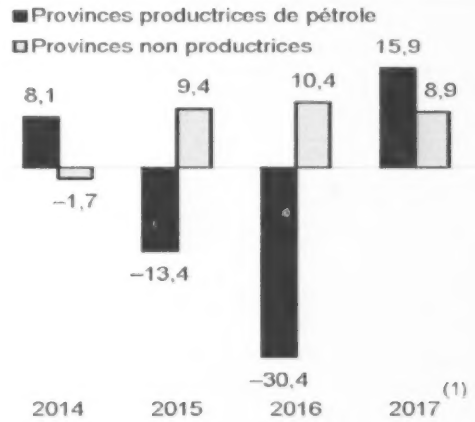

Note : Les provinces productrices de pétrole correspondent à l'Alberta, à la Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador.
(1) Croissance cumulative des mois disponibles en 2017 par rapport à la même période en 2016.
Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

❑ La consommation des ménages, moteur de la croissance

Les dépenses de consommation des ménages seront le principal moteur de la croissance économique au Canada. Après une hausse de 2,4 % en termes réels en 2016, elles devraient bondir de 3,7 % en 2017 et augmenter de 2,6 % en 2018.

— La création d'emplois devrait soutenir cette progression. En effet, 326 600 emplois devraient être créés au Canada en 2017 (+1,8 %) et 214 700 emplois en 2018 (+1,2 %).

❑ Un ralentissement attendu de l'activité du secteur résidentiel

L'activité du secteur résidentiel au Canada a été soutenue par la forte création d'emplois ainsi que par la remontée de l'activité immobilière dans les provinces liées à la production pétrolière. Ainsi, malgré l'introduction de mesures par le gouvernement fédéral et par certains gouvernements provinciaux pour freiner les phénomènes spéculatifs dans les marchés de Vancouver et de Toronto, le secteur résidentiel canadien est demeuré dynamique en 2017.

— Le nombre de mises en chantier devrait augmenter de 8,2 % en 2017, pour se situer à 214 200 unités.

En 2018, le niveau des mises en chantier demeurera élevé, se situant à plus de 191 000 unités.

— Le ralentissement du rythme de création d'emplois, la hausse des taux d'intérêt hypothécaires et les mesures restrictives annoncées par le gouvernement fédéral ainsi que par certains gouvernements provinciaux devraient modérer l'activité dans le secteur résidentiel canadien en 2018.

GRAPHIQUE E.25

Dépenses de consommation des ménages au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

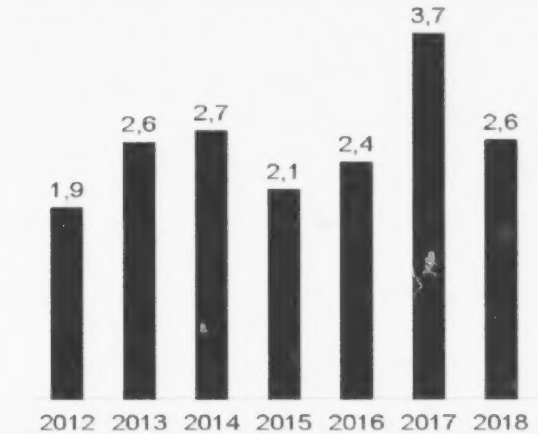

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.26

Mises en chantier au Canada

(en milliers d'unités)

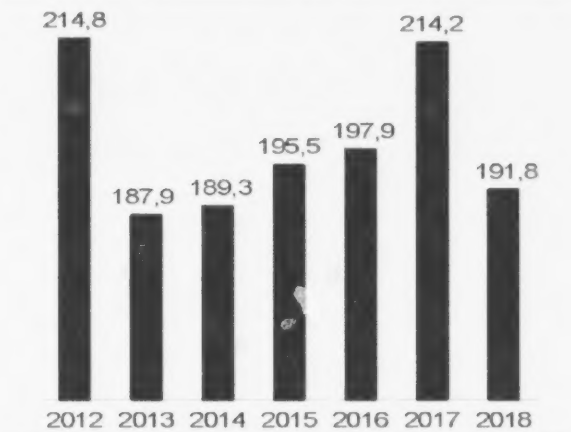

Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

❑ Une reprise des investissements des entreprises après deux années de recul

Après deux années de fortes baisses, les investissements non résidentiels des entreprises se redresseront au Canada. Ils devraient croître en termes réels de 2,2 % en 2017 et de 5,4 % en 2018.

— La croissance des investissements non résidentiels sera soutenue par la consommation des ménages et par le renforcement de la demande étrangère, qui exercent des pressions sur les capacités de production.

— Par ailleurs, la stabilisation des prix du pétrole favorisera une reprise des investissements dans le secteur de l'énergie. Cependant, le niveau des investissements dans ce secteur restera inférieur à celui observé avant 2015.

❑ Une accélération des exportations

Après une croissance modeste de 1,0 % en 2016, les exportations canadiennes devraient progresser de 2,2 % en termes réels en 2017 et de 2,4 % en 2018.

— Le redressement de la croissance économique aux États-Unis et le taux de change du dollar canadien qui demeure favorable devraient soutenir les exportations canadiennes.

— Par ailleurs, les négociations en cours pour actualiser l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et celui sur le bois d'œuvre se traduisent par des incertitudes pour les exportateurs canadiens.

GRAPHIQUE E.27

Investissements non résidentiels des entreprises au Canada
(variation en pourcentage, en termes réels)

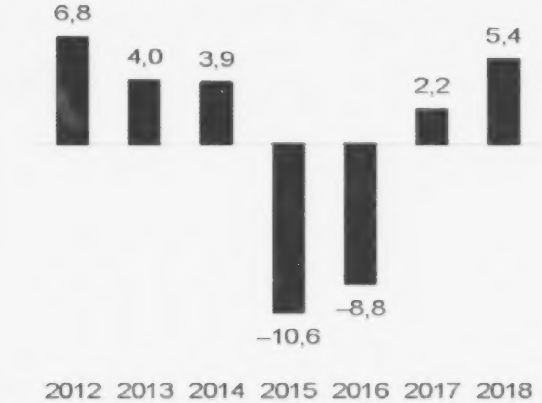

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.28

Exportations du Canada
(variation en pourcentage, en termes réels)

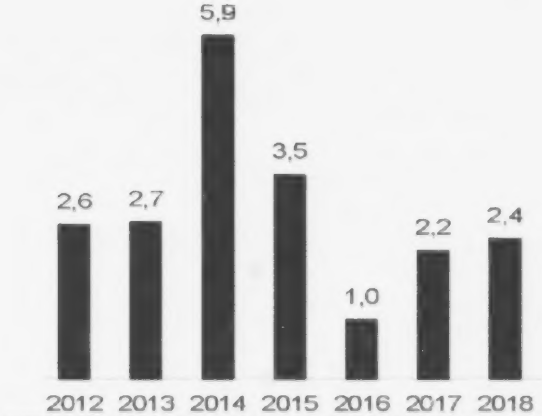

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2 La situation économique aux États-Unis

❑ Une accélération de la croissance économique

Après s'être établie à 1,5 % en 2016, la croissance économique aux États-Unis devrait s'accélérer à 2,1 % en 2017 et à 2,2 % en 2018. Il s'agit d'une révision à la baisse de 0,1 point de pourcentage en 2017 et en 2018 par rapport aux prévisions du Plan économique du Québec de mars 2017.

La croissance économique américaine sera notamment soutenue par la progression des principales composantes de la demande intérieure. Plus précisément, en 2017 et en 2018 l'économie des États-Unis bénéficiera :

— d'une croissance soutenue des dépenses de consommation des ménages. Les ménages américains profiteront de l'augmentation de leurs revenus découlant de la poursuite de la création d'emplois et de la progression des salaires;

— d'un apport des investissements des entreprises, sous l'effet du haut niveau de confiance des dirigeants d'entreprise et de la reprise des investissements énergétiques;

— d'une poursuite de la croissance des investissements résidentiels, alors que les facteurs économiques et démographiques favorables continueront de soutenir la demande dans le secteur résidentiel.

De plus, les exportations américaines renoueront avec la croissance en 2017 et en 2018, bénéficiant de la situation économique favorable à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, la croissance économique sera limitée par une forte progression des importations, stimulées par la demande intérieure, ainsi que par la poursuite du resserrement de la politique monétaire par la Réserve fédérale américaine.

GRAPHIQUE E.29

Croissance économique aux États-Unis
(PIB réel, variation en pourcentage)

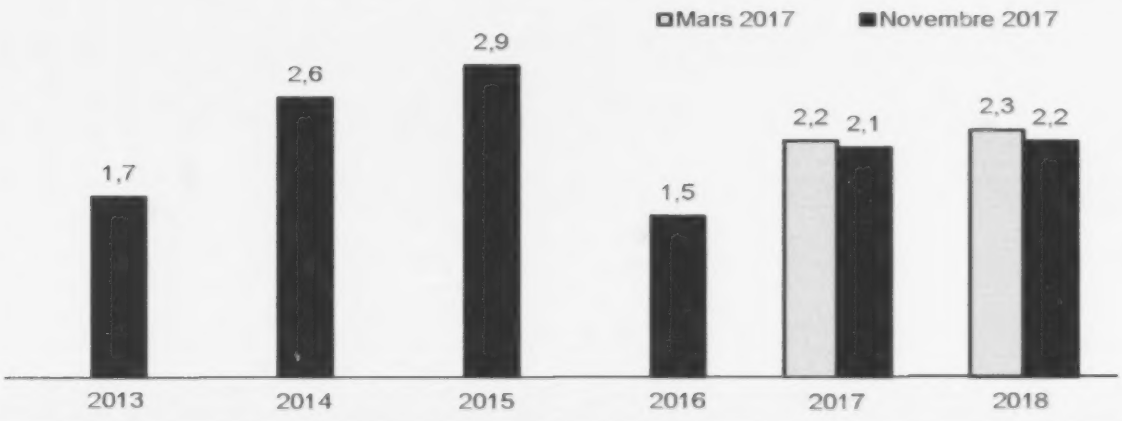

Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

Le tableau suivant présente les principaux éléments de la prévision économique américaine.

TABLEAU E.7

Perspectives économiques aux États-Unis
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018
Production			
Produit intérieur brut réel	1,5	2,1	2,2
Composantes du PIB (en termes réels)			
Consommation des ménages	2,7	2,7	2,5
Investissements des entreprises	−0,6	4,4	3,7
Investissements résidentiels	5,5	2,3	2,9
Exportations	−0,3	3,3	3,3
Importations	1,3	3,8	4,3
Marché du travail			
Création d'emplois (en millions)	2,5	2,1	1,8
Taux de chômage (en pourcentage)	4,9	4,4	4,2
Salaire horaire moyen – secteur privé	2,1	2,4	2,7
Autres indicateurs économiques			
Mises en chantier (en millions d'unités)	1,2	1,3	1,4
Indice des prix à la consommation	1,3	2,0	2,0

Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ Les dépenses de consommation soutenues par la création d'emplois et la confiance élevée des ménages

Après avoir crû de 2,7 % en 2016, les dépenses de consommation des ménages devraient progresser de 2,7 % en 2017 et de 2,5 % en 2018. Elles bénéficieront :

— de la hausse de la richesse des ménages, découlant notamment de la poursuite de la création d'emplois et de l'accélération de la croissance des salaires;

— du niveau élevé de confiance des consommateurs américains, qui stimule la croissance de leurs dépenses.

❑ Les prix de l'immobilier ont atteint des sommets

Le secteur résidentiel poursuit sa croissance aux États-Unis. Faisant suite à une hausse de 5,5 % en 2016, les investissements résidentiels devraient croître de 2,3 % en 2017 et de 2,9 % en 2018.

— Les investissements dans le secteur immobilier profiteront de la poursuite de la hausse des prix, alors que les prix des maisons ont atteint des sommets depuis le début de l'année 2017, dépassant ainsi les niveaux d'avant la récession.

— Par ailleurs, les dépenses du secteur résidentiel devraient être stimulées ces prochains trimestres par les efforts de reconstruction à la suite des ouragans Harvey et Irma, qui ont frappé le Texas et la Floride.

GRAPHIQUE E.30

Richesse des ménages[1] et indice de confiance des consommateurs
(variation annuelle en pourcentage pour la richesse et indice, 1985 = 100 pour la confiance)

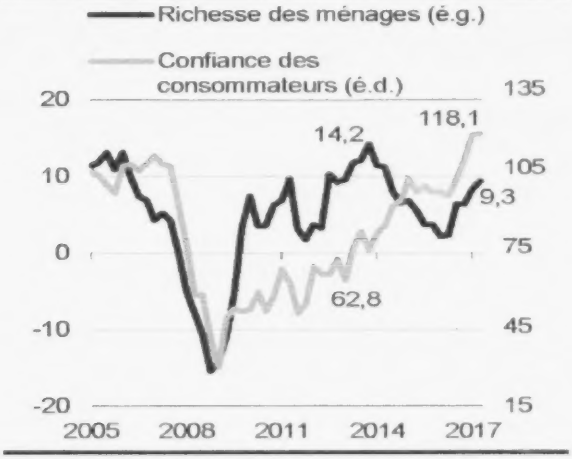

(1) Valeur nette des actifs financiers et non financiers, y compris ceux des organismes à but non lucratif.
Sources : IHS Markit, Réserve fédérale américaine et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.31

Indice du prix des maisons S&P Case-Shiller

(indice, 2000 = 100)

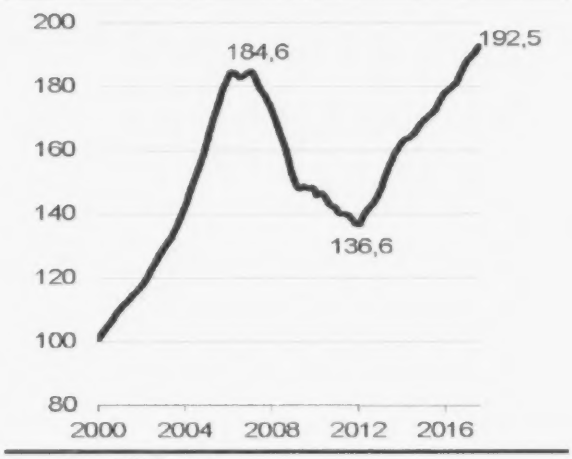

Source : IHS Markit.

❑ Les investissements des entreprises renouent avec la croissance

Après avoir reculé de 0,6 % en 2016, les investissements des entreprises américaines devraient renouer avec la croissance et progresser de 4,4 % en 2017 et de 3,7 % en 2018. Ils seront soutenus principalement par :

— la confiance élevée des dirigeants d'entreprise;

— la reprise des investissements dans le secteur énergétique, sous l'effet de la remontée graduelle des prix du pétrole. Par ailleurs, cette reprise a déjà été observée au premier semestre de 2017, alors que les investissements en structures énergétiques ont augmenté de 136 %.

De plus, certains facteurs favorables devraient soutenir la croissance des investissements des entreprises exportatrices américaines, alors que celles-ci bénéficieront de l'effet conjoint :

— d'une croissance économique mondiale mieux synchronisée et plus vigoureuse chez plusieurs partenaires commerciaux importants des États-Unis, tels que le Canada, le Japon et la zone euro;

— d'un dollar américain plus faible, qui améliore la compétitivité des exportations américaines sur les marchés internationaux.

GRAPHIQUE E.32

Investissements des entreprises aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)

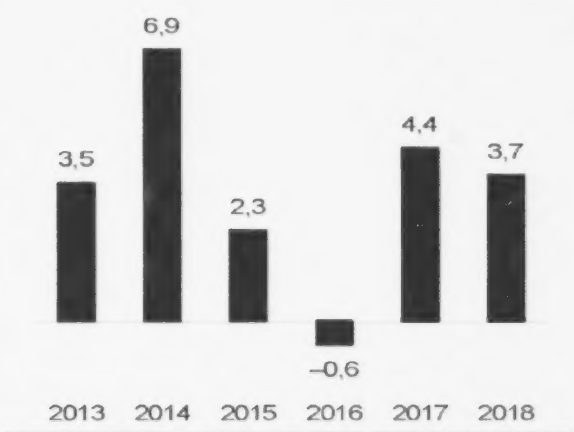

Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.33

Investissements en structures énergétiques

(variation en pourcentage, en termes réels, données semestrielles)

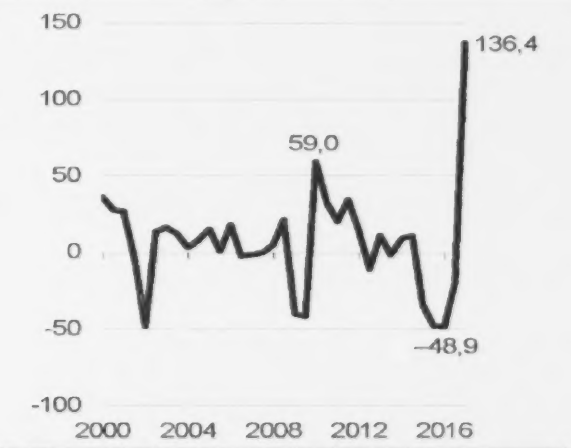

Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

La réforme fiscale envisagée par l'administration américaine

Un plan visant à alléger la fiscalité des particuliers et des entreprises

Le gouvernement fédéral américain a annoncé un projet de loi de réforme fiscale, lequel vise à diminuer le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises, en plus de simplifier le régime fiscal.

Ce projet de loi représente les grandes orientations de la réforme fiscale que le gouvernement fédéral souhaite adopter, en proposant notamment :

- de réduire de 7 à 4 le nombre de paliers d'imposition pour les individus. Les taux seraient fixés à 12 %, à 25 %, à 35 % et à 39,6 %, en comparaison avec les paliers actuels qui s'échelonnent de 10 % à 39,6 %;
- de réduire le taux d'imposition des entreprises de 35 % à 20 %, un taux inférieur à la moyenne des pays industrialisés;
- d'exempter d'impôt les profits futurs des entreprises américaines générés à l'étranger afin d'encourager leur rapatriement aux États-Unis. Par ailleurs, s'ils sont rapatriés, les profits actuels seraient imposés à un taux de 12 %.

L'élimination de certains crédits d'impôt permettrait en outre de financer une partie de la baisse des taux d'imposition.

Impacts de la réforme fiscale américaine

Il est trop tôt pour déterminer les impacts que cette réforme pourrait avoir sur l'économie américaine. Le plan de réforme fiscale de l'administration américaine représente plutôt une base sur laquelle devront s'appuyer les négociations au Congrès afin de déterminer quels changements seront effectivement apportés au régime fiscal américain.

- L'adoption d'un tel plan a cependant le potentiel de stimuler la croissance économique américaine au cours des prochaines années.

3. LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

3.1 Une croissance mondiale mieux synchronisée

La croissance économique mondiale devrait se situer à 3,4 % en 2017 et en 2018, après avoir atteint 3,2 % en 2016. Ce renforcement découle d'une amélioration de la situation économique dans la plupart des pays et régions du monde.

— Dans les **économies avancées**, la croissance devrait s'accélérer par rapport à 2016, soutenue notamment par la progression de la demande intérieure.

  — Aux États-Unis, l'expansion économique sera robuste, s'appuyant sur la consommation des ménages, les investissements des entreprises et le secteur immobilier.

  — Au Japon, elle devrait légèrement s'accélérer, soutenue notamment par les mesures de stimulation adoptées par le gouvernement.

  — En Europe, où la plupart des pays ont redressé leurs finances publiques, l'économie connaît une remontée qui devrait se poursuivre.

— Dans les **économies émergentes**, la croissance devrait profiter de la demande soutenue de la part des économies avancées et du redressement des prix des matières premières.

  — La Chine et l'Inde continueront de connaître des rythmes d'expansion économique élevés.

  — Le Brésil et la Russie renoueront avec la croissance après avoir subi, en 2015 et en 2016, les effets de la baisse des prix des matières premières.

GRAPHIQUE E.34

Croissance économique mondiale
(PIB réel, en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)

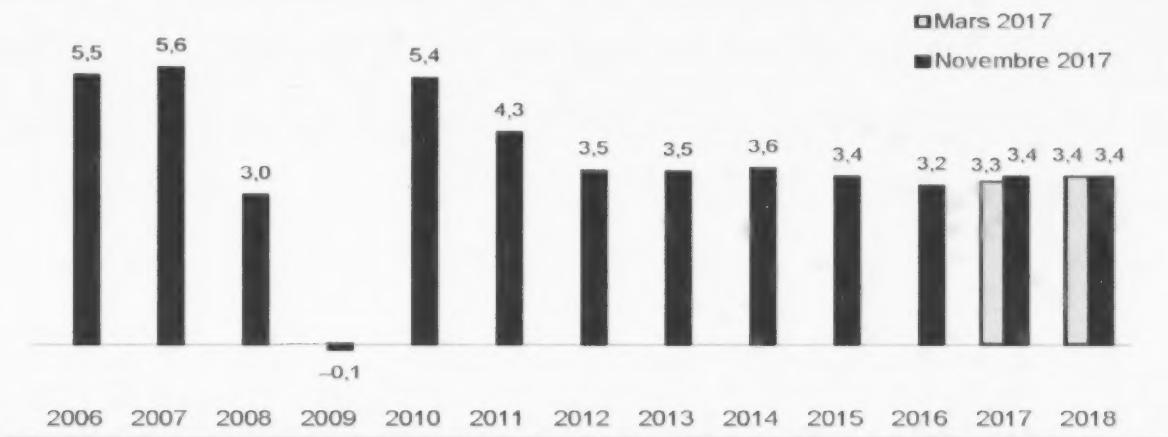

Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

Par ailleurs, compte tenu du vieillissement de la population qui se fait ressentir dans plusieurs pays et régions du monde, la croissance économique mondiale évoluera au cours des prochaines années près de son potentiel.

Le tableau suivant présente la prévision économique mondiale détaillée par principaux pays et régions.

TABLEAU E.8

Perspectives de croissance économique mondiale
(PIB réel, variation en pourcentage)

	Poids[1]	2016	2017	2018
Monde[2]	**100,0**	**3,2**	**3,4**	**3,4**
– Mars 2017		*3,1*	*3,3*	*3,4*
Économies avancées[2]	**42,5**	**1,7**	**2,1**	**1,8**
– Mars 2017		*1,7*	*1,8*	*1,8*
Canada	1,4	1,4	3,1	2,1
– Mars 2017		*1,4*	*1,9*	*2,0*
États-Unis	15,7	1,5	2,1	2,2
– Mars 2017		*1,6*	*2,2*	*2,3*
Zone euro	11,9	1,8	2,0	1,5
– Mars 2017		*1,7*	*1,3*	*1,3*
Royaume-Uni	2,3	1,8	1,5	1,2
– Mars 2017		*1,8*	*1,0*	*1,6*
Japon	4,4	1,0	1,6	1,1
– Mars 2017		*1,0*	*0,9*	*1,0*
Économies émergentes et en développement[2]	**57,5**	**4,3**	**4,4**	**4,6**
– Mars 2017		*4,1*	*4,3*	*4,6*
Chine	17,1	6,7	6,6	6,2
– Mars 2017		*6,7*	*6,3*	*6,0*
Inde[3]	7,0	7,1	7,0	7,3
– Mars 2017		*7,1*	*7,3*	*7,4*

(1) Les poids dans le PIB mondial correspondent à ceux de l'année 2015.
(2) Données selon la parité des pouvoirs d'achat.
(3) Pour l'année fiscale (du 1er avril au 31 mars).
Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Un redressement du commerce mondial...

Après une progression de seulement 0,6 % en variation annuelle au premier trimestre de 2016, le commerce mondial de biens s'est raffermi au début de 2017.

— La croissance du commerce mondial de biens s'est élevée à 4,3 % au deuxième trimestre de 2017, atteignant un sommet depuis le troisième trimestre de 2011.

— L'expansion économique plus généralisée et présente dans la plupart des pays, notamment en Chine, en zone euro et aux États-Unis, a stimulé les échanges de biens dans plusieurs régions du monde au premier semestre de 2017.

❑ ... et de la production industrielle mondiale

Par ailleurs, la production industrielle mondiale a affiché une progression annuelle de 3,7 % au deuxième trimestre de 2017, ce qui constitue également un sommet depuis le troisième trimestre de 2011.

— En particulier, le Japon, les États-Unis, la zone euro et certaines économies émergentes ont connu de fortes hausses de leur production industrielle.

L'activité économique a bénéficié du renforcement du commerce mondial ainsi que de la reprise des investissements des entreprises dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont l'expansion a atteint 3,6 % au deuxième trimestre de 2017.

Plusieurs indicateurs, dont l'indice mondial des directeurs d'achat, signalent la poursuite de la croissance économique au cours des prochains trimestres. Certains risques pèsent toutefois sur cette tendance, alors qu'un resserrement des politiques monétaires est attendu dans plusieurs économies.

GRAPHIQUE E.35

Commerce mondial de biens
(variation en pourcentage, en termes réels)

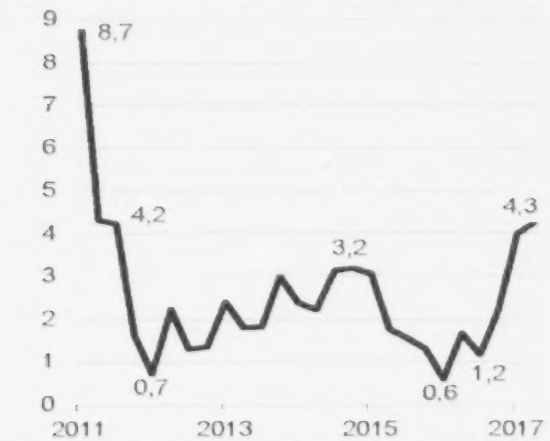

Note : Variation annuelle des données trimestrielles.
Sources : Bureau central du plan des Pays-Bas et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.36

Production industrielle mondiale
(variation en pourcentage, en termes réels)

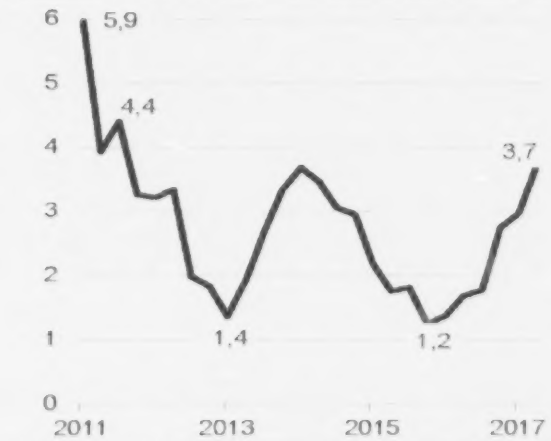

Note : Variation annuelle des données trimestrielles.
Sources : Bureau central du plan des Pays-Bas et ministère des Finances du Québec.

❑ Une poursuite de la croissance dans les économies avancées

La croissance des économies avancées devrait passer de 1,7 % en 2016 à 2,1 % en 2017 et à 1,8 % en 2018.

— Aux États-Unis, la croissance sera robuste. La vigueur du marché du travail et la confiance élevée des ménages et des entreprises soutiendront la demande intérieure.

— En zone euro, où la plupart des pays ont redressé leurs finances publiques, l'économie connaît une remontée après les années marquées par la crise de l'endettement.

— Au Japon, l'économie devrait bénéficier notamment des plans de relance des autorités et d'un renforcement de la demande des pays d'Asie.

❑ De meilleures perspectives pour les économies émergentes

Dans les économies émergentes, la croissance économique devrait passer de 4,3 % en 2016 à 4,4 % en 2017 et à 4,6 % en 2018, s'accélérant sous l'effet :

— du redressement de la situation économique dans plusieurs pays exportateurs de matières premières, notamment la Russie et le Brésil. Ces deux pays devraient renouer avec la croissance en 2017, après une période de récession;

— de la poursuite de la croissance en Chine, où les autorités continueront de soutenir l'économie, ainsi qu'en Inde, où la croissance bénéficiera notamment de la hausse des salaires et des réformes structurelles adoptées par les autorités.

GRAPHIQUE E.37

Économies avancées
(croissance du PIB réel en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

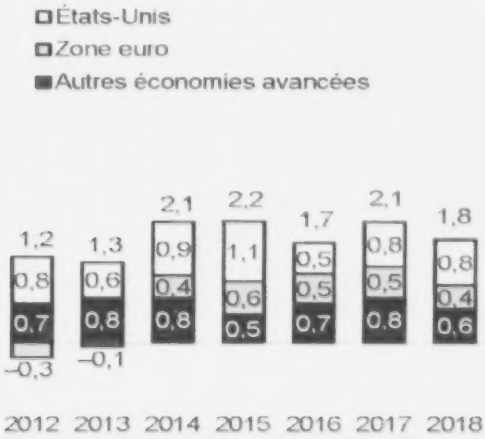

Note : Les chiffres du haut indiquent la croissance du PIB réel en parité des pouvoirs d'achat.
Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.38

Économies émergentes
(croissance du PIB réel en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

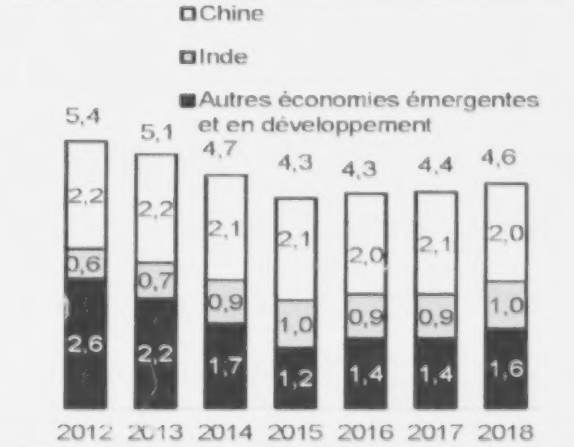

Note : Les chiffres du haut indiquent la croissance du PIB réel en parité des pouvoirs d'achat.
Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

En Europe, l'assainissement budgétaire porte ses fruits

L'augmentation des déficits s'est traduite par une hausse des coûts d'emprunt

À la suite de la crise financière de 2008-2009, la situation budgétaire de la zone euro s'est fortement détériorée.

- En 2009, les déficits budgétaires ont atteint 6,3 % du PIB dans l'union monétaire européenne, dont 9,8 % au Portugal, 11,0 % en Espagne et 13,8 % en Irlande.

La conséquence a été une perte de confiance des investisseurs, ce qui a entraîné une forte hausse des coûts d'emprunt des gouvernements des pays ayant subi les plus importantes détériorations de leur situation budgétaire.

Les efforts pour redresser les finances publiques...

Certains pays de la zone euro ont mis en place d'importants efforts de consolidation budgétaire afin de réduire les déficits et de rétablir l'ordre dans leurs finances publiques.

- L'ampleur des mesures de consolidation budgétaire a été importante dans les pays en difficulté, comme au Portugal (10,6 points de pourcentage[1]) et en Irlande (7,3), pays qui ont bénéficié de plans de sauvetage financiers, et également en Espagne (7,4).

... ont contribué à la diminution des coûts de financement

Les efforts d'assainissement budgétaire dans ces pays ont contribué, depuis 2014, à une forte diminution des coûts d'emprunt des gouvernements, à la création de marges de manœuvre budgétaires accrues et à une diminution des taux d'intérêt pour les ménages et les entreprises.

- Par ailleurs, les agences de notation ont récemment relevé la note souveraine de plusieurs pays anciennement en difficulté, notamment le Portugal et l'Irlande.

Solde budgétaire en zone euro

(en pourcentage du PIB)

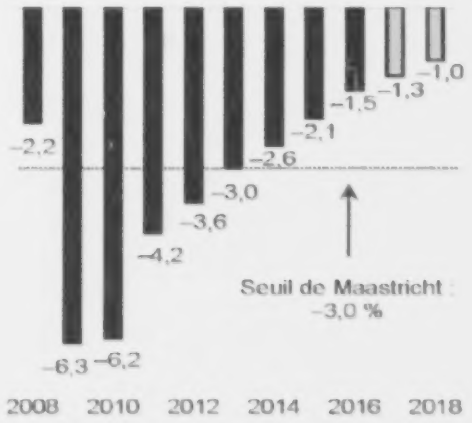

Source : Fonds monétaire international.

Taux des obligations souveraines à échéance de 10 ans

(en pourcentage)

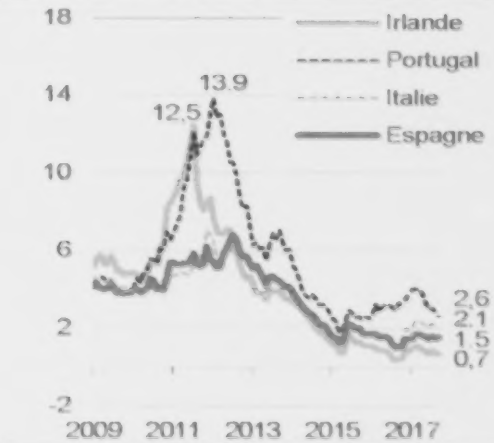

Source : Banque centrale européenne.

1 L'ampleur des mesures de consolidation budgétaire de 2011 à 2013 est mesurée par la variation du déficit hors intérêts corrigé des variations cycliques, en pourcentage du PIB potentiel.

En Europe, l'assainissement budgétaire porte ses fruits (suite)

Un retour à la croissance économique

Quelques années après la mise en œuvre des mesures de réduction des déficits, la situation économique des pays de la zone euro s'est nettement améliorée.

- La croissance économique en zone euro a atteint en moyenne 1,9 % annuellement de 2015 à 2016, comparativement à 0,2 % de 2011 à 2013. Les pays ayant connu des difficultés, notamment l'Espagne, le Portugal et l'Italie, ont renoué avec la croissance.
- En parallèle, le taux de chômage de la zone euro a diminué par rapport à son sommet atteint en avril 2013 (12,1 %), tandis que la confiance des consommateurs et celle des entreprises se sont nettement redressées.

Des marges de manœuvre accrues pour soutenir l'investissement et la croissance

Selon le Fonds monétaire international (FMI), la maîtrise des finances publiques crée ultérieurement des marges de manœuvre accrues pour les gouvernements afin de soutenir l'économie[2].

Plusieurs pays de la zone euro, dont l'Italie, l'Irlande et le Portugal, ont par ailleurs annoncé récemment des mesures budgétaires afin de stimuler la croissance.

- Les principales mesures concernent des incitatifs fiscaux, tels que des baisses des cotisations sociales et de la taxation des profits, afin d'encourager les entreprises à investir et à embaucher de jeunes travailleurs.

Produit intérieur brut réel
(variation annuelle moyenne, en pourcentage)

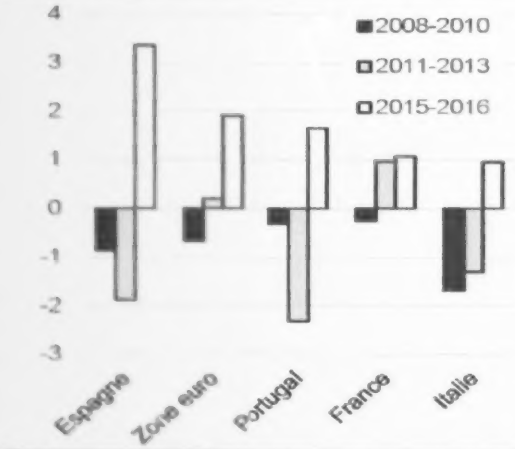

Sources : Eurostat et ministère des Finances du Québec.

Taux de chômage
(en pourcentage)

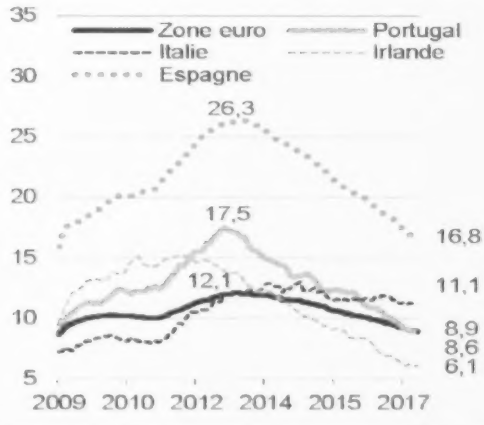

Source : Eurostat.

2 FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, « Renforcer le rôle de la politique budgétaire » (chapitre 1), Moniteur des finances publiques, avril 2017, p. 2.

4. ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

❑ Les marchés financiers reflètent l'amélioration de l'économie mondiale

Le renforcement de l'activité économique mondiale depuis le début de 2017, alors que la croissance a été plus généralisée dans les différentes régions du monde, a influencé l'évolution des marchés financiers. Plus précisément :

— les marchés boursiers, notamment aux États-Unis, ont poursuivi leur progression. L'indice S&P 500 a atteint au début de novembre des niveaux records;

— des mesures graduelles de resserrement des politiques monétaires ont été adoptées par la Réserve fédérale (Fed) et la Banque du Canada (BdC);

— malgré deux hausses du taux directeur annoncées par la Fed depuis le début de l'année, les taux obligataires américains sont demeurés relativement faibles, alors que les anticipations d'inflation aux États-Unis ont diminué.

Pour leur part, les taux canadiens ont augmenté depuis juin, sous l'effet des hausses du taux directeur décrétées par la BdC en juillet et en septembre.

De leur côté, le dollar canadien et l'euro se sont appréciés au cours des derniers mois, soutenus par le renforcement économique au Canada et en zone euro.

— En contrepartie, le dollar américain s'est déprécié par rapport aux principales devises.

GRAPHIQUE E.39

Taux de rendement des obligations fédérales à échéance de 10 ans
(en pourcentage)

Sources : Statistique Canada et Bloomberg.

GRAPHIQUE E.40

Évolution de certaines devises par rapport au dollar américain
(indice, 2 janvier 2017 = 100)

Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ La Réserve fédérale poursuivra le resserrement monétaire

La Réserve fédérale américaine a haussé son taux directeur à deux reprises depuis le début de l'année, le portant dans la fourchette 1,00 %-1,25 %. Elle a également commencé en octobre 2017 à réduire graduellement la taille de son bilan.

Malgré la bonne tenue de l'économie et de l'emploi, l'inflation est demeurée relativement faible aux États-Unis depuis le début de l'année. Les pressions inflationnistes devraient cependant s'accentuer ces prochains trimestres, soutenues par une accélération de la croissance des salaires en raison du resserrement des conditions sur le marché de l'emploi.

— Ces évolutions devraient inciter la Réserve fédérale à relever son taux directeur à une autre reprise en 2017 et à trois reprises en 2018.

❑ La Banque du Canada a commencé son cycle de resserrement

La Banque du Canada a haussé son taux directeur en juillet et en septembre, en réponse au renforcement marqué de l'économie canadienne, le ramenant au niveau d'avant la chute des prix du pétrole, soit à 1 %.

— Bien que l'inflation au Canada demeure sous la cible de 2,0 %, les perspectives favorables de l'économie canadienne devraient inciter la Banque du Canada à relever son taux directeur à une autre reprise en 2017 et à procéder, comme la Réserve fédérale, à trois autres hausses en 2018.

GRAPHIQUE E.41

Taux directeur aux États-Unis et au Canada
(taux cible des fonds fédéraux et taux cible du financement à un jour, en pourcentage)

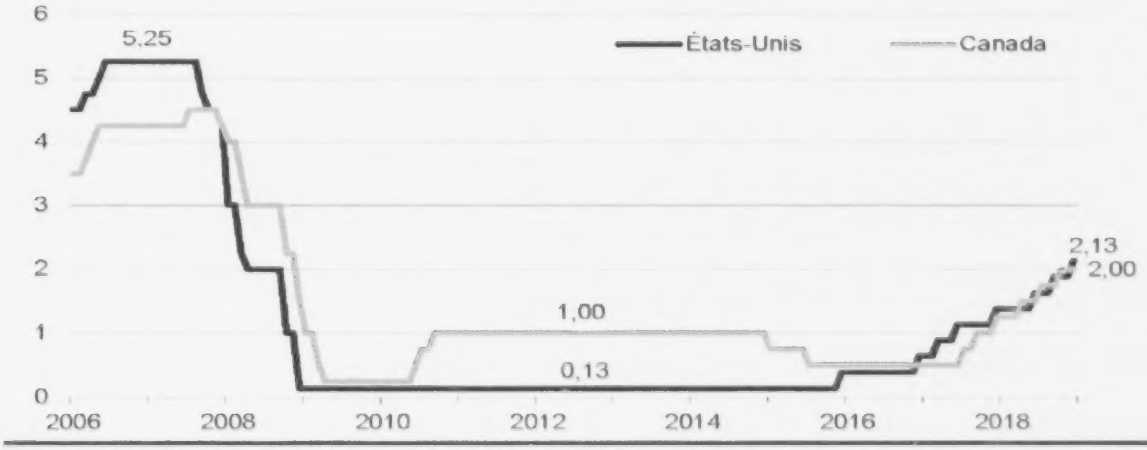

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

Une diminution de la détente monétaire dans plusieurs économies avancées

Au cours des dernières années, une divergence est apparue entre la politique monétaire américaine et celle des autres grandes banques centrales.

- En effet, la Réserve fédérale a haussé son taux directeur à quatre reprises depuis la fin de l'année 2015, tandis que la plupart des autres banques centrales ont poursuivi jusqu'en 2017 des politiques monétaires expansionnistes.

Cette situation est en train de changer, alors que plusieurs grandes banques centrales ont commencé à resserrer leurs politiques monétaires ou sont sur le point de le faire.

Les banques centrales réagissent à l'amélioration de la situation économique

Au cours des dernières années, le discours des principales banques centrales a suivi l'évolution de la situation économique. Ainsi :

- la Banque du Canada a haussé son taux directeur à deux reprises au courant de l'été 2017, en réponse à l'accélération de la croissance économique au pays, et devrait poursuivre le resserrement monétaire au cours des prochains trimestres;
- la Banque centrale européenne a annoncé en octobre qu'elle commencera à réduire le rythme de ses achats d'actifs au début de 2018.

La faible inflation n'a pas empêché les banques centrales d'agir

La faiblesse de l'inflation observée dans plusieurs régions du monde constitue un élément caractéristique du cycle de resserrement monétaire actuel.

- Au cours des neuf premiers mois de l'année 2017, l'indice des prix à la consommation, excluant les prix des aliments et de l'énergie, a crû en moyenne de 1,9 % aux États-Unis et de 1,6 % au Canada par rapport à la même période l'an dernier.
- Les banques centrales ont ainsi accordé davantage d'importance au redressement de la situation économique qu'au niveau actuel de l'inflation.

Les hausses de taux d'intérêt désavantagent les emprunteurs, mais profitent aux épargnants

Les hausses de taux d'intérêt ont des effets différents sur les agents économiques. En effet :

- d'une part, la hausse des taux d'intérêt profite aux épargnants, qui bénéficient de taux de rendement plus élevés sur leurs investissements;
- d'autre part, les emprunteurs doivent débourser davantage en frais d'intérêt, notamment pour des prêts hypothécaires, automobiles et à la consommation.

Par ailleurs, le resserrement monétaire dans plusieurs économies avancées témoigne avant tout de la vigueur accrue de ces économies. En décidant d'augmenter les taux d'intérêt, les banques centrales ont considéré que les hausses de taux ne devraient pas constituer un frein substantiel à la croissance.

❑ Les taux obligataires continueront d'augmenter graduellement

De concert avec l'accélération de l'activité économique, les taux de rendement des obligations du gouvernement canadien ont connu une hausse importante ces derniers mois.

— Les taux obligataires canadiens ont notamment été stimulés par les deux hausses du taux directeur décrétées par la Banque du Canada cet été.

— En effet, le taux de rendement des obligations canadiennes à échéance de 10 ans a crû de plus de 50 points de base depuis le début du mois de juin, s'établissant au début de novembre à 1,92 %.

La poursuite attendue du resserrement des politiques monétaires aux États-Unis et au Canada devrait se traduire par la hausse graduelle des taux obligataires américains et canadiens au cours des prochains trimestres.

❑ Le dollar canadien demeurera près des niveaux actuels

Le dollar canadien s'est apprécié au cours des derniers mois, passant de 72,7 cents américains au début du mois de mai à 79 cents américains au début de novembre.

— Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du taux directeur de la Banque du Canada à deux reprises au courant de l'été.

Le huard demeurera près des niveaux actuels ces prochains trimestres. Il sera influencé par une relative stabilisation de l'écart entre le taux directeur du Canada et celui des États-Unis, ainsi que par le maintien des cours du pétrole à des niveaux relativement faibles.

— Ainsi, après s'être établi en moyenne à 75,6 cents américains en 2016, le dollar canadien devrait se situer en moyenne à 78,2 cents américains en 2017 et à 81,7 cents américains en 2018.

TABLEAU E.9

Marchés financiers canadiens
(moyennes annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018
Taux cible du financement à un jour	0,5	0,7	1,6
– *Mars 2017*		*0,5*	*0,8*
Bons du Trésor – 3 mois	0,5	0,8	1,7
– *Mars 2017*		*0,5*	*0,8*
Obligations – 10 ans	1,3	1,8	2,6
– *Mars 2017*		*2,0*	*2,4*
Dollar canadien (en cents américains)	75,6	78,2	81,7
– *Mars 2017*		*74,1*	*76,4*

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Un rééquilibrage graduel du marché pétrolier

Depuis le début de l'année 2017, le prix du pétrole Brent s'est légèrement redressé pour s'établir en moyenne à 53 $ US le baril, comparativement à 45 $ US en 2016.

— Ce redressement a été alimenté principalement par les efforts de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et de ses partenaires pour diminuer leur production, ainsi que par le renforcement de la demande mondiale.

Le rééquilibrage entre l'offre et la demande de pétrole devrait continuer en 2018. Il sera cependant graduel en raison de la croissance de la production de pétrole aux États-Unis, qui fait pression à la baisse sur les prix. Par conséquent, les prix du pétrole devraient rester en moyenne sous 60 $ US le baril.

— Le prix du pétrole Brent devrait se situer en moyenne à 53 $ US le baril en 2017 et à 55 $ US en 2018. Le cours du West Texas Intermediate (WTI) devrait pour sa part s'établir à 49 $ US le baril en 2017 et à 52 $ US en 2018.

❑ Une poursuite de la hausse des prix des métaux

Depuis 2016, les prix des métaux ont amorcé une tendance à la hausse, soutenus par une demande mondiale en croissance.

— En particulier, le prix du minerai de fer a augmenté de 47 % depuis janvier 2016, celui de l'aluminium de 44 % et celui de l'or de 17 %.

Cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années, alors que les prix bénéficieront généralement d'une demande croissante de métaux. Cependant, les perspectives des prix peuvent être différentes d'un métal à l'autre.

GRAPHIQUE E.42

Évolution des prix du pétrole Brent, WTI et WCS
(en dollars américains le baril)

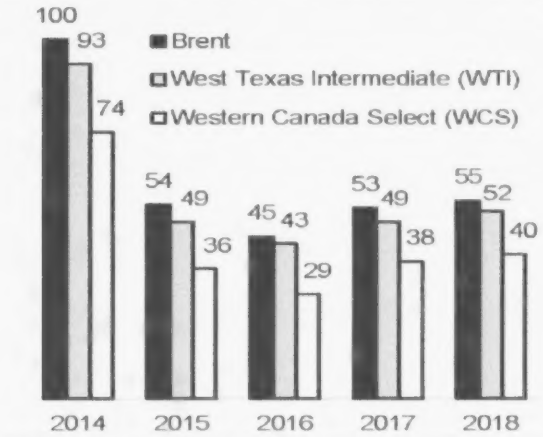

Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.43

Évolution des prix de certains métaux
(indice, janvier 2015 = 100)

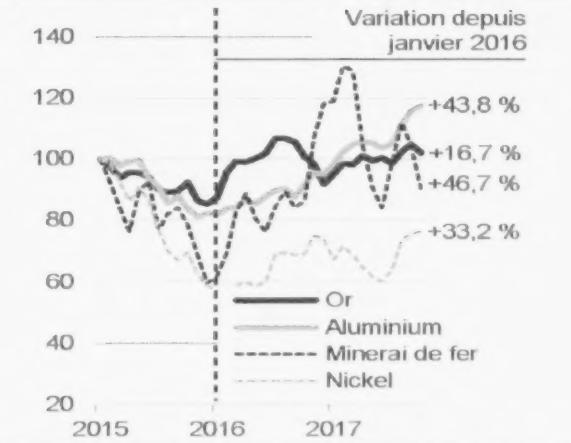

Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

L'indice des prix mondiaux des métaux du Québec

Depuis le début de l'année 2017, l'indice des prix mondiaux des métaux du Québec (IPMMQ), qui suit l'évolution des prix des principaux métaux extraits au Québec ainsi que de l'aluminium, a poursuivi sa tendance haussière amorcée en 2016. Ainsi, de janvier 2016 à octobre 2017 :

- la composante du prix de l'**aluminium** a progressé de 43,8 %, alors que l'utilisation accrue d'aluminium au niveau mondial et des restrictions à la production en Chine ont accentué le déficit d'offre sur le marché;
- la composante des prix des **métaux industriels** a augmenté de 43,0 %, soutenue notamment par le renforcement de la croissance économique mondiale;
  - L'augmentation de la production industrielle en Chine a favorisé la demande pour certains métaux industriels, dont le minerai de fer, le nickel et le zinc.
- le sous-indice des prix des **métaux précieux** a quant à lui connu une hausse de 16,5 %, stimulé par les faibles taux d'intérêt de long terme, par la dépréciation du dollar américain, ainsi que par le regain des tensions géopolitiques, éléments qui ont favorisé les valeurs refuges.

Perspectives de l'IPMMQ

Après une progression de 17,1 % en 2017, l'indice des prix mondiaux des métaux du Québec devrait demeurer relativement stable en 2018 et en 2019, avant de recommencer à croître graduellement par la suite.

- Les cours de l'aluminium et de l'or devraient enregistrer des hausses, tandis que le prix du minerai de fer pourrait diminuer en raison d'un surplus de l'offre sur le marché.
- L'IPMMQ évoluera ainsi près de sa moyenne historique de 81,0 observée entre 2002 et 2016.

Indice des prix mondiaux des métaux du Québec[1]
(indice, 2010 = 100, données mensuelles)

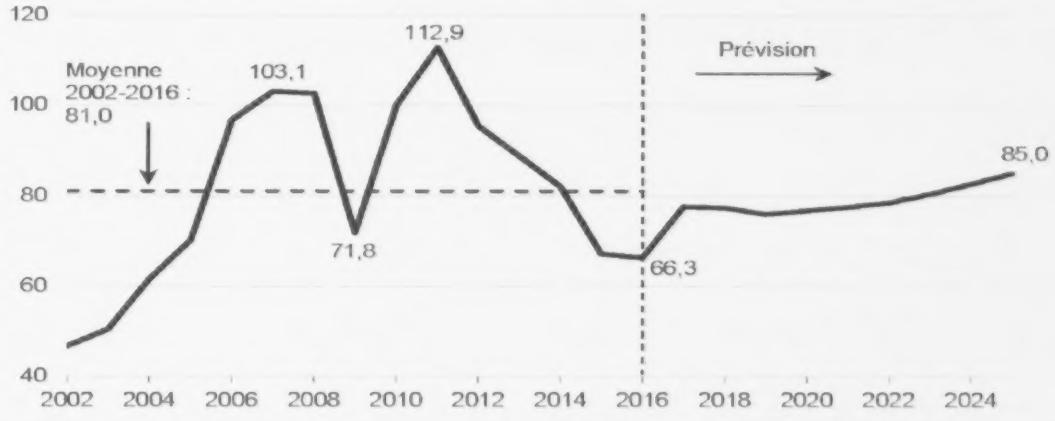

(1) L'indice inclut les prix des principaux métaux extraits au Québec (fer, nickel, zinc, cuivre, or et argent) ainsi que celui de l'aluminium. Les prix inclus dans le calcul de l'indice sont exprimés en dollars américains.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Bloomberg, Banque mondiale et ministère des Finances du Québec.

5. PORTRAIT DE LA SITUATION DU MARCHÉ RÉSIDENTIEL AU QUÉBEC ET AU CANADA

Au Québec, le secteur résidentiel continue de montrer de la vigueur. Les mises en chantier d'habitations dépasseront 40 000 unités en 2017, une première depuis 2012. Parallèlement, le marché de la revente se raffermit, ce qui se traduit par une poursuite de la progression des prix des habitations.

Par ailleurs, le marché immobilier est très actif ailleurs au Canada, particulièrement dans les régions de Vancouver et de Toronto.

— Dans ces marchés, le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux ont introduit des mesures afin de limiter la spéculation et de calmer la surchauffe immobilière.

Ce contexte amène le gouvernement du Québec à porter une attention particulière à la situation du marché immobilier au Québec, et plus précisément de celui de Montréal.

❑ Au Québec, un secteur immobilier tonique, mais équilibré

L'analyse des paramètres du secteur immobilier au Québec mène à la conclusion que celui-ci n'est pas en situation de surchauffe. Un dynamisme est présent, attribuable notamment à la bonne situation économique et à la situation financière favorable des ménages.

— La construction résidentielle neuve au Québec reflète une demande soutenue par la croissance économique vigoureuse et par la forte création d'emplois.

— La hausse des reventes d'habitations contribue à maintenir le marché résidentiel dans une zone d'équilibre.

— Par ailleurs, les logements au Québec demeurent abordables et l'augmentation des prix immobiliers est loin d'être comparable à celles observées en Ontario et dans l'ensemble du Canada.

Par conséquent, les informations disponibles ne font pas ressortir présentement la présence notable de phénomènes spéculatifs au Québec, qui nécessiteraient une intervention du gouvernement.

— Cependant, étant donné l'importance de ce secteur pour l'économie, le gouvernement du Québec continuera de suivre la situation de près.

■ Une demande en croissance sur le marché de la revente

Depuis 2015, le nombre d'achats de propriétés existantes affiche une tendance haussière au Québec.

— Le nombre de reventes de propriétés résidentielles par l'intermédiaire du système inter-agences a enregistré des progressions de 5,0 % en 2015 et de 5,4 % en 2016. Pour les neuf premiers mois de 2017 par rapport à la même période en 2016, les reventes de propriétés affichent une croissance de 5,5 %.

Parallèlement, le nombre de nouvelles inscriptions de propriétés à vendre est en baisse depuis 2015 au Québec.

— Les inscriptions de propriétés à vendre ont diminué de 0,3 % et de 5,3 % respectivement en 2015 et en 2016. Pour les neuf premiers mois de 2017 par rapport à la même période en 2016, elles sont en baisse de 3,7 %.

■ Un marché résidentiel globalement équilibré

Ces évolutions ont fait augmenter légèrement le ratio des ventes par rapport aux nouvelles inscriptions, tout en le maintenant dans une zone d'équilibre. Ce ratio mesure le rapport entre la demande (les ventes) et l'offre de court terme (les nouvelles inscriptions). Il peut servir d'indicateur pour l'évolution future des prix.

— Un ratio entre 40 % et 60 % reflète un marché globalement équilibré. En septembre 2017, la valeur du ratio au Québec s'établissait à 56,5 %.

GRAPHIQUE E.44

Évolution du marché de la revente au Québec[1]
(en milliers)

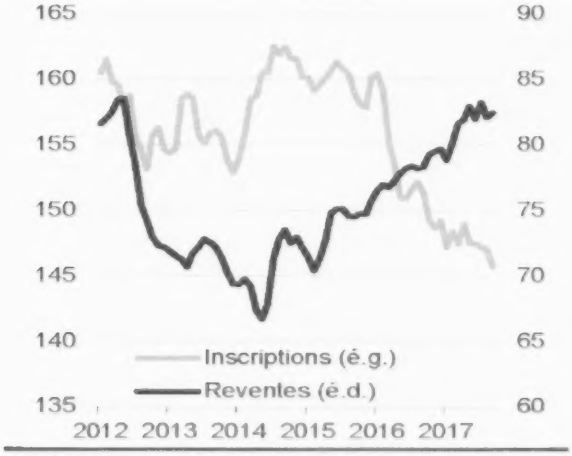

(1) Moyennes mobiles de trois mois.
Sources : Haver Analytics et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.45

Ratio des ventes par rapport aux nouvelles inscriptions au Québec[1]
(en pourcentage)

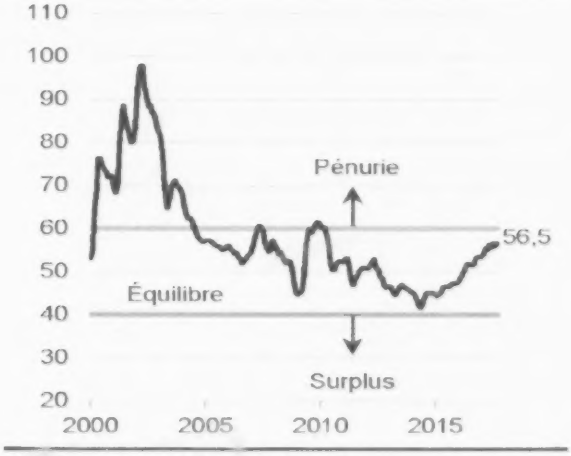

(1) Moyennes mobiles de trois mois.
Sources : Haver Analytics et ministère des Finances du Québec.

La progression des prix au Québec est modérée

Selon plusieurs analystes, il existe actuellement une surévaluation des prix des logements au Canada, notamment dans les régions de Vancouver et de Toronto.

Malgré une activité soutenue, la situation au Québec est différente de celles de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. L'augmentation des prix immobiliers est loin d'être comparable à celles observées en Ontario et en Colombie-Britannique, et les logements au Québec demeurent beaucoup plus abordables.

— Depuis 2012, le prix moyen d'une propriété sur le marché de la revente s'est accru de 13,0 % au Québec, comparativement à 37,5 % en Colombie-Britannique et à 48,7 % en Ontario.

— Le prix moyen sur le marché de la revente à Montréal, le marché le plus actif au Québec, était d'environ 350 000 $ en 2016, alors qu'il était de près de 730 000 $ à Toronto et de plus de 1 million de dollars à Vancouver.

GRAPHIQUE E.46

Évolution du prix moyen des propriétés résidentielles sur le marché de la revente
(indice, janvier 2012 = 100)

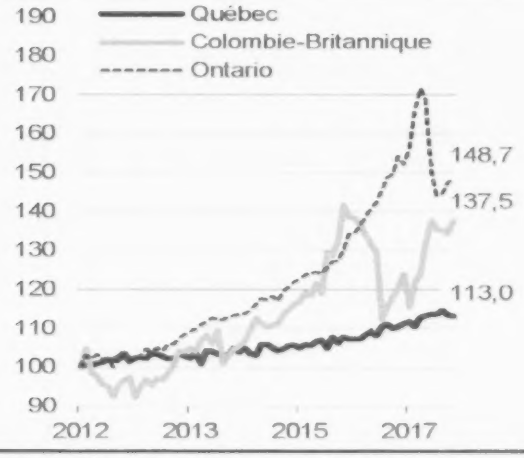

Sources : Haver Analytics et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.47

Prix moyen des propriétés résidentielles en 2016

(en milliers de dollars)

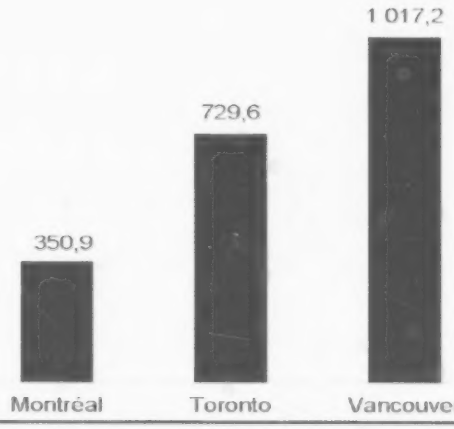

Sources : Haver Analytics et Fédération des chambres immobilières du Québec.

■ Les logements au Québec sont plus abordables

La capacité des ménages québécois à acheter un logement est plus élevée que celle des ménages canadiens et des autres provinces.

En utilisant les données les plus récentes de l'Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada, en 2015, le prix de vente moyen d'une propriété représentait :

— 3,6 fois le revenu disponible des ménages[5] au Québec;

— 5,0 fois le revenu disponible des ménages au Canada et en Ontario et 7,1 fois le revenu disponible des ménages en Colombie-Britannique.

En 2016, la capacité des ménages québécois à acheter un logement est demeurée plus élevée que celle des ménages canadiens.

— En effet, en 2016, le prix de vente moyen d'une propriété a crû de 2,9 % au Québec, alors qu'il a augmenté de 10,9 % au Canada, de 15,4 % en Ontario et de 8,6 % en Colombie-Britannique.

— La même année, le revenu disponible des ménages[6] québécois a connu une hausse de 3,5 %, alors que celui des ménages canadiens a augmenté de 2,2 %.

GRAPHIQUE E.48

Prix de vente moyen d'une propriété par rapport au revenu disponible des ménages en 2015
(en nombre d'années de revenu)

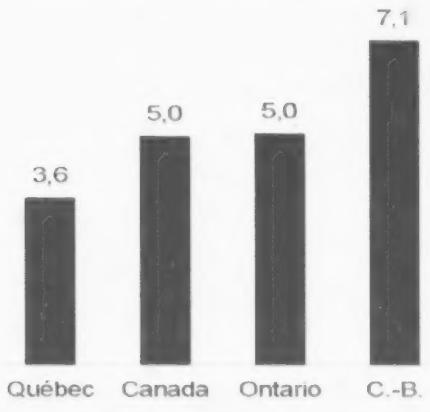

Sources : Haver Analytics, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.49

Augmentation du prix de vente moyen d'une propriété en 2016

(variation en pourcentage)

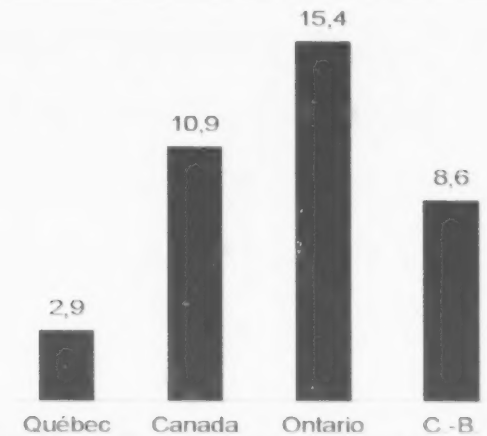

Sources : Haver Analytics et ministère des Finances du Québec.

[5] Famille économique selon l'Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada.

[6] Revenu disponible des ménages selon les comptes économiques de Statistique Canada.

Développements récents dans l'encadrement du secteur immobilier en Ontario et en Colombie-Britannique

Dans l'objectif de contribuer à la stabilité du marché de l'habitation et de combattre les phénomènes spéculatifs, les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont annoncé récemment plusieurs mesures visant les acheteurs étrangers de biens immobiliers, l'accroissement de l'offre de logements ainsi que la protection des locataires et des acheteurs[1].

Dispositions fiscales relatives à l'achat de biens immobiliers par des entités étrangères à Vancouver et à Toronto

Depuis le 2 août 2016, un droit additionnel de 15 % sur les mutations immobilières dans le Greater Vancouver Regional District[2] (« *additional property transfer tax* ») est imposé aux entités étrangères qui acquièrent une propriété résidentielle.

- Ce droit vise les individus qui ne sont pas citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, les sociétés étrangères et les fiduciaires étrangers.

Certaines exemptions sont toutefois accordées, par exemple aux étrangers ayant reçu une confirmation du Programme des candidats des provinces de la Colombie-Britannique, à la condition que l'habitation soit utilisée comme résidence principale.

À l'instar de la Colombie-Britannique, depuis le 21 avril 2017, l'Ontario applique aussi un droit additionnel de 15 % intitulé « Impôt sur la spéculation pour les non-résidents » (ISNR), sur les mutations immobilières dans la région élargie du Golden Horseshoe[3].

- Ce droit additionnel vise sensiblement les mêmes entités que le droit appliqué dans la région métropolitaine de Vancouver.
- L'ISNR s'applique aux immeubles comportant de un à six logements, comme les maisons unifamiliales, les copropriétés ou les triplex. Les terres agricoles, les terrains commerciaux ou industriels et les immeubles comportant plus de six logements ne sont pas visés.

Des exemptions peuvent être accordées aux réfugiés et aux personnes dont le conjoint qui est coacquéreur est un citoyen canadien, pourvu que l'habitation soit utilisée comme résidence principale.

Des mesures additionnelles pour stabiliser le marché immobilier à Toronto[4]

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé, dans son Plan pour le logement équitable, des mesures additionnelles concernant le marché immobilier, visant notamment :

- l'accroissement de l'offre de logements : l'instauration d'un impôt sur les propriétés vacantes, l'utilisation des terrains excédentaires pour construire des logements abordables, un investissement de 125 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser la construction d'immeubles locatifs;
- le renforcement de la protection des locataires : le renforcement de la loi sur la location à usage d'habitation afin de mieux protéger les locataires;

1 Pour les mesures qui ont été mises en place par le gouvernement fédéral, voir page E.59.
2 Cette région inclut notamment les zones suivantes : North Vancouver City and District, Vancouver, West Vancouver et Richmond.
3 Cette région inclut notamment les zones suivantes : Barrie, Guelph, Hamilton, Toronto et York.
4 La Colombie-Britannique a également adopté des mesures semblables.

Développements récents dans l'encadrement du secteur immobilier en Ontario et en Colombie-Britannique (suite)

- le renforcement de la protection des acheteurs et le suivi de la situation : la révision des pratiques des agents immobiliers pour que les consommateurs soient représentés équitablement et la mise en place d'un groupe consultatif devant conseiller le gouvernement sur l'état du marché de l'habitation.

Effets des nouvelles mesures sur les marchés de Vancouver et de Toronto

Les nouvelles mesures adoptées en Ontario et en Colombie-Britannique ont eu des effets mitigés sur les ventes et sur les prix des propriétés à Vancouver et à Toronto. Il est cependant trop tôt pour juger de leurs effets de long terme sur le marché de l'habitation[5].

- À **Vancouver**, de juillet 2016 à janvier 2017, les ventes immobilières (−25,8 %) et les prix de vente (−17,9 %) ont connu une correction importante. Cependant, la croissance des prix et des ventes a repris par la suite et les deux se trouvent présentement près de leurs niveaux de juillet 2016, avant l'entrée en vigueur de la taxe de 15 %.
  - En septembre 2017, le prix de vente moyen de propriétés à Vancouver s'établissait à 1,05 million de dollars, par rapport à 1,04 million de dollars en juillet 2017.
- À **Toronto**, les ventes immobilières ont diminué de 28,7 % depuis l'entrée en vigueur de la taxe sur les acheteurs étrangers en avril 2017, alors que les prix ont baissé de 10,4 % sur la même période.

À Montréal, le marché de la revente des propriétés résidentielles ne semble pas avoir été influencé par l'entrée en vigueur de la taxe sur les acheteurs étrangers à Vancouver et à Toronto. Depuis avril 2017, les ventes immobilières ont progressé de 0,7 %, tandis que le prix de vente moyen a augmenté de 0,4 %.

Ventes de propriétés
(indice, juillet 2016 = 100)

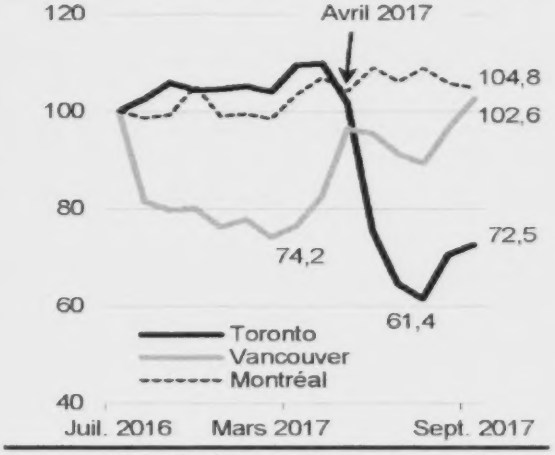

Sources : Haver Analytics, Fédération des chambres immobilières du Québec et ministère des Finances du Québec.

Prix de vente moyen des propriétés
(indice, juillet 2016 = 100)

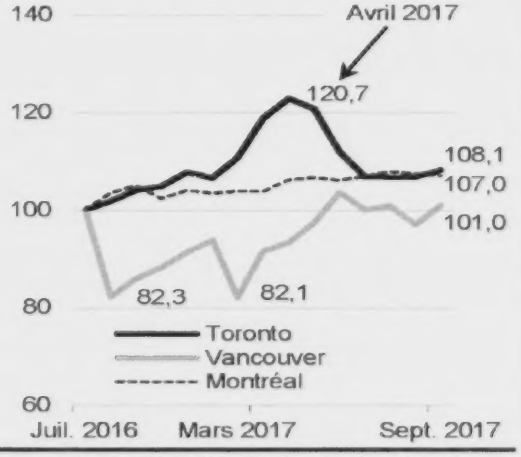

Sources : Haver Analytics, Fédération des chambres immobilières du Québec et ministère des Finances du Québec.

5 Rappelons que d'autres variables, telles que la formation des ménages, l'immigration, les taux d'intérêt hypothécaires et la disponibilité des terrains pour la construction, influencent l'évolution du marché immobilier.

Nouvelles règles hypothécaires au Canada depuis 2015

Le 11 décembre 2015, le ministère des Finances du Canada a annoncé des modifications aux règles relatives à l'assurance hypothécaire garantie par le gouvernement fédéral[1].

- La mise de fonds minimale pour les nouveaux prêts hypothécaires assurés est passée, à partir du 15 février 2016, de 5 % à 10 % pour la partie du prix d'une habitation qui dépasse 500 000 $.
  - Cette nouvelle mesure, qui exige des mises de fonds plus élevées pour les résidences coûteuses, vise à réduire les risques sur le marché du logement en augmentant l'apport en fonds propres de l'emprunteur.
  - En vertu de cette mesure, la mise de fonds minimale de 5 % sera inchangée pour une habitation dont le prix est inférieur ou égal à 500 000 $. Par ailleurs, les propriétés dont la valeur est égale ou supérieure à 1 000 000 $ continueront d'être assujetties à une exigence de mise de fonds minimale de 20 %.
- Rappelons que les prêteurs sous réglementation fédérale devaient déjà obtenir une assurance hypothécaire lorsque la mise de fonds représente moins de 20 % du prix d'achat de la propriété.
  - En vertu de cette exigence, les prêteurs sous réglementation fédérale doivent obtenir une assurance-prêt hypothécaire pour les acheteurs d'habitations qui versent une mise de fonds de moins de 20 % du prix d'achat de la propriété.
  - L'acheteur paie la prime de cette assurance qui protège le prêteur en cas de défaut de paiement.

Par ailleurs, le 11 décembre 2015, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a annoncé des hausses des droits de cautionnement imposés aux prêteurs au titre des programmes de titrisation parrainés par la SCHL, des titres hypothécaires assurés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation et des Obligations hypothécaires du Canada.

- Ces ajustements visent à ce que les prix sur les marchés du financement hypothécaire soient appropriés afin que les prêteurs privilégient également des programmes de garantie du secteur privé.

Le 3 octobre 2016, le gouvernement fédéral a annoncé trois nouvelles mesures visant le marché hypothécaire :

- assurer la cohérence des règles d'assurance hypothécaire en uniformisant les critères d'admissibilité aux prêts assurés. Cette mesure prévoit notamment une simulation de crise qui tient compte d'une hausse des taux d'intérêt hypothécaires;
  - Depuis le 17 octobre 2016, tout nouveau prêt hypothécaire assuré doit faire l'objet d'une simulation de crise plus rigoureuse par le prêteur. Cette exigence touche notamment les prêts hypothécaires à taux fixe de cinq ans ou plus, qui en étaient exclus.
  - Depuis le 30 novembre 2016, les prêts hypothécaires assurés par les prêteurs au moyen d'une assurance de portefeuille ou d'un autre type d'assurance hypothécaire discrétionnaire visant les prêts à ratio prêt-valeur (RPV) faible doivent satisfaire aux mêmes critères d'admissibilité qui s'appliquent aux prêts hypothécaires assurés à ratio prêt-valeur élevé.

1 Pour plus de détails sur l'évolution des règles hypothécaires depuis 2004, voir l'encadré « De nouvelles mesures concernant les prêts hypothécaires assurés », Budget 2013-2014 – Plan budgétaire, p. B.12.

Nouvelles règles hypothécaires au Canada depuis 2015 (suite)

- Rappelons que le RPV correspond au montant du prêt hypothécaire par rapport à la valeur de la propriété. Un RPV est considéré élevé s'il est supérieur à 80 %.

- accroître l'équité fiscale en éliminant des échappatoires relatives à l'exemption de l'impôt sur le revenu des gains en capital pour les non-résidents lors de la vente d'une résidence principale;
  - En vertu de cette mesure, l'exemption de l'impôt sur le revenu des gains en capital pour résidence principale n'est offerte qu'aux résidents canadiens. Les familles doivent désigner une seule propriété comme résidence principale pour une année donnée.
- tenir une consultation sur les moyens de mieux protéger les contribuables grâce à une répartition équilibrée des risques du système de financement du logement.

Nouvelles règles du Bureau du surintendant des institutions financières : la « ligne directrice B-20 »

Le 17 octobre 2017, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié de nouvelles normes sur les pratiques et les procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels (la « ligne directrice B-20 »). Ces changements seront en vigueur à compter du 1er janvier 2018.

Ces normes répondent notamment aux inquiétudes de la Banque du Canada[2] sur la hausse de l'endettement des ménages et sur les risques associés à une forte correction des prix de l'immobilier à Vancouver et à Toronto.

Les nouvelles règles du BSIF visent notamment :

- l'établissement d'un nouveau taux minimal admissible, ou « simulation de crise », pour les prêts hypothécaires non assurés;
  - Selon la ligne directrice B-20, le taux admissible pour les prêts hypothécaires non assurés devrait être le plus élevé du taux de référence de cinq ans publié par la Banque du Canada et du taux de prêts hypothécaires contractuels majoré de 2 %.
- le rehaussement par les prêteurs hypothécaires du ratio prêt-valeur (RPV) ainsi que l'établissement de limites du RPV qui sont dynamiques et sensibles au risque;
  - Selon la ligne directrice B-20, les institutions financières fédérales doivent fixer et respecter des limites pertinentes pour le RPV. Ces limites doivent tenir compte du risque et doivent être actualisées de façon dynamique, selon l'évolution du marché du logement et de la conjoncture.
- les restrictions imposées aux opérations de prêt conçues ou qui semblent être conçues pour éviter les limites du RPV.
  - Selon la ligne directrice B-20, il est interdit à une institution financière fédérale de constituer avec un autre prêteur un prêt hypothécaire, d'apparier un prêt hypothécaire et d'autres produits de crédit dans le but de contourner le RPV maximal, toute autre limite stipulée dans sa politique de souscription de prêts hypothécaires résidentiels ou toute autre exigence établie par la loi[3].

2 Banque du Canada, *Revue du système financier*, juin 2017.

3 Pour plus de détails, voir les *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* (2017) du Bureau du surintendant des institutions financières, qui seront en vigueur le 1er janvier 2018, au http://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/fi-if/rg-ro/gdn-ort/gl-ld/Pages/B20_dft.aspx.

6. PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

Les prévisions économiques et financières de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer le scénario économique et financier mondial et l'évolution prévue de l'économie du Québec, qui est ouverte sur le monde.

— Plusieurs de ces risques sont externes. Des évolutions différentes de celles prévues concernant le climat géopolitique mondial, ou certaines variables économiques et financières, telles que la croissance des principales économies, les prix du pétrole et des autres matières premières, ou encore les indicateurs financiers, constituent des exemples de ces risques.

— D'autres risques sont internes. Ils pourraient se traduire par une évolution de certaines variables économiques du Québec différente de celle qui était prévue.

❑ Un ralentissement mondial généralisé

De façon générale, depuis la publication du Plan économique du Québec de mars 2017, les perspectives de croissance économique se sont améliorées dans plusieurs pays et régions du monde. Toutefois, le cycle économique mondial est mature et un ralentissement généralisé est toujours possible.

— Les points de retournement des cycles économiques mondiaux sont particulièrement difficiles à prévoir.

— Des évènements comme une crise géopolitique peuvent agir comme éléments déclencheurs.

Par ailleurs, la situation actuelle est caractérisée par l'accentuation dans certains pays du sentiment de protectionnisme en matière de commerce, d'immigration et d'investissement, ainsi que par la poursuite de politiques plus centrées sur la protection des intérêts nationaux au détriment des ententes multilatérales.

— Une montée de l'incertitude, découlant entre autres de l'apparition de conflits géopolitiques ou d'une escalade des mesures protectionnistes, pourrait fragiliser l'économie mondiale et freiner l'élan favorable observé présentement.

— De tels chocs pourraient entraîner un ralentissement généralisé de l'économie mondiale.

❑ La renégociation des accords commerciaux avec les États-Unis et la montée du protectionnisme

Le raffermissement de l'économie américaine et le niveau favorable du dollar canadien représentent des éléments qui soutiendront la croissance des exportations du Canada et du Québec au cours des prochaines années.

Cependant, les résultats incertains de la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ont ajouté un degré d'incertitude quant à l'évolution attendue des exportations.

En plus de leurs effets potentiels sur les exportations, les incertitudes concernant la renégociation de l'ALENA pourraient influer sur la reprise de l'investissement des entreprises au Canada et au Québec.

— En outre, certains secteurs font déjà l'objet de mesures visant à freiner leurs exportations sur le marché américain. Il s'agit par exemple du litige concernant l'accord sur le bois d'œuvre avec les États-Unis.

❑ Un ralentissement brusque du secteur immobilier dans certaines provinces canadiennes

Une modération de l'activité du secteur résidentiel est prévue au Canada, en particulier en Colombie-Britannique et en Ontario, provinces où ce secteur a connu une forte croissance au cours des dernières années.

— Différentes mesures ont été mises en place par le gouvernement fédéral, ainsi que par les gouvernements provinciaux de la Colombie-Britannique et de l'Ontario qui visent à limiter les phénomènes spéculatifs dans les marchés de Vancouver et de Toronto.

— Par ailleurs, la poursuite du relèvement du taux directeur de la Banque du Canada contribuera à ralentir le secteur immobilier canadien. En effet, le rehaussement des taux d'intérêt augmente les coûts d'emprunt.

Malgré ces éléments, plusieurs analystes considèrent que le secteur immobilier canadien demeure surévalué dans les deux marchés mentionnés et que le risque d'éclatement d'une bulle est toujours présent. La matérialisation de ce risque pourrait se traduire par un ajustement rapide et désordonné des prix immobiliers.

— Une telle évolution entraînerait de l'instabilité sur les marchés financiers et aurait des répercussions négatives sur la situation financière des ménages des régions de Vancouver et de Toronto, ainsi que sur la croissance économique de l'ensemble du Canada.

Section F

LE CADRE FINANCIER DÉTAILLÉ

Introduction **F.3**

1. L'évolution des revenus et des dépenses consolidés **F.5**

1.1 L'évolution du solde budgétaire F.5

1.2 L'évolution des revenus consolidés F.7

1.2.1 Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement F.8

1.2.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement F.12

1.2.3 Les revenus de transferts fédéraux F.14

1.3 L'évolution des dépenses consolidées F.16

1.3.1 Les dépenses de missions F.17

1.3.2 Le service de la dette F.20

2. Le cadre financier selon les secteurs **F.23**

2.1 Le fonds général F.26

2.2 Les fonds spéciaux F.27

2.3 Les comptes à fin déterminée F.30

2.4 Les organismes autres que budgétaires F.31

2.5 Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation F.33

2.6 Les dépenses financées par le régime fiscal F.35

3. Les besoins financiers nets **F.37**

ANNEXE 1 : Analyse de sensibilité aux variables économiques **F.41**

ANNEXE 2 : Loi sur l'équilibre budgétaire **F.47**

ANNEXE 3 : Cadre financier détaillé par secteur **F.51**

ANNEXE 4 : Liste des entités du cadre financier **F.59**

INTRODUCTION

Cette section de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec présente le cadre financier détaillé du gouvernement pour les années 2017-2018 à 2019-2020[1].

Les informations présentées à cette fin portent sur :

— l'évolution détaillée des revenus et des dépenses consolidés, ainsi que les révisions depuis le Plan économique du Québec de mars 2017;

— l'évolution du cadre financier par composantes sectorielles du périmètre comptable, notamment le fonds général, les fonds spéciaux, les comptes à fin déterminée, les organismes autres que budgétaires et les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;

— les opérations non budgétaires et les besoins financiers nets du gouvernement du Québec.

Le cadre financier pour les années 2016-2017 à 2022-2023 est présenté à la section A du présent document.

---

[1] Dans l'ensemble de cette section, les données budgétaires présentées pour 2017-2018 et les années suivantes sont des prévisions.

1. L'ÉVOLUTION DES REVENUS ET DES DÉPENSES CONSOLIDÉS

1.1 L'évolution du solde budgétaire

La mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec présente un cadre financier à l'équilibre budgétaire[2]. L'amélioration des résultats en 2016-2017 permet d'investir davantage dans les missions prioritaires de l'État et de réduire davantage l'impôt des particuliers, tout en maintenant l'équilibre budgétaire pour 2017-2018 et les années suivantes.

En 2017-2018, les revenus consolidés atteindront 106,5 milliards de dollars, avec une croissance de 3,5 %, alors que les dépenses consolidées s'établiront à 104,2 milliards de dollars, avec une croissance de 5,7 %.

Pour 2018-2019, la croissance des revenus consolidés s'établira à 2,0 %, et celle des dépenses consolidées, à 2,9 %.

TABLEAU F.1

Évolution du cadre financier sommaire
(en millions de dollars)

	Mars 2017		Novembre 2017		
	2017-2018	Révisions	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus autonomes	84 279	–602	83 677	86 255	89 189
Variation en %	*2,8*		*1,1*	*3,1*	*3,4*
Transferts fédéraux	22 029	764	22 793	22 391	23 220
Variation en %	*7,5*		*13,0*	*–1,8*	*3,7*
Revenus consolidés	**106 308**	**162**	**106 470**	**108 646**	**112 409**
Variation en %	***3,7***		***3,5***	***2,0***	***3,5***
Dépenses de missions	–93 852	–810	–94 662	–97 628	–100 276
Variation en %	*3,8*		*6,3*	*3,1*	*2,7*
Service de la dette	–9 868	360	–9 508	–9 613	–9 753
Variation en %	*1,9*		*–0,2*	*1,1*	*1,5*
Dépenses consolidées	**–103 720**	**–450**	**–104 170**	**–107 241**	**–110 029**
Variation en %	***3,6***		***5,7***	***2,9***	***2,6***
Provision pour éventualités	–100	—	–100	–100	–100
SURPLUS (DÉFICIT)	**2 488**	**–288**	**2 200**	**1 305**	**2 280**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE					
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–2 488	38	–2 450	–2 712	–3 031
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	250	250	1 407	751
SOLDE BUDGÉTAIRE[(1)]	—	—	—	—	—

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

2 Après utilisation d'une partie de la réserve de stabilisation.

❑ Révisions détaillées en 2017-2018 depuis le Plan économique du Québec de mars 2017

Les révisions au cadre financier depuis le Plan économique du Québec de mars 2017 permettent de maintenir l'équilibre budgétaire.

La situation économique et budgétaire entraîne une révision positive du cadre financier de 1 339 millions de dollars. Cette amélioration permet de financer le coût des mesures de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec qui s'élève au même montant.

TABLEAU F.2

Révisions en 2017-2018 du cadre financier depuis mars 2017
(en millions de dollars)

		Révisions			
	Mars 2017	Situation économique et budgétaire	Plan économique du Québec	Total des révisions	Novembre 2017
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement					
– Revenus fiscaux	65 770	296	–971	–675	65 095
– Autres revenus	14 029	1	—	1	14 030
Sous-total	79 799	297	–971	–674	79 125
Entreprises du gouvernement	4 480	72	—	72	4 552
Transferts fédéraux	22 029	764	—	764	22 793
Revenus consolidés	**106 308**	**1 133**	**–971**	**162**	**106 470**
Dépenses de missions					
– Dépenses de programmes	–72 591	256	–256	—	–72 591
– Autres dépenses	–21 261	–698	–112	–810	–22 071
Sous-total	–93 852	–442	–368	–810	–94 662
Service de la dette	–9 868	360	—	360	–9 508
Dépenses consolidées	**–103 720**	**–82**	**–368**	**–450**	**–104 170**
Provision pour éventualités	–100	—	—	—	–100
SURPLUS (DÉFICIT)	**2 488**	**1 051**	**–1 339**	**–288**	**2 200**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE					
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–2 488	38	—	38	–2 450
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	250	—	250	250
SOLDE BUDGÉTAIRE[1]	—	**1 339**	**–1 339**	—	—

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

1.2 L'évolution des revenus consolidés

Cette section présente la mise à jour des revenus consolidés du gouvernement et leur évolution pour les années 2017-2018 à 2019-2020.

Les revenus consolidés totaliseront 106,5 milliards de dollars en 2017-2018, soit 83,7 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 22,8 milliards de dollars à celui des transferts fédéraux.

— Les revenus consolidés sont révisés à la hausse de 162 millions de dollars par rapport à la prévision du Plan économique du Québec de mars 2017.

La croissance prévue des revenus est de 3,5 % en 2017-2018, de 2,0 % en 2018-2019 et de 3,5 % en 2019-2020.

TABLEAU F.3

Évolution des revenus consolidés
(en millions de dollars)

	Mars 2017		Novembre 2017		
	2017-2018	Révisions	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	79 799	–674	79 125	81 932	84 694
Variation en %	*3,3*		*1,7*	*3,5*	*3,4*
Entreprises du gouvernement	4 480	72	4 552	4 323	4 495
Variation en %	*–5,7*		*–7,1*	*–5,0*	*4,0*
Revenus autonomes	**84 279**	**–602**	**83 677**	**86 255**	**89 189**
Variation en %	***2,8***		***1,1***	***3,1***	***3,4***
Transferts fédéraux	22 029	764	22 793	22 391	23 220
Variation en %	*7,5*		*13,0*	*–1,8*	*3,7*
TOTAL	**106 308**	**162**	**106 470**	**108 646**	**112 409**
Variation en %	***3,7***		***3,5***	***2,0***	***3,5***

1.2.1 Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, lesquels sont constitués de l'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations pour les services de santé, des impôts des sociétés, de l'impôt foncier scolaire ainsi que des taxes à la consommation. Leur évolution est étroitement liée à l'activité économique au Québec de même qu'aux modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement comprennent aussi des revenus d'autres sources, soit les droits et permis et les revenus divers tels que les intérêts, la vente de biens et services, ainsi que les amendes, confiscations et recouvrements.

La majeure partie des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement est versée au fonds général pour le financement des missions de l'État. Le reste des revenus est versé, notamment, aux fonds spéciaux (pour le financement de programmes particuliers), au Fonds des générations (pour la réduction de la dette) ainsi qu'aux organismes autres que budgétaires et aux réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (pour le financement de leurs activités).

❑ Révisions 2017-2018

Pour l'exercice financier 2017-2018, les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement totaliseront 79,1 milliards de dollars, en hausse de 1,7 % par rapport aux revenus observés pour l'exercice financier 2016-2017.

Par rapport à la prévision du Plan économique du Québec de mars 2017, les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 674 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 0,8 % des revenus prévus.

■ Les revenus fiscaux

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers sont révisés à la baisse de 1,4 milliard de dollars pour l'exercice financier 2017-2018 par rapport à la prévision du Plan économique du Québec de mars 2017.

— Cette révision s'explique principalement par la réduction additionnelle du fardeau fiscal de près de 1,0 milliard de dollars par année à compter de 2017-2018 découlant de la baisse du taux d'imposition des premiers dollars de revenu gagné de 16 % à 15 %.

— Elle reflète aussi la récurrence du niveau plus faible de l'impôt à payer afférant à l'année 2016.

— Toutefois, cette révision est en partie atténuée par des retenues à la source plus élevées que prévu depuis le début de l'année financière en raison d'un niveau plus élevé des salaires et traitements observé en 2017.

Le suivi des cotisations pour les services de santé entraîne une révision à la baisse de 36 millions de dollars pour l'année 2017-2018.

TABLEAU F.4

Évolution des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	Mars 2017		Novembre 2017		
	2017-2018	Révisions	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus fiscaux					
Impôt des particuliers	30 569	–1 373	29 196	30 519	31 834
Variation en %	*3,0*		*–0,1*	*4,5*	*4,3*
Cotisations pour les services de santé	6 036	–36	6 000	6 113	6 287
Variation en %	*0,2*		*0,5*	*1,9*	*2,8*
Impôts des sociétés	7 227	476	7 703	7 957	8 131
Variation en %	*4,9*		*3,0*	*3,3*	*2,2*
Impôt foncier scolaire	2 257	–7	2 250	2 329	2 395
Variation en %	*4,3*		*3,7*	*3,5*	*2,8*
Taxes à la consommation	19 681	265	19 946	20 488	20 886
Variation en %	*2,6*		*3,4*	*2,7*	*1,9*
Autres revenus					
Droits et permis	3 710	77	3 787	3 801	3 950
Variation en %	*11,5*		*14,9*	*0,4*	*3,9*
Revenus divers	10 319	–76	10 243	10 725	11 211
Variation en %	*3,8*		*–1,4*	*4,7*	*4,5*
TOTAL	**79 799**	**–674**	**79 125**	**81 932**	**84 694**
Variation en %	***3,3***		***1,7***	***3,5***	***3,4***

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont révisés à la hausse de 476 millions de dollars pour l'exercice financier 2017-2018. Cette révision traduit une augmentation des rentrées fiscales en continuité avec les résultats favorables observés à la fin de 2016-2017 et la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés en 2017 plus forte que prévu au Plan économique du Québec de mars 2017.

L'impôt foncier scolaire est révisé à la baisse de 7 millions de dollars en 2017-2018. Ces revenus sont conformes à ceux prévus au Plan économique du Québec de mars 2017.

Les revenus des taxes à la consommation sont revus à la hausse de 265 millions de dollars en 2017-2018. Cette révision provient principalement de la taxe de vente du Québec en raison de la récurrence des résultats plus élevés que prévu en 2016-2017 et d'une croissance de la consommation des ménages, excluant les produits alimentaires et les logements, plus élevée que prévu au Plan économique du Québec de mars 2017.

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis sont révisés à la hausse de 77 millions de dollars en 2017-2018, traduisant essentiellement des revenus plus élevés que prévu perçus dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec.

Par ailleurs, les revenus divers sont révisés à la baisse de 76 millions de dollars en raison notamment des revenus de placement au Fonds des générations plus faibles que prévu.

❑ Perspectives pour 2018-2019 et 2019-2020

Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement progresseront de 3,5 % en 2018-2019 et de 3,4 % en 2019-2020. Ces croissances reflètent essentiellement l'activité économique prévue pour ces années.

■ Les revenus fiscaux

L'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, augmentera de 4,5 % en 2018-2019 et de 4,3 % en 2019-2020, pour s'établir respectivement à 30,5 milliards de dollars et à 31,8 milliards de dollars.

— Cette évolution reflète notamment la croissance du revenu des ménages, l'indexation du régime d'imposition des particuliers et la progressivité du régime fiscal.

— Elle traduit également l'apport des revenus de pension à la croissance des revenus assujettis à l'impôt, notamment ceux des régimes de retraite privés.

Les cotisations pour les services de santé progresseront de 1,9 % en 2018-2019 et de 2,8 % en 2019-2020, pour s'établir respectivement à 6,1 milliards de dollars et à 6,3 milliards de dollars. Cette évolution reflète la hausse prévue des salaires et traitements de 3,3 % en 2018 et de 3,1 % en 2019. Elle tient également compte de l'effet de la réduction du taux de la cotisation au Fonds des services de santé annoncée pour les PME québécoises dans les budgets précédents.

Les revenus provenant des impôts des sociétés connaîtront une croissance de 3,3 % en 2018-2019 et de 2,2 % en 2019-2020, pour s'établir respectivement à 8,0 milliards de dollars et à 8,1 milliards de dollars.

— Cette évolution traduit essentiellement la croissance prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui est établie à 5,2 % en 2018 et à 5,1 % en 2019. De plus, elle tient compte de la baisse graduelle du taux général d'imposition des sociétés annoncée dans le Plan économique du Québec de mars 2015.

L'accroissement des revenus de l'impôt foncier scolaire de 3,5 % en 2018-2019 et de 2,8 % en 2019-2020 est attribuable principalement à l'augmentation du nombre d'élèves et à la croissance prévue du coût des services financés par l'impôt foncier scolaire.

Les revenus des taxes à la consommation augmenteront de 2,7 % en 2018-2019 et de 1,9 % en 2019-2020, pour atteindre respectivement 20,5 milliards de dollars et 20,9 milliards de dollars.

— Cette croissance reflète principalement la vigueur de la consommation des ménages (excluant les produits alimentaires et les logements) de 3,7 % en 2018 et de 3,1 % en 2019.

— Par ailleurs, l'abolition graduelle des restrictions relatives aux remboursements de la taxe sur les intrants des grandes entreprises, à compter du 1er janvier 2018, a un effet à la baisse sur la croissance des revenus des taxes à la consommation.

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis afficheront une croissance de 0,4 % en 2018-2019 et de 3,9 % en 2019-2020. Cette évolution s'explique principalement par la croissance des revenus attendus à l'égard du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec.

Les revenus divers progresseront de 4,7 % en 2018-2019 et de 4,5 % en 2019-2020. Cette progression provient principalement des revenus de placement du Fonds des générations et des revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires et des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

1.2.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

❑ Révisions 2017-2018

Pour l'année 2017-2018, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés à la hausse de 72 millions de dollars, pour s'établir à 4,6 milliards de dollars. Cette révision est attribuable à une hausse des résultats de Loto-Québec dans tous les secteurs d'activités de la société, en raison notamment d'une augmentation de l'achalandage et d'un renouvellement de l'offre de jeu, ainsi qu'à une hausse des résultats de la Société des alcools du Québec et des autres entreprises du gouvernement, dont Investissement Québec.

❑ Perspectives pour 2018-2019 et 2019-2020

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement s'établiront à 4,3 milliards de dollars en 2018-2019 et à 4,5 milliards de dollars en 2019-2020.

— L'évolution en 2018-2019 reflète la diminution des résultats attendus d'Hydro-Québec et des autres entreprises du gouvernement, notamment d'Investissement Québec. La diminution est partiellement compensée par la progression des résultats de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec.

TABLEAU F.5

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	Mars 2017		Novembre 2017		
	2017-2018	Révisions	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Hydro-Québec	2 150	–50	2 100	2 075	2 275
Loto-Québec	1 142	96	1 238	1 256	1 265
Société des alcools du Québec	1 089	8	1 097	1 108	1 140
Autres[1]	99	18	117	–116	–185
TOTAL	**4 480**	**72**	**4 552**	**4 323**	**4 495**
Variation en %	***–5,7***		***–7,1***	***–5,0***	***4,0***

(1) Sont inclus la prévision des autres entreprises du gouvernement, notamment d'Investissement Québec, et l'impact du Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L » de 95 M$ en 2017-2018, de 190 M$ en 2018-2019 et de 260 M$ en 2019-2020.

Normes comptables applicables à Hydro-Québec

Depuis le 1er janvier 2015, Hydro-Québec établit ses résultats financiers en utilisant les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis). Depuis la publication des *Comptes publics 2014-2015*, les résultats d'Hydro-Québec ont fait l'objet d'un ajustement comptable afin de les consolider à ceux du gouvernement en utilisant les Normes internationales d'information financière (IFRS[1]).

Pour l'année 2017-2018, les prévisions de revenus provenant d'Hydro-Québec sont de 2 575 millions de dollars avant la prise en compte de l'impact comptable de 475 millions de dollars lié à l'application des normes IFRS.

Pour 2018-2019 et 2019-2020, l'impact comptable sera maintenu à 475 millions de dollars.

Évolution des revenus provenant d'Hydro-Québec
(en millions de dollars)

	Mars 2017		Novembre 2017		
	2017-2018	**Révisions**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**
Résultat net (PCGR des États-Unis)(1)	2 575	—	2 575	2 550	2 750
Ajustement comptable aux normes IFRS	–425	–50	–475	–475	–475
RÉSULTAT NET AU CADRE FINANCIER DU GOUVERNEMENT	**2 150**	**–50**	**2 100**	**2 075**	**2 275**

(1) D'autres entreprises dans le domaine de l'énergie au Canada utilisent les PCGR des États-Unis pour établir leurs résultats financiers.

1 International Financial Reporting Standards.

1.2.3 Les revenus de transferts fédéraux

❑ Révisions 2017-2018

En 2017-2018, les revenus de transferts fédéraux atteindront 22,8 milliards de dollars et connaîtront une croissance de 13,0 %, soit 764 millions de dollars de plus que ce qui avait été prévu au Plan économique du Québec de mars 2017.

Cette révision s'explique essentiellement par des hausses de :

— 591 millions de dollars aux autres programmes. Cette augmentation est attribuable principalement à la prise en compte des revenus provenant du Fonds pour les infrastructures du transport en commun découlant de la phase 1 du plan fédéral en infrastructures;

— 107 millions de dollars des revenus de transferts pour la santé. Cette augmentation s'explique principalement par une révision à la baisse de la valeur de l'abattement spécial du Québec, qui est soustraite de ces transferts.

TABLEAU F.6

Évolution des revenus de transferts fédéraux
(en millions de dollars)

	Mars 2017		Novembre 2017		
	2017-2018	Révisions	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Péréquation	11 081	—	11 081	11 002	11 881
Variation en %	*10,5*		*10,5*	*–0,7*	*8,0*
Transferts pour la santé	6 110	107	6 217	6 468	6 800
Variation en %	*2,8*		*4,6*	*4,0*	*5,1*
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 640	66	1 706	1 686	1 725
Variation en %	*0,3*		*4,3*	*–1,2*	*2,3*
Autres programmes	3 198	591	3 789	3 235	2 814
Variation en %	*10,8*		*47,5*	*–14,6*	*–13,0*
TOTAL	**22 029**	**764**	**22 793**	**22 391**	**23 220**
Variation en %	***7,5***		***13,0***	***–1,8***	***3,7***

❑ Perspectives pour 2018-2019 et 2019-2020

En 2018-2019, les transferts fédéraux totaliseront 22,4 milliards de dollars, affichant une diminution de 1,8 %. Cette baisse résulte principalement d'une diminution des autres programmes de 14,6 % en raison notamment de deux ententes Canada-Québec qui arrivent à échéance, soit l'entente concernant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et l'entente concernant la participation des personnes handicapées au marché du travail.

En 2019-2020, les transferts fédéraux atteindront 23,2 milliards de dollars, représentant une croissance de 3,7 %. Cette variation résulte notamment d'une hausse attendue de 8,0 % des revenus de péréquation, qui s'explique notamment par une augmentation de l'enveloppe de péréquation qui croît au même rythme que le PIB nominal canadien. L'augmentation des revenus de péréquation est atténuée par une diminution des revenus des autres programmes de 13,0 %, qui s'explique notamment par la fin des programmes d'infrastructure de la phase 1 du plan fédéral en infrastructures.

1.3 L'évolution des dépenses consolidées

Les dépenses consolidées comprennent notamment les dépenses de programmes des ministères, les dépenses des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires et des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ainsi que le service de la dette.

Les dépenses consolidées s'établiront à 104,2 milliards de dollars en 2017-2018. Il s'agit d'une révision à la hausse de 450 millions de dollars par rapport au Plan économique du Québec de mars 2017.

— Les dépenses de programmes demeurent inchangées par rapport au Plan économique du Québec de mars 2017, et les autres dépenses consolidées augmenteront de 810 millions de dollars.

— Par ailleurs, les dépenses pour le service de la dette seront inférieures de 360 millions de dollars.

Les dépenses consolidées s'établiront à 107,2 milliards de dollars en 2018-2019 et à 110,0 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente respectivement une croissance de 2,9 % et de 2,6 %.

TABLEAU F.7

Évolution des dépenses consolidées
(en millions de dollars)

	Mars 2017		Novembre 2017		
	2017-2018	**Révisions**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**
Dépenses de programmes[1]	72 591	—	72 591	75 579	77 951
Variation en %	*4,1*		*4,6*	*4,1*	*3,1*
Autres dépenses consolidées[2]	21 261	810	22 071	22 049	22 325
Variation en %	*3,0*		*12,4*	*–0,1*	*1,3*
Dépenses de missions	**93 852**	**810**	**94 662**	**97 628**	**100 276**
Variation en %	***3,8***		***6,3***	***3,1***	***2,7***
Service de la dette	9 868	–360	9 508	9 613	9 753
Variation en %	*1,9*		*–0,2*	*1,1*	*1,5*
TOTAL	**103 720**	**450**	**104 170**	**107 241**	**110 029**
Variation en %	***3,6***		***5,7***	***2,9***	***2,6***

(1) Sont inclus les transferts destinés aux entités consolidées.
(2) Sont inclus les ajustements de consolidation.

1.3.1 Les dépenses de missions

❑ Révisions 2017-2018

En 2017-2018, les dépenses de missions s'établiront à 94,7 milliards de dollars, ce qui correspond à une révision à la hausse de 810 millions de dollars par rapport à la prévision du Plan économique du Québec de mars 2017.

TABLEAU F.8

Évolution des dépenses de missions
(en millions de dollars)

	Mars 2017		Novembre 2017		
	2017-2018	Révisions	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Santé et services sociaux	40 223	244	40 467	41 789	42 974
Variation en %	*4,3*		*4,5*[1]	*3,3*	*2,8*
Éducation et culture	22 662	73	22 735	23 573	24 277
Variation en %	*4,0*		*4,6*[1]	*3,7*	*3,0*
Économie et environnement	12 965	633	13 598	13 815	14 132
Variation en %	*2,1*		*10,2*	*1,6*	*2,3*
Soutien aux personnes et aux familles	9 935	185	10 120	10 531	10 839
Variation en %	*1,0*		*6,4*[1]	*4,1*	*2,9*
Gouverne et justice	8 067	–325	7 742	7 920	8 054
Variation en %	*7,4*		*15,3*	*2,3*	*1,7*
TOTAL	**93 852**	**810**	**94 662**	**97 628**	**100 276**
Variation en %	***3,8***		***6,3***	***3,1***	***2,7***

(1) Afin d'évaluer la croissance de 2017-2018 en prenant des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de cette année ont été calculés en excluant des dépenses de 2016-2017 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués aux missions Santé et services sociaux (12 M$) et Soutien aux personnes et aux familles (75 M$), et en les incluant aux dépenses 2016-2017 de la mission Éducation et culture.

Cette révision s'explique par :

— la hausse de 244 millions de dollars des dépenses de la mission Santé et services sociaux, principalement au bénéfice des établissements de santé et de services sociaux;

— la hausse de 73 millions de dollars des dépenses de la mission Éducation et culture, en grande partie destinée aux établissements d'enseignement;

— la hausse de 633 millions de dollars des dépenses de la mission Économie et environnement, en raison notamment :

  — des dépenses additionnelles au Fonds des réseaux de transport terrestre découlant de la nouvelle entente fédérale concernant le Fonds pour les infrastructures du transport en commun,

  — de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, dont les dépenses sont liées à celles des organismes municipaux financées par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2019;

— la hausse de 185 millions de dollars des dépenses de la mission Soutien aux personnes et aux familles, en raison notamment des mesures annoncées dans la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, dont le supplément de 100 $ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires;

— la baisse de 325 millions de dollars des dépenses de la mission Gouverne et justice, en raison notamment de la réduction du Fonds de suppléance pour financer les investissements additionnels destinés à améliorer la qualité de vie des citoyens et des familles.

❑ Perspectives pour 2018-2019 et 2019-2020

En 2018-2019 et en 2019-2020, les dépenses de missions s'établiront respectivement à 97,6 milliards de dollars et à 100,3 milliards de dollars.

Les dépenses de programmes

Grâce à la bonne performance de l'économie et à une gestion saine des finances publiques, le gouvernement réalise des investissements additionnels afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des familles.

Ces investissements additionnels totalisent 256 millions de dollars en 2017-2018, soit :

- 17 millions de dollars en éducation et enfance, 7 millions de dollars en enseignement supérieur et 105 millions de dollars en santé et services sociaux;
- 86 millions de dollars pour appuyer l'économie des régions;
- 41 millions de dollars pour la première année de mise en œuvre du troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ces investissements sont financés par l'utilisation des provisions aux dépenses.

Pour 2018-2019 et 2019-2020, les investissements additionnels totalisent respectivement 563 millions de dollars et 712 millions de dollars. Ces investissements sont financés par un relèvement de l'objectif de dépenses d'un montant équivalent pour chacune des années.

Évolution des dépenses de programmes
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
DÉPENSES DE PROGRAMMES – MARS 2017	**72 591**	**75 016**	**77 239**
Variation en %	***4,1***	***3,3***	***3,0***
Investissements additionnels			
Réduction de la pauvreté	41	240	383
Investissements pour la réussite éducative et la santé			
– Éducation et enfance	17	60	65
– Enseignement supérieur	7	20	20
– Santé et services sociaux	105	105	105
Appui à l'économie des régions	86	138	139
Sous-total	**256**	**563**	**712**
Réduction du Fonds de suppléance	–256	—	—
Révisions	**—**	**563**	**712**
DÉPENSES DE PROGRAMMES – NOVEMBRE 2017	**72 591**	**75 579**	**77 951**
Variation en %	***4,6***	***4,1***	***3,1***

1.3.2 Le service de la dette

❑ Révisions 2017-2018

En 2017-2018, le service de la dette s'établira à 9,5 milliards de dollars, dont 7,7 milliards de dollars pour le service de la dette directe et 1,8 milliard de dollars pour les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Par rapport au Plan économique du Québec de mars 2017, le service de la dette est révisé à la baisse de 360 millions de dollars en 2017-2018, en raison principalement de taux d'intérêt à long terme plus faibles que prévu et du rendement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) qui a été plus élevé que prévu en 2016-2017, ce qui affecte à la baisse le service de la dette à compter de 2017-2018. En effet, les revenus du FARR sont présentés en déduction du service de la dette.

❑ Perspectives pour 2018-2019 et 2019-2020

Le service de la dette augmentera de 1,1 % en 2018-2019 et de 1,5 % en 2019-2020 en raison principalement de la hausse prévue des taux d'intérêt.

TABLEAU F.9

Évolution du service de la dette
(en millions de dollars)

	Mars 2017		Novembre 2017		
	2017-2018	Révisions	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Service de la dette directe	7 865	–174	7 691	8 142	8 570
Variation en %	*7,4*		*6,6*	*5,9*	*5,3*
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs[1]	2 003	–186	1 817	1 471	1 183
Variation en %	*–15,2*		*–21,3*	*–19,0*	*–19,6*
TOTAL	**9 868**	**–360**	**9 508**	**9 613**	**9 753**
Variation en %	***1,9***		***–0,2***	***1,1***	***1,5***

(1) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, des fonds particuliers des régimes et des fonds des autres programmes d'avantages sociaux futurs.

■ Part des revenus consacrée au service de la dette

La part des revenus consacrée au service de la dette est en diminution depuis 2013-2014. Elle s'établira à 8,9 % en 2017-2018.

GRAPHIQUE F.1

Service de la dette
(en pourcentage des revenus consolidés)

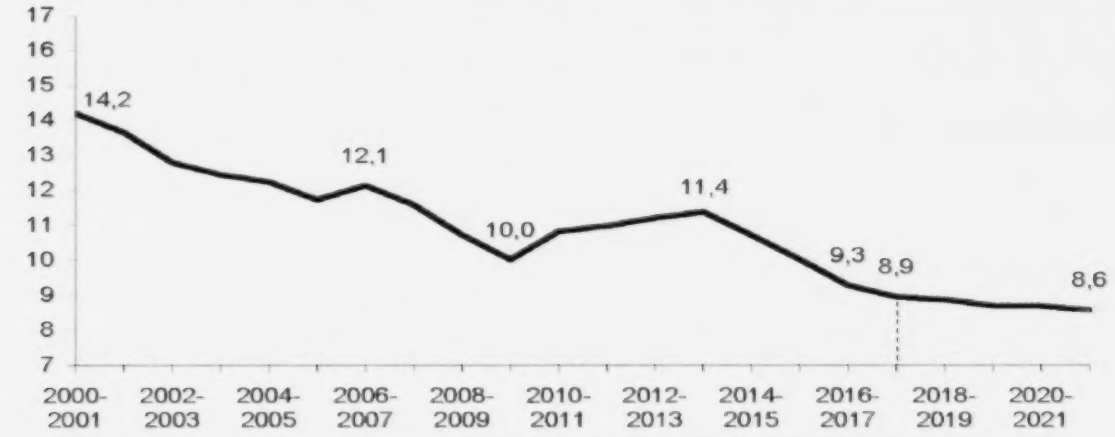

2. LE CADRE FINANCIER SELON LES SECTEURS

Le cadre financier consolidé comporte plusieurs composantes sectorielles incluses dans le périmètre comptable du gouvernement reflétant l'organisation financière des activités des secteurs public et parapublic. Le tableau F.10 présente les revenus et les dépenses prévus de ces différentes composantes pour les années financières 2017-2018 à 2019-2020.

Les tableaux F.11 à F.20 présentent, pour les années 2017-2018 à 2019-2020, les transactions que le gouvernement aura réalisées au fonds général, aux fonds spéciaux, aux comptes à fin déterminée, aux organismes autres que budgétaires, aux réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ainsi que les dépenses financées par le régime fiscal.

TABLEAU F.10

Cadre financier des revenus et des dépenses consolidés selon les secteurs
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Fonds général	79 953	81 880	85 217
Fonds spéciaux	12 880	12 916	13 358
Fonds des générations	2 450	2 712	3 031
Comptes à fin déterminée	1 421	1 041	850
Organismes autres que budgétaires	21 260	21 471	22 071
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	25 224	26 228	26 877
Organismes des réseaux de l'éducation	17 002	17 642	18 336
Transferts financés par le régime fiscal[1]	6 654	6 728	6 883
Ajustements de consolidation[2]	–60 374	–61 972	–64 214
Total des revenus consolidés	**106 470**	**108 646**	**112 409**
Dépenses			
Dépenses de missions			
Fonds général (dépenses de programmes)	–72 591	–75 579	–77 951
Fonds spéciaux	–11 321	–11 288	–11 957
Comptes à fin déterminée	–1 421	–1 041	–850
Organismes autres que budgétaires	–20 468	–20 928	–21 463
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	–24 776	–25 735	–26 319
Organismes des réseaux de l'éducation	–16 651	–17 234	–17 876
Dépenses financées par le régime fiscal[1]	–6 654	–6 728	–6 883
Ajustements de consolidation[2]	59 220	60 905	63 023
Total des dépenses de missions	**–94 662**	**–97 628**	**–100 276**
Service de la dette			
Fonds général	–7 487	–7 425	–7 447
Entités consolidées[3]	–2 021	–2 188	–2 306
Total du service de la dette	**–9 508**	**–9 613**	**–9 753**
Total des dépenses consolidées	**–104 170**	**–107 241**	**–110 029**
Provision pour éventualités	–100	–100	–100
SURPLUS (DÉFICIT)	**2 200**	**1 305**	**2 280**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–2 450	–2 712	–3 031
Utilisation de la réserve de stabilisation	250	1 407	751
SOLDE BUDGÉTAIRE[4]	—	—	—

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.
(2) Résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.
(3) Sont inclus les ajustements de consolidation.
(4) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

Évolution des revenus et des dépenses consolidés selon les secteurs

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus et des dépenses consolidés selon les secteurs de 2017-2018 à 2019-2020.

Évolution des revenus et des dépenses consolidés selon les secteurs
(en pourcentage)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Fonds général	2,3	2,4	4,1
Fonds spéciaux	10,1	0,3	3,4
Fonds des générations	22,4	10,7	11,8
Comptes à fin déterminée	44,1	–26,7	–18,3
Organismes autres que budgétaires	0,9	1,0	2,8
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	3,6	4,0	2,5
Organismes des réseaux de l'éducation	4,8	3,8	3,9
Transferts financés par le régime fiscal[1]	2,0	1,1	2,3
TOTAL DES REVENUS CONSOLIDÉS	**3,5**	**2,0**	**3,5**
Dépenses			
Dépenses de missions			
Fonds général (dépenses de programmes)	4,6	4,1	3,1
Fonds spéciaux	11,6	–0,3	5,9
Comptes à fin déterminée	44,1	–26,7	–18,3
Organismes autres que budgétaires	3,0	2,2	2,6
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	3,6	3,9	2,3
Organismes des réseaux de l'éducation	6,7	3,5	3,7
Dépenses financées par le régime fiscal[1]	2,0	1,1	2,3
Total des dépenses de missions	**6,3**	**3,1**	**2,7**
Service de la dette			
Fonds général	–0,7	–0,8	0,3
Entités consolidées[2]	1,9	8,3	5,4
Total du service de la dette	**–0,2**	**1,1**	**1,5**
TOTAL DES DÉPENSES CONSOLIDÉES	**5,7**	**2,9**	**2,6**

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.
(2) Sont inclus les ajustements de consolidation.

2.1 Le fonds général

Le fonds général finance près des trois quarts des dépenses consolidées du gouvernement.

Les revenus du fonds général, qui sont composés de revenus autonomes et de transferts fédéraux, s'élèveront à 80,0 milliards de dollars en 2017-2018, puis progresseront de 2,4 % en 2018-2019 et de 4,1 % en 2019-2020, atteignant respectivement 81,9 milliards de dollars et 85,2 milliards de dollars.

Les dépenses du fonds général, qui incluent notamment les dépenses de programmes, s'établiront à 80,1 milliards de dollars en 2017-2018, puis croîtront de 3,7 % en 2018-2019 et de 2,9 % en 2019-2020, atteignant respectivement 83,0 milliards de dollars et 85,4 milliards de dollars.

TABLEAU F.11

Sommaire des opérations budgétaires du fonds général
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Impôt sur le revenu et les biens	35 297	36 803	38 271
Taxes à la consommation	18 597	19 189	19 652
Droits et permis	297	298	307
Revenus divers	1 379	1 404	1 426
Entreprises du gouvernement	4 122	3 863	3 995
Revenus autonomes	**59 692**	**61 557**	**63 651**
Variation en %	***0,2***	***3,1***	***3,4***
Transferts fédéraux	20 261	20 323	21 566
Total des revenus	**79 953**	**81 880**	**85 217**
Variation en %	***2,3***	***2,4***	***4,1***
Dépenses			
Dépenses de programmes	–72 591	–75 579	–77 951
Variation en %	*4,6*	*4,1*	*3,1*
Service de la dette	–7 487	–7 425	–7 447
Total des dépenses	**–80 078**	**–83 004**	**–85 398**
Variation en %	***4,1***	***3,7***	***2,9***
Provision pour éventualités	–100	–100	–100
SURPLUS (DÉFICIT)	**–225**	**–1 224**	**–281**

2.2 Les fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont des entités instituées par loi pour financer certaines activités dans les ministères et les organismes du gouvernement.

Les activités des fonds spéciaux peuvent être financées, notamment, par des revenus de taxes, des tarifs ou des transferts provenant des dépenses de programmes.

Le tableau qui suit présente les prévisions concernant les fonds spéciaux pour les années 2017-2018 à 2019-2020.

TABLEAU F.12

Sommaire des opérations budgétaires des fonds spéciaux[1]
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Impôt sur le revenu et les biens	1 005	1 055	1 089
Taxes à la consommation	2 465	2 539	2 550
Droits et permis	2 114	2 041	2 101
Revenus divers	2 049	2 271	2 458
Revenus autonomes	**7 633**	**7 906**	**8 198**
Variation en %	***8,1***	***3,6***	***3,7***
Transferts du gouvernement du Québec	4 744	4 696	4 908
Transferts fédéraux	503	314	252
Total des revenus	**12 880**	**12 916**	**13 358**
Variation en %	***10,1***	***0,3***	***3,4***
Dépenses			
Dépenses de missions	–11 321	–11 288	–11 957
Variation en %	*11,6*	*–0,3*	*5,9*
Service de la dette	–1 509	–1 676	–1 771
Total des dépenses	**–12 830**	**–12 964**	**–13 728**
Variation en %	***9,9***	***1,0***	***5,9***
SURPLUS (DÉFICIT)	**50**	**–48**	**–370**

(1) Est exclu le Fonds des générations.

Les fonds spéciaux affichent des revenus de 12,9 milliards de dollars pour 2017-2018, de 12,9 milliards de dollars pour 2018-2019 et de 13,4 milliards de dollars pour 2019-2020, ce qui représente respectivement une variation de 10,1 %, de 0,3 % et de 3,4 %.

Les dépenses de missions des fonds spéciaux s'établissent à 11,3 milliards de dollars en 2017-2018, à 11,3 milliards de dollars en 2018-2019 et à 12,0 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente respectivement une variation de 11,6 %, de −0,3 % et de 5,9 %.

La croissance des dépenses des fonds spéciaux provient principalement :

— du Fonds des réseaux de transport terrestre, pour le financement des infrastructures des réseaux routiers et de transport en commun;

— du Fonds vert, compte tenu du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020);

— du Fonds du développement économique, lequel reflète l'évolution des versements d'aide financière aux entreprises.

TABLEAU F.13

Dépenses de missions des fonds spéciaux
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT)	3 167	3 374	3 778
Fonds vert	900	741	761
Fonds du développement économique	415	253	205
Élimination des opérations réciproques entre le FORT et le Fonds vert	−239	−237	−228
Sous-total	**4 243**	**4 131**	**4 516**
Variation en %	***26,3***	***−2,6***	***9,3***
Autres fonds spéciaux[1]	7 078	7 157	7 441
Variation en %	*4,3*	*1,1*	*4,0*
TOTAL	**11 321**	**11 288**	**11 957**
Variation en %	***11,6***	***−0,3***	***5,9***

(1) Sont incluses les autres éliminations des opérations réciproques entre fonds spéciaux.

❑ Le Fonds des générations

Les revenus dédiés au Fonds des générations atteindront 2,5 milliards de dollars en 2017-2018, 2,7 milliards de dollars en 2018-2019 et 3,0 milliards de dollars en 2019-2020.

Ainsi, au 31 mars 2020, compte tenu de ces versements, la valeur comptable du Fonds des générations sera de 18,7 milliards de dollars.

TABLEAU F.14

Sommaire des opérations budgétaires du Fonds des générations
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Taxes à la consommation			
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500
Sous-total	**500**	**500**	**500**
Droits et permis			
Redevances hydrauliques	786	785	804
Revenus miniers	175	231	280
Sous-total	**961**	**1 016**	**1 084**
Revenus divers			
Biens non réclamés	30	30	30
Revenus de placement	529	706	917
Sous-total	**559**	**736**	**947**
Entreprises du gouvernement			
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	215	245	285
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	215	215	215
Sous-total	**430**	**460**	**500**
TOTAL DES REVENUS	**2 450**	**2 712**	**3 031**

2.3 Les comptes à fin déterminée

Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière qui permet à un ministère de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au fonds consolidé du revenu par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin particulière.

Le tableau qui suit présente les prévisions concernant les comptes à fin déterminée pour les années 2017-2018 à 2019-2020.

TABLEAU F.15

Sommaire des opérations budgétaires des comptes à fin déterminée
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Revenus divers	216	167	164
Revenus autonomes	**216**	**167**	**164**
Variation en %	***1,9***	***–22,7***	***–1,8***
Transferts fédéraux	1 205	874	686
Total des revenus	**1 421**	**1 041**	**850**
Variation en %	***44,1***	***–26,7***	***–18,3***
Dépenses			
Dépenses de missions	–1 421	–1 041	–850
Total des dépenses	**–1 421**	**–1 041**	**–850**
Variation en %	***44,1***	***–26,7***	***–18,3***
SURPLUS (DÉFICIT)	—	—	—

Les comptes à fin déterminée affichent des revenus et des dépenses de 1,4 milliard de dollars pour 2017-2018, de 1,0 milliard de dollars pour 2018-2019 et de 0,9 milliard de dollars pour 2019-2020.

L'évolution des revenus et des dépenses des comptes à fin déterminée s'explique principalement par :

- la signature de deux nouvelles ententes en infrastructures en 2016-2017, découlant de la phase 1 du plan fédéral en infrastructures :
  - le Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires,
  - le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;
- l'arrivée à terme de certaines ententes fédérales pour des projets d'infrastructures.

2.4 Les organismes autres que budgétaires

Les organismes autres que budgétaires ont été créés afin d'offrir des services particuliers à la population.

Le tableau qui suit présente les prévisions concernant les organismes autres que budgétaires pour les années 2017-2018 à 2019-2020.

TABLEAU F.16

Sommaire des opérations budgétaires des organismes autres que budgétaires
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Taxes à la consommation	46	28	28
Droits et permis	424	446	458
Revenus divers	6 026	5 880	5 964
Revenus autonomes	**6 496**	**6 354**	**6 450**
Variation en %	***1,8***	***–2,2***	***1,5***
Transferts du gouvernement du Québec	13 482	13 907	14 609
Transferts fédéraux	1 282	1 210	1 012
Total des revenus	**21 260**	**21 471**	**22 071**
Variation en %	***0,9***	***1,0***	***2,8***
Dépenses			
Dépenses de missions	–20 468	–20 928	–21 463
Variation en %	*3,0*	*2,2*	*2,6*
Service de la dette	–602	–580	–612
Total des dépenses	**–21 070**	**–21 508**	**–22 075**
Variation en %	***2,5***	***2,1***	***2,6***
SURPLUS (DÉFICIT)	**190**	**–37**	**–4**

Les organismes autres que budgétaires affichent des revenus de 21,3 milliards de dollars pour 2017-2018, de 21,5 milliards de dollars pour 2018-2019 et de 22,1 milliards de dollars pour 2019-2020, ce qui représente respectivement une croissance de 0,9 %, de 1,0 % et de 2,8 %.

Les dépenses de missions des organismes autres que budgétaires s'établissent à 20,5 milliards de dollars en 2017-2018, à 20,9 milliards de dollars en 2018-2019 et à 21,5 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente respectivement une croissance de 3,0 %, de 2,2 % et de 2,6 %.

La croissance des dépenses des organismes autres que budgétaires provient principalement :

— de la Régie de l'assurance maladie du Québec et du Fonds de l'assurance médicaments;

— de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, dont les dépenses sont liées à celles des organismes municipaux financées par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2019.

TABLEAU F.17

Dépenses de missions des organismes autres que budgétaires
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	12 667	13 028	13 564
Fonds de l'assurance médicaments (FAM)	3 691	3 802	4 051
Société de financement des infrastructures locales du Québec	766	794	741
Élimination des opérations réciproques entre la RAMQ et le FAM	–3 681	–3 732	–3 981
Sous-total	**13 443**	**13 892**	**14 375**
Variation en %	***4,3***	***3,3***	***3,5***
Autres organismes autres que budgétaires[1]	7 025	7 036	7 088
Variation en %	*0,6*	*0,2*	*0,7*
TOTAL	**20 468**	**20 928**	**21 463**
Variation en %	***3,0***	***2,2***	***2,6***

(1) Sont incluses les autres éliminations des opérations réciproques entre organismes autres que budgétaires.

2.5 Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

❑ Réseau de la santé et des services sociaux

Le réseau de la santé et des services sociaux inclut les centres intégrés de santé et de services sociaux et les autres établissements publics et instances régionales.

Le tableau qui suit présente les prévisions concernant le réseau de la santé et des services sociaux pour les années 2017-2018 à 2019-2020.

TABLEAU F.18

Sommaire des opérations budgétaires des organismes du réseau de la santé et des services sociaux
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Revenus divers	2 513	2 561	2 609
Revenus autonomes	**2 513**	**2 561**	**2 609**
Variation en %	***2,0***	***1,9***	***1,9***
Transferts du gouvernement du Québec	22 532	23 485	24 082
Transferts fédéraux	179	182	186
Total des revenus	**25 224**	**26 228**	**26 877**
Variation en %	***3,6***	***4,0***	***2,5***
Dépenses			
Dépenses de missions	–24 776	–25 735	–26 319
Variation en %	*3,6*	*3,9*	*2,3*
Service de la dette	–448	–493	–558
Total des dépenses	**–25 224**	**–26 228**	**–26 877**
Variation en %	***3,7***	***4,0***	***2,5***
SURPLUS (DÉFICIT)	—	—	—

Le réseau de la santé et des services sociaux affiche des revenus de 25,2 milliards de dollars pour 2017-2018, de 26,2 milliards de dollars pour 2018-2019 et de 26,9 milliards de dollars pour 2019-2020, ce qui représente respectivement une variation de 3,6 %, de 4,0 % et de 2,5 %.

Les dépenses de missions du réseau de la santé et des services sociaux s'établissent à 24,8 milliards de dollars en 2017-2018, à 25,7 milliards de dollars en 2018-2019 et à 26,3 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente respectivement une variation de 3,6 %, de 3,9 % et de 2,3 %.

❑ Réseaux de l'éducation

Les réseaux de l'éducation comprennent les commissions scolaires, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, les cégeps ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes.

Le tableau qui suit présente les prévisions concernant les réseaux de l'éducation pour les années 2017-2018 à 2019-2020.

TABLEAU F.19

Sommaire des opérations budgétaires des organismes des réseaux de l'éducation
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Impôt sur le revenu et les biens	2 250	2 329	2 395
Revenus divers	1 791	1 849	1 915
Revenus autonomes	**4 041**	**4 178**	**4 310**
Variation en %	***2,6***	***3,4***	***3,2***
Transferts du gouvernement du Québec	12 811	13 321	13 889
Transferts fédéraux	150	143	137
Total des revenus	**17 002**	**17 642**	**18 336**
Variation en %	***4,8***	***3,8***	***3,9***
Dépenses			
Dépenses de missions	–16 651	–17 234	–17 876
Variation en %	*6,7*	*3,5*	*3,7*
Service de la dette	–378	–417	–460
Total des dépenses	**–17 029**	**–17 651**	**–18 336**
Variation en %	***6,8***	***3,7***	***3,9***
SURPLUS (DÉFICIT)	**–27**	**–9**	**—**

Les réseaux de l'éducation affichent des revenus de 17,0 milliards de dollars pour 2017-2018, de 17,6 milliards de dollars pour 2018-2019 et de 18,3 milliards de dollars pour 2019-2020, ce qui représente respectivement une variation de 4,8 %, de 3,8 % et de 3,9 %.

Les dépenses de missions des réseaux de l'éducation s'établissent à 16,7 milliards de dollars en 2017-2018, à 17,2 milliards de dollars en 2018-2019 et à 17,9 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente respectivement une variation de 6,7 %, de 3,5 % et de 3,7 %.

2.6 Les dépenses financées par le régime fiscal

Les crédits d'impôt remboursables accordés aux particuliers et aux sociétés, lesquels s'apparentent à une dépense de transfert liée au régime fiscal, sont inscrits dans les dépenses plutôt qu'en diminution des revenus. À ces crédits d'impôt remboursables s'ajoutent les dépenses liées aux créances fiscales douteuses.

Les dépenses financées par le régime fiscal affichent une augmentation de 2,0 % en 2017-2018 par rapport à l'année précédente, puis connaîtront une croissance de 1,1 % en 2018-2019 et de 2,3 % en 2019-2020. Cette évolution s'explique notamment par certaines mesures annoncées :

— dans le Plan économique du Québec de mars 2015, dont les mesures visant à accroître l'efficacité des aides fiscales sectorielles accordées aux sociétés et la mise en place du bouclier fiscal pour les particuliers;

— dans le Plan économique du Québec de mars 2016, dont les bonifications des primes au travail pour les ménages sans enfants et du bouclier fiscal;

— dans le Plan économique du Québec de mars 2017, dont le crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles;

— dans la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, dont le supplément de 100 $ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires.

TABLEAU F.20

Sommaire des opérations budgétaires des dépenses financées par le régime fiscal
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Impôt des particuliers	4 627	4 721	4 831
Impôts des sociétés	1 768	1 753	1 790
Taxes à la consommation	259	254	262
Total des revenus	**6 654**	**6 728**	**6 883**
Variation en %	***2,0***	***1,1***	***2,3***
Dépenses	**–6 654**	**–6 728**	**–6 883**
Variation en %	***2,0***	***1,1***	***2,3***
SURPLUS (DÉFICIT)	—	—	—

3. LES BESOINS FINANCIERS NETS

Les surplus ou les besoins financiers nets représentent l'écart entre les encaissements et les déboursés du gouvernement. Ces surplus ou ces besoins financiers nets tiennent compte des variations du solde budgétaire établi sur une base de comptabilité d'exercice, des ressources ou des besoins découlant d'acquisitions ou de dispositions d'immobilisations, de placements, de prêts et d'avances, ainsi que d'autres activités telles que le paiement des comptes créditeurs et la perception des comptes débiteurs.

Le gouvernement affichera un besoin financier de 369 millions de dollars pour l'année financière 2017-2018, un besoin financier de 3,5 milliards de dollars pour l'année financière 2018-2019 et un surplus financier de 2,3 milliards de dollars pour l'année financière 2019-2020.

TABLEAU F.21

Besoins financiers nets[1]
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
SURPLUS (DÉFICIT)	**2 200**	**1 305**	**2 280**
Opérations non budgétaires			
Placements, prêts et avances	–1 902	–2 292	–1 959
Immobilisations	–2 995	–2 985	–2 532
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	2 972	2 829	2 938
Autres comptes	–644	–2 325	1 583
Total des opérations non budgétaires	**–2 569**	**–4 773**	**30**
SURPLUS (BESOINS) FINANCIERS NETS	**–369**	**–3 468**	**2 310**

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif indique une source de financement.

❑ Les placements, prêts et avances

Les placements, prêts et avances englobent principalement la participation du gouvernement dans ses entreprises ainsi que les prêts et les avances consentis à des entités hors périmètre comptable du gouvernement.

Les besoins financiers nets au titre des placements, prêts et avances sont estimés à 1,9 milliard de dollars pour 2017-2018, à 2,3 milliards de dollars pour 2018-2019 et à 2,0 milliards de dollars pour 2019-2020. Les placements, prêts et avances incluent l'investissement du gouvernement dans le Réseau électrique métropolitain de Montréal (REM) en 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

❑ Les immobilisations

En 2017-2018, les besoins financiers nets prévus associés aux investissements nets en immobilisations sont de 3,0 milliards de dollars.

Les besoins financiers nets imputables aux investissements nets pour les années financières 2018-2019 et 2019-2020 se situeront respectivement à 3,0 milliards de dollars et à 2,5 milliards de dollars.

TABLEAU F.22

Investissements nets en immobilisations[1]
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Investissements	–7 356	–7 431	–7 107
Amortissements	4 221	4 343	4 472
Investissements nets	**–3 135**	**–3 088**	**–2 635**
Moins : Investissements réalisés en mode PPP[2]	140	103	103
INVESTISSEMENTS NETS EN IMMOBILISATIONS	**–2 995**	**–2 985**	**–2 532**

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif indique une source de financement.
(2) Les investissements réalisés en vertu d'une entente de partenariat public-privé (PPP) correspondent aux nouveaux engagements qui sont pris en compte dans la dette brute du gouvernement. Conformément aux conventions comptables du gouvernement, les investissements réalisés en mode PPP sont reconnus dans les actifs du gouvernement ainsi que dans sa dette.

❑ Les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs

L'augmentation prévue du solde non budgétaire relatif aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est de 3,0 milliards de dollars pour l'année 2017-2018, de 2,8 milliards de dollars pour l'année 2018-2019 et de 2,9 milliards de dollars pour l'année financière 2019-2020.

❑ Les autres comptes

Les besoins financiers nets relatifs aux autres comptes sont constitués d'un ensemble de variations des postes d'actifs et de passifs tels les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

La variation des autres comptes du gouvernement augmente les besoins financiers nets de 644 millions de dollars pour l'année 2017-2018 et de 2,3 milliards de dollars pour l'année 2018-2019. En 2019-2020, les autres comptes généreront un surplus financier de 1,6 milliard de dollars.

❑ Les besoins financiers nets par secteur

Le tableau suivant présente les besoins financiers nets par secteur.

TABLEAU F.23

Besoins financiers nets par secteur[1]
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Fonds général	2 494	165	3 313
Entités consolidées[2]	–5 313	–6 345	–4 034
Fonds des générations	2 450	2 712	3 031
SURPLUS (BESOINS) FINANCIERS NETS	**–369**	**–3 468**	**2 310**

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif indique une source de financement.
(2) Est exclu le Fonds des générations.

ANNEXE 1 : ANALYSE DE SENSIBILITÉ AUX VARIABLES ÉCONOMIQUES

Les prévisions du cadre financier incorporent certains éléments d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux qui sont prévus.

❑ Sensibilité du PIB du Québec aux variables externes

Étant donné que l'économie du Québec se caractérise par une grande ouverture commerciale, les variables économiques québécoises sont influencées par plusieurs facteurs externes.

— Les plus importants sont liés à l'activité économique des principaux partenaires commerciaux du Québec, soit les États-Unis et les provinces canadiennes.

■ Impacts des variables externes sur l'économie du Québec

Les résultats d'une analyse effectuée à l'aide d'un modèle à vecteur autorégressif (VAR)[3] structurel à partir des données historiques montrent qu'une variation de 1 % du PIB réel américain entraîne, en moyenne, une variation de 0,5 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal se fait sentir avec un délai de deux trimestres.

Par ailleurs, ce modèle permet de conclure qu'une variation de 1 % du PIB réel de l'Ontario donne lieu, en moyenne, à une variation de 0,4 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal est capté après un délai de deux trimestres également.

En effet, l'Ontario est la province canadienne avec laquelle le Québec entretient le plus de liens commerciaux, en plus d'avoir une structure économique semblable. En 2013, les exportations vers l'Ontario représentaient environ 60 % des exportations interprovinciales du Québec.

TABLEAU F.24

Effets des chocs externes sur le taux de croissance du PIB réel du Québec

Chocs externes de 1 %	Maturité[(1)] (trimestres)	Impact sur le PIB réel du Québec (en point de pourcentage)
PIB réel américain	2	0,5
PIB réel ontarien	2	0,4

(1) La maturité correspond au nombre de trimestres nécessaires avant d'enregistrer l'effet le plus important sur le PIB réel du Québec, présenté dans la colonne de droite.

Sources : Institut de la statistique du Québec, ministère des Finances de l'Ontario, IHS Markit, Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

[3] Il s'agit d'une technique économétrique utilisée pour estimer, à partir d'un grand nombre d'observations, dans quelle mesure les fluctuations d'une variable économique en influencent une autre. Estimation du ministère des Finances du Québec.

❑ Sensibilité des revenus autonomes aux fluctuations économiques

La prévision du PIB nominal est en général un très bon indicateur de la croissance des revenus autonomes étant donné le lien direct qui existe entre les assiettes taxables et le PIB nominal.

— Selon l'analyse de sensibilité globale, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact de l'ordre de 650 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement.

Cette analyse de sensibilité est fondée sur une révision de chacune des assiettes taxables proportionnelle à la révision du PIB nominal.

— Dans les faits, une variation des perspectives peut toucher davantage certaines variables économiques et avoir des répercussions plus importantes sur certaines assiettes taxables et moins importantes sur d'autres.

Les analyses de sensibilité établissent une relation historique moyenne entre l'évolution des revenus autonomes et la croissance du PIB nominal. Ainsi, elles peuvent ne pas être respectées pour une année donnée en fonction du contexte économique, sans pour autant perdre leur validité.

— En effet, pour une année donnée, les fluctuations économiques peuvent avoir des effets différents sur les revenus à cause de changements de comportement des agents économiques.

— Dans ces situations, on peut observer une variation des revenus autonomes plus ou moins marquée que celle du PIB nominal.

TABLEAU F.25

Sensibilité des revenus autonomes aux principales variables économiques

Variable	Prévisions de croissance pour 2017	Impacts pour l'année financière 2017-2018
PIB nominal	3,7 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus autonomes de l'ordre de 650 M$.
– Salaires et traitements	3,8 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 290 M$.
– Assurance-emploi	–1,6 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 5 M$.
– Revenus de pension	6,0 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 45 M$.
– Excédent d'exploitation net des sociétés	5,3 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus des impôts des sociétés d'environ 30 M$.
– Consommation des ménages	4,2 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de la TVQ d'environ 170 M$.
– Investissements résidentiels	4,5 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de la TVQ de près de 20 M$.

❑ Sensibilité des dépenses de programmes

Les prévisions du cadre financier prennent en compte :

— les choix budgétaires, qui découlent de la priorisation de certains secteurs par rapport à d'autres dans l'allocation des dépenses;

— les variables économiques, qui sont liées aux facteurs de prix (inflation) et de démographie (variation de la population).

Les tableaux ci-après indiquent les sensibilités estimatives des dépenses de programmes vis-à-vis de certains changements, tant sur le plan budgétaire que sur celui des facteurs économiques.

À cet égard, il convient de signaler que ces estimations sont des indications et que les répercussions peuvent varier selon la nature et l'interaction des facteurs de risque.

■ Choix budgétaires

Les dépenses de programmes peuvent varier selon certains choix budgétaires du gouvernement dans l'allocation de ses disponibilités budgétaires.

Ainsi, une variation de 1 % :

— des dépenses de programmes du portefeuille Santé et Services sociaux entraînerait une variation de ces dépenses de l'ordre de 370 millions de dollars;

— des dépenses de programmes du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur entraînerait une variation de ces dépenses de l'ordre de 180 millions de dollars;

— des dépenses de programmes du portefeuille Famille entraînerait une variation de ces dépenses de l'ordre de 30 millions de dollars.

TABLEAU F.26

Sensibilité des dépenses de programmes à une variation de 1 % de chaque portefeuille
(en millions de dollars)

	Impact pour l'année financière 2017-2018
Santé et Services sociaux	370
Éducation et Enseignement supérieur	180
Famille	30
Autres portefeuilles	155

■ Variables économiques

L'analyse effectuée permet également d'estimer la sensibilité des dépenses de programmes à certaines variables externes d'importance.

▪ Prix

Les dépenses publiques sont influencées par les prix des services financés par le gouvernement, dont l'évolution est étroitement liée à celle du niveau général des prix dans l'économie, c'est-à-dire à l'inflation.

Ainsi, une variation uniforme des prix pourrait amener des variations dans les dépenses de programmes.

— Toutefois, une grande partie des dépenses est composée de la rémunération des employés de l'État, dont l'évolution découle des conventions collectives. Ainsi, cette part des dépenses ne sera pas influencée par une variation des prix.

Les résultats montrent qu'une variation de 1 % des prix amènerait une variation de 260 millions de dollars des dépenses, soit 0,4 point de pourcentage des dépenses totales.

— En particulier, les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux connaîtraient une variation de 0,3 point de pourcentage, celles du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur de 0,1 point de pourcentage et celles qui ont trait aux portefeuilles Famille et Travail, Emploi et Solidarité sociale varieraient de 0,9 point de pourcentage chacune.

▪ Démographie

Les dépenses sont également influencées par les variations de la population totale et par la variation de la composition de la clientèle de certains services en particulier.

Par exemple, une variation de 1 % de l'ensemble de la population ferait varier les dépenses de 520 millions de dollars, soit 0,7 point de pourcentage du total des dépenses.

— Les dépenses varieraient de 0,7 point de pourcentage en ce qui concerne le portefeuille Santé et Services sociaux et de 0,8 point de pourcentage pour le portefeuille Éducation et Enseignement supérieur.

Une variation de 1 % du nombre de personnes de 0 à 4 ans, soit la population qui influence notamment la demande pour les services de garde, aurait une incidence de 40 millions de dollars sur les dépenses totales.

— Le portefeuille Famille serait le portefeuille le plus touché par un tel changement. Ses dépenses connaîtraient une variation de 1,0 point de pourcentage.

Une variation de 1 % du nombre de personnes de 65 ans et plus entraînerait une variation de 155 millions de dollars des dépenses totales.

— Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux subiraient une variation de 0,4 point de pourcentage.

TABLEAU F.27

Sensibilité des dépenses de programmes à une variation de 1 % pour chacune des variables économiques

Variables économiques		Impact pour l'année financière 2017-2018 (en M$)	(en point de pourcentage)
Prix			
Inflation	**Dépenses totales**	**260**	**0,4**
	Par portefeuille :		
	– Santé et Services sociaux		0,3
	– Éducation et Enseignement supérieur		0,1
	– Famille		0,9
	– Travail, Emploi et Solidarité sociale		0,9
	– Autres		0,6
Démographie			
Population totale	**Dépenses totales**	**520**	**0,7**
	Par portefeuille :		
	– Santé et Services sociaux		0,7
	– Éducation et Enseignement supérieur		0,8
	– Famille		1,0
	– Autres		0,6
0 à 4 ans	**Dépenses totales**	**40**	**0,1**
	Par portefeuille :		
	– Famille		1,0
5 à 16 ans	**Dépenses totales**	**115**	**0,2**
	Par portefeuille :		
	– Éducation et Enseignement supérieur		0,5
17 à 24 ans	**Dépenses totales**	**70**	**0,1**
	Par portefeuille :		
	– Éducation et Enseignement supérieur		0,3
65 ans et plus	**Dépenses totales**	**155**	**0,2**
	Par portefeuille :		
	– Santé et Services sociaux		0,4

❑ Sensibilité du service de la dette à une variation des taux d'intérêt et des taux de change

Une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une augmentation de la dépense d'intérêts d'environ 250 millions de dollars.

Une variation de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises n'aurait par ailleurs aucune incidence sur le service de la dette puisque la dette du gouvernement n'est pas exposée aux devises étrangères.

ANNEXE 2 : LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

La Loi sur l'équilibre budgétaire permet d'assurer la présentation de prévisions financières équilibrées. Elle prévoit l'affectation de tout excédent à une réserve de stabilisation afin de faciliter la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement.

❑ Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'atteinte des objectifs de cette loi se mesure par la présentation d'un solde budgétaire nul ou positif, calculé conformément aux dispositions de la Loi.

Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire correspond essentiellement au surplus ou au déficit présenté dans les comptes publics (solde comptable) réduit du montant des revenus dédiés au Fonds des générations et ajusté pour prendre en compte certaines modifications comptables.

Afin d'évaluer l'atteinte de l'équilibre budgétaire, la Loi permet la prise en compte de la réserve de stabilisation. Ainsi, dans une situation où le solde budgétaire calculé est déficitaire, la réserve peut être utilisée afin d'équilibrer le budget sans que des efforts additionnels soient requis, par exemple des réductions de dépenses ou des hausses de revenus. Le solde budgétaire ainsi obtenu correspond au solde budgétaire au sens de la Loi après la prise en compte de la réserve de stabilisation.

Le tableau F.28 présente les composantes permettant d'établir le solde budgétaire au sens de la Loi.

De 2009-2010 à 2014-2015, le solde budgétaire a été déficitaire, comme permis par la Loi.

En 2015-2016 et en 2016-2017, l'équilibre budgétaire a été atteint.

Au 31 mars 2017, le solde budgétaire au sens de la Loi s'établit à 2,4 milliards de dollars.

Pour les années financières 2017-2018 à 2022-2023, dans le cadre de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, le gouvernement prévoit le maintien de l'équilibre budgétaire.

TABLEAU F.28

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire
(en millions de dollars)

Année financière	Surplus (déficit) aux comptes publics	Fonds des générations	Solde budgétaire au sens de la Loi	Réserve de stabilisation		Solde budgétaire au sens de la Loi après réserve[1]
				Affectations	Utilisations	
2009-2010	–2 940	–725	–3 607[2]	—	433	–3 174[3]
2010-2011	–2 390	–760	–3 150	—	—	–3 150[3]
2011-2012	–1 788	–840	–2 628	—	—	–2 628[3]
2012-2013	–2 515	–961	–1 600[4]	—	—	–1 600[3]
2013-2014	–1 703	–1 121	–2 824	—	—	–2 824[3]
2014-2015	136	–1 279	–725[2]	—	—	–725[3]
2015-2016	3 644	–1 453	2 191	–2 191	—	—
2016-2017	4 362	–2 001	2 361	–2 361	—	—
2017-2018	2 200	–2 450	–250	—	250	—
2018-2019	1 305	–2 712	–1 407	—	1 407	—
2019-2020	2 280	–3 031	–751	—	751	—
2020-2021	3 121	–3 465	–344	—	344	—
2021-2022	3 907	–3 907	—	—	—	—
2022-2023	4 325	–4 325	—	—	—	—

(1) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire après réserve correspond au solde budgétaire qui tient compte des affectations à la réserve de stabilisation et des utilisations de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire.
(2) Sont incluses des modifications comptables de 58 M$ en 2009-2010 et de 418 M$ en 2014-2015, établies selon la Loi.
(3) De 2009-2010 à 2014-2015, le solde budgétaire au sens de la Loi a été déficitaire, comme permis par la Loi.
(4) Le résultat de 1,9 G$ découlant de la perte exceptionnelle d'Hydro-Québec pour la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 est exclu du calcul du solde budgétaire de 2012-2013, conformément à la Loi.

❑ La réserve de stabilisation

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, un excédent constaté, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, doit être affecté à la réserve de stabilisation.

Cette réserve est un outil budgétaire établi afin de faciliter la planification pluriannuelle du cadre financier du gouvernement. Elle doit être utilisée en priorité pour maintenir l'équilibre budgétaire et, subsidiairement, elle peut servir à la réduction de la dette par le versement de sommes au Fonds des générations.

Le solde de la réserve de stabilisation est ajusté en fonction des excédents constatés affectés à la réserve ou des sommes utilisées à même cette réserve pour chaque année financière.

En 2015-2016 et en 2016-2017, des excédents constatés de 2,2 milliards de dollars et de 2,4 milliards de dollars respectivement ont été affectés à la réserve de stabilisation conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Au 31 mars 2017, le solde de la réserve de stabilisation s'établit à 4,6 milliards de dollars.

Dans le cadre de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, le gouvernement prévoit utiliser une somme de 2,8 milliards de dollars de 2017-2018 à 2020-2021 provenant de la réserve de stabilisation afin de maintenir l'équilibre budgétaire.

Au 31 mars 2021, le solde de la réserve de stabilisation devrait s'établir à 1,8 milliard de dollars. Cette somme permettra au gouvernement de faire face à un ralentissement économique modéré au cours des prochaines années, équivalant à un impact négatif sur les revenus autonomes de l'ordre de 3 % du PIB.

TABLEAU F.29

Opérations de la réserve de stabilisation
(en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectations	Utilisations		Solde à la fin
			Équilibre budgétaire	Fonds des générations	
2015-2016	—	2 191	—	—	2 191
2016-2017	2 191	2 361	—	—	4 552
2017-2018	4 552	—	–250	—	4 302
2018-2019	4 302	—	–1 407	—	2 895
2019-2020	2 895	—	–751	—	2 144
2020-2021	2 144	—	–344	—	1 800
2021-2022	1 800	—	—	—	1 800
2022-2023	1 800	—	—	—	1 800

ANNEXE 3 : CADRE FINANCIER DÉTAILLÉ PAR SECTEUR

TABLEAU F.30

Cadre financier détaillé par secteur
(en millions de dollars)

	2017-2018			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	**Fonds spéciaux**	**Fonds des générations**	**Comptes à fin déterminée**
Revenus				
Impôt des particuliers	22 286	796	—	—
Cotisations pour les services de santé	7 285	—	—	—
Impôts des sociétés	5 726	209	—	—
Impôt foncier scolaire	—	—	—	—
Taxes à la consommation	18 597	2 465	500	—
Droits et permis	297	2 114	961	—
Revenus divers	1 379	2 049	559	216
Entreprises du gouvernement	4 122	—	430	—
Revenus autonomes	**59 692**	**7 633**	**2 450**	**216**
Transferts du gouvernement du Québec	—	4 744	—	—
Transferts fédéraux	20 261	503	—	1 205
Total des revenus	**79 953**	**12 880**	**2 450**	**1 421**
Dépenses				
Dépenses de missions	–72 591	–11 321	—	–1 421
Service de la dette	–7 487	–1 509	—	—
Total des dépenses	**–80 078**	**–12 830**	**—**	**–1 421**
Provision pour éventualités	–100			
SURPLUS (DÉFICIT)	**–225**	**50**	**2 450**	**—**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			–2 450	
Utilisation de la réserve de stabilisation				
SOLDE BUDGÉTAIRE[3]				

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.
(2) Reclassification des dégrèvements fiscaux et ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.
(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

2017-2018					
Dépenses financées par le régime fiscal [1]	Organismes autres que budgétaires	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	Organismes des réseaux de l'éducation	Ajustements de consolidation [2]	Résultats consolidés
4 627	—	—	—	1 487	29 196
—	—	—	—	–1 285	6 000
1 768	—	—	—	—	7 703
—	—	—	2 250	—	2 250
259	46	—	—	–1 921	19 946
—	424	—	—	–9	3 787
—	6 026	2 513	1 791	–4 290	10 243
—	—	—	—	—	4 552
6 654	**6 496**	**2 513**	**4 041**	**–6 018**	**83 677**
—	13 482	22 532	12 811	–53 569	—
—	1 282	179	150	–787	22 793
6 654	**21 260**	**25 224**	**17 002**	**–60 374**	**106 470**
–6 654	–20 468	–24 776	–16 651	59 220	–94 662
—	–602	–448	–378	916	–9 508
–6 654	**–21 070**	**–25 224**	**–17 029**	**60 136**	**–104 170**
					–100
—	**190**	—	**–27**	**–238**	**2 200**
					–2 450
					250
					—

TABLEAU F.31

Cadre financier détaillé par secteur
(en millions de dollars)

	2018-2019			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	**Fonds spéciaux**	**Fonds des générations**	**Comptes à fin déterminée**
Revenus				
Impôt des particuliers	23 392	836	—	—
Cotisations pour les services de santé	7 426	—	—	—
Impôts des sociétés	5 985	219	—	—
Impôt foncier scolaire	—	—	—	—
Taxes à la consommation	19 189	2 539	500	—
Droits et permis	298	2 041	1 016	—
Revenus divers	1 404	2 271	736	167
Entreprises du gouvernement	3 863	—	460	—
Revenus autonomes	**61 557**	**7 906**	**2 712**	**167**
Transferts du gouvernement du Québec	—	4 696	—	—
Transferts fédéraux	20 323	314	—	874
Total des revenus	**81 880**	**12 916**	**2 712**	**1 041**
Dépenses				
Dépenses de missions	–75 579	–11 288	—	–1 041
Service de la dette	–7 425	–1 676	—	—
Total des dépenses	**–83 004**	**–12 964**	**—**	**–1 041**
Provision pour éventualités	–100			
SURPLUS (DÉFICIT)	**–1 224**	**–48**	**2 712**	**—**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			–2 712	
Utilisation de la réserve de stabilisation				
SOLDE BUDGÉTAIRE[3]				

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.
(2) Reclassification des dégrèvements fiscaux et ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.
(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

2018-2019					
Dépenses financées par le régime fiscal [1]	Organismes autres que budgétaires	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	Organismes des réseaux de l'éducation	Ajustements de consolidation [2]	Résultats consolidés
4 721	—	—	—	1 570	30 519
—	—	—	—	–1 313	6 113
1 753	—	—	—	—	7 957
—	—	—	2 329	—	2 329
254	28	—	—	–2 022	20 488
—	446	—	—	—	3 801
—	5 880	2 561	1 849	–4 143	10 725
—	—	—	—	—	4 323
6 728	**6 354**	**2 561**	**4 178**	**–5 908**	**86 255**
—	13 907	23 485	13 321	–55 409	—
—	1 210	182	143	–655	22 391
6 728	**21 471**	**26 228**	**17 642**	**–61 972**	**108 646**
–6 728	–20 928	–25 735	–17 234	60 905	–97 628
—	–580	–493	–417	978	–9 613
–6 728	**–21 508**	**–26 228**	**–17 651**	**61 883**	**–107 241**
					–100
—	**–37**	—	**–9**	**–89**	**1 305**
					–2 712
					1 407
					—

TABLEAU F.32

Cadre financier détaillé par secteur
(en millions de dollars)

	2019-2020			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	**Fonds spéciaux**	**Fonds des générations**	**Comptes à fin déterminée**
Revenus				
Impôt des particuliers	24 523	863	—	—
Cotisations pour les services de santé	7 633	—	—	—
Impôts des sociétés	6 115	226	—	—
Impôt foncier scolaire	—	—	—	—
Taxes à la consommation	19 652	2 550	500	—
Droits et permis	307	2 101	1 084	—
Revenus divers	1 426	2 458	947	164
Entreprises du gouvernement	3 995	—	500	—
Revenus autonomes	**63 651**	**8 198**	**3 031**	**164**
Transferts du gouvernement du Québec	—	4 908	—	—
Transferts fédéraux	21 566	252	—	686
Total des revenus	**85 217**	**13 358**	**3 031**	**850**
Dépenses				
Dépenses de missions	–77 951	–11 957	—	–850
Service de la dette	–7 447	–1 771	—	—
Total des dépenses	**–85 398**	**–13 728**	**—**	**–850**
Provision pour éventualités	–100			
SURPLUS (DÉFICIT)	**–281**	**–370**	**3 031**	**—**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			–3 031	
Utilisation de la réserve de stabilisation				
SOLDE BUDGÉTAIRE[3]				

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.
(2) Reclassification des dégrèvements fiscaux et ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.
(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

2019-2020					
Dépenses financées par le régime fiscal [1]	**Organismes autres que budgétaires**	**Organismes du réseau de la santé et des services sociaux**	**Organismes des réseaux de l'éducation**	**Ajustements de consolidation** [2]	**Résultats consolidés**
4 831	—	—	—	1 617	31 834
—	—	—	—	–1 346	6 287
1 790	—	—	—	—	8 131
—	—	—	2 395	—	2 395
262	28	—	—	–2 106	20 886
—	458	—	—	—	3 950
—	5 964	2 609	1 915	–4 272	11 211
—	—	—	—	—	4 495
6 883	**6 450**	**2 609**	**4 310**	**–6 107**	**89 189**
—	14 609	24 082	13 889	–57 488	—
—	1 012	186	137	–619	23 220
6 883	**22 071**	**26 877**	**18 336**	**–64 214**	**112 409**
–6 883	–21 463	–26 319	–17 876	63 023	–100 276
—	–612	–558	–460	1 095	–9 753
–6 883	**–22 075**	**–26 877**	**–18 336**	**64 118**	**–110 029**
					–100
—	**–4**	—	—	**–96**	**2 280**
					–3 031
					751
					—

ANNEXE 4 : LISTE DES ENTITÉS DU CADRE FINANCIER

TABLEAU F.33

Liste des entités du cadre financier[1]

Affaires municipales et Occupation du territoire	
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Min
Commission municipale du Québec	OB
Régie du logement	OB
Fonds de développement des territoires	FS
Société d'habitation du Québec	OAB
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Min
Commission de protection du territoire agricole du Québec	OB
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	OB
La Financière agricole du Québec	OAB
Assemblée nationale	
Assemblée nationale	Autre
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	
Secrétariat du Conseil du trésor	Min
Commission de la fonction publique	OB
Fonds relatif à certains sinistres	FS
Centre de services partagés du Québec	OAB
Société québécoise des infrastructures	OAB
Conseil exécutif	
Ministère du Conseil exécutif	Min
Commission d'accès à l'information	OB
Centre de la francophonie des Amériques	OAB
Culture et Communications	
Ministère de la Culture et des Communications	Min
Commission de toponymie	OB
Conseil du patrimoine culturel du Québec	OB
Conseil supérieur de la langue française	OB
Office québécois de la langue française	OB
Fonds Avenir Mécénat Culture	FS
Fonds du patrimoine culturel québécois	FS
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	OAB
Conseil des arts et des lettres du Québec	OAB
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	OAB
Musée d'Art contemporain de Montréal	OAB
Musée de la Civilisation	OAB
Musée national des beaux-arts du Québec	OAB
Société de développement des entreprises culturelles	OAB
Société de la Place des Arts de Montréal	OAB
Société de télédiffusion du Québec	OAB
Société du Grand Théâtre de Québec	OAB
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Min
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	OB
Conseil de gestion du Fonds vert	OAB
Fonds vert	FS
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	FS
Société québécoise de récupération et de recyclage	OAB

(1) Ne sont pas inclus les changements administratifs à la suite du remaniement ministériel du 11 octobre 2017.
Légende : Min : ministère; OB : organisme budgétaire; FS : fonds spécial; OAB : organisme autre que budgétaire; RS : réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

TABLEAU F.33 (suite)

Liste des entités du cadre financier (suite)

Économie, Science et Innovation	
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation	Min
Conseil du statut de la femme	OB
Commission de l'éthique en science et en technologie	OB
Capital Mines Hydrocarbures	FS
Fonds du développement économique	FS
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	OAB
Fonds de recherche du Québec – Santé	OAB
Fonds de recherche du Québec – Société et culture	OAB
Centre de recherche industrielle du Québec	OAB
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	OAB
Éducation et Enseignement supérieur	
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Min
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	OB
Commission consultative de l'enseignement privé	OB
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	OB
Conseil supérieur de l'éducation	OB
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	FS
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	FS
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	OAB
Institut national des mines	OAB
Collèges d'enseignement général et professionnel	RS
Commissions scolaires	RS
Université du Québec et ses constituantes	RS
Énergie et Ressources naturelles	
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	Min
Fonds d'information sur le territoire	FS
Fonds de transition énergétique	FS
Fonds des ressources naturelles	FS
Régie de l'énergie	OAB
Société de développement de la Baie-James	OAB
Société du Plan Nord	OAB
Transition énergétique Québec	OAB
Famille	
Ministère de la Famille	Min
Curateur public	OB
Fonds de soutien aux proches aidants	FS
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	FS
Fonds pour le développement des jeunes enfants	FS
Finances	
Ministère des Finances	Min
Fonds de financement	FS
Fonds des générations	FS
Fonds du centre financier de Montréal	FS
Fonds du Plan Nord	FS
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	FS
Fonds relatif à l'administration fiscale	FS
Agence du revenu du Québec	OAB
Autorité des marchés financiers	OAB
Financement-Québec	OAB
Institut de la statistique du Québec	OAB
Société de financement des infrastructures locales du Québec	OAB
Entreprises du gouvernement[2]	Autre

(2) Sur le plan financier, le résultat net des entreprises du gouvernement est imputé au portefeuille Finances. Toutefois, la gouvernance d'une entreprise du gouvernement peut relever d'un autre portefeuille.

TABLEAU F.33 (suite)

Liste des entités du cadre financier (suite)

Forêts, Faune et Parcs	
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Min
Fonds des ressources naturelles – Volet aménagement durable du territoire forestier	FS
Fondation de la faune du Québec	OAB
Société des établissements de plein air du Québec	OAB
Immigration, Diversité et Inclusion	
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Min
Justice	
Ministère de la Justice	Min
Comité de la rémunération des juges	OB
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	OB
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	OB
Conseil de la justice administrative	OB
Conseil de la magistrature	OB
Directeur des poursuites criminelles et pénales	OB
Office de la protection du consommateur	OB
Tribunal des droits de la personne	OB
Fonds Accès Justice	FS
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	FS
Fonds des registres du ministère de la Justice	FS
Fonds du Tribunal administratif du Québec	FS
Fonds relatif aux contrats publics	FS
Commission des services juridiques	OAB
Fonds d'aide aux actions collectives	OAB
Office des professions du Québec	OAB
Société québécoise d'information juridique	OAB
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	
Commissaire à l'éthique et à la déontologie	OB
Commissaire au lobbyisme	OB
Directeur général des élections	OB
Protecteur du citoyen	OB
Vérificateur général	OB
Relations internationales et Francophonie	
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	Min
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	OAB
Office Québec-Monde pour la jeunesse	OAB
Santé et Services sociaux	
Ministère de la Santé et des Services sociaux	Min
Commissaire à la santé et au bien-être	OB
Office des personnes handicapées du Québec	OB
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	FS
Corporation d'urgences-santé	OAB
Fonds de l'assurance médicaments	OAB
Héma-Québec	OAB
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	OAB
Institut national de santé publique du Québec	OAB
Régie de l'assurance maladie du Québec	OAB
Centres intégrés de santé et de services sociaux, autres établissements publics et instances régionales	RS

TABLEAU F.33 (suite)

Liste des entités du cadre financier (suite)

Sécurité publique	
Ministère de la Sécurité publique	Min
Bureau des enquêtes indépendantes	OB
Bureau du coroner	OB
Comité de déontologie policière	OB
Commissaire à la déontologie policière	OB
Commissaire à la lutte contre la corruption	OB
Commission québécoise des libérations conditionnelles	OB
Régie des alcools, des courses et des jeux	OB
Fonds des services de police	FS
École nationale de police du Québec	OAB
École nationale des pompiers du Québec	OAB
Tourisme	
Ministère du Tourisme	Min
Fonds de partenariat touristique	FS
Régie des installations olympiques	OAB
Société du Centre des congrès de Québec	OAB
Société du Palais des congrès de Montréal	OAB
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Min
Commission des transports du Québec	OB
Fonds aérien	FS
Fonds de gestion de l'équipement roulant	FS
Fonds de la sécurité routière	FS
Fonds des réseaux de transport terrestre	FS
Agence métropolitaine de transport[3]	OAB
Société de l'assurance automobile du Québec	OAB
Société des Traversiers du Québec	OAB
Travail, Emploi et Solidarité sociale	
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Min
Commission des partenaires du marché du travail	OB
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	FS
Fonds de développement du marché du travail	FS
Fonds de la région de la Capitale-nationale	FS
Fonds des biens et des services	FS
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	FS
Fonds du Tribunal administratif du travail	FS
Fonds québécois d'initiatives sociales	FS
Commission de la capitale nationale du Québec	OAB
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	OAB
Régie du bâtiment du Québec	OAB

(3) Les activités de l'Agence métropolitaine de transport ont été confiées le 1er juin 2017 à l'Autorité régionale de transport métropolitain et au Réseau de transport métropolitain, des organismes municipaux qui ne sont pas inclus dans le périmètre comptable du gouvernement.

Section G

LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. La dette G.3

1.1 La dette brute G.4

1.2 La dette nette G.10

1.3 La dette représentant les déficits cumulés G.11

1.4 Les objectifs de réduction de la dette et le Fonds des générations G.12

1.5 Comparaison de la dette des gouvernements au Canada G.19

2. Le financement et la gestion de la dette G.23

2.1 Le programme de financement G.23

2.2 La stratégie de financement G.25

2.2.1 Diversification selon les marchés G.25

2.2.2 Diversification selon les instruments G.27

2.2.3 Diversification selon les échéances G.29

2.3 Les emprunts réalisés par anticipation G.31

2.4 Les taux de rendement G.32

2.5 La gestion de la dette G.34

3. Les cotes de crédit G.37

3.1 Les cotes de crédit du gouvernement du Québec G.37

3.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes G.42

ANNEXE : Le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs **G.45**

1. LA DETTE

Plusieurs concepts de dette sont utilisés pour mesurer l'endettement d'un gouvernement. Le tableau suivant présente les données sur la dette du Québec selon trois concepts, soit la dette brute, la dette nette et la dette représentant les déficits cumulés.

TABLEAU G.1

Dette du gouvernement du Québec au 31 mars
(en millions de dollars)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DETTE BRUTE[1]	**203 347**	**203 490**	**207 015**	**213 113**	**213 485**	**214 717**	**215 124**
En % du PIB	*53,4*	*51,9*	*50,9*	*50,7*	*49,2*	*47,9*	*46,7*
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	−18 322	−21 735	−24 325	−28 640	−28 657	−30 079	−32 456
DETTE NETTE	**185 025**	**181 755**	**182 690**	**184 473**	**184 828**	**184 638**	**182 668**
En % du PIB	*48,6*	*46,3*	*44,9*	*43,9*	*42,6*	*41,2*	*39,6*
Moins : Actifs non financiers	−67 095	−68 906	−72 041	−75 129	−77 764	−80 695	−82 632
Plus : Réserve de stabilisation	2 191	4 552	4 302	2 895	2 144	1 800	1 800
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS[2]	**120 121**	**117 401**	**114 951**	**112 239**	**109 208**	**105 743**	**101 836**
En % du PIB	*31,5*	*29,9*	*28,3*	*26,7*	*25,1*	*23,6*	*22,1*

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.
(2) Conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, la dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés dans les états financiers du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation.

1.1 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette émise sur les marchés financiers et du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic[1], de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Au 31 mars 2017, la dette brute s'est établie à 203,5 milliards de dollars. En proportion de l'économie, cela équivaut à 51,9 % du PIB. Le ratio de la dette brute au PIB est en diminution depuis deux ans, soit depuis le 31 mars 2015.

TABLEAU G.2

Dette brute au 31 mars
(en millions de dollars)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette directe consolidée	185 124	189 366	197 723	208 629	214 446	221 795	229 155
Plus : Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	26 745	24 647	22 265	20 169	17 755	15 103	12 057
Moins : Fonds des générations	−8 522	−10 523	−12 973	−15 685	−18 716	−22 181	−26 088
DETTE BRUTE	**203 347**	**203 490**	**207 015**	**213 113**	**213 485**	**214 717**	**215 124**
En % du PIB	***53,4***	***51,9***	***50,9***	***50,7***	***49,2***	***47,9***	***46,7***

[1] Pour des informations sur les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs, voir l'annexe de la présente section.

❑ La dette brute est moins élevée qu'au 31 mars 2015

En 2016-2017, la dette brute a légèrement augmenté. Le niveau de la dette brute enregistré au 31 mars 2017 est en effet supérieur de 143 millions de dollars à celui au 31 mars 2016. Cette hausse s'explique par les investissements du gouvernement en immobilisations et dans des entreprises.

Par rapport à la dernière décennie, il s'agit cependant d'un ralentissement important de la progression de la dette brute. Cela provient de l'effet combiné du rétablissement de l'équilibre budgétaire et des versements au Fonds des générations.

De plus, sur deux ans, la dette brute a diminué de 467 millions de dollars. En effet, au 31 mars 2017, le niveau de la dette brute était inférieur à celui enregistré au 31 mars 2015.

GRAPHIQUE G.1

Variation annuelle de la dette brute du Québec au 31 mars
(en millions de dollars)

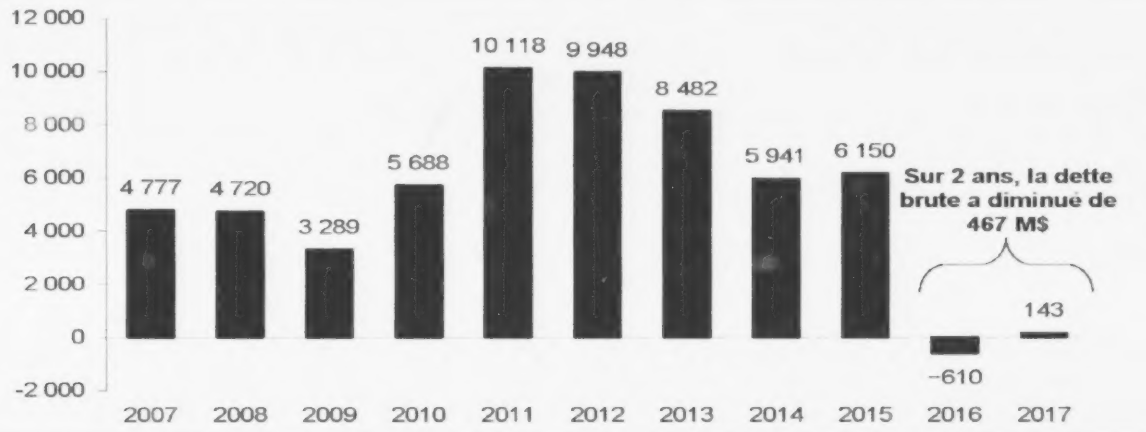

❑ Le poids de la dette continuera à diminuer

Au cours des prochaines années, la dette brute augmentera en termes absolus, en raison notamment des investissements en immobilisations, mais son poids en proportion de l'économie continuera à diminuer. Le ratio de la dette brute au PIB devrait atteindre 46,7 % au 31 mars 2022.

GRAPHIQUE G.2

Évolution de la dette brute au 31 mars
(en milliards de dollars et en pourcentage du PIB)

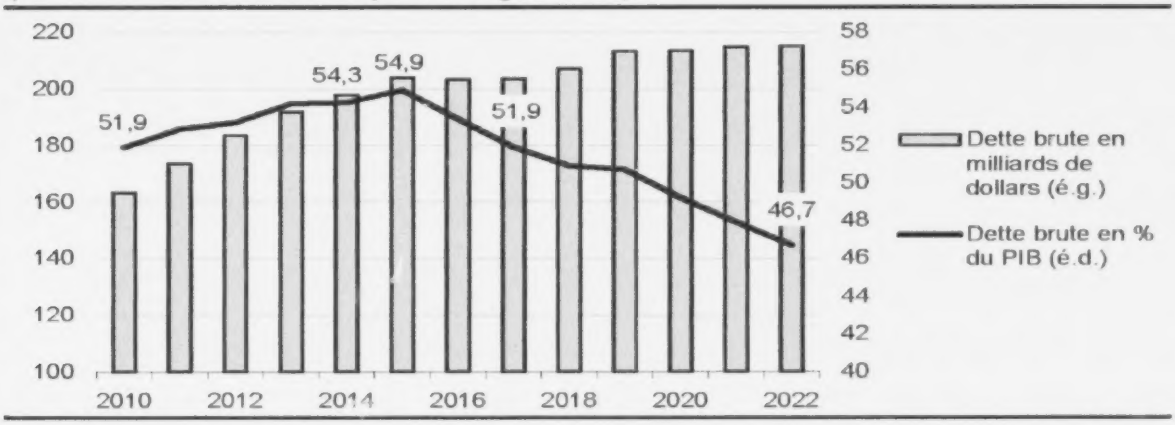

❑ L'importance du Fonds des générations

Les graphiques ci-dessous illustrent l'importance du Fonds des générations. Sans les versements au Fonds des générations, le ratio de la dette brute au PIB serait beaucoup plus élevé. Au 31 mars 2022, le poids de la dette brute devrait s'établir à 46,7 % du PIB. Sans le Fonds des générations, la prévision s'établirait à 52,5 % du PIB, soit 5,8 points de pourcentage de plus.

Cet écart représente 27,1 milliards de dollars. C'est donc dire que si le gouvernement n'avait pas créé le Fonds des générations en 2006, la dette brute prévue au 31 mars 2022 serait plus élevée de 27,1 milliards de dollars[2], soit 3 133 $ par habitant.

GRAPHIQUE G.3

Dette brute au 31 mars
(en pourcentage du PIB)

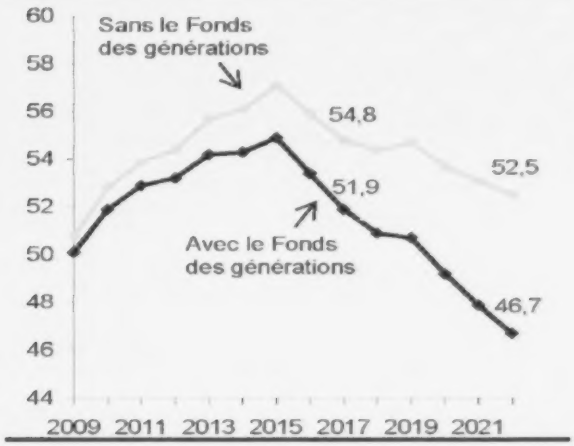

GRAPHIQUE G.4

Dette brute au 31 mars
(en dollars par habitant)

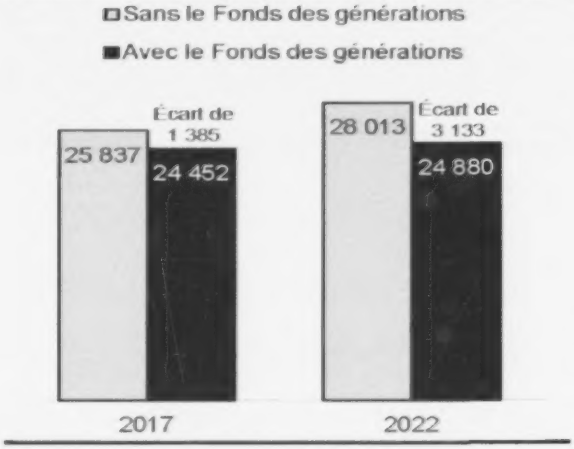

[2] L'écart de 27,1 G$ est plus élevé de 1 G$ que le solde du Fonds des générations au 31 mars 2022 (26,1 G$) en raison de l'utilisation de 1 G$ du Fonds des générations en 2013-2014 pour rembourser des emprunts venant à échéance.

❑ Les facteurs de croissance de la dette brute

En 2017-2018, la dette brute augmentera de 3,5 milliards de dollars en raison principalement des investissements en immobilisations[3] et des placements, prêts et avances. Ces deux facteurs contribueront à hausser la dette brute de 5,0 milliards de dollars.

Les versements au Fonds des générations entraîneront, quant à eux, une réduction de la dette brute de 2,5 milliards de dollars.

GRAPHIQUE G.5

Facteurs de croissance de la dette brute en 2017-2018
(en millions de dollars)

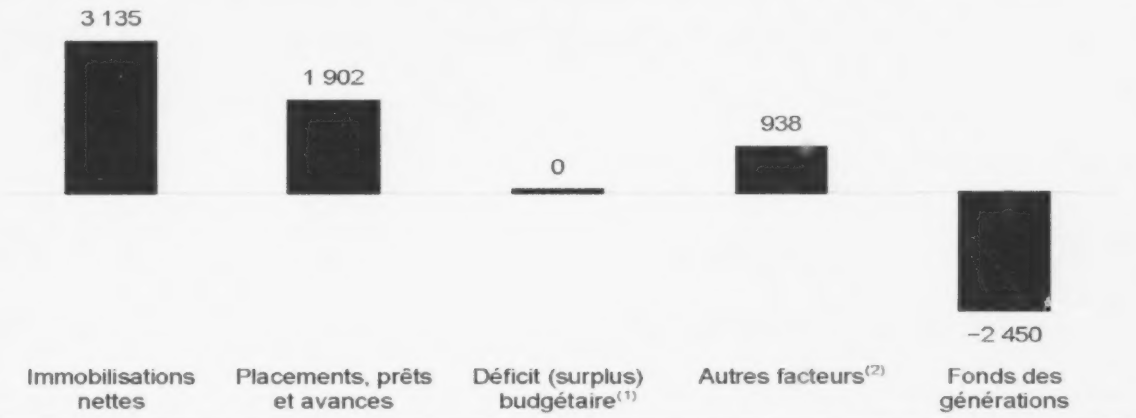

(1) Le solde budgétaire présenté est celui après utilisation de la réserve de stabilisation.
(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les « comptes à recevoir » (comptes débiteurs) et les « comptes à payer » (comptes créditeurs).

Le tableau de la page suivante présente les facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement depuis le 31 mars 2000.

3 Il s'agit des investissements nets en immobilisations qui se composent des investissements bruts diminués de la dépense d'amortissement. Bien que ce soient les investissements bruts qui influencent la dette brute, les immobilisations nettes sont présentées dans les facteurs de croissance de la dette brute en raison du fait que la dépense d'amortissement est présentée dans le solde budgétaire. En 2017-2018, les investissements bruts en immobilisations s'élèveront à 7 356 M$, et la dépense d'amortissement à 4 221 M$, pour des investissements nets totalisant 3 135 M$.

1.2 La dette nette

La dette nette est égale aux passifs du gouvernement du Québec moins ses actifs financiers. Elle représente la dette qui a servi à financer les investissements en immobilisations ainsi que celle qui a servi à financer des dépenses courantes. La dette nette est obtenue en soustrayant de la dette brute les actifs financiers du gouvernement, nets des autres éléments de passif.

Au 31 mars 2017, la dette nette s'est établie à 181,8 milliards de dollars, ce qui équivaut à 46,3 % du PIB. En proportion du PIB, la dette nette a commencé à diminuer en 2013-2014 et continuera à le faire au cours des années à venir, pour atteindre 39,6 % au 31 mars 2022.

TABLEAU G.4

Facteurs de croissance de la dette nette
(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire[1]	Immobilisations nettes	Autres	Revenus dédiés au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2012-2013	167 700	3 476[2]	4 863	4 959	−961	12 337	180 037	50,9
2013-2014	180 037	2 824	3 977	−2 302	−1 121	3 378	183 415	50,3
2014-2015	183 415	1 143[3]	2 980	−572	−1 279	2 272	185 687	50,0
2015-2016	185 687	−2 191	2 695	287	−1 453	−662	185 025	48,6
2016-2017	185 025	−2 361	1 784	−692	−2 001	−3 270	181 755	46,3
2017-2018	181 755	—	3 135	250	−2 450	935	182 690	44,9
2018-2019	182 690	—	3 088	1 407	−2 712	1 783	184 473	43,9
2019-2020	184 473	—	2 635	751	−3 031	355	184 828	42,6
2020-2021	184 828	—	2 931	344	−3 465	−190	184 638	41,2
2021-2022	184 638	—	1 937	—	−3 907	−1 970	182 668	39,6

(1) Le solde budgétaire présenté est celui après utilisation de la réserve de stabilisation.
(2) Ce montant inclut la perte de 1 876 M$ provenant des activités abandonnées, consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.
(3) Le solde budgétaire présenté exclut l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M$.

1.3 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés correspond à la différence entre les passifs du gouvernement du Québec et l'ensemble de ses actifs, financiers et non financiers. Elle s'obtient en soustrayant de la dette brute les actifs financiers, nets des autres éléments de passif, ainsi que les actifs non financiers. Conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, elle est par ailleurs augmentée du solde de la réserve de stabilisation.

Au 31 mars 2017, la dette représentant les déficits cumulés s'est établie à 117,4 milliards de dollars, ce qui équivaut à 29,9 % du PIB. En proportion du PIB, la dette représentant les déficits cumulés a commencé à diminuer en 2013-2014 et continuera à le faire au cours des années à venir, pour atteindre 22,1 % au 31 mars 2022.

TABLEAU G.5

Facteurs de croissance de la dette représentant les déficits cumulés
(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire[1]	Affectation à la réserve de stabilisation	Ajustements comptables	Revenus dédiés au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2012-2013	115 220	3 476[2]	—	4 880	–961	7 395	122 615	34,6
2013-2014	122 615	2 824	—	–2 308	–1 121	–605	122 010	33,5
2014-2015	122 010	1 143[3]	—	–606	–1 279	–742	121 268	32,7
2015-2016	121 268	–2 191	2 191	306	–1 453	–1 147	120 121	31,5
2016-2017	120 121	–2 361	2 361	–719	–2 001	–2 720	117 401	29,9
2017-2018	117 401	—	—	—	–2 450	–2 450	114 951	28,3
2018-2019	114 951	—	—	—	–2 712	–2 712	112 239	26,7
2019-2020	112 239	—	—	—	–3 031	–3 031	109 208	25,1
2020-2021	109 208	—	—	—	–3 465	–3 465	105 743	23,6
2021-2022	105 743	—	—	—	–3 907	–3 907	101 836	22,1

(1) Le solde budgétaire présenté est celui après utilisation de la réserve de stabilisation.
(2) Ce montant inclut la perte de 1 876 M$ provenant des activités abandonnées, consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.
(3) Le solde budgétaire présenté exclut l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M$.

1.4 Les objectifs de réduction de la dette et le Fonds des générations

Le gouvernement du Québec s'est donné des objectifs de réduction de la dette qui ont été inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Pour l'année financière 2025-2026 :

— la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB;

— la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Les trajectoires ont été revues en fonction de l'évolution prévue de la dette et de l'économie.

GRAPHIQUE G.6

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

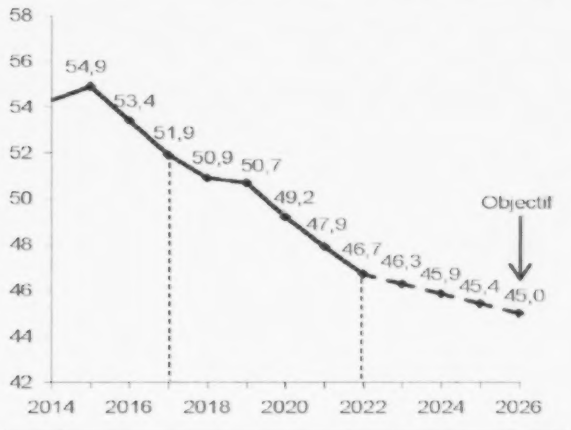

GRAPHIQUE G.7

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

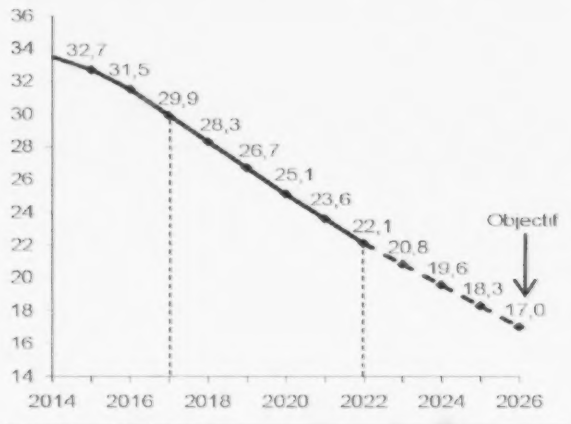

Pour atteindre les objectifs de réduction de la dette, le gouvernement a mis en place en 2006 le Fonds des générations. Les sommes qui y sont accumulées sont exclusivement consacrées au remboursement de la dette. Les principales sources de revenus dédiées au Fonds des générations sont les suivantes :

— les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité;

— les revenus découlant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale;

— la totalité des revenus miniers;

— un montant provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques (500 millions de dollars par année depuis 2016-2017);

— les revenus de placement qui s'accumulent dans le Fonds des générations et qui accélèrent la réduction de la dette.

Au 31 mars 2018, la valeur comptable du Fonds des générations s'établira à 13,0 milliards de dollars. Les sommes accumulées au Fonds des générations atteindront 26,1 milliards de dollars au 31 mars 2022.

L'atteinte des objectifs de réduction de la dette, qui ont été inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, nécessite le maintien intégral des versements prévus au Fonds des générations d'ici 2025-2026.

TABLEAU G.6

Fonds des générations
(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Valeur comptable au début	**8 522**	**10 523**	**12 973**	**15 685**	**18 716**	**22 181**
Revenus dédiés						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	678	688	687	704	731	739
Producteurs privés	104	98	98	100	103	105
Sous-total	**782**	**786**	**785**	**804**	**834**	**844**
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	164	215	245	285	375	465
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	—	215	215	215	215	215
Revenus miniers	80	175	231	280	335	368
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500	500	500	500
Biens non réclamés	53	30	30	30	30	30
Revenus de placement[1]	422	529	706	917	1 176	1 485
Total des revenus dédiés	**2 001**	**2 450**	**2 712**	**3 031**	**3 465**	**3 907**
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	**10 523**	**12 973**	**15 685**	**18 716**	**22 181**	**26 088**

(1) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés.

TABLEAU G.3

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du Québec

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire[1]	Placements, prêts et avances	Investissement net dans les réseaux	Immobilisations nettes[2]	Autres facteurs[3]	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2000-2001	116 761	−427	1 701	841	578	1 108		3 801	120 562	52,4
2001-2002	120 562	−22	1 248	934	1 199	−9		3 350	123 912	51,9
2002-2003	123 912	728	1 921	631	1 706	237		5 223	129 135	51,7
2003-2004	129 135	358	1 367	560	1 186	625		4 096	133 231	51,4
2004-2005	133 231	664	1 303	1 486	1 006	−796		3 663	136 894	50,4
2005-2006	136 894	−37	1 488	1 013	1 179	−809		2 834	139 728	49,9
2006-2007	139 728	−109	2 213	1 002	1 177	1 078	−584	4 777	144 505	49,7
2007-2008	144 505	—	2 658	487	1 457	767	−649	4 720	149 225	48,8
2008-2009	149 225	—	966	622	2 448	−28	−719	3 289	152 514	48,5
Avec réseaux consolidés ligne par ligne[4]										
2009-2010	157 630	3 174	1 746		4 226	−2 733	−725	5 688	163 318	51,9
2010-2011	163 318	3 150	2 507		4 923	298	−760	10 118	173 436	52,9
2011-2012	173 436	2 628	1 861		5 071	1 228	−840	9 948	183 384	53,2
2012-2013	183 384	3 476[5]	659		4 863	445	−961	8 482	191 866	54,2
2013-2014	191 866	2 824	1 349		3 977	−788	−1 421	5 941	197 807	54,3
2014-2015	197 807	1 143[6]	2 146		2 980	1 160	−1 279	6 150	203 957	54,9
2015-2016	203 957	−2 191	[illegible]		2 695	−338	−1 584	−610	203 347	53,4
2016-2017	203 347	−2 361	2 527		1 784	194	−2 001	143	203 490	51,9
2017-2018	203 490	—	1 902		3 135	938	−2 450	3 525	207 015	50,9
2018-2019	207 015	—	2 292		3 088	3 430	−2 712	6 098	213 113	50,7
2019-2020	213 113	—	1 959		2 635	−1 191	−3 031	372	213 485	49,2
2020-2021	213 485	—	1 878		2 931	−112	−3 465	1 232	214 717	47,9
2021-2022	214 717	—	1 864		1 937	513	−3 907	407	215 124	46,7

(1) Le solde budgétaire présenté est celui après utilisation de la réserve de stabilisation.
(2) Les investissements effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.
(3) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les « comptes à recevoir » (comptes débiteurs) et les « comptes à payer » (comptes créditeurs).
(4) La consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation a eu pour effet d'augmenter la dette brute de 5 116 M$ au 31 mars 2009.
(5) Ce montant inclut la perte de 1 876 M$ provenant des activités abandonnées, consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.
(6) Le solde budgétaire présenté exclut l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M$.

La conséquence de cesser les versements au Fonds des générations

L'atteinte des objectifs de réduction de la dette, inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, nécessite le maintien intégral des versements prévus au Fonds des générations d'ici 2025-2026.

Cesser les versements au Fonds des générations à compter de 2018-2019 entraînerait un dépassement des objectifs de réduction de la dette de 6,4 points de pourcentage du PIB, c'est-à-dire d'un montant de 33,1 milliards de dollars ou de 3 726 $ par habitant.

Dette brute et dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2026
(en pourcentage du PIB)

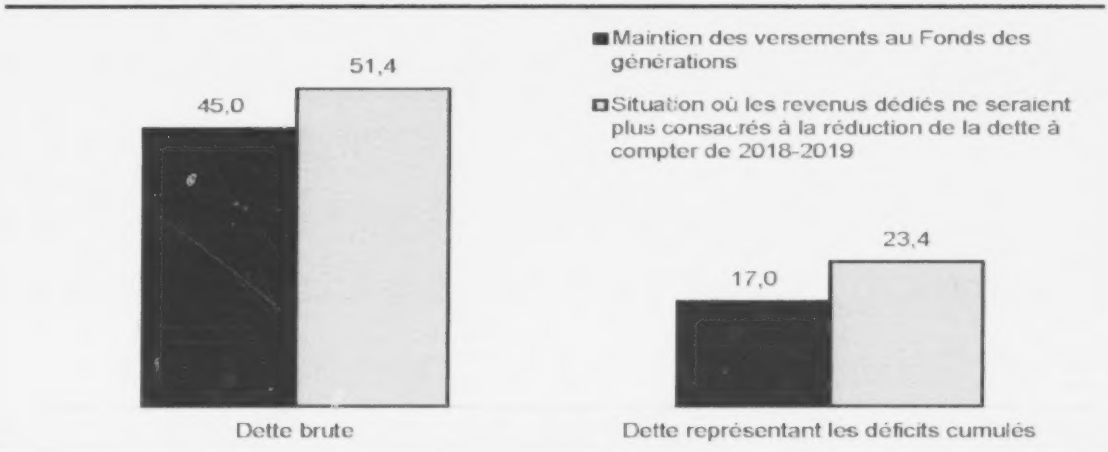

Note : Pour des informations additionnelles sur le Fonds des générations, voir le fascicule *Le Plan économique du Québec – Fonds des générations : un engagement renouvelé pour favoriser l'équité entre les générations*, publié en mars 2017.

❑ Les revenus de placement du Fonds des générations

La stratégie de réduction de la dette du gouvernement consiste à dédier annuellement des revenus au Fonds des générations et à confier la gestion de ces sommes à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour qu'elle en retire un rendement plus élevé que le coût d'emprunt du gouvernement. Cette stratégie permet, comme prévu, une accélération de la réduction de la dette.

À mesure que la valeur du Fonds des générations progresse, les revenus provenant du placement des sommes augmentent, créant un effet de levier pour le remboursement de la dette.

— En 2017-2018, les revenus de placement s'établiront à 529 millions de dollars, soit 21,6 % des revenus dédiés au Fonds des générations. À compter de 2018-2019, ils constitueront la principale source de revenus consacrée au Fonds des générations.

— Ces revenus s'établiront à 1,5 milliard de dollars en 2021-2022, soit 38,0 % des revenus dédiés au Fonds des générations.

Les revenus de placement du Fonds des générations ne constituent pas une ponction fiscale et, par conséquent, ne freinent pas la croissance économique du Québec.

GRAPHIQUE G.8

Sommes consacrées au Fonds des générations
(en millions de dollars)

(1) Ces sommes comprennent les revenus dédiés au Fonds des générations et certains versements ponctuels, par exemple un versement de 131 M$ en 2015-2016 provenant du surplus cumulé de la Commission des normes du travail.

❑ Une stratégie qui procure des gains croissants

Depuis le premier versement au Fonds des générations en janvier 2007, le rendement obtenu a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement neuf années sur dix.

— De 2007 à 2016, la moyenne des rendements a été de 5,3 % comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 3,5 %, ce qui donne un écart de 1,8 point de pourcentage.

— Si on se base sur les huit dernières années (2009 à 2016), de manière à exclure la crise financière mondiale de 2008, la moyenne des rendements a été de 9,4 %, comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 3,3 %, ce qui donne un écart de 6,1 points de pourcentage.

TABLEAU G.7

Comparaison du rendement annuel du Fonds des générations et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec
(en pourcentage, sur la base de l'année civile)

	Taux de rendement du Fonds des générations	Coût des nouveaux emprunts[1]	Écart (en points de pourcentage)
2007	5,6	4,7	0,9
2008	−22,4	4,5	−26,9
2009	11,3	4,4	6,9
2010	12,3	4,1	8,2
2011	4,0	3,7	0,3
2012	8,4	3,0	5,4
2013	12,0	3,3	8,7
2014	11,7	3,2	8,5
2015	8,1	2,4	5,7
2016	7,3	2,2	5,1

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.
Source : PC-Bond pour le taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

Au 31 mars 2017, le gain net cumulatif résultant de l'écart entre le rendement annuel du Fonds des générations et le coût d'emprunt du gouvernement était estimé à 594 millions de dollars. Ce gain, qui résulte de l'effet de levier et qui vient accélérer la réduction de la dette, ira en augmentant pour atteindre 3,1 milliards de dollars en 2022 et 8,0 milliards de dollars en 2026.

GRAPHIQUE G.9

Gain net cumulatif au 31 mars résultant de l'effet de levier relatif à la gestion du Fonds des générations par la Caisse de dépôt et placement du Québec
(en millions de dollars)

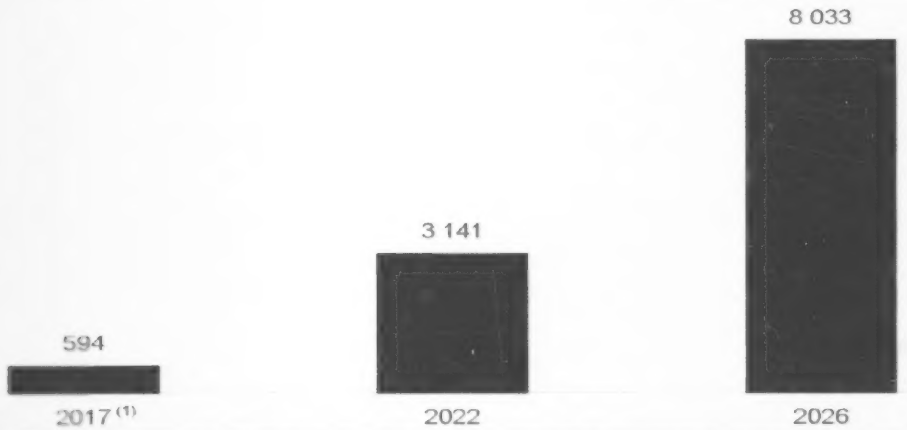

(1) De 2006-2007 à 2016-2017, les revenus de placement ont totalisé 1,9 G$. Il s'agit des revenus de placement matérialisés, soit ceux qui sont inscrits au cadre financier du gouvernement. On estime que si les revenus dédiés au Fonds des générations n'avaient pas été versés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, mais utilisés pour rembourser des emprunts arrivant à échéance, l'économie au service de la dette pour la même période serait de 1,3 G$. La différence constitue le gain net cumulatif résultant de l'effet de levier, soit 594 M$ au 31 mars 2017.

Valeurs comptable et marchande du Fonds des générations

Le tableau suivant présente les valeurs comptable et marchande du Fonds des générations depuis sa création. Pour le calcul de la dette brute, la valeur comptable est utilisée.

Au 31 mars 2017, la valeur marchande du Fonds des générations était plus élevée de 1,7 milliard de dollars.

Valeurs comptable et marchande du Fonds des générations au 31 mars
(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande	Écart
2007	584	576	8
2008	1 233	1 147	86
2009	1 952	1 598	354
2010	2 677	2 556	121
2011	3 437	3 524	−87
2012	4 277	4 375	−98
2013	5 238	5 550	−312
2014	5 659	6 299	−640
2015	6 938	8 182	−1 244
2016	8 522	9 562	−1 040
2017	10 523	12 243	−1 720

1.5 Comparaison de la dette des gouvernements au Canada

En pourcentage du PIB, le Québec est la deuxième province la plus endettée après Terre-Neuve-et-Labrador.

Au 31 mars 2017, le gouvernement fédéral présentait par ailleurs un ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB plus élevé que celui de chacune des provinces.

GRAPHIQUE G.10

Dette brute et dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2017
(en pourcentage du PIB)

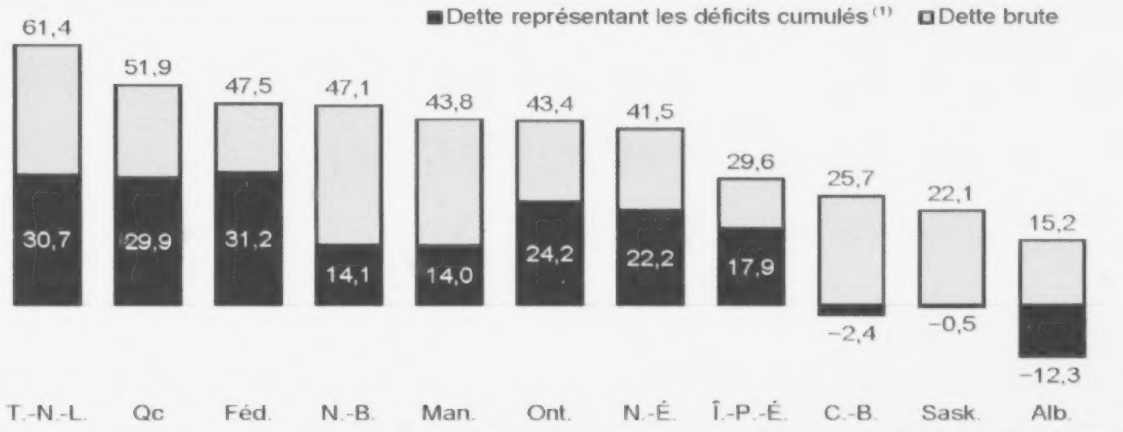

(1) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position de surplus cumulés.
Sources : Comptes publics des provinces et du gouvernement fédéral.

Le tableau de la page suivante présente la dette du gouvernement fédéral et celles de chaque province au 31 mars 2017. Contrairement à la dette nette et à la dette représentant les déficits cumulés, la dette brute ne peut être observée directement dans les comptes publics des autres provinces. Cependant, les composantes de la dette brute, soit la dette directe consolidée et le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs, s'y trouvent. Il est donc possible de calculer le niveau de la dette brute selon le même concept que celui utilisé par le Québec.

Les concepts de dette utilisés par les gouvernements dans leurs documents budgétaires peuvent par ailleurs différer. Par exemple, l'engagement de réduction du poids de la dette du gouvernement fédéral porte uniquement sur la dette représentant les déficits cumulés, alors que les objectifs de réduction de la dette du Québec portent sur la dette brute et la dette représentant les déficits cumulés.

La dette du secteur public

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes, de même que la dette des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2017, la dette du secteur public du Québec s'est établie à 272,3 milliards de dollars, ce qui équivaut à 69,4 % du PIB. Ces données doivent être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

Dette du secteur public au 31 mars
(en millions de dollars)

	2013	2014	2015	2016	2017
Dette brute du gouvernement	191 866	197 807	203 957	203 347	203 490
Hydro-Québec	39 631	40 361	41 662	43 843	42 882
Municipalités[1]	21 820	22 622	23 305	23 846	24 058
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes[2]	1 739	1 610	1 624	1 608	1 656
Autres entreprises du gouvernement[3]	1 479	433	383	308	258
DETTE DU SECTEUR PUBLIC	**256 535**	**262 833**	**270 931**	**272 952**	**272 344**
En % du PIB	***72,5***	***72,1***	***73,0***	***71,6***	***69,4***

(1) Les montants correspondent à la dette à long terme contractée par les municipalités en leur nom propre. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (3 451 M$ au 31 mars 2017).
(2) Les montants correspondent à la dette contractée, en leur nom propre, par les universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (1 012 M$ au 31 mars 2017).
(3) Les montants correspondent à la dette du Fonds de financement servant à financer des entreprises du gouvernement et des entités hors périmètre comptable. À compter de 2018, cette dette sera incluse dans la dette brute (218 M$ au 31 mars 2018).

2. LE FINANCEMENT ET LA GESTION DE LA DETTE

2.1 Le programme de financement

Le programme de financement du gouvernement pour l'année 2017-2018 s'établit à 14,8 milliards de dollars, soit 3,5 milliards de dollars de plus que prévu au budget de mars 2017.

Cette révision à la hausse est attribuable principalement à la réalisation de financement par anticipation pour l'année suivante.

TABLEAU G.9

Programme de financement du gouvernement en 2017-2018
(en millions de dollars)

	Mars 2017	Révisions	Novembre 2017
FONDS GÉNÉRAL			
Besoins financiers nets[1]	3 013	−1 161	1 852
Remboursements d'emprunts	5 484	134	5 618
Variation de l'encaisse[2]	−5 433	−2 499	−7 932
Dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)[3]	—	1 000	1 000
Transactions en vertu de la politique de crédit[4]	—	−183	−183
Contributions au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts	—	1 684	1 684
Financement par anticipation réalisé	—	4 450	4 450
FONDS GÉNÉRAL	**3 064**	**3 425**	**6 489**
FONDS DE FINANCEMENT	**7 000**	**500**	**7 500**
FINANCEMENT-QUÉBEC	**1 200**	**−400**	**800**
TOTAL	**11 264**	**3 525**	**14 789**[5]
Dont : remboursements d'emprunts	10 992	149	11 141

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.
(1) Les montants excluent les besoins financiers nets des entités consolidées qui sont financés par l'entremise du Fonds de financement. Ils sont ajustés pour tenir compte notamment du non-encaissement des revenus du FARR et des fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs.
(2) La variation de l'encaisse correspond aux emprunts réalisés par anticipation l'année précédente.
(3) Les dépôts au FARR sont facultatifs; ils ne sont inscrits dans le programme de financement qu'une fois qu'ils ont été effectués.
(4) Dans le cadre de la politique de crédit, qui vise à limiter le risque financier relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des montants à la suite notamment des mouvements des taux de change. Ces montants n'ont pas d'effet sur la dette.
(5) Cette donnée est obtenue sur la base des emprunts réalisés ou négociés au 2 novembre 2017.

Le programme de financement s'établira à 20,3 milliards de dollars en 2018-2019. En 2019-2020, en 2020-2021 et en 2021-2022, il s'établira respectivement à 20,0 milliards de dollars, à 18,8 milliards de dollars et à 21,3 milliards de dollars.

TABLEAU G.10

Programme de financement du gouvernement de 2018-2019 à 2021-2022
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
FONDS GÉNÉRAL				
Besoins financiers nets[1]	4 750	2 031	2 984	2 413
Remboursements d'emprunts	8 141	8 126	7 601	11 913
Variation de l'encaisse[2]	−4 450	—	—	—
FONDS GÉNÉRAL	**8 441**	**10 157**	**10 585**	**14 326**
FONDS DE FINANCEMENT	**10 100**	**7 800**	**7 200**	**6 100**
FINANCEMENT-QUÉBEC	**1 800**	**2 000**	**1 000**	**900**
TOTAL	**20 341**	**19 957**	**18 785**	**21 326**
Dont : remboursements d'emprunts	16 455	13 999	11 516	15 288

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.
(1) Les montants excluent les besoins financiers nets des entités consolidées qui sont financés par l'entremise du Fonds de financement. Ils sont ajustés pour tenir compte notamment du non-encaissement des revenus du FARR et des fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs.
(2) La variation de l'encaisse correspond aux emprunts réalisés par anticipation l'année précédente.

2.2 La stratégie de financement

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

2.2.1 Diversification selon les marchés

Des opérations de financement sont effectuées régulièrement sur la majorité des marchés, soit au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Australie et en Asie.

De 2007-2008 à 2016-2017, en moyenne, 17 % des emprunts ont été réalisés en devises étrangères. Cependant, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette à ces devises (voir la section 2.5).

En 2017-2018, le gouvernement a réalisé jusqu'à maintenant 47,8 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, soit :

— 2,25 milliards d'euros (3,4 milliards de dollars canadiens);

— 2,5 milliards de dollars américains (3,2 milliards de dollars canadiens);

— 300 millions de livres sterling (521 millions de dollars canadiens).

GRAPHIQUE G.11

Emprunts à long terme réalisés par devise
(en pourcentage)

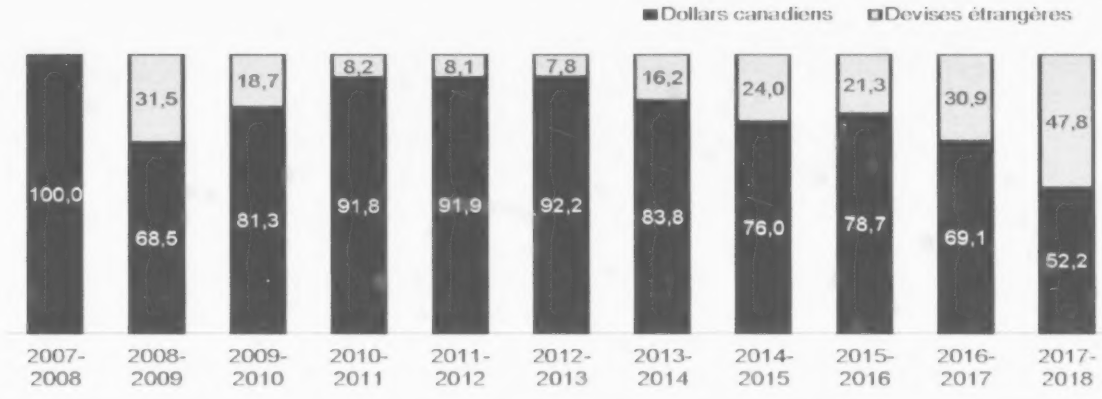

Note : Pour 2017-2018, les données sont obtenues sur la base des emprunts réalisés ou négociés au 2 novembre 2017.

Pour le financement sur les marchés étrangers, il s'agit d'une autre année exceptionnelle après 2016-2017. D'excellentes occasions se sont présentées, en particulier sur le marché européen, où le Québec a réalisé la plus importante émission en euros de son histoire (2,25 milliards d'euros). Le Québec a aussi réalisé son premier emprunt en livres sterling depuis 1996.

Toutefois, il est important de mentionner que le Canada demeure le principal marché sur lequel les emprunts du Québec sont réalisés. D'ailleurs, la proportion de la dette brute du Québec en dollars canadiens était de 82,7 %[4] au 31 mars 2017. Le Québec réalisera donc d'autres emprunts en dollars canadiens d'ici la fin de l'année financière 2017-2018 puisque le gouvernement veut maintenir des emprunts de référence de très grande liquidité au Canada.

[4] Il s'agit de la proportion avant la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises. Après la prise en compte de ces contrats, la proportion de la dette brute du Québec en dollars canadiens était de 100 %.

TABLEAU G.8

Dette des gouvernements au Canada au 31 mars 2017 selon les différents concepts

(en millions de dollars)

	T.-N.-L.	Qc	Féd.	N.-B.	Man.	Ont.	N.-É.	Î.-P.-É.	C.-B.	Sask.	Alb.
Dette directe consolidée	**10 643**	**189 366**	**719 322**	**14 647**	**26 306**	**346 799**	**14 261**	**2 129**	**65 048**	**9 166**	**36 545**
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	7 762	24 647	243 474	1 186	3 095	−555	2 791	−240	2 259	7 786	10 023
Fonds des générations	—	−10 523	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dette brute	**18 405**	**203 490**	**962 796**	**15 833**	**29 401**	**346 244**	**17 052**	**1 889**	**67 307**	**16 952**	**46 568**
En % du PIB	*61,4*	*51,9*	*47,5*	*47,1*	*43,8*	*43,4*	*41,5*	*29,6*	*25,7*	*22,1*	*15,2*
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	−4 807	−21 735	−248 339	−2 006	−6 708	−44 596	−2 097	283	−29 512	−6 760	−34 881
Dette nette	**13 598**	**181 755**	**714 457**	**13 827**	**22 693**	**301 648**	**14 955**	**2 172**	**37 795**	**10 192**	**11 687**
En % du PIB	*45,4*	*46,3*	*35,2*	*41,1*	*33,8*	*37,8*	*36,4*	*34,0*	*14,4*	*13,3*	*3,8*
Moins : Actifs non financiers	−4 406	−68 906	−82 558	−9 098	−13 293	−108 138	−5 842	−1 027	−44 185	−10 564	−49 408
Plus : Réserve de stabilisation	—	4 552	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dette représentant les déficits cumulés[1]	**9 192**	**117 401**	**631 899**	**4 729**	**9 400**	**193 510**	**9 113**	**1 145**	**−6 390**	**−372**	**−37 721**
En % du PIB	*30,7*	*29,9*	*31,2*	*14,1*	*14,0*	*24,2*	*22,2*	*17,9*	*−2,4*	*−0,5*	*−12,3*

(1) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position de surplus cumulés.
Sources : Comptes publics des provinces et du gouvernement fédéral.

Mise à jour de novembre 2017

2.2.2 Diversification selon les instruments

Pour répondre aux besoins des investisseurs, une gamme étendue de produits financiers est utilisée dans le cadre des opérations de financement.

Les instruments de long terme se composent principalement d'obligations conventionnelles et de billets à taux d'intérêt variables.

GRAPHIQUE G.12

Emprunts à long terme réalisés en 2017-2018 par instrument
(en pourcentage)

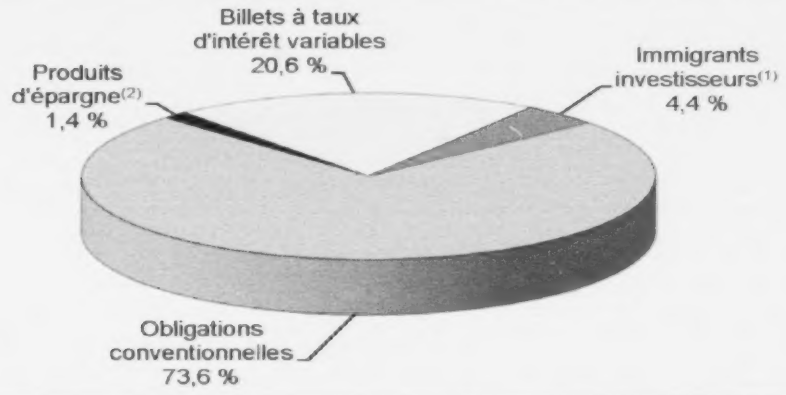

Note : Les données sont obtenues sur la base des emprunts réalisés ou négociés au 2 novembre 2017.
(1) Il s'agit des emprunts qui proviennent des immigrants investisseurs. Les sommes qui sont avancées par les immigrants investisseurs sont prêtées au gouvernement, par l'intermédiaire d'Investissement Québec. Avec les revenus générés par le placement, Investissement Québec finance deux programmes d'aide aux entreprises du Québec, le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises et le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi.
(2) Il s'agit des produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec.

Lancement du programme d'obligations vertes

Le gouvernement s'est engagé dans la finance verte en lançant un programme d'obligations vertes, qui permet le financement de projets engendrant des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou encore d'adaptation aux changements climatiques.

En agissant de la sorte, le gouvernement contribue à développer un marché pour les investissements socialement responsables et à favoriser la transition vers une économie à faible intensité carbone.

La première émission d'obligations vertes, d'un montant de 500 millions de dollars canadiens, a eu lieu le 24 février 2017. Grâce à cette première émission, le gouvernement finance des projets de transport public, comme le remplacement des voitures de métro de la Société de transport de Montréal (par les trains AZUR) et l'achat d'autobus hybrides.

En plus de diversifier ses sources de financement, le ministère des Finances du Québec s'inscrit dans les nouvelles tendances en matière de financement des infrastructures. En mettant en place ce programme, le Québec montre ainsi son engagement non seulement à l'égard du développement du marché des obligations vertes, mais aussi en ce qui concerne l'environnement.

Faits saillants

- Les obligations vertes du Québec, qui font partie du programme annuel d'emprunts du gouvernement, ont les mêmes caractéristiques que les obligations conventionnelles en matière de prix, de rendement, d'échéance et de cote de crédit.
- Le programme d'obligations vertes s'appuie sur les principes de base des « *Green Bond Principles* », un ensemble de lignes directrices lancé en 2014 par un groupe d'institutions financières afin de conférer plus de transparence à ce marché en plein essor.
- Le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec a reçu la plus haute cote possible de la part de l'organisme CICERO (Center for International Climate and Environmental Research – Oslo).
- Le Québec est la deuxième province, après l'Ontario, à émettre des obligations vertes sur le marché canadien.

Pour de plus amples détails, il est possible de visiter le www.finances.gouv.qc.ca/fr/RI_OV_Obligations_vertes.asp.

2.2.3 Diversification selon les échéances

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps pour qu'un profil de refinancement stable et une présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux soient assurés.

En 2017-2018, 29,9 % des emprunts réalisés jusqu'à maintenant ont une échéance de moins de 10 ans, 51,0 % ont une échéance de 10 ans et 19,1 % ont une échéance de 30 ans et plus.

TABLEAU G.11

Emprunts à long terme[1] réalisés en 2017-2018 par échéance
(en pourcentage)

Échéances	En %
Moins de 10 ans	29,9
10 ans	51,0
30 ans et plus	19,1
TOTAL	**100,0**

Note : Les données sont obtenues sur la base des emprunts réalisés ou négociés au 2 novembre 2017.
(1) Les emprunts à long terme correspondent aux emprunts dont l'échéance est supérieure à un an.

Cette diversification se reflète sur l'échéancier de la dette. Au 31 mars 2017, l'échéance moyenne de la dette, donc de l'ensemble des emprunts contractés, s'élevait à 11 ans.

Le graphique suivant présente pour chaque année l'échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2017. Par exemple, les remboursements d'emprunts s'élèveront à 11 141 millions de dollars en 2017-2018 et à 16 455 millions de dollars en 2018-2019. L'échéancier de la dette se rend jusqu'en 2076-2077, avec un emprunt échéant le 1er décembre 2076.

GRAPHIQUE G.13

Échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2017
(en millions de dollars)

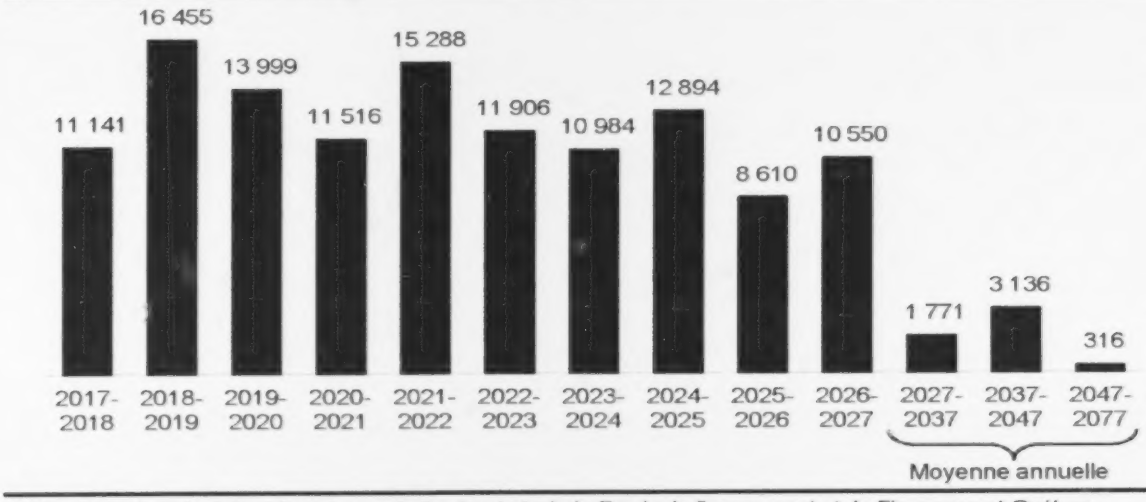

Note : Il s'agit de la dette à long terme du fonds général, du Fonds de financement et de Financement-Québec.

2.3 Les emprunts réalisés par anticipation

Le gouvernement effectue des emprunts par anticipation afin de profiter des conditions de marché favorables. Il s'agit d'emprunts qui auraient normalement été réalisés au cours de l'année financière suivante.

En 2016-2017, le gouvernement a effectué des emprunts par anticipation totalisant 7,9 milliards de dollars. La moyenne des dix dernières années se situe à 5,9 milliards de dollars par année.

GRAPHIQUE G.14

Emprunts réalisés par anticipation
(en millions de dollars)

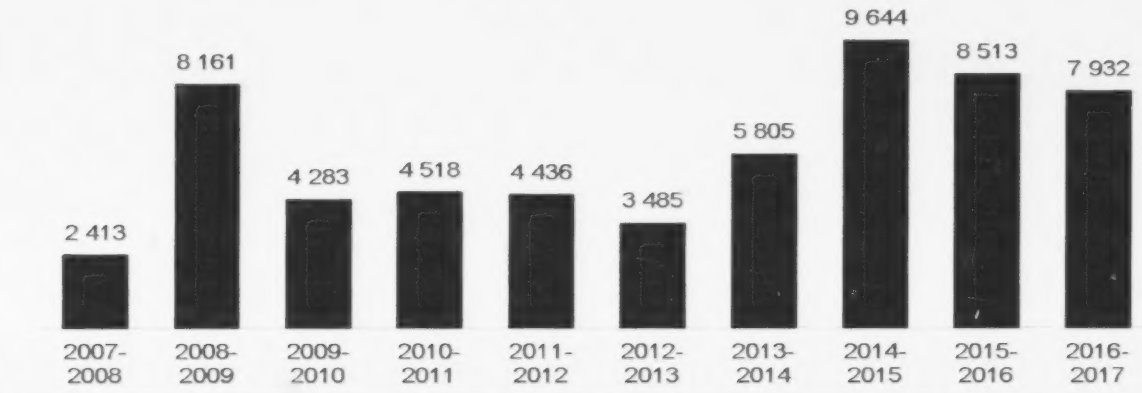

2.4 Les taux de rendement

Le taux de rendement sur les titres du gouvernement du Québec à échéance de 10 ans se situe actuellement à environ 2,6 %; celui sur les titres à court terme, à environ 1,0 %. Depuis le début de l'année 2010, les taux de rendement se sont situés en moyenne à 3,0 % pour les titres à long terme et à 0,8 % pour les titres à court terme.

La hausse des taux de rendement observée depuis le début de l'été 2017 reflète entre autres la décision de la Banque du Canada d'augmenter son taux directeur.

GRAPHIQUE G.15

Taux de rendement sur les titres du gouvernement du Québec
(en pourcentage)

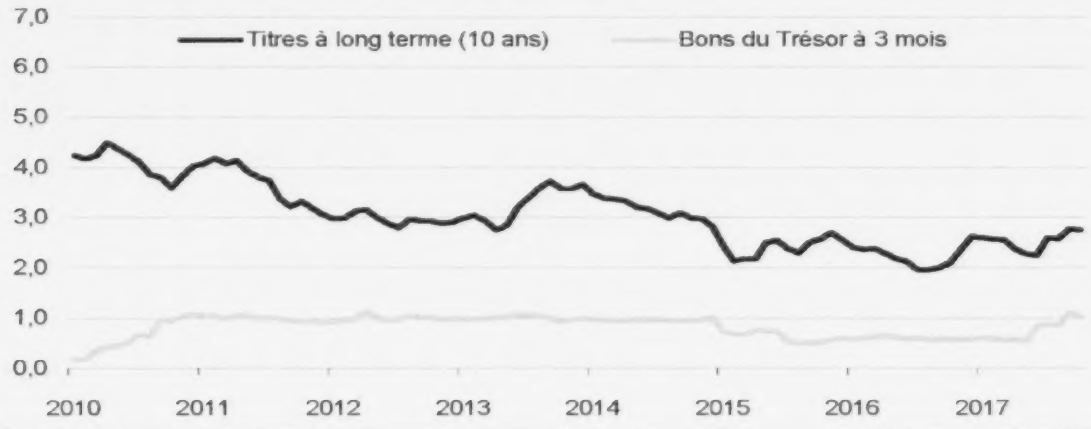

Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

Depuis le 1er janvier 2010, l'écart entre les taux de rendement sur les titres à échéance de 10 ans du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral a varié entre 0,7 et 1,2 point de pourcentage. Actuellement, cet écart se situe à environ 0,7 point de pourcentage. La même tendance est observée en ce qui concerne l'écart entre les taux de rendement des titres à long terme de l'Ontario et du gouvernement fédéral.

En juin 2017, l'agence de notation Standard & Poor's a haussé la cote de crédit du Québec. Depuis cette annonce, un léger écart en faveur du Québec est observé entre les taux de rendement des titres à échéance de 10 ans du Québec et de l'Ontario.

GRAPHIQUE G.16

Écart entre les taux de rendement sur les titres à long terme (10 ans)
(en points de pourcentage)

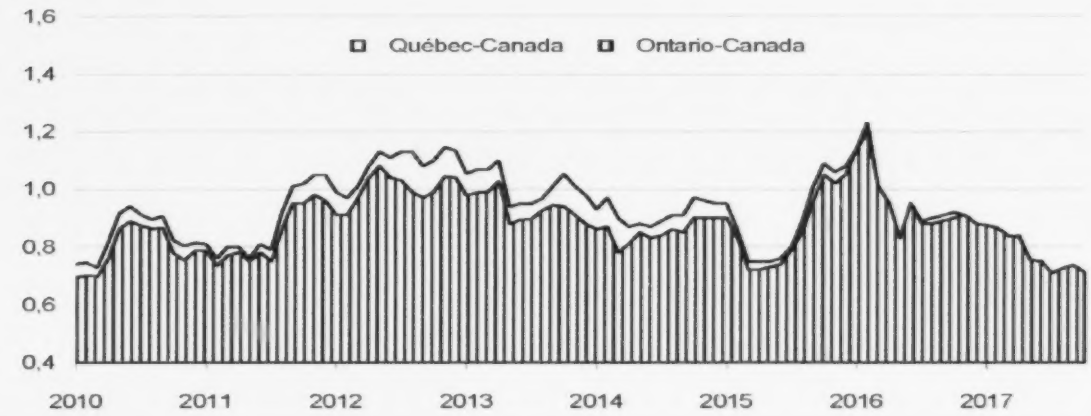

Source : PC-Bond.

2.5 La gestion de la dette

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à réduire au minimum les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps).

❑ La part de la dette brute en devises étrangères

Au 31 mars 2017, la proportion de la dette brute du gouvernement en devises étrangères, après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, était nulle[5]. Cette proportion est nulle depuis 2013.

GRAPHIQUE G.17

Part de la dette brute en devises étrangères au 31 mars
(en pourcentage)

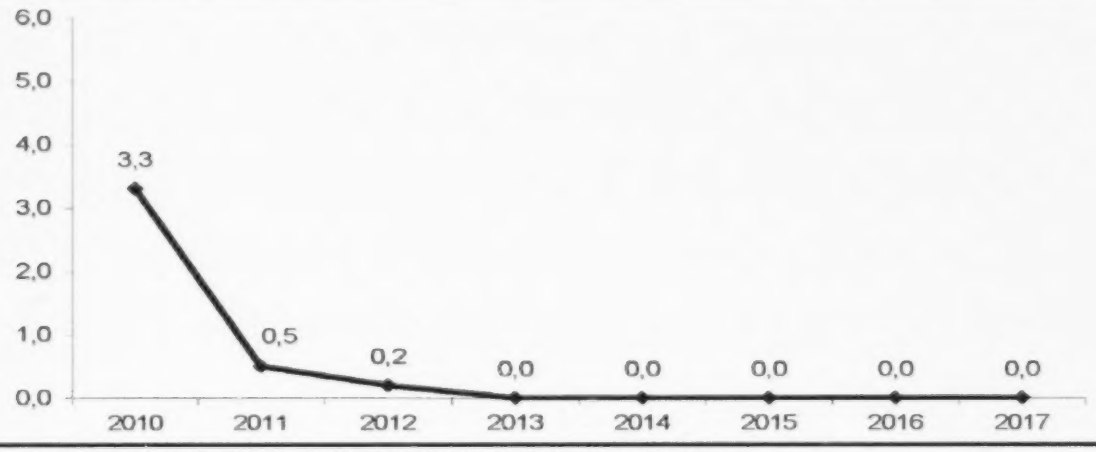

Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

[5] Au 31 mars 2017, avant la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, la proportion de la dette brute était de 82,7 % en dollars canadiens, de 10,4 % en dollars américains, de 4,6 % en euros, de 1,2 % en francs suisses et de 1,1 % dans d'autres devises étrangères (yens, dollars australiens, dollars de Hong Kong et livres sterling).

❑ La part de la dette brute à taux d'intérêt variables

Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt variables et une partie à taux d'intérêt fixes.

Après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, la proportion de la dette brute à taux d'intérêt variables était de 11,1 % au 31 mars 2017. Depuis 2012, cette proportion se situe en moyenne à 11,7 %.

GRAPHIQUE G.18

Part de la dette brute à taux d'intérêt variables au 31 mars[1]
(en pourcentage)

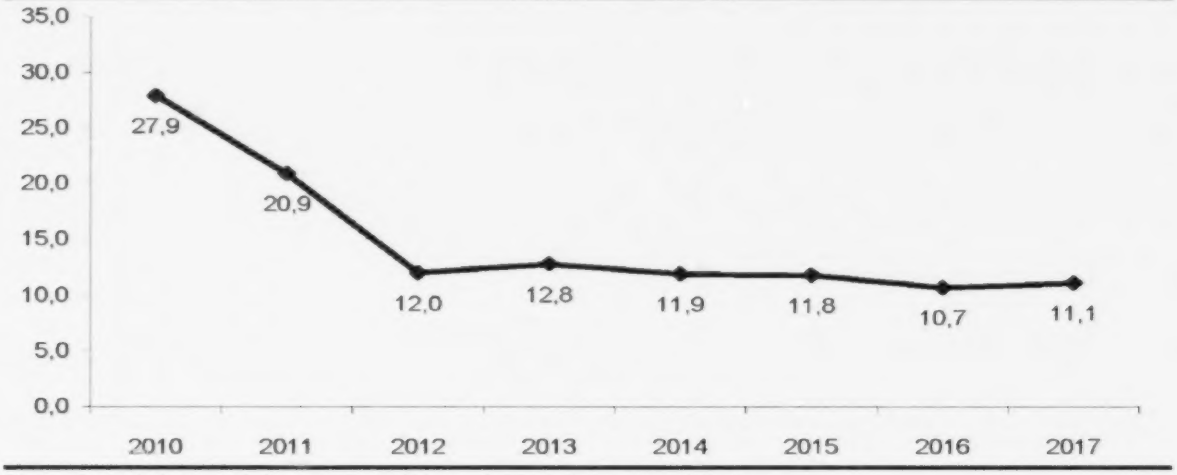

Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.
(1) La dette à taux d'intérêt variables comprend les instruments financiers à taux d'intérêt variables de même que les instruments financiers à taux d'intérêt fixes qui viennent à échéance dans un an et moins.

Emprunts réalisés jusqu'à maintenant en 2017-2018

Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2017-2018

Devises	En M$	En %
DOLLAR CANADIEN		
Obligations conventionnelles	5 368	36,3
Billets à taux d'intérêt variables	1 501	10,1
Immigrants investisseurs	644	4,4
Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec	208	1,4
Sous-total	**7 721**	**52,2**
AUTRES DEVISES		
Euro	3 360	22,7
Dollar américain	3 187	21,6
Livre sterling	521	3,5
Sous-total	**7 068**	**47,8**
TOTAL	**14 789**	**100,0**

Note : Il s'agit des emprunts réalisés ou négociés au 2 novembre 2017.

3. LES COTES DE CRÉDIT

3.1 Les cotes de crédit du gouvernement du Québec

La cote de crédit d'un emprunteur mesure sa capacité de payer les intérêts sur sa dette et d'en rembourser le principal à l'échéance. Pour établir la cote de crédit d'un emprunteur comme le gouvernement du Québec, les agences de notation analysent un ensemble de facteurs. Parmi les principaux facteurs se trouvent la taille, la structure et la vitalité de l'économie, la situation du marché du travail, la compétitivité fiscale et la situation budgétaire, de même que le niveau d'endettement et de liquidités.

Les agences de notation utilisent des échelles de notation pour exprimer la qualité de crédit d'un emprunteur, soit une échelle pour la dette à long terme et une pour la dette à court terme.

❑ Cotes de crédit pour la dette à long terme

Le tableau suivant montre les échelles de notation des agences pour la dette à long terme. Plus la qualité de crédit est élevée, plus la cote sera haute dans l'échelle. Cela signifie, par exemple, qu'un emprunteur coté « AA » présente un risque de crédit moins élevé qu'un emprunteur coté « A ».

Les cotes de crédit actuelles du gouvernement du Québec sont présentées en encadré. Elles diffèrent d'une agence de notation à l'autre en raison des méthodologies, propres à chaque agence, qui sont employées pour déterminer le risque de crédit.

TABLEAU G.12

Échelles de notation pour la dette à long terme

	Moody's	Standard & Poor's	Fitch	DBRS	Japan Credit Rating Agency
Meilleure qualité de crédit ↑	Aaa	AAA	AAA	AAA	AAA
	Aa1	AA+	AA+	AA (high)	AA+
	Aa2	AA	AA	AA	AA
	Aa3	AA–	AA–	AA (low)	AA–
	A1	A+	A+	A (high)	A+
	A2	A	A	A	A
	A3	A–	A–	A (low)	A–
	Baa1	BBB+	BBB+	BBB (high)	BBB+
	Baa2	BBB	BBB	BBB	BBB
	Baa3	BBB–	BBB–	BBB (low)	BBB–
	Ba1	BB+	BB+	BB (high)	BB+
	Ba2	BB	BB	BB	BB
	Ba3	BB–	BB–	BB (low)	BB–
	B1	B+	B+	B (high)	B+
	B2	B	B	B	B
	B3	B–	B–	B (low)	B–

❑ Hausse de la cote de crédit du Québec

En juin 2017, l'agence de notation Standard & Poor's (S&P) a annoncé qu'elle révisait à la hausse la cote de crédit du Québec, la faisant passer de « A+ » à « AA− ». Le Québec retrouve ainsi la cote de crédit qu'il avait avec S&P de 1982 à 1993.

Cette excellente nouvelle s'explique par la gestion responsable des finances publiques du gouvernement. Le Québec a enregistré des surplus budgétaires au cours des deux dernières années, et le poids de la dette est en diminution depuis maintenant deux ans.

S&P explique aussi sa décision par le fait que l'économie du Québec est très forte et diversifiée. Elle comprend des secteurs de grande importance comme l'aérospatiale, le transport, les télécommunications et la production d'aluminium.

En 2017, les autres agences de notation (Moody's, Fitch, DBRS et Japan Credit Rating Agency) ont, quant à elles, confirmé la cote de crédit du Québec avec une perspective stable.

Rappelons qu'en juin 2016, Fitch avait amélioré la perspective liée à la cote de crédit du Québec, en la faisant passer de « négative » à « stable » en raison du rétablissement de l'équilibre budgétaire. Fitch avait auparavant abaissé cette perspective en décembre 2013, à la suite du report de l'équilibre budgétaire à 2015-2016 annoncé en novembre 2013.

TABLEAU G.13

Cotes de crédit du gouvernement du Québec

	2015		→ 2017	
Agences de notation	**Cote de crédit**	**Perspective**	**Cote de crédit**	**Perspective**
Moody's	Aa2	Stable	Aa2	Stable
Standard & Poor's (S&P)	**A+**	**Stable**	**AA−**	**Stable**
Fitch	**AA−**	**Négative**	**AA−**	**Stable**
DBRS	A (high)	Stable	A (high)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable	AA+	Stable

❑ L'évolution des cotes de crédit du Québec

Le graphique suivant présente l'évolution des cotes de crédit du Québec depuis 2002. En juin 2017, S&P a haussé d'un échelon la cote de crédit du Québec, la faisant passer de « A+ » à « AA− ».

Les trois grandes agences de notation internationales (Moody's, S&P et Fitch) attribuent maintenant au Québec une cote de crédit dans la catégorie « double A ».

GRAPHIQUE G.19

Évolution des cotes de crédit du Québec

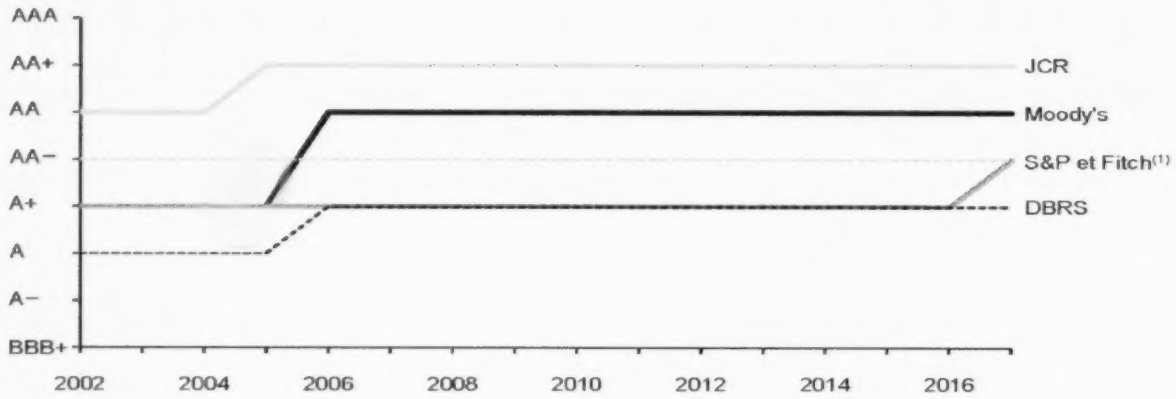

(1) La cote de crédit de Fitch correspond à la ligne pointillée.
Note : Les cotes de crédit de 2017 sont celles qui sont en vigueur au 2 novembre 2017.

❑ Cotes de crédit pour la dette à court terme

Le tableau suivant montre les échelles de notation des agences pour la dette à court terme. Plus la qualité de crédit est élevée, plus la cote sera haute dans l'échelle. Les cotes de crédit actuelles du gouvernement du Québec sont présentées en encadré.

TABLEAU G.14

Échelles de notation pour la dette à court terme[1]

	Moody's	Standard & Poor's	Fitch	DBRS
Meilleure qualité de crédit ↑	[P-1]	[A-1+] A-1	[F1+] F1	R-1 (high) [R-1 (middle)] R-1 (low)
	P-2	A-2	F2	R-2 (high)
	P-3	A-3	F3	R-2 (middle) R-2 (low) R-3
	Not Prime[2]	B-1 B-2 B-3 C	B C	R-4 R-5
	Not Prime[2]	D	D	D

(1) JCR n'attribue pas de cote de crédit à la dette à court terme du Québec.
(2) Moody's utilise la catégorie « *Not Prime* » pour l'ensemble des titres non présents dans les catégories supérieures.

3.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes au 2 novembre 2017. Il est à noter qu'aucun graphique n'est présenté pour JCR, puisque le Québec est la seule province à recevoir une cote de crédit de cette agence.

GRAPHIQUE G.20

Cote de crédit des provinces canadiennes – Moody's

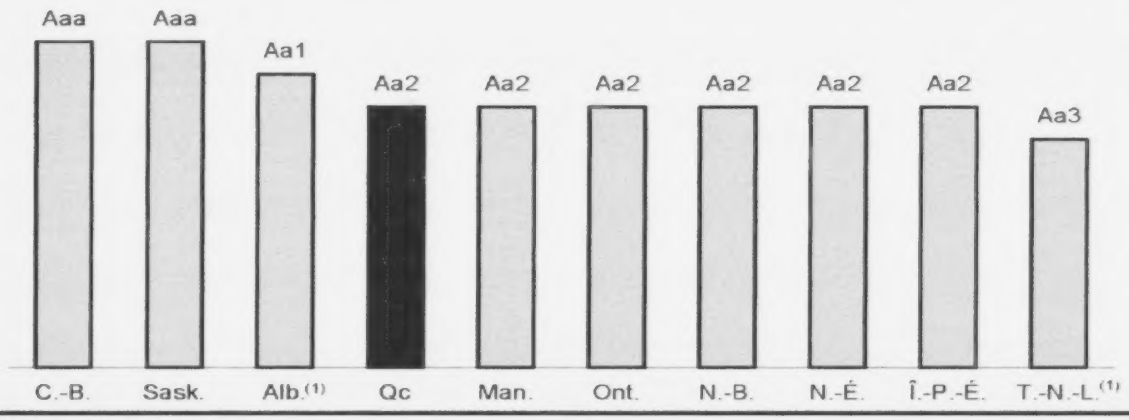

(1) Perspective négative.

GRAPHIQUE G.21

Cote de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's

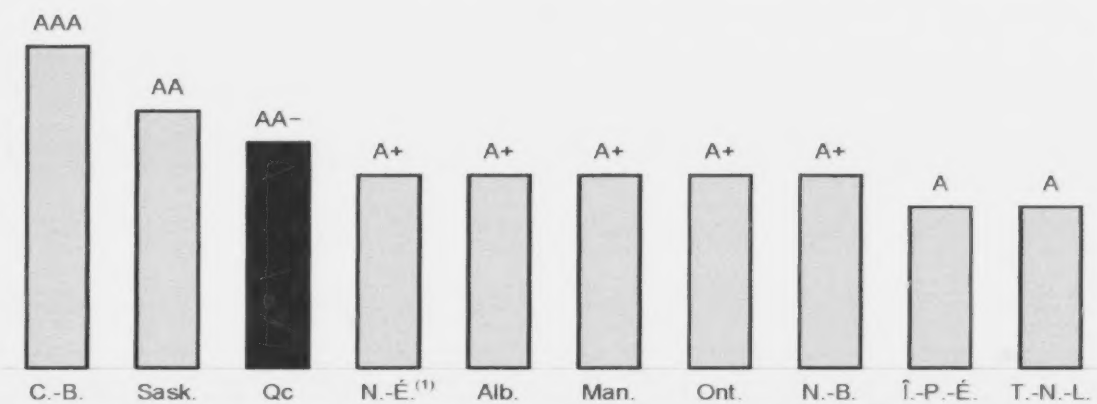

(1) Perspective positive.

GRAPHIQUE G.22

Cote de crédit des provinces canadiennes – DBRS

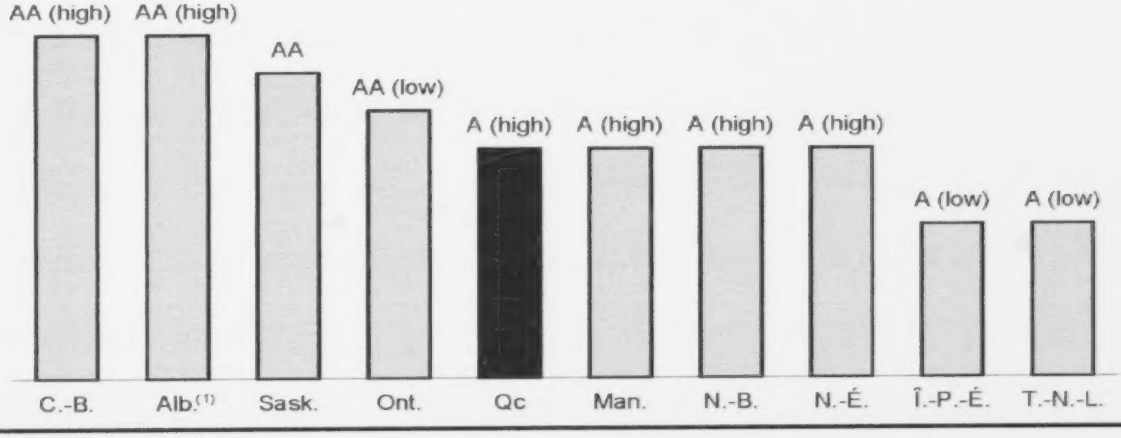

(1) Perspective négative.

GRAPHIQUE G.23

Cote de crédit des provinces canadiennes – Fitch

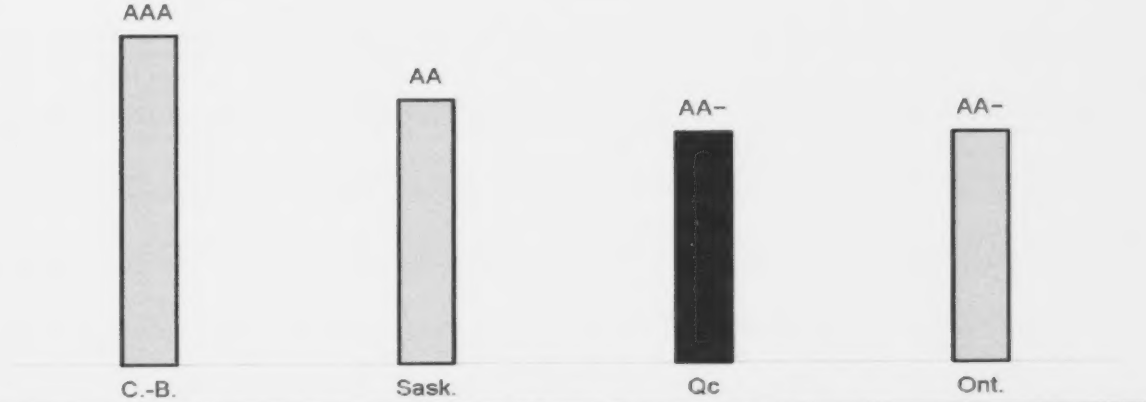

Note : La Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Québec et l'Ontario sont les seules provinces à recevoir une cote de crédit de cette agence.

ANNEXE : LE PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs, qui est inclus dans la dette brute, est calculé en soustrayant du passif brut le solde des sommes accumulées pour payer ces avantages. Il s'agit des soldes du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du Régime de rentes de survivants.

Au 31 mars 2017, le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs s'établissait à 24,6 milliards de dollars.

TABLEAU G.15

Passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2017
(en millions de dollars)

Régimes de retraite	
Passif au titre du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	57 634
Passif au titre du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et du Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)	13 613
Passif au titre des autres régimes[1]	18 028
Passif au titre des régimes de retraite	**89 275**
Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)	−64 598
Passif net au titre des régimes de retraite	**24 677**
Autres avantages sociaux futurs	
Passif au titre des autres avantages sociaux futurs	1 479
Moins : Fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs	−1 509
Passif net au titre des autres avantages sociaux futurs	**−30**
PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	**24 647**

(1) Le passif des autres régimes tient compte des actifs des autres régimes, dont ceux du Régime de retraite de l'Université du Québec.

❑ Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le FARR a été créé par le gouvernement en 1993. Il s'agit d'un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

En décembre 1999, dans le cadre de l'entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif de faire en sorte que la valeur comptable des sommes accumulées dans le FARR soit égale, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Toutefois, le gouvernement dispose de toute la flexibilité nécessaire dans l'application de cette politique. Les dépôts au FARR ne sont effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers sont favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations.

Au 31 mars 2017, la valeur comptable du FARR représentait 68 % des obligations actuarielles du gouvernement au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

GRAPHIQUE G.24

Valeur comptable du FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic
(en pourcentage)

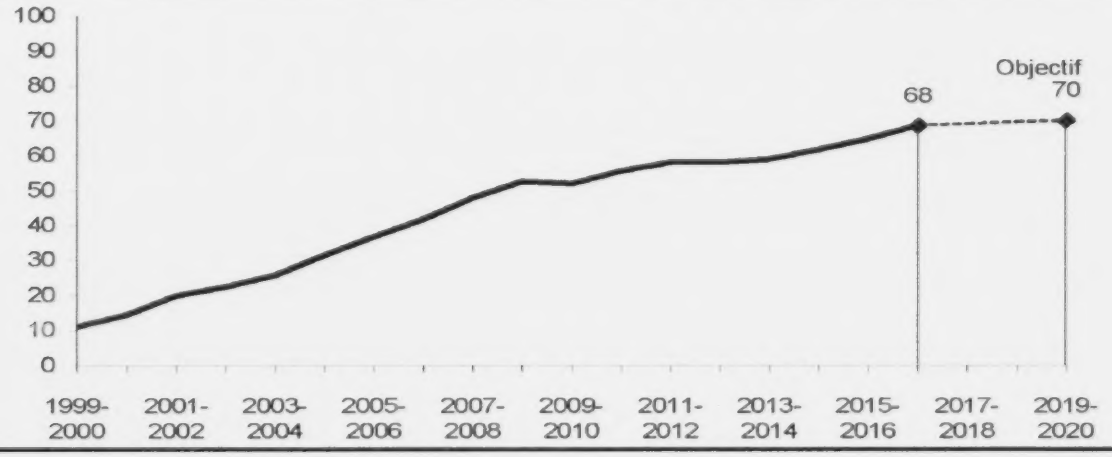

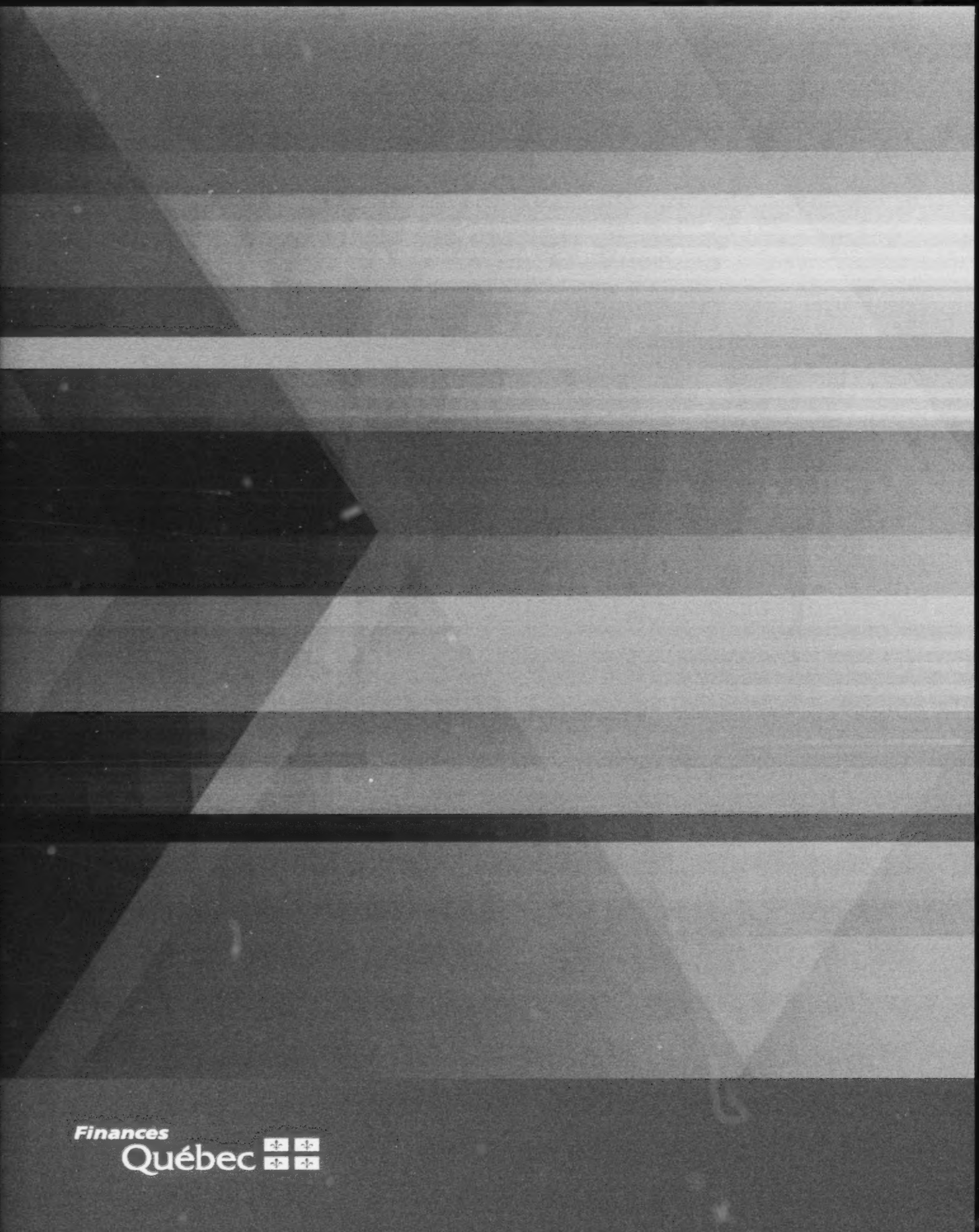
Finances
Québec